



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 8 - Numéro 9

4 mars 2011



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2011

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	80
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	125
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	

5. Institutions financières	132
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés	140
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l'autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées	304
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autoréglementation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos et Mario Bright et PNB Management inc. et 2967-9420 Québec inc. et 4384610 Canada inc. et 4190424 Canada inc (intimés) et Angela Skafidas et Anthanasios Papadopoulos et Paul Chronopoulos et Jean Robillard, ès qualités d'administrateur provisoire de PNB Management inn, 2867-9420 Québec Inc, 4190424 Canada inc et 4384610 Canada inc.(mis en cause)</i>	2008-004	Alain Gélinas	4 mars 2011 10 h	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 14 février 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
2°	<i>Autorité des marchés financiers c. Jacques Gagné et Martine Gravel et 9112-2192 Québec Inc. et 9151-2632 Québec Inc. et Daniel Bélanger (intimés) et Banque Nationale du Canada et Banque CIBC (mises en cause)</i>	2006-022	Claude St Pierre	7 mars 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 2 février 2011
3°	<i>Autorité des marchés financiers c. Oversea Chinese Fund Limited Partnership et Weizhan Tang and Associates inc. et Weizhan Tang Corporation et Weizhan Tang et Interactive Broker (intimés)</i>	2009-007	Alain Gélinas Claude St Pierre	7 mars 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 7 février 2011
4°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Normand Bouchard, Mario Dumais, Luis Gonzalez, Tri Minh</i>	2009-041	Alain Gélinas Claude St Pierre	7 mars 2011 10h	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 3 février 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<p>Huynh, Michel Larocque, Mario Paquin, Gérald Parkin, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan, Robert Savoie, Bartelomeo Torino, Richard Tremblay, Claude Valade, René Viau, Claude Adam, Serge Belval, Aquamondial Inc., 9179- 5252 Québec Inc., 9137- 1534 Québec Inc., 9201- 7144 Québec Inc., 9175- 9704 Québec Inc., Air Bermuda Inc., Fonds de Placement Nor-West, Personne morale (intimés) et TD Waterhouse, Banque Toronto Dominion, Caisse populaire Montréal-Nord, Banque Scotia, Scotia McLeod Direct Investing, BMO Nesbitt Burns, Banque de Montréal, Questrade,</p>					

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>RBC Direct Investing, Banque Royale du Canada, Caisse Populaire Desjardins Pierre-Boucher, Valeurs mobilières Desjardins, Courtage direct Banque nationale Inc., BMO Ligne d'action Inc. (mises en cause) Gendarmerie Royale du Canada (intervenante)</i>					
5°	<i>Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc. et 177889 Canada inc. et 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada inc. et Guy Charron et Richard Lanthier et Huguette Gauthier et Banque de Montréal et Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc., et Caisse Populaire de Rosemont (intimés)</i>	2007-005 2007-008	Alain Gélinas	7 mars 2011 14 h	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 7 février 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
6°	<i>Autorité des marchés financiers c. Aquablue International et Aquablue Spring Water International inc et Manuel Da Silva (intimés) et Banque CIBC (mis en cause)</i>	2010-005	Claude St Pierre	7 mars 2011 14 h	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 8 février 2011
7°	<i>Autorité des marchés financiers c. Pierre Jolicoeur et Corporation de capital B.M.T. 06 (intimés) et Banque de Montréal et Banque Nationale du Canada et Interactive Brokers Canada Inc. et TD Waterhouse Canada Inc. et Banque Toronto-Dominion (mises en cause)</i>	2010-029	Alain Gélinas Claude St Pierre	7 mars 2011 14 h	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 7 février 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
8°	<i>AMF c. Les Conseillers en placements Randisi Inc. et Alfonso Randisi (intimés)</i>	2011-006	Claude St Pierre	8 mars 2011 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives et autres ordonnances [LAMF-93 et 94 - LVM-152 et 273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 25 janvier 2011
9°	<i>AMF c. Pierre-Louis Péloquin et Mandataire P.L.P. inc. (intimés)</i>	2011-008	Alain Gélinas	8 mars 2011 13 h 30	Demande de suspension des droits d'inscription et de radiation des droits d'inscription de même que l'imposition de pénalités administratives [LAMF-93 et 94 et LVM-149, 151, 152 et 273.1]	À la suite de l'audience du 23 février 2011
10°	<i>AMF c. 9135-2799 Québec Inc. f/a : Assurances Céline Émond (intimée)</i>	2010-043	Alain Gélinas	10 mars 2011 9 h 30	Demande d'assortir l'inscription du cabinet de conditions et, à défaut, de radiation et de remise de dossiers clients [LDPSF-115 et 127]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 18 janvier 2011
11°	<i>AMF c. Simon Déry (intimé)</i>	2010-045	Alain Gélinas	11 mars 2011 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs ou de courtier en valeurs et interdiction d'opération sur valeurs [LAMF-93 et LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 6 janvier 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
12°	<i>Autorité des marchés financiers c. Raphael Huppé et Johanne Lepage et Nicholas Petrella et Vida Pharma Internation Corporation et Manon Chiasson et Effective Control Corporation (intimés) et Banque de Montréal et Banque Royale du Canada (mises en cause)</i>	2010-023	Alain Gélinas Claude St Pierre	11 mars 2011 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 9 février 2011
13°	<i>Autorité des marchés financiers c. Kenneth Battah (intimé)</i>	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	14 mars 2011 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 2 novembre 2010

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
14°	<i>Autorité des marchés financiers c. Kenneth Battah (intimé)</i>	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	15 mars 2011 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 14 mars 2011
15°	<i>Autorité des marchés financiers c. Kenneth Battah (intimé)</i>	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	16 mars 2011 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 15 mars 2011
16°	<i>Autorité des marchés financiers c. Kenneth Battah (intimé)</i>	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	17 mars 2011 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 16 mars 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
17°	<i>Autorité des marchés financiers c. Kenneth Battah (intimé)</i>	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	18 mars 2011 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 17 mars 2011
18°	<i>Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Kenneth Battah (intimé)</i>	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 mars 2011 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 18 mars 2011
19°	<i>Autorité des marchés financiers c. Kenneth Battah (intimé)</i>	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 mars 2011 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 21 mars 2011



RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
20°	<i>Autorité des marchés financiers c. Corporation financière Lasalle Inc. et Pascale Houle et Fonds de placement Lasalle – Section actions et Fonds de placement Lasalle – Section équilibrée et Trust Eterna Inc. (intimés) et Trust Banque Nationale et Gestion de Placements Eterna Inc. (mis en cause)</i>	2011-003	Alain Gélinas	23 mars 2011 9 h 30	Demande de pénalité administrative [LVM-273.1 et LAMF 93 et 94]	À la suite de l'audience du 28 janvier 2011 Audience <i>pro forma</i>
21°	<i>Autorité des marchés financiers c. Service Financier Rimac Inc. (intimée)</i>	2011-005	Claude St Pierre	23 mars 2011 10 h	Demande de suspension de l'inscription, de nomination et d'inscription d'une personne responsable et d'un chef de la conformité et de pénalité administrative [LVM-148, 149, 152 et 273.1 et LAMF 93]	À la suite de l'avis d'audience du 8 février 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
22°	<i>Autorité des marchés financiers c. 9061-1641 Québec Inc., faisant affaires sous la dénomination sociale de Cabinet de Gestion Privé Aureus (intimée)</i>	2011-004	Alain Gélinas	24 mars 2011 14 h	Demande de radiation de l'inscription du cabinet [LDPSF-115 et LAMF 93]	À la suite de l'avis d'audience du 17 février 2011
23°	<i>Autorité des marchés financiers c. Fondation Fer de Lance, Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, Jean-Pierre Desmarais, Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., Avocats, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury (intimés) et 2849-1801 Québec, Ghyslain Lemay, Les Investissements Denise Verreault inc., Les Entreprises Richard Beaupré inc., Michel Roy, Pierre Forget, 9177-8977 Québec Inc., Mario</i>	2009-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	28 mars 2011 9 h 30	Ordonnance de blocage et interdiction d'opération sur valeurs Demande d'être entendus des intimés Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury Demande de prolongation de blocage [LVM-249, 250, 265 et 323.7] Requête relative à l'inconstitutionnalité du BDR et de l'avis selon l'art. 95 C.p.c. pour motif de tardivité [Règles de procédures du BDR, art. 57]	À la suite de l'audience du 21 janvier 2011 Audience au fond À la suite de l'audience du 4 février 2011 Audience <i>pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>Lavoie, Gilles Bédard, Éric Lambert, France Côté, Gérard Doiron, Ivan Nadeau, Daniel Blanchette, Gérard Bousquet, Pascal Bousquet, Claude Martel, 9151-0628 Québec Inc., Hervé Martin, Jacques Preschoux, Yves Carrier, Régis Loisel, Solutions Chemco Inc., Sylvain Auger et Procureur général du Québec (intervenants)</i>					
24°	<i>AMF c. 9153-2986 Québec inc. et 9154- 1896 Québec inc. et Yvan Charron et Marcel Champagne et Réjean Gouin et Jacques Saint- Louis et Bernard de Valicourt et Mario Gouin et Guy Brisebois et Christian Lamarche (intimés)</i>	2010-025	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 mars 2011 9 h 30	Pénalité administrative et ordonnance de se conformer à la loi [LAMF-93 et 94 - LVM-262.1 et 273.1]	À la suite de l'audience du 3 février 2011



RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
25°	<i>Autorité des marchés financiers c. Avro Services de gestion de risques inc (intimée).</i>	2010-036	Alain Gélinas Claude St Pierre	30 mars 2011 9 h 30	Demande d'imposition de pénalité administrative et mise en place de mesures de contrôle et de surveillance [LAMF-93 et 94 et LDPSF-115]	À la suite de l'avis d'audience du 6 décembre 2010
26°	<i>Autorité des marchés financiers c. Avro Services de gestion de risques inc..(intimée)</i>	2010-036	Alain Gélinas Claude St Pierre	31 mars 2011 9 h 30	Demande d'imposition de pénalité administrative et mise en place de mesures de contrôle et de surveillance [LAMF-93 et 94 et LDPSF-115]	À la suite de l'audience du 30 mars 2011
27°	<i>Autorité des marchés financiers c. Conseiller Interinvest Corporation du Canada Ltée (intimée)</i>	2010-046	Alain Gélinas Claude St Pierre	1 ^{er} avril 2011 9 h 30	Demande de retrait des droits conférés par l'inscription d'un conseiller en valeurs et imposition d'une pénalité administrative [LVM-152 et 273.1]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 18 janvier 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
28°	<i>Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc., Guy Gravel, Guy Bégin, Paul Vigneault, Helga Leuthe (intimés) et TD Canada Trust (mise en cause)</i>	2011-002	Alain Gélinas Claude St Pierre	4 avril 2011 9 h 30	Demande d'ordonnance de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller ou courtier [LVM-249, 265, 266 et LAMF-93, 94]	À la suite de l'audience du 7 février 2011
29°	<i>Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc., Guy Gravel, Guy Bégin, Paul Vigneault, Helga Leuthe (intimés) et TD Canada Trust (mise en cause)</i>	2011-002	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 avril 2011 9 h 30	Demande d'ordonnance de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller ou courtier [LVM-249, 265, 266 et LAMF-93, 94]	À la suite de l'audience du 4 avril 2011
30°	<i>Autorité des marchés financiers c. Archer Or inc., Guy Gravel, Guy Bégin, Paul Vigneault, Helga Leuthe (intimés) et TD Canada Trust (mise en cause)</i>	2011-002	Alain Gélinas Claude St Pierre	6 avril 2011 9 h 30	Demande d'ordonnance de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller ou courtier [LVM-249, 265, 266 et LAMF-93, 94]	À la suite de l'audience du 5 avril 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
31°	<i>Autorité des marchés financiers c. Ressources Glen Eagle inc. (intimée)</i>	2011-001	Alain Gélinas Claude St Pierre	6 avril 2011 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LAMF-93 - LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 4 février 2011 Audience <i>pro forma</i>
32°	<i>Autorité des marchés financiers c. Alan Murphy (intimé)</i>	2010-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	13 avril 2011 10 h	Interdiction d'opération sur valeurs, interdiction d'agir à titre de conseiller, radiation d'inscription de représentant autonome, interdiction d'activité de représentant, dépôt de la décision au greffe de la Cour supérieure. [LAMF-93, 94 et 115.12, LDPSF-115 et 1461. et LVM-265 et 266]	À la suite de l'avis d'audience du 11 janvier 2011 et de la demande de remise
33°	<i>Autorité des marchés financiers c. Alan Murphy (intimé)</i>	2010-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	14 avril 2011 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs, interdiction d'agir à titre de conseiller, radiation d'inscription de représentant autonome, interdiction d'activité de représentant, dépôt de la décision au greffe de la Cour supérieure. [LAMF-93, 94 et 115.12, LDPSF-115 et 1461. et LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 13 avril 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
34°	<i>Autorité des marchés financiers c. F.D. De Leeuw & Associés Inc. et Francis Daniel De Leeuw (intimés)</i>	2006-026	Alain Gélinas	19 avril 2011 9 h 30	Suivant décision N° 2006-026-001 du 30 novembre 2009	À la suite de l'audience du 10 décembre 2010 <i>Audience pro forma</i>
35°	<i>Autorité des marchés financiers c. Jack Cytrynbaum Assurance Inc. (intimée)</i>	2010-047	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 avril 2011 9 h 30	Demande d'assortir l'inscription du cabinet à des restrictions ou conditions et d'imposition d'une pénalité administrative [LDPSF-115 -LAMF-93]	À la suite de l'audience du 4 février 2011
36	<i>Autorité des marchés financiers c. Jack Cytrynbaum Assurance Inc. (intimée)</i>	2010-047	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 avril 2011 9 h 30	Demande d'assortir l'inscription du cabinet à des restrictions ou conditions et d'imposition d'une pénalité administrative [LDPSF-115 -LAMF-93]	À la suite de l'audience du 20 avril 2011

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
37	<i>Autorité des marchés financiers c. 9102-9520 Québec inc., faisant affaires sous la dénomination sociale de Promotion JFC (intimée)</i>	2010-027	Alain Gélinas Claude St Pierre	26 avril 2011 9 h 30	Demande d'assortir l'inscription d'un cabinet à des conditions et demande de radiation [LDPSF-115 -LAMF-93]	À la suite de l'avis d'audience du 9 février 2011
38	<i>Autorité des marchés financiers c. 9102-9520 Québec inc., faisant affaires sous la dénomination sociale de Promotion JFC (intimée)</i>	2010-027	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 avril 2011 9 h 30	Demande d'assortir l'inscription d'un cabinet < des conditions et demande de radiation [LDPSF-115 -LAMF-93]	À la suite de l'audience du 26 avril 2011
39	<i>Autorité des marchés financiers c. René Joubert (intimé)</i>	2010-038	Claude St Pierre	28 avril 2011 9 h 30	Demande de retrait des droits conférés par l'inscription dans les disciplines de courtage en épargne collective et du courtage en plan de bourses d'études [LAMF-93 - LVM-152]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 26 novembre 2010 et à la demande de remise <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
40	<i>Yvan Charron (demandeur) c. Autorité des marchés financiers (intimée)</i>	2010-044	Alain Gélinas Claude St Pierre	3 mai 2011 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LAMF-93 - LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 15 février 2011
41	<i>Vincenzo Farrugia (demandeur) c. Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) (intimée)</i>	2010-035	Alain Gélinas Claude St Pierre	4 mai 2011 9 h 30	Demande de retirer d'un site Internet la référence au dossier du demandeur	À la suite de l'avis d'audience du 21 septembre 2010 et à la demande de remise

Le 4 mars 2011

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211

Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca www.bdr.gouv.qc.ca

2.2 DÉCISIONS**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-008

DÉCISION N° : 2009-008-001

DATE : 28 février 2011

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

GASTON LAVALLÉE
 Partie demanderesse

c.
AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
 Partie intimée

DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
 [art. 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e Alain Falardeau
 (Noveko International inc.)
 Procureur de Gaston Lavallée, demandeur

M^e Émilie Robert
 (Girard et al.)
 Procureure de l'Autorité des marchés financiers, intimée

Réception des dernières notes et autorités : 29 janvier 2010

DÉCISION

[1] Le 14 avril 2009, Gaston Lavallée, demandeur en la présente instance, adressait au Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») une demande de révision d'une décision rendue à son endroit le 11 mars 2009¹ par l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* »), intimée en l'instance. Cette demande de révision est présentée au Bureau en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² (ci-après la « *Loi* ») et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³.

¹ *Autorité des marchés financiers c. Gaston Lavallée*, Autorité des marchés financiers (Montréal) n° 20090005050-1, J. Deslauriers, 11 mars 2009, 3 pages.

² L.R.Q., c. V-1.1.

[2] À la suite de cette demande, le Bureau a dûment signifié un avis d'audience aux parties pour une audience devant se tenir le 17 novembre 2009. Le Bureau a entendu la demande de révision à cette date.

[3] Le demandeur se pourvoit à l'encontre d'une décision rendue par l'Autorité le 11 mars 2009. Cette décision a maintenu la décision initiale de l'Autorité⁴ et lui a imposé une sanction administrative pécuniaire de 10 000 \$, en vertu de l'article 274.1 de la Loi et de l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*⁵ (ci-après le « *Règlement* »), pour avoir contrevenu à l'article 97 de la Loi et 174 du Règlement en raison du dépôt tardif de deux déclarations de modification à l'emprise sur les titres d'un émetteur assujetti.

LES FAITS

[4] Le Bureau expose maintenant les faits soulevés par l'Autorité pour l'imposition de la sanction administrative pécuniaire :

1. Noveko International inc. (ci-après « *Noveko* ») est un émetteur assujetti au sens de l'article 68 de la Loi;
2. Gaston Lavallée est un dirigeant de Noveko depuis le 2 avril 2007, il en est donc l'initié au sens de l'article 89 de la Loi;
3. Le Système électronique de déclaration des initiés (ci-après « *SEDI* ») indique que Gaston Lavallée a acquis 2 500 actions ordinaires de Noveko le 3 août 2007 et il en a acquis 2 700 le 27 septembre 2007;
4. Le 9 avril 2008, les deux déclarations d'initié portant sur ces transactions ont été déposées sur SEDI avec un retard de plus de 50 jours;
5. Les déclarations ont été déposées après le délai de 10 jours prescrit par l'article 174 du Règlement;
6. Le 4 juin 2008, l'Autorité a fait parvenir à monsieur Lavallée une lettre l'informant qu'elle entendait lui imposer une sanction administrative pécuniaire de 10 000 \$ pour le retard dans le dépôt de deux déclarations d'initié;
7. Dans cette même lettre, l'Autorité avisait également monsieur Lavallée qu'il disposait de 15 jours de la réception de la lettre pour transmettre à l'Autorité ses observations écrites et les documents pertinents, le cas échéant;
8. Le 20 juin 2008, monsieur Lavallée faisait parvenir ses observations à l'Autorité :
 - i. Monsieur Lavallée est un initié de Noveko depuis le 2 avril 2007 et avant cette date, il n'a jamais été initié d'un émetteur assujetti et il n'est pas l'initié d'aucun autre émetteur assujetti;
 - ii. Lors des transactions il n'avait ce statut que depuis 4 mois dans un cas et 5 mois dans l'autre;
 - iii. Avant les transactions, monsieur Lavallée n'avait accédé à SEDI que de manière limitée, soit pour s'inscrire à titre d'initié, pour déclarer ses soldes d'ouverture, une attribution d'options en date du 2 avril 2007 et pour déclarer une acquisition sur le marché en juin 2007;
 - iv. Le système de déclaration SEDI n'était pas facile d'approche et simple à utiliser

³ L.R.Q., c. A-33.2.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Gaston Lavallée*, Autorité des marchés financiers (Montréal) n° 2008100172, L. Aliante, Service de l'information financière, 4 juin 2008, 3 pages.

⁵ (1983) 115 G.O. II, 1511 [c. V.1-1, r.1].

- pour monsieur Lavallée et chaque déclaration était longue et ardue à compléter;
- v. Jusqu'au 18 mars 2008, monsieur Lavallée déclarait ces transactions comme étant faites en propriété directe, alors que ce n'était pas nécessairement le cas;
 - vi. Dès le départ, la signification des termes utilisés sur SEDI et les étapes à suivre lors des déclarations n'étaient pas claires pour monsieur Lavallée;
 - vii. Le 14 mars 2008, suivant le retour d'un congé de maternité de M^e Leroux, vice-présidente, affaires corporatives, monsieur Lavallée lui a demandé si elle pouvait dorénavant effectuer pour lui les déclarations d'initié puisqu'elle agissait à titre d'agente pour d'autres initiés de Noveko;
 - viii. Monsieur Lavallée lui a donc demandé de déposer une déclaration pour acquisition sur le marché de 10 000 actions en date du 10 mars 2008;
 - ix. Suivant cette déclaration, M^e Leroux a reçu un appel de madame Labadie de l'Autorité des marchés financiers lui demandant ce qu'elle voulait dire par prix moyen;
 - x. À ce moment, M^e Leroux a réalisé que monsieur Lavallée détenait des titres de Noveko en propriété directe et d'autres en propriété indirecte (REER), même si tout était déclaré en propriété directe;
 - xi. M^e Leroux a donc contacté madame Labadie pour remédier à la situation et pour l'assister dans le dépôt des déclarations modificatives;
 - xii. À ce moment, monsieur Lavallée a constaté que ses soldes sur SEDI ne correspondaient pas à ceux de ses comptes de placement;
 - xiii. Monsieur Lavallée croit sincèrement avoir toujours déclaré ses transactions et il ne peut expliquer l'absence des déclarations des transactions du 9 avril 2007 et du 27 septembre 2007 que par une erreur de manipulation informatique avec comme résultat le non-enregistrement de ses déclarations;
 - xiv. Dès qu'il a réalisé que ses soldes SEDI n'étaient pas conformes à la réalité, il a aussitôt communiqué avec madame Labadie pour lui demander conseil;
 - xv. Cette dernière lui a conseillé, suivant son retour de vacances, de déposer ses déclarations en inscrivant une remarque à cet effet, ce qu'il a fait;
 - xvi. Monsieur Lavallée a agi en toute bonne foi et a en toute honnêteté rectifié la situation en déposant ses déclarations en retard;
 - xvii. Il n'a retiré aucun bénéfice du fait que les transactions n'aient pas été déclarées à l'époque prescrite et n'a vendu aucune des actions ordinaires de Noveko acquises au fil des mois;
 - xviii. Monsieur Lavallée a été conscientisé au fait de déclarer à temps et correctement ses transactions;
 - xix. Un suivi serré est dorénavant instauré; des mesures correctives ont été mises en place par monsieur Lavallée afin d'éviter que de telles situations ne se produisent dans le futur.
9. Le 11 mars 2009, après avoir examiné les observations de monsieur Lavallée, l'Autorité a maintenu sa décision et lui a imposé une sanction administrative pécuniaire de 10 000

§⁶.

[5] Suivant la décision de l'Autorité, Gaston Lavallée a déposé auprès du Bureau, le 14 avril 2009, une demande de révision de cette décision en vertu de l'article 322 de la Loi. La demande de révision porte sur les mêmes faits soulevés dans le cadre des commentaires fournis à l'Autorité suivant la décision initiale, tels que ces commentaires sont énoncés au sous-paragraphe 4 précédent. La demande de révision ajoute cependant certaines précisions :

1. Gaston Lavallée n'a pas omis de déclarer dans le délai prescrit la modification à son emprise sur les actions de Noveko. Il a dans les faits accédé au site SEDI et y a inscrit les modifications à son emprise. Malheureusement, en raison des difficultés d'utilisation du site SEDI et de son inexpérience à l'égard de ce site, il a, selon toute vraisemblance, omis d'attester ces déclarations ce qui a entraîné leur non-enregistrement :
 - a. Monsieur Lavallée n'a jamais eu l'intention de ne pas déclarer la modification de son emprise; au contraire, il a effectivement déclaré la modification de son emprise; malheureusement, il a commis, en toute bonne foi, selon toute vraisemblance, une erreur au niveau de la manipulation du site qui s'est traduite par le non-enregistrement de ces deux déclarations;
 - b. À cet égard, madame Josée Deslauriers, Directrice des fonds d'investissement et de l'information continue de l'Autorité, réitère dans la décision du 11 mars 2009, sans commentaires, certaines observations présentées à l'Autorité le 20 juin 2008 par M^e Leroux, au nom de Gaston Lavallée, dont celle-ci :

« 3. vous pensiez avoir déposé les déclarations d'initié concernant les acquisitions des actions dans le délai prévu par l'article 174 du RVM (le « délai de rigueur »); »

et ce, sans mettre en doute la véracité de cette compréhension des faits par Gaston Lavallée et comme si cela n'avait aucune pertinence au niveau de la commission de l'infraction ou de la pénalité devant s'y rattacher;

- c. Autrement dit, selon le demandeur, un initié qui, volontairement et sciemment, décide de ne pas déposer de déclaration d'initié à l'égard d'une modification à son emprise et qui de fait, ne la dépose pas est ainsi mis sur le même pied et subira les mêmes sanctions qu'un initié qui n'avait aucune intention illicite et qui a posé les gestes nécessaires à la déclaration de modification de cette emprise (mais qui a commis en raison des difficultés d'utilisation du site SEDI et de son inexpérience, une erreur de bonne foi au niveau de l'enregistrement de sa déclaration);
- d. La situation décrite au paragraphe qui précède, apparaît tout à fait contraire, selon monsieur Lavallée, à tout principe de justice et ce, d'autant plus que, dans le cas présent, c'est le demandeur lui-même qui, ayant constaté que les soldes de son compte SEDI ne correspondaient pas avec ses comptes de placement, s'est empressé de contacter l'Autorité pour connaître comment rectifier la situation, rectification qui fût faite dans les meilleurs délais; sa conduite exemplaire a été ici récompensée, aux dires du demandeur, par une pénalité de 10 000 \$;
- e. À noter que selon le site web des autorités canadiennes en valeurs mobilières, la première des erreurs les plus courantes dans les dépôts SEDI est que ces déclarations ne sont pas attestées. Il s'agit là, selon le demandeur, d'un indice probant des difficultés d'utilisation du site SEDI;
- f. Le fait de ne pas tenir compte des faits entourant cette affaire et des observations écrites fournies par monsieur Lavallée à l'Autorité revient à dire à monsieur Lavallée (ou à tout

⁶ Précitée, note 1.

autre initié placé dans les mêmes circonstances) qu'il aurait mieux valu pour lui de se taire, de ne pas corriger la situation, puisqu'à supposer même qu'une telle situation vienne à être connue de l'Autorité (ce qui est loin d'être certain), il aurait encouru de toute façon la même pénalité de 5 000 \$ par transaction; là encore, cela paraît tout à fait contraire, selon le demandeur, à tout principe de justice et à l'objectif recherché par l'obligation de déposer de telles déclarations d'initiés, à savoir, permettre au marché en général de disposer, à l'intérieur des délais prescrits, de l'information relative aux transactions d'initiés; de fait, cela revient indirectement à encourager tout initié se trouvant dans la même situation, à ne pas rectifier une erreur;

2. Monsieur Lavallée souligne que la sanction imposée est tout à fait disproportionnée aux circonstances entourant ces transactions (absence d'intention illicite, déclaration faite dans le délai prescrit mais non enregistrée en raison d'une erreur de manipulation, correction effectuée par monsieur Lavallée sans délai dès qu'il connaît la situation et même consultation avec l'Autorité à cet égard) et à l'absence de conséquences sur le marché:
 - a. Le montant total des transactions visées est de 30 068 \$; la pénalité est de 10 000 \$;
 - b. Le nombre d'actions transigées dans ces transactions est minime;
 - c. Monsieur Lavallée est toujours propriétaire de ces actions, qui se transigent aujourd'hui à environ 1,00 \$ l'action; il n'a aucunement profité de ces transactions et s'il avait voulu profiter de leur non-enregistrement sur SEDI, il aurait vendu lesdites actions depuis fort longtemps;
 - d. Il n'y a eu aucune conséquence sur la confiance des investisseurs dans le marché découlant de l'erreur de Gaston Lavallée;
 - e. Compte tenu du nombre d'actions impliquées et des corrections apportées dès que possible, la protection des investisseurs n'a jamais été en cause;
 - f. Par ailleurs, le fait que monsieur Lavallée ait consulté l'Autorité pour corriger l'erreur et qu'il ait désormais confié le dépôt de ses déclarations sur SEDI à M^e Leroux démontre selon lui *i)* sa complète bonne foi et, *ii)* son désir qu'une telle erreur ne se reproduise plus;
 - g. Pour le demandeur, l'imposition d'une amende disproportionnée par rapport aux circonstances entourant cette affaire aura un effet tout à fait contraire à l'objectif voulu par le législateur, à savoir, fournir au marché en général un portrait exact des transactions d'initiés; en effet, quel initié voudra corriger une erreur s'il sait que cette correction comportera des conséquences pécuniaires si importantes?
3. La décision de l'Autorité devrait être annulée par le Bureau selon le demandeur, car même si elle relate certaines observations présentées à l'Autorité par Gaston Lavallée, ces observations ne sont commentées d'aucune manière (ni confirmées, ni infirmées) et madame Deslauriers n'en tient nullement compte aux fins de la décision; dans les circonstances, la décision paraît tout à fait non motivée et non conforme aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[6] Pour toutes ces raisons, monsieur Lavallée demande au Bureau d'annuler la décision de l'Autorité en déclarant qu'il n'a pas contrevenu aux obligations prévues aux articles 97 de la Loi et 174 du Règlement et subsidiairement si le Bureau déclarait qu'il avait contrevenu à ces obligations, le Bureau devrait réduire la sanction administrative pécuniaire à un montant symbolique.

L'AUDIENCE

[7] L'audience devant le Bureau s'est déroulée sous la forme d'une audience *de novo* au cours de laquelle la procureure de l'Autorité a déposé en preuve les pièces au soutien des procédures et a fait

entendre un témoin, soit une analyste de l'Autorité. Le procureur de Gaston Lavallée a déposé des pièces en défense et a fait entendre monsieur Lavallée.

Témoignage de l'analyste de l'Autorité

[8] La description des opérations d'initié de Gaston Lavallée fut déposée en preuve. Ce document présente les opérations d'initié qui font l'objet de la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité. Il appert de la description des opérations qu'il s'agit de deux acquisitions d'actions de Noveko : une acquisition de 2 500 actions le 3 août 2007 et une acquisition de 2 700 actions le 27 septembre 2007. Les déclarations ont été déposées le 9 avril 2008.

[9] L'analyste a expliqué qu'elle avait envoyé à monsieur Lavallée une lettre datée du 4 juin 2008, l'avisant du retard dans le dépôt de deux déclarations d'initié pour des acquisitions d'actions et l'informant que l'Autorité entendait lui imposer une sanction administrative pécuniaire de 10 000 \$. Cette lettre l'invitait à faire parvenir à l'Autorité dans les 15 jours ses observations et tout document pertinent.

[10] La sanction imposée correspond à 100 \$ par jour d'omission de déclarer pour une somme maximale de 5 000 \$ pour chaque omission. Or, le retard de Gaston Lavallée étant de plus de 50 jours pour les deux transactions, une sanction administrative pécuniaire de 10 000 \$ lui a été imposée.

[11] Le 19 juin 2008, l'Autorité a reçu les observations de monsieur Lavallée. Le 11 mars 2009, l'Autorité, après avoir analysé les motifs invoqués par monsieur Lavallée, a rendu sa décision qui maintient la décision initiale imposant à ce dernier une sanction administrative pécuniaire de 10 000 \$. L'Autorité a retenu les observations en lien avec les deux opérations dont les déclarations ont été déposées en retard.

[12] L'analyste de l'Autorité a mentionné qu'une recherche dans le système SEDI avait été effectuée pour trouver si un essai de Gaston Lavallée d'accéder au système apparaissait. Or, le système SEDI n'enregistre pas l'accès au système lorsque la personne ne complète pas l'attestation. L'analyste a communiqué avec l'administrateur de SEDI à Toronto qui a indiqué qu'il n'était pas possible de savoir si une personne avait accédé au système, lorsque l'attestation n'est pas remplie à la fin de sa déclaration.

[13] L'analyste de l'Autorité a précisé que monsieur Lavallée n'avait pas imprimé les pages apparaissant à l'écran lorsqu'il a accédé à SEDI, alors que d'autres initiés plus prudents impriment chaque page et alors on peut voir la date à laquelle ils ont accédé au système. L'analyste a indiqué que l'imposition de sanction administrative pécuniaire pour le retard dans le dépôt de déclaration d'initié n'est pas un processus automatique, l'Autorité fait une analyse au cas par cas.

[14] L'Autorité offre un service pour aider les initiés à remplir leur déclaration et sur le système SEDI il y a une aide en ligne. Mme Labadie qui a constaté qu'il y avait une opération déposée avec un prix moyen a contacté monsieur Lavallée afin de savoir ce que signifiait le prix moyen. En corrigeant cela monsieur Lavallée s'est alors rendu compte qu'il n'avait pas déposé les deux autres déclarations.

Témoignage de Gaston Lavallée

[15] Gaston Lavallée a témoigné à l'effet qu'il avait fait lui-même la déclaration initiale. Il a appris ces obligations en tant qu'initié lorsqu'il a joint Noveko, en lisant un manuel sur le TSX-Venture disponible dans le bureau d'une avocate de Noveko. Il n'a pas été initié d'une autre société que Noveko.

[16] Lorsqu'il a fait sa déclaration initiale lui-même, il a eu beaucoup de difficultés et il a appelé l'Autorité pour obtenir de l'aide. Il a passé au moins une heure et demie pour réussir à s'inscrire de la bonne façon.

[17] Madame Labadie l'a aidé à faire la déclaration initiale point par point. Il a ensuite accédé une autre fois à SEDI pour déclarer une acquisition d'actions. Il n'a pas réussi à le faire par lui-même, alors il a contacté l'Autorité. Donc, avec l'aide de l'Autorité, il a réussi à déclarer cette acquisition d'actions. Il n'a pas pu obtenir de l'aide de l'avocate chez Noveko, car celle-ci était en congé de maternité. Il a donc fait appel au système d'aide prévu par l'Autorité pour les initiés.

[18] Pour la déclaration du mois d'août 2007, le témoin affirme avoir fait sa déclaration dans un délai de trois jours de l'acquisition d'actions. Il a accédé à SEDI selon ce qu'on lui avait dit à l'Autorité avec l'aide qu'on lui avait fournie auparavant. Il a donc suivi point par point la méthode, jusqu'au moment de dire qu'il considérait avoir terminé et fait sa déclaration.

[19] Il se rappelle très bien avoir tenté de faire sa déclaration sur SEDI dans les délais prescrits. Ensuite, en septembre 2007, il a aussi déclaré une autre transaction sur SEDI. Il a de lui-même accédé à SEDI de la même façon qu'il avait fait en août 2007. Il se souvient avoir inscrit le nombre d'actions, le prix par actions et la date d'acquisition.

[20] Ensuite une autre déclaration a été faite en mars 2008. Dans cette déclaration un prix moyen par action avait été indiqué. Ce n'est pas lui qui a déposé cette déclaration, c'est M^e Leroux, elle était alors revenue de son congé de maternité et elle avait plus de connaissance que lui sur le système SEDI.

[21] M^e Leroux a fait la déclaration et l'Autorité a rappelé pour dire qu'elle ne pouvait pas inscrire un prix moyen pour les actions. Pour permettre à M^e Leroux de faire la déclaration correctement, monsieur Lavallée a regardé les relevés de son compte de courtage. Il avait un compte personnel et un compte REER dans lesquels il détenait des actions de Noveko. Il devait déclarer cela séparément.

[22] Il a donc dû regarder depuis le premier achat d'actions, lesquelles étaient détenues dans son compte personnel ou dans son REER. Il s'est alors aperçu que les soldes ne correspondaient pas à ce qui était déclaré sur SEDI. Cela ne balançait pas de 5 200 actions et avec M^e Leroux ils ont identifié les achats d'août 2007 et de septembre 2007.

[23] Il a donc appelé madame Labadie pour lui expliquer la situation. Elle lui a dit d'envoyer par écrit les détails des deux transactions et que la situation sera corrigée. Elle lui a demandé d'expliquer par écrit pourquoi les déclarations n'avaient pas été inscrites. Alors M^e Leroux a répondu pour lui à l'Autorité afin de régulariser la situation.

[24] Les déclarations ont donc été déposées. Madame Labadie ne s'est pas aperçue que les deux transactions n'apparaissaient pas, elle avait plutôt contacté M^e Leroux quant au prix moyen déclaré. Monsieur Lavallée croyait que le tout était une affaire réglée, après que M^e Leroux ait répondu à madame Labadie. Il fut alors surpris de recevoir la lettre l'avisant de la pénalité. C'est maintenant M^e Leroux qui produit pour lui ses déclarations d'initié.

[25] Après être entré sur SEDI pour faire ses déclarations en août et septembre 2007, il n'a pas vérifié par la suite si le tout avait été effectué correctement.

Représentations des procureurs

[26] Le procureur de monsieur Lavallée a déposé en preuve un extrait du site Internet des Autorités canadiennes en valeurs mobilières concernant les déclarations d'initié. Il y est mentionné les dix erreurs les plus courantes dans les dépôts SEDI dont voici l'une d'entre elles :

« Les déclarations ne sont pas déposées parce qu'elles n'ont pas été attestées. Lorsque le dépôt a été effectué, le système SEDI affiche les renseignements déclarés sur la page « Déposer une déclaration d'initié – Terminé » à la fin du processus de dépôt. »

[27] Il a déposé un sondage d'opinion des utilisateurs SEDI en date de juin 2006 et il a souligné les passages suivants :

« Les initiés n'ont pas d'expérience avec SEDI. Ils ne comprennent pas ou ont peu de tolérance envers ce qu'ils considèrent comme une complexité excessive. [...] Les initiés ne comprennent pas la logique de fonctionnement des processus d'inscription, des profils [...]. Les initiés considèrent que le système de déclaration SEDI est beaucoup trop complexe. »

[28] La procureure de l'Autorité rappelle que toute personne qui devient initié d'un émetteur assujéti est tenue de déclarer son emprise sur les titres de l'émetteur de même que les modifications à son emprise, et ce, dans les 10 jours qui suivent. Pour une telle omission de déclaration d'un initié, la sanction administrative pécuniaire applicable est de 100 \$ par jour d'omission, jusqu'à concurrence d'une somme de 5 000 \$.

[29] La procureure souligne que l'obligation de déclaration des initiés est cruciale pour le développement d'un marché juste et crédible pour les investisseurs.

[30] Elle ajoute que l'omission de déposer une déclaration d'initié est présumée avoir une incidence nuisible sur les autres investisseurs et sur le marché de façon générale, et ce, même en l'absence de toute preuve de ce préjudice⁷. De plus, elle souligne qu'il appartient aux initiés de s'assurer que leur

⁷ Orr (Re), 2001 BCSECCOM 1106, [2001] B.C.S.C.D. No. 1333.

déclaration soit correctement déposée et que la bonne foi alléguée par l'initié ne l'excuse pas de son retard.

[31] Le procureur du demandeur souligne que monsieur Lavallée connaissait ses obligations de déclaration d'initié et d'ailleurs les deux premières fois qu'il a effectué des déclarations il a eu recours à l'aide de l'Autorité. C'est le cas de quelqu'un qui a posé les gestes pour faire sa déclaration. La preuve démontre que Gaston Lavallée a accédé au système, a entré les informations et il croyait que c'était terminé. Malheureusement, cela ne l'était pas.

[32] Le procureur du demandeur prétend que le fait de ne pas attester la déclaration n'est pas un défaut qui se retrouve dans la Loi ni dans la *Norme canadienne 55-102, Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)*⁸ (ci-après la « Norme 55-102 »). Il souligne que l'effet dissuasif de l'imposition de la pénalité pour le dépôt tardif de déclaration d'initié produit en l'espèce l'effet inverse puisqu'en voulant être le plus transparent possible monsieur Lavallée, lorsqu'il s'est rendu compte que ses déclarations n'avaient pas été correctement déposées, a aussitôt communiqué avec l'Autorité pour corriger le problème. Or, même s'il a fait preuve de transparence et qu'il a lui-même contacté l'Autorité pour régler le problème, il se voit imposer la même pénalité que s'il n'avait pas été transparent et avait plutôt décidé de ne pas régler la situation.

[33] Le procureur soutient que la décision de l'Autorité n'est pas motivée conformément à l'article 319 de la Loi et 8 de la *Loi sur la justice administrative*⁹. La décision mentionne « vous pensez avoir déclaré » alors que c'est différent de ce que le demandeur invoque. C'est monsieur Lavallée en faisant des corrections pour la propriété directe ou indirecte qui s'est rendu compte que cela ne balançait pas, alors que dans la décision de l'Autorité il est indiqué que c'est après l'appel de l'Autorité qu'il s'est rendu compte d'un problème dans ses déclarations.

[34] Il n'y a aucun motif dans la décision. On n'explique pas en quoi les observations sont rejetées. Selon le procureur, l'audience *de novo* n'a pas permis de corriger le problème, on ne connaît pas plus les motifs de la décision.

[35] La procureure de l'Autorité a répliqué que l'Autorité a motivé sa décision, les observations ont été résumées et interprétées, elles ont tout simplement été rejetées. Cela se comprend de la décision finale. Elle ajoute que la Norme 55-102 fait partie de la réglementation et que la Loi prévoit que la déclaration doit être faite dans les modalités prévues par réglementation et l'attestation en fait partie. Et elle souligne que les participants qui souhaitent entrer dans l'industrie très réglementée des valeurs mobilières doivent connaître leurs obligations qui sont importantes pour la protection du public.

LE DROIT

[36] Voici les articles pertinents au présent dossier en vigueur au moment des faits :

Loi sur les valeurs mobilières

5. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique un sens différent, il faut entendre par:

«dirigeant»: le président ou le vice-président du conseil d'administration, le chef de la direction, le chef de l'exploitation, le chef des finances, le président, le vice-président, le secrétaire, le secrétaire adjoint, le trésorier, le trésorier adjoint, le directeur général d'un émetteur ou d'une personne inscrite, ou toute personne physique désignée en tant que tel par l'émetteur ou la personne inscrite ou exerçant des fonctions similaires;

89. Est un initié:

1° tout administrateur ou dirigeant d'un émetteur;

2° tout administrateur ou dirigeant d'une filiale d'un émetteur;

⁸ Bulletin hebdomadaire : 2001-07-20, Vol. XXXII n° 29, Bulletin hebdomadaire : 2003-05-02, Vol. XXXIV n° 17 et Bulletin hebdomadaire : 2001-09-14, Vol. XXXII n° 37.

⁹ L.R.Q., c. J-3.

3° la personne qui exerce une emprise sur plus de 10% des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote de l'émetteur qui sont en circulation, à l'exclusion des titres pris ferme pendant la durée du placement;

4° l'émetteur porteur de ses titres;

5° toute personne déterminée par règlement ou désignée à ce titre en vertu de l'article 272.2.

Est également un initié, un administrateur ou un dirigeant d'un initié.

97. L'initié à l'égard d'un émetteur assujéti est tenu de déclarer, selon les modalités, en la forme et dans les délais déterminés par règlement, toute modification à son emprise sur les titres de cet émetteur.

274.1. L'Autorité peut imposer, dans les cas, aux conditions et conformément aux montants déterminés par règlement, une sanction administrative pécuniaire pour une omission ou un acte fait en contravention à une disposition prévue au titre III de la présente loi, sauf à l'égard de l'information occasionnelle visée à l'article 73 que doit fournir un émetteur assujéti concernant un changement important.

322. Une personne directement affectée par une décision rendue par l'Autorité, par une personne visée aux articles 169 à 171 ou par un organisme d'autorégulation reconnu peut, dans un délai de 30 jours, en demander la révision auprès du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières institué en vertu de l'article 92 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (chapitre A-33.2).

Règlement sur les valeurs mobilières

174. L'initié à l'égard d'un émetteur assujéti déclare, dans un délai de 10 jours, toute modification à son emprise.

271.14. Tout initié ou tout dirigeant ou administrateur réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

Norme canadienne 55-102, Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)

2.2 Dépôt de la déclaration d'initié en format SEDI

1) L'initié à l'égard d'un émetteur SEDI qui est tenu, en vertu de la législation en valeurs mobilières, de déposer une déclaration d'initié à ce titre doit déposer sa déclaration en format SEDI par l'entremise d'un utilisateur de SEDI.

2) Pour plus de certitude, l'utilisateur de SEDI visé au paragraphe 1) comprend l'initié si celui-ci s'inscrit à titre d'utilisateur de SEDI au plus tard à l'échéance du délai prévu pour le dépôt de sa déclaration d'initié.

3) La déclaration d'initié déposée en format SEDI contient l'information à fournir selon le formulaire 55-102F2.

FORMULAIRE 55-102F2

Déclaration d'initié

[...]

Attestation

Avant de déposer une déclaration, l'initié ou l'agent de dépôt doit attester que l'information est vraie et complète à tous égards. L'agent de dépôt donne l'attestation au mieux de sa connaissance, mais l'initié est quand même tenu de s'assurer que l'information déposée par l'agent de dépôt est vraie et complète. Commet une infraction quiconque présente de

l'information fautive ou trompeuse à un égard important au moment du dépôt, compte tenu des circonstances dans lesquelles elle est présentée.

L'ANALYSE

[37] Gaston Lavallée a invoqué les éléments suivants au soutien de sa demande de révision :

- La Norme canadienne 55-102 n'est pas un règlement et donc la contravention alléguée, ses modalités et sa forme ne sont pas prévues par règlement;
- L'Autorité n'a pas rempli son obligation de motivation de sa décision;
- Les conséquences sont de nature pénale, la sanction est disproportionnée par rapport à la faute alléguée et l'Autorité n'est pas tenue d'imposer un montant de 100 \$ par jour;
- L'Autorité a le fardeau de prouver que l'initié a omis de déclarer la modification à son emprise et monsieur Lavallée affirme avoir accédé à SEDI pour remplir ses déclarations, il a donc posé les gestes nécessaires pour effectuer le dépôt de ses déclarations.

La nature réglementaire de la Norme canadienne 55-102

[38] Le procureur de Gaston Lavallée s'est interrogé à l'audience sur la nature réglementaire de la Norme canadienne 55-102. En réponse, le Bureau note que la *Norme canadienne 55-102, Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)* est considérée comme un règlement, puisqu'elle a été adoptée par la Commission des valeurs mobilières du Québec en vertu de l'article 100 de la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*¹⁰, lequel est entré en vigueur le 27 juin 2003 :

100. Les instructions générales sont réputées constituer des règlements dans la mesure où elles portent sur un sujet pour lequel la loi nouvelle prévoit une habilitation réglementaire et qu'elles sont compatibles avec cette loi et les règlements pris pour son application.

[39] Dans un supplément du Bulletin de la Commission des valeurs mobilières du Québec on notait ceci quant à la Norme canadienne 55-102 :

Norme canadienne 55-102, Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)

De façon préparatoire et corollaire à l'entrée en vigueur de l'article 100 de la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières* (L.Q. 2001, c. 38) la Commission, en vertu de l'article 274 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1), adopte telle que modifiée la norme canadienne intitulée Norme canadienne 55-102, Système électronique de déclaration des initiés en la version française ainsi que la version anglaise qui sont annexées à la présente décision.

La présente décision prend effet à la date d'entrée en vigueur de l'article 100 de la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*, (L.Q. 2001, c. 38).¹¹

[40] Il ne fait donc pas de doute que la Norme 55-102 est un règlement. De plus, dans cette norme il est clairement mentionné que l'initié dépose sa déclaration selon le formulaire 55-102F2, lequel contient les informations à fournir et une section concernant l'attestation : « Avant de déposer une déclaration, l'initié ou l'agent de dépôt doit attester que l'information est vraie et complète à tous égards ». L'exigence d'attestation fait donc partie de la forme et des modalités prévues par la réglementation¹². Le Bureau rejette donc l'argument du procureur de monsieur Lavallée à cet égard.

Motivation de la décision de l'Autorité

[41] Le procureur de monsieur Lavallée a plaidé que la décision de l'Autorité n'a pas été motivée comme le requiert l'article 319 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et l'article 8 de la *Loi sur la justice administrative*.

[42] Dans sa lettre du 11 mars 2009, l'Autorité a décidé d'imposer la sanction administrative pécuniaire de 10 000 \$ après avoir reçu les observations de monsieur Lavallée :

« Vu les observations que vous avez présentées à l'Autorité le 20 juin 2008 :

¹⁰ L.Q. 2001, c. 38.

¹¹ Supplément au Bulletin, 2003-04-11, Vol. XXXIV, n° 14.

¹² Art. 97, *Loi sur les valeurs mobilières*, précitée, note 2.

1. vous êtes initié de l'émetteur depuis le 2 avril 2007;
2. vous avez acquis 5 200 actions ordinaires de l'émetteur le 3 août 2007 et le 27 septembre 2007 (les « acquisitions des actions »);
3. vous pensiez avoir déposé les déclarations d'initié concernant les acquisitions des actions dans le délai prévu par l'article 174 du RVM (« le délai de rigueur »);
4. vous auriez réalisé que vos déclarations n'étaient pas déposées que lorsque l'Autorité vous a demandé des informations concernant d'autres déclarations d'initié en format SEDI;
5. vous avez fait part de la situation à l'Autorité et vous avez produit les déclarations d'initié concernant les acquisitions des actions le 9 avril 2008;
6. vous auriez été un néophyte en matière de déclarations d'initiés lorsque vous avez procédé aux acquisitions des actions;
7. vous jugiez que votre manquement à l'article 97 de la LVM n'a pas causé de préjudice au marché;

vu l'article 274.1 de la LVM et l'article 271.14 du RVM; et

considérant qu'en vertu de l'article 97 de la LVM, en tant qu'initié de l'émetteur, vous étiez tenu de déclarer toute modification à votre emprise sur les titres de l'émetteur dans le délai de rigueur; considérant qu'en tant que dirigeant de l'émetteur, le respect de vos obligations d'initié vous incombe;

considérant que tout initié qui contrevient à l'article 97 de la LVM est tenu en vertu de l'article 271.14 du RVM au paiement d'une sanction administrative pécuniaire notamment parce que le marché n'a pas reçu une information que l'initié était tenu de déclarer dans le délai de rigueur.

En conséquence, l'Autorité vous impose la sanction administrative pécuniaire qui suit, et ce, relativement au retard indiqué ci-après. [...] »

[43] Il appert de cette décision que l'Autorité a jugé que les observations données par monsieur Lavallée ne pouvaient être retenues et ne lui permettaient pas de se disculper quant à son retard dans le dépôt de ses déclarations d'initié. Bien que cette décision soit succinctement motivée, cela ne l'empêche pas de répondre à l'obligation de motivation :

« Cette motivation peut être exprimée en termes généraux conformément à la nature administrative des décisions et à l'ampleur du pouvoir discrétionnaire conféré au décideur¹³. Elle peut être brève sans être incomplète ou arbitraire¹⁴; la décision peut être « laconique et technique »... sans être « dépourvue de motifs ». »¹⁵

[44] L'Autorité rend une décision de nature administrative lorsqu'elle impose une sanction pécuniaire, elle n'agit pas en vertu d'un pouvoir judiciaire ni quasi-judiciaire. Cette décision est rendue suivant les pouvoirs discrétionnaires accordés à l'Autorité dans l'accomplissement de ses missions et fonctions¹⁶. Par conséquent, le tribunal ne retient pas l'argument à l'effet que la décision n'a pas été motivée.

[45] Par ailleurs, dans le cadre de la présente audience, monsieur Lavallée a eu l'opportunité de présenter sa défense et de témoigner pour expliquer sa version des faits.

L'imposition par l'Autorité de la sanction administrative pécuniaire

[46] Le procureur de Gaston Lavallée souligne que la différence n'est que sémantique entre la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité et une amende en matière pénale, considérant que la

¹³ *Université de Montréal c. Charles*, J.E. 92-1256 (C.A.); *Nutbey c. Commission scolaire Western Québec*, J.E. 2001-1383 (C.Q.).

¹⁴ *Amesse c. Commission des services juridiques*, J.E. 99-1493 (C.S.).

¹⁵ Patrice GARANT, *Droit administratif*, 5^e éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2004, p. 829.

¹⁶ Art. 4 et 8, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, précitée, note 3 et art. 276 et 316, *Loi sur les valeurs mobilières*, précitée, note 2.

sanction imposée se calcule par jour et par omission et qu'elle peut atteindre un montant considérable qui peut être plus élevé qu'une amende pour une infraction pénale.

[47] Il soutient donc que la sanction pécuniaire est disproportionnée par rapport à la faute alléguée et que lorsque l'Autorité impose une telle sanction, elle a le pouvoir d'en réduire le montant selon les circonstances du dossier. De plus, le procureur souligne que la sanction est si élevée qu'elle entraîne les conséquences inverses de celles recherchées puisqu'un initié pourrait décider de ne pas déposer sa déclaration s'il est en retard en espérant que l'Autorité ne s'en rende pas compte. Ainsi, il souligne que cela crée un résultat absurde qui n'est pas voulu par le législateur.

[48] Pour ce dernier argument, le Bureau estime qu'il n'est pas justifié de dire que puisque la sanction peut être élevée pour un initié qui dépose sa déclaration en retard, un tel initié serait plus enclin à ne pas la déposer en souhaitant que l'Autorité ne découvre pas ce fait. Le Bureau croit que le fait qu'un initié sache qu'il peut faire l'objet d'une sanction pécuniaire pouvant atteindre 5 000 \$ par omission de déclaration devrait avoir pour effet d'inciter l'initié à respecter les délais de dépôt requis par la loi. Il ne faut pas oublier que l'Autorité dispose d'autres mesures pour agir contre un initié qui fait défaut de déposer ses déclarations.

[49] Quant au fait que la sanction est élevée et qu'elle le serait plus qu'une amende, le Bureau note les propos de l'honorable juge Wilson dans l'arrêt *Wigglesworth*¹⁷ quant à la conséquence pénale :

« À mon avis, une véritable conséquence pénale qui entraînerait l'application de l'art. 11 est l'emprisonnement ou une amende qui par son importance semblerait imposée dans le but de réparer le tort causé à la société en général plutôt que pour maintenir la discipline à l'intérieur d'une sphère d'activité limitée. » [Nos soulignements]

[50] Il faut donc déterminer si la sanction est, par son importance, imposée dans le but de réparer le tort causé à la société en général ou dans le but de maintenir la discipline à l'intérieur d'une sphère d'activité.

[51] Une distinction doit être faite entre les affaires « de nature publique [qui] vise à promouvoir l'ordre et le bien-être publics dans une sphère d'activité publique » et les « affaires privées, internes ou disciplinaires qui sont de nature réglementaire, protectrice ou corrective et qui sont principalement destinées à maintenir la discipline, l'intégrité professionnelle ainsi que certaines normes professionnelles, ou à réglementer la conduite dans une sphère d'activité privée et limitée »¹⁸.

[52] Les affaires entendues devant le Bureau répondent au deuxième type d'affaires, soit celles de nature privée, interne ou disciplinaire qui sont de nature réglementaire, préventive et prospective et qui visent à maintenir ici l'intégrité et l'efficacité des marchés financiers, la protection du public et la confiance du public envers les marchés financiers¹⁹. À cet effet, le Bureau cite le passage suivant de la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*²⁰ :

« Il importe tout d'abord de faire remarquer que la Loi est une loi de nature réglementaire. En fait, elle s'inscrit dans le cadre d'un régime de réglementation beaucoup plus vaste de l'industrie des valeurs mobilières au Canada. Elle vise avant tout à protéger l'investisseur, mais aussi à assurer le rendement du marché des capitaux et la confiance du public dans le système: David L. Johnston, *Canadian Securities Regulation* (1977), à la p. 1.

[...]

Comme je l'ai déjà mentionné, les lois sur les valeurs mobilières visent avant tout à protéger le public investisseur. Dans l'arrêt *Brosseau c. Alberta Securities Commission*, 1989 CanLII 121 (C.S.C.), [1989] 1 R.C.S. 301 (*Brosseau*), notre Cour a reconnu l'importance de cet objectif lorsqu'il faut procéder à l'examen de décisions prises par des commissions des valeurs mobilières; le juge L'Heureux-Dubé, s'exprimant au nom de notre Cour, dit, à la p. 314:

D'une manière générale, on peut dire que les lois sur les valeurs mobilières visent à réglementer le marché et à protéger le public. Cette Cour a reconnu ce rôle dans l'arrêt *Gregory & Co. v.*

¹⁷ *R. c. Wigglesworth*, [1987] 2 R.C.S. 541.

¹⁸ *Id.*, 559.

¹⁹ *Comité pour le traitement égal des actionnaires minoritaires de la Société Asbestos Ltée c. Ontario (Commission des valeurs mobilières)*, [2001] 2 R.C.S. 132, 2001 CSC 37, par. 45; *Cartaway Resources Corp. (Re)*, [2004] 1 R.C.S. 672.

²⁰ [1994] 2 R.C.S. 557.

Quebec Securities Commission, 1961 CanLII 75 (S.C.C.), [1961] R.C.S. 584, dans lequel le juge Fauteux a fait remarquer à la p. 588:

[TRADUCTION] L'objet prépondérant de la loi est d'assurer que les personnes qui, dans la province, exercent le commerce des valeurs mobilières ou qui agissent comme conseillers en placement, sont honnêtes et de bonne réputation et, ainsi, de protéger le public, dans la province ou ailleurs, contre toute fraude consécutive à certaines activités amorcées dans la province par des personnes qui y exercent ce commerce.

Ce rôle protecteur, qui est commun à toutes les commissions des valeurs mobilières, donne à ces organismes un caractère particulier qui doit être reconnu lorsqu'on examine la manière dont leurs fonctions sont exercées aux termes des lois qui leur sont applicables.»²¹ [Nos soulignements]

[53] Le Bureau s'était prononcé dans l'affaire *Steven Demers*²² quant à la nature des affaires entendues par le Bureau :

« Les ordonnances rendues par le Bureau sont de nature réglementaire et en ce sens elles ne sont ni réparatrices, ni punitives; elles visent avant tout la protection et la prévention des risques pouvant porter préjudice au marché financier québécois. Ces ordonnances peuvent malgré tout avoir un caractère dissuasif afin d'envoyer un message clair aux intervenants du marché à l'effet que certaines conduites ne seront pas tolérées. »²³

[54] Il ne s'agit pas en l'espèce d'une ordonnance comme telle imposée par le Bureau, mais il s'agit de l'imposition par l'Autorité d'une sanction pécuniaire pour le défaut d'un initié de se conformer à ses obligations légales. Cette procédure entreprise par l'Autorité est une procédure de nature administrative et dont le calcul de la sanction s'effectue d'une façon mathématiquement simple sans égard à des principes de détermination de la sanction selon les circonstances.

[55] À cet égard, dans l'affaire *Martineau c. Ministère du Revenu national*²⁴, le demandeur invoquait que la somme de 315 458 \$ réclamée par un agent des douanes en vertu de l'article 124 de la *Loi sur les douanes*²⁵, était de nature pénale et entraînait de véritables conséquences pénales, notamment dû à la sévérité de la sanction et au fait que s'il avait été poursuivi par voie sommaire l'amende aurait été inférieure à ce montant. La Cour suprême du Canada a conclu qu'il fallait regarder l'objectif de la loi et la nature des procédures elles-mêmes pour en déterminer son caractère administratif ou pénal. Et que si la procédure n'était pas qualifiée de pénale, il fallait ensuite s'attarder à savoir si de véritables conséquences pénales en résultaient.

[56] Or, la Cour suprême décida que la *Loi sur les douanes* avait pour objet de « régir, d'encadrer et de contrôler la circulation transfrontalière des personnes et des marchandises »²⁶ et que « la réalisation de ces objectifs dépend de l'efficacité du système d'autodéclaration ou de déclaration volontaire prévue par la LD. Pour assurer le respect de la LD, le législateur a mis en place des mécanismes civils et pénaux »²⁷. La Cour suprême a aussi déterminé que la confiscation compensatoire n'avait pas pour objet de réparer un tort à la société et que l'article 124 de la *Loi sur les douanes* ne tenait « aucunement compte des principes de responsabilité pénale et des principes de détermination de la peine »²⁸.

[57] La Cour suprême a donc conclu ainsi sur la différence entre l'amende et la sanction administrative :

« Qui plus est, dans un cas comme dans l'autre, l'amende ne remplace pas la confiscation compensatoire : il s'agit de deux conséquences distinctes dont l'une ne dépend aucunement de l'autre. L'une, l'amende, est manifestement pénale et tient compte des facteurs et des principes

²¹ *Ibid.*

²² *Autorité des marchés financiers c. Steven Demers*, 10 mars 2006, Vol. 3, n° 10, BAMF - Section Information générale, 9.

²³ *Id.*, 31.

²⁴ *Martineau c. Ministère du Revenu national*, [2004] 3 R.C.S. 737.

²⁵ L.R.C. 1985, ch. 1 (2^e suppl.).

²⁶ Précitée, note 24, par. 25.

²⁷ *Id.*, par. 26.

²⁸ *Id.*, par. 39.

pertinents en matière de détermination de la peine; l'autre, de nature civile et purement économique, est plutôt déterminée par un simple calcul mathématique. »²⁹

[58] On peut donc faire le parallèle avec la sanction pécuniaire imposée par l'Autorité qui se calcule par jour d'omission et qui ne prend aucunement en considération des principes de responsabilité pénale ou de détermination de la peine, mais qui dépend plutôt d'un calcul mathématique fort simple. La réalisation par l'Autorité de son objectif de favoriser un accès équitable à de l'information fiable et complète sur les titres des émetteurs dépend de l'efficacité du système de déclarations des initiés qui sont des acteurs importants pour les marchés. Le législateur a donc mis en place divers mécanismes administratifs et pénaux pour voir au respect de la loi.

[59] Par ailleurs, la façon dont un organisme dispose des sommes perçues à titre de pénalité est un indice de la nature de la pénalité imposée³⁰. Il est à noter que la moitié des sommes perçues par l'Autorité à titre de pénalité administrative sont versées dans le Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance³¹.

[60] Ainsi, l'imposition par l'Autorité d'une sanction pécuniaire pour le retard dans le dépôt d'une déclaration d'initié ne vise pas à réparer un tort causé à la société, mais a plutôt pour objet de maintenir la discipline et le respect des obligations des initiés dans les marchés financiers. Ces obligations sont importantes pour les marchés en ce qu'elles permettent aux épargnants d'être à l'affût des gestes posés par les initiés qui sont les personnes bien placées pour juger de la valeur des titres de l'émetteur. Le Bureau cite le passage suivant d'une de ses décisions portant sur les obligations des initiés :

« Le Bureau tient à souligner que la participation aux marchés financiers entraîne de nombreuses obligations qui sont nécessaires au maintien de la confiance et de l'efficacité des marchés financiers, de même qu'à la protection des investisseurs. En tant qu'initié, M. Aubé se devait de se renseigner sur ses obligations et de s'assurer qu'elles soient remplies de manière conforme.

Les dispositions relatives à la divulgation des opérations sur valeurs des initiés ont pour but de renseigner promptement le public sur les agissements des initiés sur les titres d'un émetteur assujetti. Cette divulgation vise à pallier l'asymétrie informationnelle qui existe entre les initiés de l'émetteur assujetti et les membres du public investisseur. La divulgation des opérations des initiés constitue également un élément dissuasif à la commission d'un délit d'initié, puisque l'initié, devant la publicité qu'entraîne la divulgation de son opération, serait moins enclin à s'engager sur la voie d'un tel délit.

Le Bureau cite le passage suivant de l'ouvrage *Securities Law and Practice* qui souligne bien les objectifs qui sous-tendent les obligations de déclarations des initiés :

« The requirement that insiders of reporting issuers make public disclosure of their securities transactions is designed to assist in developing "a free and open market with the prices thereon based on the fullest knowledge of all relevant facts among traders" (Kimber Report, para. 2.02 at p. 10). Protection of the public confidence in the Canadian capital markets requires that possible infractions of s. 76 be discovered by mandatory disclosure of trading by those that might be in the best position to profit by insider information. Outsiders are entitled to the comfort of knowing what the insiders are doing or not doing with an issuer's securities. This comfort helps make the capital market, as a source for investment capital, appear to be fair and credible.

Investors are also interested in how officers and directors view the reporting issuer as an investment vehicle. In fact, investors use insider trading reports to help them make investment decisions. [...]

Public disclosure of insider trading provides a significant and practical deterrent against insiders buying or selling securities with knowledge of material information that has not been disclosed generally to the public. »³²

²⁹ *Id.*, par. 62.

³⁰ *Wigglesworth*, précitée, note 17, par. 24.

³¹ Art. 38.1 et 38.2, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, précitée, note 3.

Du même souffle, ces déclarations d'initié permettent à l'Autorité des marchés financiers d'exercer une surveillance sur les opérations d'un initié sur les titres d'un émetteur. Le Bureau rappelle l'importance pour le marché de la divulgation prompte des opérations d'initié; à cet égard, il cite le passage suivant de l'affaire *Seven Mile High Group Inc. (Re)*³³ :

« The information provided by insider trading reports is important market information, as it discloses to market participants the trading activities of the persons most closely connected to, and therefore in a position to be most knowledgeable about, a reporting issuer. Timely reporting is particularly important where, as in this case, the insider is an active trader. »³⁴

Pour veiller à l'efficacité des marchés, à la protection des investisseurs et à la confiance du public envers les marchés et leurs intervenants, il faut promouvoir la transparence et veiller à la conformité des personnes qui jouent un rôle important dans les marchés financiers. Ce faisant, dans le cadre d'un marché hautement réglementé, l'initié d'un émetteur assujéti se doit de se renseigner sur ses obligations et de veiller à leur respect; il ne peut se cacher derrière l'ignorance de la loi. Ainsi, l'initié est responsable de son omission d'effectuer sa déclaration dans les délais prescrits.

[...]

Il appartient à l'initié de veiller à ce que sa déclaration soit déposée à temps et qu'il ait en sa possession tous les renseignements utiles pour pouvoir procéder à une déclaration qui soit exacte et conforme à la réglementation. »³⁵

[61] Le Bureau note le passage suivant d'une décision de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (ci-après la « *CVMO* ») quant à l'importance des obligations de déclaration des initiés :

« **78** The requirement to file insider reports set out in section 107 of the Act serves two purposes:

- (a)
 - a deterrent purpose: insiders are less likely to engage in improper trading if such trading is subject to public scrutiny. Insider reporting allows the market and securities regulatory authorities to monitor insider transactions and take action if improper trading is identified; and
- (b)
 - a signalling purpose: investors are provided with information concerning the trading activities of insiders, and, by inference, the insiders' views concerning the prospects of the issuer, thereby enhancing market efficiency.

(See, for example, *Report of the Attorney General's Committee on Securities Legislation in Ontario* (the "Kimber Report"), Toronto: Queen's Printer, 1965), paras. 2.02 - 2.05)

79 It is well established that "timely, accurate and efficient disclosure of information" is one of the primary means for achieving the purposes of the Act.

80 The importance of timely and accurate insider reporting was emphasized in the *Hinke* decision, where the Commission stated:

- ... the filing of insider reports serves a very important purpose in our securities regulatory regime. They are designed to foster fair and efficient capital markets and to protect public confidence in our markets.

³² Borden Ladner Gervais LLP, *Securities Law and Practice*, 3^e édition, Thomson Carswell, 2005, § 21.4.1.

³³ 1991 LNBCSC 254, [1991] 47 BSCS Weekly Summary 7.

³⁴ *Id.*, p. 36.

³⁵ *Aubé c. Autorité des marchés financiers*, 2009 QCBDRVM 46.

- The filing of insider reports is underscored by principles of disclosure and transparency with respect to trading by insiders.
- (*Re Hinke* (2006), 29 O.S.C.B. 4171 at paras. 16 and 17.)

81 In *Re Robinson*, the Commission, discussing the purpose of insider reporting requirements, quoted directly from the Commission's 1994 Notice and Request for Comments regarding proposed legislative changes, including changes to insider reporting requirements:

- These requirements are intended to discourage trading with knowledge of material undisclosed information, and enhance investor confidence in the securities market. Additionally, the reports have been of use to market participants as an indicator of perceptions that insiders have about issuers and their prospects.
- (*Notice and Request for Comments on Proposed Refinement of the Early Warning Regime and the Rules Regarding Insider Reporting, Takeover Bids and Control Block distributions as they Apply to Investors in General, Including Portfolio Managers and Portfolio Clients* (1994), 17 O.S.C.B. 4438, quoted in *Re Robinson* (1996), 19 O.S.C.B. 2643 at para. 252.)³⁶

[62] Dans l'atteinte de ses objectifs visant à promouvoir l'accès à une information fiable et complète et de ce fait l'efficience des marchés, l'Autorité compte sur la compétence, la transparence et la promptitude des initiés pour divulguer leurs opérations sur les titres d'un émetteur assujéti, et ce, dans les délais prescrits par la loi.

[63] Par conséquent, puisque les obligations des initiés sont cruciales pour les marchés financiers, il appert que le législateur a choisi d'introduire un mécanisme d'imposition de sanctions administratives pécuniaires pouvant atteindre une somme importante pour un initié, cette sanction ne devant pas être simplement « *another cost of doing business* »³⁷.

[64] La Cour d'appel de l'Alberta dans l'affaire *Brost* a signalé que l'augmentation du maximum de pénalité administrative à 1 million de dollars que peut imposer la commission albertaine reflète l'intention du législateur que ces pénalités ne soient pas à un niveau si bas qu'elles ne correspondent à rien de plus qu'à un autre frais pour faire des affaires :

« The Legislature has conferred on the Commission jurisdiction for administrative penalties up to \$1,000,000.00. This increase in the maximum amount of administrative penalty reflects a legislative intent that these penalties ought not to be so low that they amount to nothing more than another cost of doing business. It also signals the Legislature's intent that the Commission should fit the sanction to the circumstances, including the magnitude of the illegality and the need to encourage lawful conduct by those involved with securities. »³⁸

[65] De plus, le Bureau rappelle que la dissuasion générale est un élément important dans la réglementation des marchés financiers. Dans l'arrêt *Cartaway*³⁹, la Cour suprême note ainsi l'importance de la dissuasion générale pour l'encadrement du secteur des valeurs mobilières :

« 55. En l'espèce, on nous demande s'il est raisonnable de conclure que la dissuasion générale a un rôle à jouer dans la réglementation des marchés de capitaux. Selon l'opinion courante, les participants aux marchés de capitaux demeurent des acteurs rationnels. Cette théorie vaut probablement davantage pour les systèmes de marchés que pour les comportements sociaux. Il est donc raisonnable de présumer, surtout du fait de l'expertise de la Commission dans la réglementation des marchés de capitaux, que la dissuasion générale conserve un rôle légitime dans la décision de prononcer ou non des ordonnances dans l'intérêt public et, le cas échéant, quant à la sévérité de ces ordonnances.

56. Cette approche s'accorde avec la jurisprudence américaine en matière de valeurs mobilières. Cette dernière accepte que la dissuasion générale puisse être un facteur pertinent dans l'imposition des pénalités pour sanctionner une conduite frauduleuse. En effet,

³⁶ *Rowan (Re)*, 2008 LNONOSC 473, (2008), 31 OSCB 6515.

³⁷ *Alberta Securities Commission v. Brost*, 2008 ABCA 326.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ [Cartaway Resources Corp. \(Re\)](#), précitée, note 19.

l'intérêt public commande l'application de sanctions appropriées pour assurer l'observation des règles, des règlements et des politiques de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») : voir p. ex. *United States c. Matthews*, 787 F.2d 38 (2d Cir. 1986), p. 47. L'importance des peines civiles ne cesse de croître pour la SEC et ce, pour des motifs divers, dont la nécessité de la dissuasion générale : voir R. G. Ryan, « Securities Enforcement : Civil Penalties in SEC Enforcement Cases : A Rising Tide » (2003), 17 *Insights* 17. »⁴⁰

[66] Il faut donc croire que si le législateur québécois a prévu le paiement d'une telle sanction en cas de défaut d'un initié de déposer sa déclaration dans les délais prescrits, c'est qu'il considère que ce montant est justifié pour maintenir la discipline et l'efficacité des marchés, pour dissuader les initiés qui pourraient être tentés de profiter de leur position privilégiée et pour permettre l'atteinte par l'Autorité de ses objectifs de protection du public et des marchés financiers.

[67] Dans les affaires *Johnson v. British Columbia (Securities Commission)*⁴¹, *Lavallee v. Alberta (Securities Commission)*⁴² et *Rowan (Re)*⁴³, les commissions de valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario ont statué que les pénalités administratives imposées par ces commissions n'entraînent pas de conséquences pénales et sont de nature administrative et servent à maintenir la discipline à l'intérieur des marchés de capitaux :

« 43 [...] We therefore conclude that the administrative penalty in question, notwithstanding its quantum, has for its primary purpose, the protection of investors as well as specific deterrence to the Respondents to prevent them from engaging in similar conduct in the future.

[...]

45 The protective and deterrent functions served by the administrative penalty in our capital markets have been acknowledged and emphasized by this Commission:

- The purpose of an administrative penalty is to deter the particular respondents from engaging in the same or similar conduct in the future and to send a clear deterrent message to other market participants that the conduct in question will not be tolerated in Ontario capital markets.
- (*Re Limelight Entertainment Inc.* (2008), 31 O.S.C.B. 12030 at para. 67) »⁴⁴

[68] De plus, le Bureau note que la sanction ne prend pas une dimension pénale du fait qu'elle peut être plus importante que le montant d'une amende qui pourrait être imposée⁴⁵. Le fait que le législateur ait prévu une sanction pouvant atteindre 5 000 \$ par omission de déposer dénote de l'importance qu'il accorde à ces obligations.

[69] Rappelons que l'Autorité des marchés financiers dans l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières* a pour mission de « favoriser le bon fonctionnement »⁴⁶ des marchés et de « régir l'information des porteurs de valeurs mobilières et du public sur les personnes qui font publiquement appel à l'épargne et sur les valeurs émises par celles-ci »⁴⁷. De plus, dans l'accomplissement de ses fonctions l'Autorité doit veiller notamment :

« à favoriser la confiance des personnes et des entreprises à l'égard des institutions financières et autres intervenants du secteur financier »⁴⁸;

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ 1999 LNBCSC 35.

⁴² [2010] A.J. no. 144, 2010 ABCA 48.

⁴³ 2008 LNONOSC 473 et 2009 LNONOSC 941, (2010), 33 OSCB 91.

⁴⁴ *Rowan (Re)*, 2009 LNONOSC 941, (2010), 33 OSCB 91, par. 43 et 45.

⁴⁵ *Martineau*, précitée, note 24.

⁴⁶ Art. 276 (1), *Loi sur les valeurs mobilières*, précitée, note 2.

⁴⁷ Art. 276 (3), *Loi sur les valeurs mobilières*, précitée, note 2.

⁴⁸ Art. 8 (1), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, précitée, note 3.

« à promouvoir une offre de produits et services financiers de haute qualité et à un prix concurrentiel pour l'ensemble des personnes et des entreprises dans toutes les régions du Québec »⁴⁹;

« à donner aux personnes et aux entreprises un accès à une information fiable, exacte et complète sur les institutions financières et autres intervenants du secteur financier et sur les produits et services financiers offerts. »⁵⁰

[70] Par conséquent, le tribunal estime que l'Autorité dispose d'un tel pouvoir d'imposer des sanctions pécuniaires administratives aux initiés afin de favoriser le respect par les initiés de leurs obligations qui ont une importance capitale pour le marché des valeurs mobilières. Le fait que la sanction pécuniaire puisse représenter un montant important pour un initié n'a pas pour effet de dénaturer la sanction administrative, mais démontre toute l'importance que le législateur accorde au respect des obligations des initiés.

Discrétion de l'Autorité dans le montant de la sanction imposée

[71] Au surplus, le procureur de Gaston Lavallée invoque le fait que la sanction pécuniaire imposée par l'Autorité est disproportionnée par rapport aux faits de la présente cause et que si le Bureau confirmait que monsieur Lavallée a fait défaut de déposer sa déclaration dans le délai prescrit, il pourrait à tout le moins imposer comme sanction un montant symbolique. Il considère que l'Autorité dispose d'une discrétion quant au montant à être imposé.

[72] Pour les motifs qui suivent, le Bureau estime qu'il a le pouvoir lorsqu'il entend *de novo* le dossier de réduire le nombre de jour pour le calcul de la pénalité, mais ne pas avoir la discrétion pour réduire le montant de 100 \$ par jour pour chaque omission de déclarer imposé par l'Autorité en vertu des articles 274.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*.

[73] L'article 274.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut imposer selon les conditions déterminées par règlement une sanction administrative pécuniaire pour une omission ou un acte fait en contravention à une disposition du titre III de la loi. Le titre III réfère aux articles 68 à 109 de la Loi. Cela comprend donc les dispositions sur les déclarations des initiés prévues au chapitre IV, articles 89 à 103.

[74] Les conditions d'imposition de la sanction pécuniaire pour le défaut de déposer une déclaration d'initié dans le délai prescrit sont prévues à l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières* :

271.14. Tout initié ou tout dirigeant ou administrateur réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

[75] La sanction pécuniaire est donc de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel l'initié est en défaut, pour un montant maximum de 5 000 \$. Ce montant est un minimum fixé par la loi et si l'Autorité décide d'imposer une telle sanction, elle n'a pas la discrétion pour réduire ce montant. Si l'Autorité ne dispose pas d'une discrétion pour réduire le montant de 100 \$ par jour, le Bureau n'a pas non plus la discrétion de réduire selon les circonstances du dossier la sanction pécuniaire imposée en vertu de cette disposition. La discrétion de l'Autorité en cette matière repose sur le fait d'imposer ou non une sanction et sur la détermination du nombre de jour d'omission.

[76] On peut faire la comparaison de cette disposition avec l'article 60 de la *Loi sur le ministère du Revenu*⁵¹, pour lequel la jurisprudence⁵² a abondamment reconnu qu'un tribunal n'avait aucune discrétion d'imposer un montant moindre que celui prévu à cet article dont voici le dispositif :

⁴⁹ *Id.*, art. 8 (2).

⁵⁰ *Id.*, art. 8 (4).

⁵¹ L.R.Q., c. M-31.

⁵² *Québec (Sous-ministre du Revenu) c. Leblanc*, [1987] J.Q. 1870 (QCCA), *Québec (Sous-ministre du revenu) c. Laliberté*, [1993] R.D.F.Q. 223, *Québec (Sous-ministre du revenu) c. Gagnon*, [1998] R.D.F.Q. 109 (C.S.), *Québec (Sous-ministre du revenu) c. Pilote*, [2003] R.D.F.Q. 107 (C.S.).

60. Quiconque omet de faire une déclaration ou un rapport en la manière et à l'époque prescrites par une loi fiscale, par un règlement édicté en vertu d'une telle loi ou par une ordonnance du ministre, commet une infraction et, outre toute autre pénalité prévue par une telle loi, est passible d'une amende d'au moins 100 \$ par jour que dure l'omission.

De plus, chaque telle omission suite à une demande ou à une nouvelle demande faite en vertu de l'article 39 constitue une nouvelle infraction passible d'une amende d'au moins 100 \$ par jour que dure l'omission.

[77] L'analyste de l'Autorité a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'une sanction imposée automatiquement par l'Autorité, mais qu'il y a plutôt une analyse faite au cas par cas. L'Autorité a donc une discrétion en vertu de l'article 274.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* d'imposer ou non une sanction pécuniaire selon les faits soumis à son attention dans un dossier. Mais lorsqu'elle décide d'exercer sa discrétion dans le but d'imposer une sanction à un initié, l'Autorité est restreinte à imposer le montant prévu à l'article 271.14 du Règlement.

[78] Le Bureau reconnaît que ce montant n'est pas sans conséquence pour un initié puisque dans la majorité des cas le montant maximal de 5 000 \$ est atteint, puisque souvent le nombre de jours atteint le maximum soit 50 jours. Au surplus, le montant maximal est interprété par l'Autorité comme s'appliquant à chaque omission de déclaration. Le Bureau a souligné plus haut dans la présente décision que le montant de la sanction fixé par le règlement reflète l'intention du législateur d'accorder une importance aux obligations des initiés afin d'assurer la transparence et la confiance des investisseurs dans les marchés financiers.

[79] Le Bureau souligne cependant que dans les autres provinces, le montant de frais exigibles pour une telle omission est bien en deçà de ce qui est imposé par l'Autorité en vertu de l'article 274.1 du Règlement. Le Bureau reprend ici un tableau préparé par SEDI afin d'informer les initiés du montant des frais de retard qu'ils peuvent se voir imposer, cependant le Bureau a apporté une correction quant au montant imposé par la British Columbia Securities Commission, puisqu'il y avait une erreur dans la version française :

Alberta	L'ASC n'exige aucuns frais pour les dépôts tardifs; cependant, les noms des initiés qui ont déposé leurs déclarations d'initié en retard sont publiés dans la liste hebdomadaire des déposants tardifs du SEDI, affichée sur le site Web de l'organisme.
Colombie-Britannique	50 \$ pour chaque opération déclarée en retard, par initié, par émetteur, imposés par la British Columbia Securities Commission.
Manitoba	<ul style="list-style-type: none"> • 50 \$ par jour, par initié et par émetteur, imposés par la Commission des valeurs mobilières du Manitoba. • Sous réserve d'un maximum de 1 000 \$ par initié, par émetteur et par exercice financier. La date de fin d'exercice étant le 31 mars. <p>Référence : Section 1(2)(ee) de l'Annexe A du <i>Règlement sur les valeurs mobilières</i>.</p>
Québec	<ul style="list-style-type: none"> • 100 \$ par jour, par opération, par initié et par émetteur, imposés par l'Autorité des marchés financiers. • Sous réserve d'un maximum de 5 000 \$ par opération. • De plus, les noms des initiés qui ont déposé leurs déclarations d'initié en retard sont publiés hebdomadairement dans le Bulletin de l'Autorité des marchés financiers à la section 6.11 sous Annexe 3 Liste des déclarations d'initiés déposées hors délais. <p>Référence : l'article 274.1 de la <i>Loi sur les valeurs mobilières</i> et les articles 271.14 et 271.15 du <i>Règlement sur les valeurs mobilières</i>.</p>

Ontario	<ul style="list-style-type: none"> • 50 \$ par jour, par initié et par émetteur, imposés par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. • Sous réserve d'un maximum de 1 000 \$ par période d'un an commençant le 1^{er} avril et finissant le 31 mars. <p>Référence : paragraphe B de l'annexe D de la <i>Règle 13-502</i> de la <i>CVMO</i>.</p>
----------------	---

[80] Il ressort donc que l'Autorité avec un montant de 100 \$ par jour pour chaque opération, avec un maximum de 5 000 \$ par opération est de loin la plus exigeante, puisque certaines provinces ont un maximum de 1 000 \$ par initié par exercice financier. L'Autorité pourrait imposer pour un même initié une sanction de 5 000 \$ pour chaque opération déclarée en retard et cela sans limite quant au total. En l'espèce, la sanction imposée est de 10 000 \$ pour deux opérations déclarées en retard, soit après plus de 50 jours.

[81] Il s'agit d'une sanction pécuniaire importante et le législateur n'a pas accordé à l'Autorité de discrétion quant au montant à imposer.

[82] Cela diffère de ce qui est imposé dans les autres provinces, puisque les frais de retard sont de moindre importance, mais il demeure possible pour les différentes commissions de valeurs mobilières d'entreprendre des procédures administratives à l'encontre d'un initié.

[83] Il arrive effectivement que les autres commissions, en plus des frais de retard susmentionnés, imposent, suite à une audience, des pénalités administratives pour les retards dans les déclarations d'initié. Elles peuvent aussi rendre d'autres ordonnances dans l'intérêt public à l'encontre d'un initié ayant fait défaut de déclarer ses opérations dans les délais prescrits, telle une ordonnance d'interdiction d'opérations sur les titres de l'émetteur ou une interdiction d'agir à titre d'administrateur d'un émetteur assujéti⁵³.

[84] À titre d'exemple, lorsque la commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique doit déterminer les sanctions à imposer à l'encontre d'un initié ayant produit ses déclarations en retard, elle prend en considération divers facteurs :

- « the volume of shares in the unreported trades compared to total trading in the stock;
- the number of unreported trades;
- the duration of the non-compliance;
- whether the respondent disclosed and rectified the deficiencies voluntarily;
- the respondent's previous disciplinary history;
- the respondent's cooperation with the Commission staff investigation, and
- the presence of any aggravating factors. »⁵⁴

[85] Ainsi, dans les autres provinces les frais exigibles pour le dépôt tardif d'une déclaration d'initié sont moins importants et lorsqu'une pénalité administrative est demandée celle-ci est modulée en fonction des facteurs ci-dessus et des faits du dossier.

[86] L'Autorité ne prend pas en considération ces facteurs lorsqu'elle décide d'imposer la sanction pécuniaire puisqu'elle ne peut pas moduler selon les faits du dossier le montant fixé par le législateur. Il n'appartient pas au Bureau de questionner la décision du législateur de fixer la sanction administrative pécuniaire à 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour.

[87] Toutefois, si l'Autorité demandait au Bureau en vertu de l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* d'imposer une pénalité administrative à un initié, le Bureau aurait la discrétion d'imposer un montant selon les faits du dossier et il pourrait se baser sur les facteurs développés dans des dossiers similaires.

⁵³ Voir à cet effet les affaires suivantes : *Rowan (Re)*, précitée, note 44, *Hinke (Re)* (2006), 29 O.S.C.B. 4171, *Skimming (Re)*, 1996 LNBCSC 13, *Seven Mile High Group Inc. (Re)*, précitée, note 33, *Follgard (Re)*, 2000 LNABASC 1.

⁵⁴ *Orr (Re)*, précitée, note 7, *Prowse (Re)*, 2002 LNBCSC 217, *McLean (Re)*, 2003 LNBCSC 271.

[88] Il ne s'agit pas d'un tel cas en l'espèce et la seule chose à réviser est de savoir si l'Autorité doit ou non imposer la sanction pécuniaire à l'égard de Gaston Lavallée considérant les faits du dossier. Il faut donc déterminer si monsieur Lavallée a effectivement commis l'acte reproché, soit d'avoir déposé en retard ses déclarations d'initié.

Éléments de défense soulevés par monsieur Lavallée

[89] Le Bureau estime que considérant les conséquences pécuniaires qui peuvent être importantes pour un initié et vu qu'aucune distinction n'est faite selon les circonstances entre les initiés relativement au montant imposé par l'Autorité, l'initié qui fait face à l'imposition d'une telle sanction doit pouvoir faire valoir une défense et c'est dans cette optique que l'initié est invité à formuler ses observations à l'Autorité et qu'il peut demander la révision de la décision de l'Autorité devant le Bureau.

[90] Il s'agit cependant d'évaluer la portée de la défense qui peut être invoquée par l'initié et retenue par l'Autorité en premier lieu, et le Bureau en second lieu.

[91] Notons d'emblée que le fait que monsieur Lavallée n'avait aucune intention de cacher des informations en déposant ses déclarations en retard n'a aucun impact sur l'imposition de la sanction administrative pécuniaire en l'espèce. Le procureur du demandeur souligne qu'un initié qui sciemment déciderait de ne pas déclarer sa modification à l'emprise est placé sur le même pied que l'initié qui n'aurait aucune telle intention et qui a posé les gestes nécessaires pour effectuer le dépôt de sa déclaration.

[92] Il est vrai que l'intention n'est pas prise en considération par l'Autorité lorsqu'elle impose une sanction administrative pécuniaire à un initié et cela est tout à fait conforme à l'intention du législateur de s'assurer que tous les initiés respectent leurs obligations de déclaration afin de maintenir l'accès à une information fiable, exacte et complète et pour favoriser la confiance des investisseurs et la protection du public. Cependant, l'Autorité pourrait décider d'entreprendre d'autres mesures administratives ou pénales contre un initié qui aurait sciemment décidé de ne pas déclarer ses opérations afin de cacher des informations.

[93] Le procureur du demandeur soutient aussi que l'Autorité doit démontrer que les déclarations n'ont effectivement pas été déposées dans le délai requis, alors que monsieur Lavallée affirme les avoir déposées.

[94] Pour conclure à l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire en raison du défaut d'un initié de déposer dans le délai prescrit sa déclaration de modification à l'emprise, l'Autorité doit démontrer les points suivants :

- Il s'agit d'un initié au sens de l'article 89 de la Loi;
- Il s'agit d'un initié à l'égard d'un émetteur assujéti au sens de l'article 68 de la Loi;
- Il y a une modification à l'emprise sur les titres de cet émetteur assujéti;
- Le délai de 10 jours pour déclarer toute modification à l'emprise n'a pas été respecté, tel que prescrit à l'article 174 du Règlement.

[95] Gaston Lavallée est inscrit sur SEDI comme dirigeant de Noveko, un émetteur assujéti au sens de l'article 68 de la Loi, il en était donc l'initié en vertu de l'article 89 de la Loi.

[96] Une modification à l'emprise sur les titres de Noveko a eu lieu à deux reprises les 3 août 2007 et 27 septembre 2007, lors de l'acquisition par l'initié de 2 500 et 2 700 actions ordinaires de l'émetteur.

[97] Monsieur Lavallée allègue avoir inscrit ses déclarations sur le système SEDI, mais qu'elles n'auraient pas été enregistrées sur le système probablement dû au fait qu'il n'aurait pas rempli l'attestation nécessaire à la fin du processus.

[98] Selon le relevé SEDI produit par l'Autorité, ces opérations ont été déclarées le 9 avril 2008. Le Bureau retient que l'Autorité a déposé le relevé de SEDI concernant monsieur Lavallée, lequel fait état de la date enregistrée par le système pour le dépôt des déclarations et il appert de ce relevé que lesdites opérations ont été déposées en dehors du délai requis et avec plus de 50 jours de retard. Il revient donc à l'initié de contrer cette preuve.

[99] Le procureur de Gaston Lavallée soutient que pour contrer cette preuve, l'initié peut démontrer qu'il a posé les gestes nécessaires pour remplir ses obligations.

[100] Les procureurs des parties ont été requis à l'audience de produire des notes et autorités notamment quant à l'application d'une défense de diligence raisonnable face à une sanction pécuniaire imposée par l'Autorité.

[101] Le procureur de monsieur Lavallée soulève que ce dernier a posé les gestes nécessaires pour remplir ses obligations de déclaration d'initié et que par conséquent, il ne devrait pas faire l'objet de l'imposition de la sanction pécuniaire. Gaston Lavallée affirme avoir pris toutes les précautions raisonnables pour effectuer le dépôt de sa déclaration dans le délai prescrit, mais que vraisemblablement ce dépôt n'a pas été enregistré dans le système. Il affirme avoir lui-même accédé au système SEDI et avoir entré les informations nécessaires pour les deux transactions visées.

[102] La procureure de l'Autorité soumet que le Bureau s'est déjà prononcé dans l'affaire *F.D. de Leeuw* sur l'importation de la classification des infractions de *Sault-Ste-Marie* aux affaires entendues devant le Bureau et qu'il avait alors rejeté l'application de cette défense. De toute façon, la procureure de l'Autorité souligne que le comportement de Gaston Lavallée ne rencontre pas le standard de la diligence raisonnable en pareilles circonstances.

Intégration de la défense de diligence raisonnable

[103] L'intégration en matière de droit administratif de la notion de diligence raisonnable ne fait pas consensus au sein des différentes instances à travers le Canada.

[104] D'abord, la Cour divisionnaire de l'Ontario dans l'affaire *Gordon Capital corp. c. Ontario (Securities Commission)*⁵⁵ a refusé d'introduire la défense de diligence raisonnable dans le cadre de procédures administratives régies par la loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario. Les procédures concernaient l'imposition de restrictions et de conditions à l'inscription d'un courtier en valeurs mobilières pour son défaut d'avoir respecté des règles relatives aux offres publiques d'achat.

[105] L'intimée Gordon Capital plaidait qu'elle faisait face à une infraction de responsabilité stricte et qu'une défense de diligence raisonnable était donc possible. La CVMO a conclu qu'il y avait un manquement quant à la connaissance des dispositions réglementaires applicables et qu'aucune procédure n'avait été mise en place pour assurer la conformité des représentants. Dans sa décision, la CVMO a statué ainsi :

« In our consideration of the respondents' conduct in this matter, and the appropriate sanctions respecting that conduct, we have declined Mr. Sexton's invitation to study and draw upon the authorities and the decisions of the courts on the varying degrees of negligence addressed in the law of torts. We consider ourselves on better ground if we base our decision, as we do, on our sense of the standards that the investing community is entitled to expect of Exchange members in the context of and consistent with previous decisions of the Commission and the courts.

[...] In this rapidly changing regulatory environment, registrants have a continuing obligation to keep themselves aware of new developments and to determine their application to each registrant's particular business and operations. Further, they are under a continuing obligation to take appropriate steps -- appropriate each to its own particular business and operations -- to ensure due compliance. »⁵⁶

[106] En appel de cette décision, la Cour divisionnaire s'est dite d'accord avec la position de la CVMO et s'est exprimée ainsi quant à l'objet de la loi :

« The general legislative purpose of the Act and the OSC's role thereunder is to preserve the integrity of the capital markets of Ontario and protect the investing public. In this context, the proceedings against Gordon and Bond under subsection 26(1) of the Act are properly characterized as regulatory, protective or corrective. The primary purpose of the proceedings is to maintain standards of behaviour and regulate the conduct of those who are licensed to carry on business in the securities industry. The proceedings are not criminal or quasi-criminal in their design or punitive in their object.

⁵⁵ [1991] O.J. No. 934 (Ont. Div. Ct.) (ci-après « *Gordon Capital* »).

⁵⁶ *Gordon Capital Corp. (Re)* (1990), 13 OSCB 2035, p. 42-43.

This distinction has been made in a number of cases involving proceedings of a regulatory or public protective nature such as that under Subsection 26(1) of the Act. *Re Barry et al.*, and *Alberta Securities Commission* (1986), 25 D.L.R. (4th) 730 (Alta. C.A.) at pp. 735-736; affirmed sub. nom *Brosseau v. The Alberta Securities Commission*, [1989] 1 S.C.R. 301 at pp. 314 and 320-321; *R. v. Wigglesworth*, [1987] 2 S.C.R. 541 at p. 560; and *Harmatiuk v. Pasqua Hospital* (1987), 25 Admin. L.R. 157 (Sask. C.A.) at pp. 174-175. »⁵⁷

[107] La Cour divisionnaire de l'Ontario n'a pas permis le recours à la défense de diligence raisonnable dans un contexte de procédures administratives introduites devant la CVMO :

[TRADUCTION]

« Bien sûr, si Gordon avait été inculpée d'infractions prévues à l'article 118 de la Loi, elle aurait pu invoquer la défense de diligence raisonnable. De telles accusations donnent lieu à des procédures criminelles ou quasi criminelles entraînant des conséquences pénales; une déclaration de culpabilité pour infraction prévue à l'article 118 peut entraîner une amende, une peine d'emprisonnement ou les deux.

Dans les dernières affaires mentionnées, les décisions appuient l'assertion selon laquelle la classification des infractions criminelles et quasi criminelles en infractions de « responsabilité absolue », de « responsabilité stricte » et en infractions dénotant la « mens rea » complète, suivant les définitions données à ces catégories dans l'arrêt *La Reine c. Sault-Ste-Marie*, n'est pas pertinente pour les procédures prévues au paragraphe 26(1). Le fait que Gordon a peut-être agi sans malveillance et par inadvertance n'est pas un facteur décisif pour statuer sur le droit de la CVMO d'exercer ses pouvoirs réglementaires et discrétionnaires de lui infliger une sanction. »⁵⁸

[108] Par la suite, dans l'affaire *CTC Crown Technologies Corp. (Re)*⁵⁹, la commission albertaine des valeurs mobilières a suivi le principe établi dans *Gordon Capital* et a refusé d'introduire la défense de diligence raisonnable, au motif qu'il ne s'agit pas de procédures quasi criminelles qui entraînent des conséquences pénales et qu'il s'agit de mesures destinées à préserver l'intérêt public :

« (i) whether due diligence can be a defence in this type of proceeding

- If this were a prosecution of an alleged offence under the Act, then due diligence could be a complete defence. That is because offences under the Act are "strict liability" offences according to the categories described by the Supreme Court of Canada in *R. v. Sault Ste. Marie* (1978), 85 D.L.R. (3d) 161. Dickson J. described this category as follows, at pp. 181-2:
- Offences in which there is no necessity for the prosecution to prove the existence of mens rea; the doing of the prohibited act prima facie imports the offence, leaving it open to the accused to avoid liability by proving that he took all reasonable care. This involves consideration of what a reasonable man would have done in the circumstances. The defence will be available if the accused reasonably believed in a mistaken set of facts which, if true, would render the act or omission innocent, or if he took all reasonable steps to avoid the particular event. These offences may properly be called offences of strict liability.
- Because these proceedings are not a prosecution of an alleged offence under the Act, the defence of due diligence is not available to the Respondents (*Gordon Capital Corporation v. Ontario Securities Commission* (1991), 14 OSCB 2713). These proceedings are regulatory and any sanctions we impose are intended to protect the public. This is distinct from the quasi-criminal proceedings of a prosecution under

⁵⁷ *Gordon Capital*, précitée, note 55.

⁵⁸ *Id.*, p. 8.

⁵⁹ 1998 LNBASC 567.

the Act and the penal consequences that may flow from such a prosecution. So, even if the Respondents were able to establish due diligence sufficient to provide a defence to a prosecution under the Act, that would not necessarily prevent the Commission from exercising its regulatory and discretionary powers to impose sanctions upon the Respondents.

- Notwithstanding that due diligence is not a defence in this type of proceeding, it may properly be considered by the Commission as a relevant factor in determining what sanctions are appropriate. Even if the Respondents' actions fall short of due diligence, they may still be relevant in determining what sanctions are appropriate. »⁶⁰

[109] La commission albertaine a terminé en soulignant que la notion de diligence raisonnable peut être pertinente au niveau de la sanction applicable⁶¹.

[110] Le Bureau avait retenu la position prise par ces deux commissions pour décider dans l'affaire *F. D. De Leeuw*⁶² qu'il n'était pas nécessaire de se pencher sur l'élément de diligence raisonnable soulevé par l'intimé afin de déterminer si ce dernier avait contrevenu aux dispositions législatives notamment en effectuant des activités de courtage au Québec sans l'inscription requise et si des mesures prises dans l'intérêt public étaient appropriées.

[111] La conclusion du Bureau dans l'affaire *F. D. De Leeuw* est à l'effet que la diligence raisonnable n'est pas pertinente pour déterminer si une personne a effectué des activités de courtage au Québec sans inscription et si des mesures doivent être prises à l'égard de cette personne afin d'assurer la protection des investisseurs et des marchés financiers. Les éléments relatifs notamment à la motivation, à l'intention, à la connaissance ou la croyance de la personne intimée pourront être pertinents lors de la détermination de la sanction à appliquer, puisque le tribunal analysera les circonstances particulières et les faits du dossier.

[112] Cette position du Bureau est d'ailleurs similaire à celle prise par la CVMO dans l'affaire *Sabourin (Re)*, qui a réitéré sa position selon laquelle la diligence raisonnable n'est pas pertinente pour déterminer si une personne a fait des opérations sur valeurs sans inscription. Cependant, la commission a souligné que la sanction sera modulée en fonction des circonstances du dossier :

« **66** In affirming the Commission's decision, the Ontario Divisional Court indicated that the classification of offences into categories of "absolute liability", "strict liability" and full "*mens rea*" is only relevant to criminal and quasi-criminal proceedings and that the due diligence defence is not applicable to proceedings that are regulatory, protective or corrective in nature. The court emphasized the distinction between charging a respondent with a criminal or quasi-criminal offence and alleging that a respondent breached a regulatory statute: while the former may result in punitive consequences, regulatory proceedings are protective of the public in regulating certain activities. The primary purpose of proceedings under the Act is "to maintain standards of behaviour and regulate the conduct of those who are licensed to carry on business in the securities industry." The court, therefore, concluded that the Commission did not commit any error in law by rejecting the due diligence defence (*Gordon Capital, supra* at 2723-26 (Ont. Div. Ct.).)

67 Counsel for Smith, Lloyd and Delahaye submits that the Commission accepted a due diligence defence to an allegation under section 127 of the Act in *YBM Magnex International Inc.* (2003), 26 O.S.C.B. 5285. YBM Magnex, however, was a prospectus disclosure case. The Commission in that case also noted that *Gordon Capital* was not a prospectus disclosure case, and concluded that a due diligence defence is not available in all section 127 proceedings.

68 In our view, there is no need for us to determine a respondent's motive or what a respondent knew, intended or believed in order to determine whether that respondent traded in breach of the Act or to exercise our public interest jurisdiction under section 127 of the Act.

⁶⁰ *Id.*, Par. c)(i).

⁶¹ *Ibid.*

⁶² *Autorité des marchés financiers c. F.D. De Leeuw & Associés Inc.*, 2009 QCBDRVM 65.

69 Further, we do not accept that a respondent's diligence or reasonable mistaken belief is a defence to an allegation that the respondent contravened section 25 or section 53 of the Act. In our view, Staff is required to demonstrate only that the relevant sections of the Act were breached by the Respondents or that the Respondents acted contrary to the public interest.

70 If we conclude that there has been a breach of sections 25 or 53 or that the Respondents acted contrary to the public interest, there is no question that any sanctions we impose in this matter will depend in part on our findings as to the motives, intention, knowledge or beliefs of the various Respondents and any diligence that may have been exercised by the Respondents. There is a range of less serious to more serious breaches of the Act. All else being equal, a respondent who inadvertently breaches the Act or who is "an unwitting tool" of another or who conducted reasonable diligence to assess the legitimacy of an investment before recommending it or selling it to investors, will generally face less significant sanctions than a respondent who knew or ought to have known that a scheme was a sham or that it breached the Act, and nonetheless participated in it with the intention of profiting from it.

71 In our view, fairness requires us, in imposing sanctions, to consider all of the relevant circumstances. Those circumstances will include what the various Respondents knew or ought to have known, what they intended or believed, what steps they took to determine the legitimacy of the investment schemes, and what their role was in offering and selling those schemes to investors. We discuss whether the Respondents conducted appropriate diligence under "Diligence by Individual Respondents" below. »⁶³ [Nos soulignements]

[113] Là où la jurisprudence diffère quant à l'application de la diligence raisonnable en matière de procédures administratives est dans le contexte des pénalités administratives imposées en vertu des lois fiscales. Un courant jurisprudentiel s'est développé dans les instances fédérales dans le domaine fiscal à l'effet que la diligence raisonnable peut être invoquée à l'encontre d'une pénalité administrative imposée en vertu des lois fiscales.

[114] Dans l'affaire *Pillar Oilfield Projects Ltd.*⁶⁴, la Cour canadienne de l'impôt a statué que les pénalités administratives imposées en application des lois fiscales peuvent être contestées par le contribuable en prouvant la diligence raisonnable⁶⁵, ce qui exige la « preuve positive que toutes les précautions raisonnables ont été prises pour qu'aucune erreur ne soit commise »⁶⁶. La Cour canadienne de l'impôt a estimé qu'il était « révoltant qu'une personne puisse être pénalisée administrativement par un fonctionnaire sans avoir l'occasion de se disculper en établissant la diligence raisonnable »⁶⁷.

[115] La Cour canadienne de l'impôt a décidé qu'il n'y avait pas de raison de ne pas appliquer l'analyse de la Cour suprême dans l'arrêt *Sault-Ste-Marie* à des pénalités imposées administrativement, alors que « ni le bien-être ni la sécurité du public ne sont en jeu »⁶⁸ et :

« [...] il est contraire aux principes ordinaires de la justice de pénaliser un contribuable pour l'inobservation d'une disposition législative ou le défaut de calculer une taxe correctement si celui-ci démontre que, même en faisant preuve de diligence raisonnable, l'erreur était inévitable. »⁶⁹

[116] Par la suite, la Cour d'appel fédérale dans l'arrêt *Consolidated Canadian Contractors inc.*⁷⁰, portant sur une pénalité administrative imposée pour le défaut de payer le montant exact de TPS, a conclu que les pénalités administratives peuvent impliquer une responsabilité stricte ou absolue et que pour déterminer à quel type de responsabilité appartient une pénalité, il faut appliquer le cadre d'analyse

⁶³ 2009 LNONOSC 203, (2009) 32 OSCB 2707.

⁶⁴ *Pillar Oilfield Projects Ltd. c. Canada*, [1993] A.C.J., no 764; [1993] T.C.J. No. 764.

⁶⁵ *Id.*, par. 27.

⁶⁶ *Id.*, par. 28.

⁶⁷ *Id.*, par. 17.

⁶⁸ *Id.*, par. 23.

⁶⁹ *Id.*, par. 11.

⁷⁰ [1999] 1 C.F. 209; 1998 CanLII 9092 (C.A.F.); 165 D.L.R. (4th) 433.

formulé par le juge Dickson dans l'arrêt *Sault-Ste-Marie*, à savoir qu'il faut prendre en considération : 1) la précision des termes employés dans le texte, 2) la gravité de la peine, 3) l'objet de la législation et 4) l'économie générale de la réglementation adoptée par le législateur⁷¹. La Cour d'appel fédérale a refusé de considérer « l'iniquité flagrante » soulevée par le juge Bowman dans *Pillar Oilfield* comme un motif suffisant pour induire le moyen de défense de diligence raisonnable. Elle a plutôt trouvé préférable de se rattacher au cadre d'analyse développé par le juge Dickson pour déterminer si une infraction appartient à la catégorie de responsabilité absolue ou stricte.

[117] Il est bien intéressant de constater que ces instances ont introduit la notion de défense de diligence raisonnable pour des pénalités administratives imposées en vertu de lois fiscales. Le Bureau estime qu'il n'est pas nécessaire d'intégrer comme tel le principe de la diligence raisonnable, mais que cela n'empêche pas qu'une défense puisse être invoquée par l'initié pour contester une telle sanction imposée par l'Autorité.

[118] Le Bureau préfère se référer à des décisions des autres commissions de valeurs mobilières pour décider des principes à appliquer en semblables matières. C'est donc dire qu'il applique le principe énoncé dans l'affaire *Gordon Capital* et repris dans *CTC Crown Technologies* et dans *Sabourin* voulant qu'il n'est pas nécessaire de s'inspirer du principe de la responsabilité stricte ou absolue pour évaluer la conduite d'un inscrit, d'un initié ou d'un autre intervenant des marchés financiers en regard de ce qui est attendu de la part d'une personne qui choisi d'œuvrer dans une industrie hautement réglementée, où l'on aspire à la transparence de la part des administrateurs et dirigeants des sociétés ouvertes et à fournir une offre de produits et de services de haute qualité et à donner accès à une information fiable, exacte et complète⁷².

[119] Le Bureau est d'avis qu'en semblable matière, il est requis de se demander si les gestes posés par l'initié correspondent au standard de conduite auquel on peut s'attendre d'un initié et dirigeant d'un émetteur assujetti, le tout en prenant en considération la confiance des investisseurs qui doit être maintenue envers les marchés financiers et l'efficacité des marchés. Les investisseurs sont en droit de s'attendre à ce que les initiés d'un émetteur assujetti soient transparents, qu'ils connaissent leurs obligations et qu'ils agissent d'une manière propre à en assurer leur respect.

[120] Le Bureau s'est attardé à des décisions d'une autre commission de valeurs mobilières pour voir quel type de standard est appliqué aux initiés pour des défauts de déposer leurs déclarations dans les délais prescrits. Lorsque la commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique doit déterminer si un initié a fait défaut de déposer ses déclarations dans le délai requis, elle analyse les éléments de défense soulevés par l'initié en fonction du standard de conduite attendu d'un initié et dirigeant d'un émetteur assujetti⁷³.

[121] À cet égard, dans l'affaire *Skimming*, la BCSC après avoir considéré les explications de l'initié quant au fait qu'il ne savait pas au départ que ses déclarations n'avaient pas été remplies, puisqu'il en avait délégué le dépôt en signant des formulaires en blanc, et qu'il avait ensuite été trop occupé à voyager pour effectuer les dépôts et qu'il avait vécu une période de stress, la BCSC a conclu que ces explications n'étaient pas convaincantes et ne lui permettaient pas de se dégager de ses obligations :

« We find neither of these reasons compelling. With respect to the first, it is the responsibility of the insider to ensure that insider reports are properly filed. Providing another person with blank, signed forms and relying upon that person to make the necessary filings is an entirely unacceptable delegation of the insider's responsibilities. With respect to the second reason, that the insider has been under stress or too busy does not relieve him or her of the obligation to file insider reports.

We consider Skimming's conduct to have fallen considerably below the standard expected of an insider and director of a reporting issuer. »⁷⁴ [Nos soulignements]

⁷¹ *Ibid.*

⁷² Art. 8, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, précitée, note 3.

⁷³ Voir à cet effet : *Skimming (Re)*, précitée, note 53, *Prowse (Re)*, précitée, note 54, *Stevenson (Re)*, 2002 LNBCSC 927, 2002 BCSECCOM 802.

⁷⁴ *Skimming*, précitée, note 53.

[122] Dans un autre dossier, la BCSC a conclu qu'un initié, qui avait délégué le dépôt de ses rapports à une autre personne qui n'avait pas pu déposer les déclarations car elle n'avait pas reçu les confirmations de la firme de courtage et parce que l'initié ne lui avait pas non plus donné les documents nécessaires, n'avait pas pris les démarches nécessaires pour s'assurer de respecter ses obligations :

« Hamelin said he understood the requirements relating to the filing of insider reports in a timely manner and had previously been cease traded for failure to file insider reports on time. He said that he had delegated this function to Harrison.

Harrison told us that he had been unable to file Hamelin's insider trading reports on time because the account statements from the brokerage houses required to complete these reports were only mailed out on the 15th of the month and were not available to him before the deadline date each month. He said that the requirement by the Commission that the reports be signed personally by Hamelin caused further delays when he was overseas and not available to sign them. He told us that Hamelin had not given him any confirmation slips for individual transactions which would have enabled him to prepare the reports on time.

[...]

We find that Hamelin breached the provisions of section 70 of the Act by failing to file insider reports within the required time.

Hamelin was aware of his insider reporting obligations but simply did not take steps to ensure that he complied with them. »⁷⁵ [Nos soulèvements]

[123] En l'espèce, la preuve déposée à l'audience démontre que les opérations par monsieur Lavallée sur les titres de Noveko ont eu lieu les 3 août 2007 et 27 septembre 2007. Il s'agit de l'acquisition de 2 500 et 2 700 actions ordinaires de Noveko. Selon le rapport SEDI les deux déclarations ont été déposées le 9 avril 2008, soit avec plus de 50 jours de retard. Monsieur Lavallée a expliqué qu'il connaissait ses obligations d'initié et qu'il avait bel et bien accédé à SEDI à l'intérieur du délai de 10 jours requis pour déposer les déclarations. Son procureur explique le non-enregistrement dans SEDI par le fait que monsieur Lavallée n'aurait pas attesté les déclarations à la fin du processus d'inscription. Cette erreur semble être fréquente parmi les initiés qui déposent sur SEDI.

[124] Lorsque monsieur Lavallée a accédé à SEDI pour faire ses déclarations, il n'a pas imprimé les pages démontrant qu'il avait accédé au système de déclarations et il n'a pas vérifié par la suite si le tout avait été fait correctement, alors qu'il n'était pas très à l'aise avec ce système. Il a reconnu avoir eu recours à l'aide aux initiés offerte par l'Autorité pour déposer des déclarations antérieures. Toutefois, pour les déclarations en litige, il a suivi la méthode que lui avait expliquée une personne à l'Autorité, en pensant cette fois être capable de le faire par lui-même.

[125] Monsieur Lavallée est devenu initié d'un émetteur assujéti pour la première fois chez Noveko le 2 avril 2007. Cela faisait donc 4 et 5 mois qu'il était initié lorsqu'il a tenté d'accéder à SEDI pour déposer lui-même ses déclarations. Il n'était pas très à l'aise avec le système de déclarations, mais il a décidé de déposer par lui-même ses déclarations, sans l'assistance de l'Autorité ni de la conseillère juridique de Noveko qui était alors en congé de maternité ni d'une autre personne chez Noveko. Le résultat est que les deux fois où il a tenté de déposer par lui-même ses déclarations, sans l'aide de personne, cela n'a pas été enregistré dans le système. Aussitôt que la conseillère juridique de Noveko est revenue de son congé de maternité, il lui a demandé de déposer pour lui ses déclarations et c'est maintenant elle qui est en charge de le faire.

[126] Le Bureau considère que les gestes de monsieur Lavallée ne correspondent pas au standard de conduite auquel on peut s'attendre d'un dirigeant et initié d'un émetteur assujéti. Une personne nouvellement initié d'un émetteur assujéti qui sait qu'elle a des difficultés avec le système de déclarations, mais qui décide tout de même de faire ses déclarations par elle-même sans l'assistance de personne (il devait bien y avoir quelqu'un chez Noveko capable de l'aider à déposer ses déclarations) et qui ne prend pas soin d'imprimer les pages démontrant qu'elle a accédé au système et qui par la suite ne

⁷⁵ *Seven Mile High Group*, précitée, note 33.

vérifie pas non plus si les déclarations ont été correctement déposées, ne rencontre pas le standard de conduite attendu d'un initié placé dans de telles circonstances.

[127] L'Autorité était justifiée d'imposer à Gaston Lavallée une sanction administrative pécuniaire d'un montant de dix mille dollars (10 000 \$) pour deux omissions dont la durée a excédé 50 jours puisqu'en vertu de l'article 271.14 du Règlement, l'initié qui contrevient à l'article 97 de la Loi est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ pour chaque jour où chaque omission perdure jusqu'à concurrence d'un montant maximal de cinq mille dollars (5 000 \$).

[128] Par ailleurs, le Bureau reconnaît que Gaston Lavallée a agi en l'espèce en toute bonne foi et dès qu'il a constaté que le solde inscrit dans SEDI ne correspondait pas au solde dans ses comptes, il a aussitôt contacté l'Autorité pour corriger la situation.

[129] Vu les motifs exposés ci-dessus, le Bureau rejette la demande de révision présentée par monsieur Lavallée. À la lumière de la preuve présentée, le Bureau constate que les deux omissions de l'initié de déposer ses déclarations sont chacune d'une durée de plus de 50 jours. Après avoir pris connaissance des observations de monsieur Lavallée, l'Autorité était en droit de lui imposer une sanction administrative pécuniaire et il n'y a pas lieu pour le Bureau d'intervenir quant au montant de la sanction administrative pécuniaire imposée par l'Autorité.

LA DÉCISION

[130] Après avoir pris connaissance de la demande de révision de Gaston Lavallée et de la preuve présentée par les parties au cours de l'audience et après avoir analysé les notes et autorités et considérant les motifs exposés précédemment, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁷⁶ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁷⁷ :

MAINTIENT la décision rendue par l'Autorité des marchés financiers le 11 mars 2009, n° 20090005050-1, qui impose à Gaston Lavallée une sanction administrative pécuniaire de dix mille dollars (10 000 \$) en vertu de l'article 274.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁷⁸ et de l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*⁷⁹.

Fait à Montréal, le 28 février 2011.

(S) *Alain Gélinas*

M^e Alain Gélinas, président

⁷⁶ Précitée, note 2.

⁷⁷ Précitée, note 3.

⁷⁸ Précitée, note 2.

⁷⁹ Précité, note 5.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2011-011

DÉCISION N° : 2011-011-001

DATE : 25 février 2011

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

NATALIE ST-AMANT

et

JEAN-LUC BEAUDOIN

Parties requérantes

c.

**ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES
 (OCRCVM)**

Partie intimée

M^e JEAN-PIERRE LUSSIER

et

MARCEL PAQUETTE

et

GILLES ARCHAMBAULT

Parties mises en cause

**DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION ET SUSPENSION DES PROCÉDURES DEVANT LA FORMATION D'INSTRUCTION
 DE L'OCRCVM**

[art. 322, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) et 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*
 (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e Julie-Martine Loranger
 (Gowling Lafleur Henderson)

Procureure de Natalie St-Amant et Jean-Luc Beaudoin, requérants

M^e Diane Bouchard et M^e Sébastien Tisserand

Procureurs de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM),
 intimée

Date d'audience : 24 février 2011

DÉCISION

[1] Le Bureau de décision et de révision (« *Bureau* ») a été saisi le 24 février 2011 d'une demande de révision d'une décision rendue séance tenante, le 23 février 2011, par une formation d'instruction de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« *OCRCVM* »), le tout en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et en vertu des articles 93 et 115.15 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*². La demande est présentée par Natalie St-Amant et Jean-Luc Beaudoin (« *requérants* ») qui sont des conseillers en placement chez Valeurs Mobilières Desjardins inc.

[2] La demande de révision des requérants vise à faire déclarer invalide et irrégulière et à faire annuler une décision interlocutoire rendue par la formation qui maintient une objection à la preuve. La demande de révision contient des conclusions à l'effet d'obtenir la suspension de la décision de la formation d'instruction et la suspension de l'audition devant la formation jusqu'à ce qu'un jugement final soit rendu par le Bureau sur la demande de révision.

[3] Une audience s'est tenue au siège du Bureau le 24 février 2011 afin d'entendre les parties relativement à la demande des requérants visant à obtenir la suspension de la décision et la suspension de l'audition devant la formation d'instruction, puisque l'audience devant cette formation devait se continuer le 25 février 2011.

[4] Le Bureau a ordonné lors de l'audience du 24 février 2011 la suspension de l'audition qui était prévue pour le 25 février 2011, afin de permettre au Bureau de se pencher sur la demande de suspension d'ici à la reprise des auditions la semaine suivante.

[5] Le Bureau reproduit maintenant les faits au soutien de la demande.

LA DEMANDE

OBJET DE LA REQUÊTE

1. Les requérants demandent la révision de la décision rendue par une Formation d'instruction de l'OCRCVM (la « **Formation** ») sur le maintien d'objection à la preuve et la suspension de l'audition devant la Formation et des effets de la décision rendue ayant maintenu l'objection à la preuve pour les motifs ci-après exposés;
2. La demande de révision et de la suspension des effets de la décision et de la suspension de l'audition de la Formation sont requises pour les motifs impérieux fondés sur le respect des règles de justice naturelle et de l'excès de juridiction;

LES REQUÉRANTS

3. La requérante Natalie St-Amant est une personne inscrite, conseillère en placement chez Valeurs Mobilières Desjardins, laquelle fait l'objet de procédure disciplinaire dont est saisie la Formation, l'avis d'audience et la réponse à celui-ci sont produits au soutien des présentes comme **pièce R-1 en liasse**;
4. Le requérant Jean-Luc Beaudoin est une personne inscrite, anciennement directeur de succursale et aujourd'hui conseiller en placement chez Valeurs Mobilières Desjardins, lequel fait l'objet de procédures disciplinaires pendantes devant la Formation et dont l'avis d'audience et la réponse à celui-ci sont produits au soutien des présentes comme **pièce R-2 en liasse**;
5. Au moment des faits qui sont au cœur de ces procédures disciplinaires, Natalie St-Amant était en équipe avec Alain Béland et Jean-Guy Ducharme, et le requérant Jean-Luc Beaudoin était directeur de la succursale où œuvrait ladite équipe chez Valeurs Mobilières Desjardins;

CONTEXTE AYANT PRÉCÉDÉ LES PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

6. En août 2006, Valeurs Mobilières Desjardins a procédé à une enquête interne relativement aux agissements de l'équipe composée de Natalie St-Amant, Alain Béland et Jean-Guy Ducharme;

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

7. Alain Béland était le chef de l'équipe et le leader de celle-ci;
8. Dans le cadre de cette enquête, Valeurs Mobilières Desjardins a :
 - congédié le représentant Alain Béland;
 - imposé des sanctions et réprimandes à Natalie St-Amant;
 - resserré certaines mesures de supervision de la succursale de Brossard;
9. Les enquêtes menées par la firme Valeurs Mobilières Desjardins ont révélé la manipulation, tromperie et fraude commises par Alain Béland, lequel fut ultimement congédié par le directeur de succursale, en l'occurrence le requérant Jean-Luc Beaudoin;
10. Les enquêtes internes de Valeurs Mobilières Desjardins effectuées en 2006, ayant mené aux sanctions et réprimandes imposées à Alain Béland et Natalie St-Amant, se sont déroulées de façon sporadique, entre mars et juin 2006, et du 4 août au 8 septembre 2006;
11. Valeurs Mobilières Desjardins a investi 75 heures dans ces enquêtes;
12. L'OCRCVM a bénéficié, dès 2006, des résultats des enquêtes internes de Valeurs Mobilières Desjardins;
13. Pratiquement 4 ans plus tard, l'OCRCVM a institué les présentes procédures disciplinaires contre la requérante Natalie St-Amant, et pratiquement 2 ans plus tard, contre le requérant Jean-Luc Beaudoin;
14. Le 7 septembre 2006, suite à des enquêtes internes de Valeurs Mobilières Desjardins, les sanctions et réprimandes suivantes furent imposées à la requérante Natalie St-Amant :
 - Repasser l'examen du cours relatif au Manuel des normes de conduite;
 - Supervision interne stricte;
 - Amende au montant de 15 000 \$ prélevé à même sa rémunération et versée à un organisme de charité;
 - Une lettre de réprimande fut versée au dossier de la requérante Natalie St-Amant;le tout tel qu'il appert de la lettre de sanction datée du 7 septembre 2006 produite au soutien des présentes comme pièce R-3;
15. La requérante Natalie St-Amant a respecté et s'est acquittée des sanctions imposées;

LES RÈGLEMENTS INTERVENUS ENTRE L'OCRCVM ET JEAN-GUY DUCHARME ET ALAIN BÉLAND

16. L'enquête menée par l'OCRCVM visait Jean-Luc Beaudoin, Natalie St-Amant, Jean-Guy Ducharme et Alain Béland;
17. En novembre 2010, une entente de règlement est intervenue entre l'OCRCVM et Alain Béland, laquelle est produite au soutien des présentes comme **pièce R-4**;
18. Tel qu'il appert de la pièce R-4, aux termes de l'entente intervenue entre l'OCRCVM et Alain Béland, l'OCRCVM a accepté une interdiction permanente d'inscription de la part de Alain Béland auprès de l'OCRCVM, et des frais de 15 000 \$;

19. À noter que Alain Béland n'était plus une personne inscrite auprès de l'OCRCVM au moment de l'entente de règlement;
20. Quant à Jean-Guy Ducharme, une entente de règlement est intervenue en octobre 2010, laquelle est produite au soutien des présentes comme **pièce R-5**, suivant laquelle une amende de 15 000 \$ a été acceptée sans aucun frais par l'OCRCVM, alors que Jean-Guy Ducharme n'était plus dans l'industrie du commerce des valeurs mobilières et ce, depuis 3 ans;

POSITION DES REQUÉRANTS

21. Relativement à la requérante Natalie St-Amant, cette dernière n'a d'autre choix que de se soumettre à une audition disciplinaire complète, vu l'inflexibilité et la position excessive de l'OCRCVM d'insister sur la suspension de cette dernière en regard des infractions reprochées;
22. Également, l'inflexibilité de l'OCRCVM résulte du traitement conjoint des deux dossiers pour fin de règlement affectant ainsi les droits de la requérante Natalie St-Amant, à un processus équitable résultant de la décision de l'OCRCVM d'assujettir le règlement du dossier de Natalie St-Amant à un règlement dans le dossier du requérant Jean-Luc Beaudoin;
23. Quant au requérant Jean-Luc Beaudoin, l'approche de l'OCRCVM vise à forcer ce dernier à conclure une entente de règlement alors qu'il entend faire une défense pleine et entière à l'encontre des allégations faites contre lui;
24. Il fut clairement exposé d'entrée de jeu, qu'on entendait invoquer en défense, la position excessive et non flexible de l'OCRCVM, laquelle avait un impact sur les coûts relatifs au processus disciplinaire, la réputation des requérants, leur santé et forçait conséquemment ces derniers à procéder à une audition disciplinaire complète sur les deux dossiers;

AUDITION DU 23 FÉVRIER 2011

25. Le 23 février 2011, lors de l'audition, l'OCRCVM s'est objectée à la production des documents suivants;
- | | | |
|------|---|--|
| D-24 | • | <i>en liasse</i> , lettre de l'ACCOVAM à Sylvain Perreault du 10 avril 2008 et courriel du 11 avril 2008 de Sylvain Perreault à Carmen Crépin, et courriel du 13 avril 2008 de Carmen Crépin à Sylvain Perreault relativement à la demande de documents, laquelle pièce D-24 faisait partie du cartable des requérants signifié à l'OCRCVM avant l'audition; |
| D-26 | • | courriel de Sylvain Perreault à Carmen Crépin du 11 mai 2010, laquelle pièce faisait partie des documents signifiés à l'OCRCVM avant l'audition; |
| D-30 | • | lettre de Gowling Lafleur Henderson du 24 janvier 2010 à l'OCRCVM, laquelle pièce faisait partie des pièces signifiées à l'OCRCVM avant l'audition; |
| D-31 | • | courriel du 24 janvier 2011 de l'OCRCVM à Gowling Lafleur Henderson, <i>en liasse</i> , laquelle pièce faisait partie des pièces signifiées à l'OCRCVM avant l'audition; |
| D-32 | • | courriel de Sylvain Perreault à l'OCRCVM du 28 janvier 2011, laquelle pièce faisait partie des documents signifiés avant l'audition; |

- D-99 • lettre du 2 février 2011 de Gowling Lafleur Henderson à l'OCRCVM, laquelle ne faisait pas partie des documents transmis lors de la signification, car trop récente;
- D-100 • courriel de Sylvain Perreault à Diane Bouchard de l'OCRCVM daté du 11 février 2011 auquel était jointe la décision du Bureau de révision dans l'affaire *Tourangeau*³, laquelle pièce ne faisait pas partie de la signification avant l'audition, puisque trop récente;
- D-101 • courriel de Diane Bouchard et l'OCRCVM à Me Julie-Martine Loranger daté du 14 février 2011 laquelle pièce ne faisait pas partie de la signification avant l'audition, puisque trop récente
- D-102 • lettre de Gowlings à l'OCRCVM en date du 16 février 2011 laquelle ne faisait pas partie de la signification avant l'audition, puisque trop récente;
- D-103 • lettre de l'OCRCVM à Gowlings datée du 16 février 2011, laquelle ne faisait pas partie de la signification avant l'audition, puisque trop récente;
- D-104 • courriel de Sylvain Perreault à Jeff Kehoe de l'OCRCVM daté du 16 février 2011 auquel était jointe la lettre et réponse du 16 février 2011, lequel ne faisait pas partie de la signification avant l'audition, puisque trop récent;

Ces pièces sont produites *en liasse* sous la **cote R-6**, sous scellés;

26. L'OCRCVM a plaidé au fond l'objection quant à la production de ces documents;
27. En réponse, les requérants ont annoncé qu'une décision était requise de la Formation sur les points suivants avant d'être en mesure de pouvoir plaider sur le fond lesdites objections :
- 1° premièrement, une décision de la Formation était requise à l'effet que chaque pièce devait être traitée individuellement;
 - 2° deuxièmement, une décision était requise à l'effet que la Formation d'instruction devait prendre connaissance et analyser lesdites pièces puisque l'objectif recherché n'était pas la démonstration des échanges de règlement mais plutôt la position excessive et non flexible faite par l'OCRCVM. Les résultats de celle-ci eu égard entre autres au règlement intervenu dans les dossiers de Ducharme, Béland et sur les coûts relatifs au processus, la santé, la réputation des requérants et leur défense pleine et entière;
 - 3° troisièmement, une décision était requise par la Formation sur le contexte factuel entourant ces pièces pour déterminer de la pertinence et qu'à cet effet, le témoignage de Sylvain Perreault devait être entendu par la Formation pour permettre par la suite de débattre du fond de l'objection;

DÉCISION RENDUE PAR LA FORMATION

28. Le 23 février 2011, la Formation a conclu qu'elle pouvait prendre connaissance des pièces D-26, D-32, D-100 et D-104, tel qu'il appert de la décision, **pièce R-7**;
29. La Formation a refusé de prendre connaissance des pièces D-30, D-31, D-99, D-101, D-102 et D-103 et d'accepter toute preuve relative à la négociation et l'inflexibilité ou l'excessivité de la part de l'OCRCVM et d'entendre Sylvain Perreault relativement à ceci, tel qu'il appert de la décision, **pièce R-7**;

³ *Valeurs mobilières Desjardins inc. c. OCRCVM*, (N° 2010-041-002), 2011 QCBDR 10.

30. La Formation a alors rendu sa décision sans entendre les requérants sur le fond de l'objection;

LES MOTIFS DE RÉVISION

31. Les requérants soumettent que la décision (pièce R-7) rendue par la Formation doit faire l'objet d'une révision pour les motifs suivants :

- La Formation a rendu sa décision sans regarder et analyser ou prendre connaissance de chacune des pièces;
- La Formation a traité en deux blocs les pièces plutôt que chacune d'entre elles en ignorant ainsi l'objection propre à chaque pièce et empêchant la preuve de la trame des événements;
- La Formation n'a pas permis la preuve du contexte relatif aux pièces, lequel contexte était pertinent au litige, laquelle preuve devait être faite par Sylvain Perreault en refusant que ce dernier témoigne sur ces sujets et ce sans l'entendre;
- La Formation a confirmé que sa décision s'appliquerait probablement non seulement à l'aspect culpabilité mais également à l'aspect sanction;
- La Formation a rendu une décision alors que les requérants n'ont pas été entendus sur le fond de l'objection;
- La Formation a déclaré que la position excessive ou inflexible de l'OCRCVM dans le cadre des négociations d'une tentative d'une entente de règlement n'est pas pertinente;

NORMES DE CONTRÔLE

32. La norme de contrôle applicable à la décision d'une décision de Formation de l'OCRCVM est celle de la décision « correcte », suivant les décisions du Bureau de décision et de révision dans les affaires *Métivier*⁴, *Rail*⁵ et *Sarkissian*⁶;

LA DÉCISION DÉROGE AU PRINCIPE DE JUSTICE NATURELLE ET IL Y A EXCÈS DE JURIDICTION

33. Le refus de la part de la Formation de prendre connaissance et d'analyser les pièces qui faisaient l'objet de l'objection empêche les requérants de faire une défense pleine et entière, le tout équivalant à un empêchement d'être entendu, soit le respect de la règle de justice naturelle « *audi alteram partem* »;
34. En refusant d'entendre la preuve du contexte, via le témoin Sylvain Perreault, la Formation a refusé d'entendre la preuve pertinente, équivalant à un empêchement d'être entendu;
35. En traitant en bloc les pièces plutôt que chaque pièce, la Formation a empêché la preuve de la trame des événements;
36. La Formation a excédé sa juridiction et n'a pas suivi la règle *audi alteram partem* en rendant une décision alors que les requérants n'ont pas plaidé sur le fond des objections;
37. Les requérants ont une crainte raisonnable que cette décision sera appliquée de la même façon lors de l'audition sur sanction, tel qu'il appert de la décision, pièce R-7;

⁴ *Métivier c. Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières*, 2005 QCBDRVM 6 (CanLII)

⁵ *Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières c. Rail*, 2008 QCBDRVM 63 (CanLII)

⁶ *Sarkissian c. Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières*, 2009 QCBDRVM 68 (CanLII)

38. La Formation a excédé sa juridiction en confirmant que sa décision s'appliquait non seulement à l'aspect culpabilité mais également à l'aspect sanction et en préjugant de sa décision;

LES PRINCIPES

39. Aux termes de l'article 1.2 des Règles de pratique et de procédure de l'OCRCVM produites comme **pièce R-8** au soutien des présentes, le principe qui s'applique aux audiences et aux décisions de l'OCRCVM est le suivant :

« Il importe d'interpréter et d'appliquer les présentes règles de manière à ce que l'audience se tienne et la décision soit précise de façon équitable et dans l'intérêt de la justice et ce, dans le meilleur délai et de manière peu coûteuse. »

40. Article 81 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (« **LAMF** ») stipule :

« 81. Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, l'organisme reconnu doit, avant de rendre une décision qui affecte défavorablement les droits d'une personne, d'une société ou d'une autre entité, lui donner l'occasion de présenter ses observations.

Les deuxième, troisième et quatrième alinéas de l'article 90 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires. »

(soulignement ajouté)

[Article 81 de la LAMF — **pièce R-9**]

41. La délégation de ces fonctions et pouvoirs est soumise aux contrôles ainsi qu'aux fonctions et pouvoirs de l'AMF, ainsi qu'aux conditions énumérées dans la Décision N° 2009-PDG-0100. Notamment, une telle condition est :

« Les fonctions et pouvoirs délégués par l'Autorité aux présentes doivent être exercés en conformité avec les dispositions de la Loi sur la justice administrative, L.R.Q., c. J-3 ».

[Décisions N° 2009-PDG-0100 et N° 2009-PDG-0136 — **pièce R-10**]

42. Conséquemment, les dispositions suivantes de la *Loi sur la justice administrative* (« **LJA** ») doivent être respectées par la Formation de section :

« 9. Les procédures menant à une décision prise par le Tribunal administratif du Québec ou par un autre organisme de l'ordre administratif chargé de trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou à une autorité décentralisée sont conduites, de manière à permettre un débat loyal, dans le respect du devoir d'agir de façon impartiale.

10. L'organisme est tenu de donner aux parties l'occasion d'être entendues.

Les audiences sont publiques. Toutefois, le huis clos peut être ordonné, même d'office, lorsque cela est nécessaire pour préserver l'ordre public.

[...]

12. L'organisme est tenu.

1° de prendre des mesures pour délimiter le débat et, s'il y a lieu, pour favoriser le rapprochement des parties,

2° de donner aux parties l'occasion de prouver les faits au soutien de leurs prétentions et d'en débattre;

3° si nécessaire, d'apporter à chacune des parties, lors de l'audience, un secours équitable et impartial,

4° de permettre à chacune des parties d'être assistée ou représentée par les personnes habilitées par la loi à cet effet.

13. Toute décision rendue par l'organisme doit être communiquée en termes clairs et concis aux parties et aux autres personnes indiquées dans la loi. »

(soulignement ajouté)

[Articles 9, 10, 12 et 13 de la LJA — **pièce R-11**]

43. De plus, l'article 13 de la LJA n'est pas respecté parce que la décision de la Formation (pièce R-7) n'est pas claire.

SUSPENSION

44. La présente demande a un caractère urgent parce que la décision de la Formation empêche les requérants d'être entendus, de faire une défense pleine et entière et de déposer la preuve à cette fin et ce, dans le cours actuel de l'audition;

45. Puisque l'OCRCVM a institué les procédures disciplinaires après environ 4 ans après l'ouverture de son enquête contre Natalie St-Amant et après 2 ans contre Jean-Luc Beaudoin, il n'y a aucun préjudice à suspendre l'audition et les effets de la décision.

46. La demande de suspension de l'audition et des effets de la décision s'appuie sur des motifs impérieux d'excès de juridiction et de respect des règles de justice naturelle qui ont une conséquence et incidence sur les droits de Natalie St-Amant et Jean-Luc Beaudoin;

LES CONCLUSIONS DEMANDÉES

[6] Les conclusions formulées par les requérants dans leur demande de révision sont à l'effet suivant :

ACCUEILLIR la présente demande;

ABRÉGER le délai de 30 jours prévu à l'article 24 des *Règles de procédure du Bureau de décision et de révision*;

SUSPENDRE la décision (pièce R-7) de la Formation;

SUSPENDRE l'audition devant la Formation jusqu'à ce que jugement final soit rendu sur la demande de révision;

DÉCLARER invalide et irrégulière la décision (pièce R-7) de la Formation;

ORDONNER l'annulation de la décision (pièce R-7) de la Formation;

L'ANALYSE

[7] La présente demande de révision est particulière puisque les requérants demandent une révision d'une décision interlocutoire qui maintient une objection à la preuve rendue en cours d'une instance devant la formation d'instruction de l'OCRCVM. Ils demandent à ce que le Bureau suspende les procédures entreprises devant cette instance jusqu'à ce qu'il ait statué sur le sort de la demande de révision.

[8] Le *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*⁷ et la *Loi sur les valeurs mobilières*, qui confie le pouvoir de révision du Bureau sur une décision d'un OAR, ne prévoient pas spécifiquement un pouvoir d'intervention en cours d'instance pour réviser une décision interlocutoire et pour suspendre des procédures.

[9] Afin de déterminer si le Bureau doit ordonner la suspension des procédures devant la formation d'instruction de l'OCRCVM, le Bureau se réfère aux critères établis par la Cour suprême dans l'arrêt *Manitoba (Procureur général) c. Metropolitan Stores (MTS) Ltd.*⁸ :

« 32. Le premier critère revêt la forme d'une évaluation préliminaire et provisoire du fond du litige, mais il y a plus d'une façon de décrire ce critère. La manière traditionnelle consiste à se demander si la partie qui demande l'injonction interlocutoire est en mesure d'établir une apparence de droit suffisante. Si elle ne le peut pas, l'injonction sera refusée ... Ce premier critère a été quelque peu assoupli par la Chambre des lords dans l'arrêt *American Cyanamid Co. v. Ethicon Ltd.*, [1975] 1 All E.R. 504, où elle a conclu que, pour y satisfaire, il suffisait de convaincre la cour de l'existence d'une question sérieuse à juger, par opposition à une réclamation futile ou vexatoire.

[...]

34. [...] À mon avis, cependant, la formulation dans l'arrêt *American Cyanamid*, savoir celle de l'existence d'une "question sérieuse", suffit dans une affaire constitutionnelle où, comme je l'indique plus loin dans les présents motifs, l'intérêt public est pris en considération dans la détermination de la prépondérance des inconvénients. Mais je m'abstiens d'exprimer une opinion quelconque sur le caractère suffisant ou adéquat de cette formulation dans tout autre type d'affaires.

35. Le deuxième critère consiste à décider si la partie qui cherche à obtenir l'injonction interlocutoire subirait, si elle n'était pas accordée, un préjudice irréparable, c'est-à-dire un préjudice qui n'est pas susceptible d'être compensé par des dommages-intérêts ou qui peut difficilement l'être. Certains juges tiennent compte en même temps de la situation de l'autre partie au litige et se demandent si l'injonction interlocutoire occasionnerait un préjudice irréparable à cette autre partie dans l'hypothèse où la demande principale serait rejetée. D'autres juges estiment que ce dernier élément fait plutôt partie de la prépondérance des inconvénients.

36. Le troisième critère, celui de la prépondérance des inconvénients, consiste à déterminer laquelle des deux parties subira le plus grand préjudice selon que l'on accorde ou refuse une injonction interlocutoire en attendant une décision sur le fond. » [Nos soulignements]

[10] Ces critères ont été repris dans l'arrêt *RJR – Macdonald c. Canada (Procureur général)*⁹ aux pages 314 et 315 :

« Le critère en trois étapes de l'arrêt *American Cyanamid* (adopté au Canada dans *Manitoba (Procureur général) c. Metropolitan Stores (MTS) Ltd.*) devrait s'appliquer aux demandes d'injonction interlocutoire et de suspension d'instance, tant en droit privé que dans des cas relevant de la Charte.

À la première étape, le requérant d'un redressement interlocutoire dans un cas relevant de la Charte doit établir l'existence d'une question sérieuse à juger.

[...]

À la deuxième étape, le requérant doit établir qu'il subira un préjudice irréparable en cas de refus du redressement.

[...]

La troisième étape du critère, l'appréciation de la prépondérance des inconvénients...»

⁷ (2004) G.O. II, 4695.

⁸ [1987] 1 R.C.S. 110.

⁹ [1994] 1 R.C.S. 311.

[11] L'honorable Jean-Louis Baudouin, J.C.A., dans l'affaire *Corporation Brasserie Lakeport c. La Régie des alcools, des courses et des jeux*¹⁰ reprenait ainsi ces critères :

« Comme on le sait, trois conditions sont essentielles à l'octroi d'une ordonnance de sursis d'exécution pendant l'instance d'appel. Les requérantes doivent démontrer :

1. Une apparence de droit, fondée sur une faiblesse apparente du jugement de la Cour supérieure;
2. Une prépondérance des inconvénients penchant de leur côté;
3. Le préjudice irréparable qu'elles subiraient si l'exécution immédiate du jugement ou de la décision pendant appel avait lieu. Voir sur ces trois conditions, l'arrêt fondamental de *Manitoba c. Metropolitan Stores Ltd.*, [1987] 1 R.C.S. 110, et pour des arrêts récents de notre Cour, entre autres : *Leduc c. Comité de déontologie policière*, J.E. 92-E-1297 (Hon. Christine Tourigny); *Maison L'Intégrale c. Tribunal du Travail*, J.E. 95-564 (Hon. Jacques Chamberland) et la jurisprudence abondante qui y est citée.

Le fardeau de la preuve est entièrement sur les épaules des requérantes puisqu'il y a présomption de validité du jugement de première instance. Ce fardeau est lourd à décharger. Mon collègue M. le juge William Tyndale, dans une décision souvent citée, remarquait :

« Une ordonnance de sursis n'est rendue que dans des circonstances exceptionnelles, surtout si le jugement dont appel, qui est présumé bien fondé, ne révèle pas de faiblesses apparentes et l'intérêt public l'emporte sur l'intérêt privé. » »

[12] Le Bureau note que dans l'affaire *Résolution Capital inc. et Gaston English c. Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières*¹¹ la Commission des valeurs mobilières du Québec (« CVMQ »), qui était chargée de statuer sur une demande de sursis d'une décision rendue par le Conseil de section de l'ACCOVAM suivant une demande de révision de cette décision, avait appliqué les critères établis dans les affaires susmentionnées.

[13] Le professeur Garant résume ainsi les principes entourant les demandes de sursis :

« Le requérant doit démontrer l'importance de la question de droit et ses effets de même que la faiblesse apparente de la décision attaquée. Le préjudice appréhendé doit être réel et non simplement hypothétique ou éventuel; si par ailleurs la décision est à sa face même illégale le préjudice est plus facile à démontrer.

Il semble que la philosophie qui inspire le sursis est la volonté du législateur de favoriser l'exécution des décisions des tribunaux inférieurs ou la poursuite des procédures, sauf dans les cas précis ci-haut mentionnés ou lorsque se soulève un doute sérieux sur la constitutionnalité des textes sur lesquels se fondent les pouvoirs attaqués. »¹²

[14] Le Bureau applique donc ces critères à la présente affaire. Notons que le fardeau de la preuve repose sur les requérants et qu'une ordonnance de sursis n'est rendue que dans des circonstances exceptionnelles.

L'apparence de droit

[15] Les requérants allèguent que la formation a refusé de prendre connaissance des pièces D-30, D-31, D-99, D-101, D-102 et D-103. La décision de la formation d'instruction mentionne que la majorité des pièces sur lesquelles porte l'objection sont, suivant l'admission des parties, des documents échangés dans le cadre des négociations d'une entente afin de régler le litige. Donc, la formation a décidé qu'il n'était pas nécessaire de prendre connaissance de ces pièces pour statuer de l'objection puisque les

¹⁰ *Corporation Brasserie Lakeport c. La Régie des alcools, des courses et des jeux*, Cour d'appel du Québec, greffe de Montréal, n° 500-46-000046-955 (500-05-004888-952).

¹¹ 2003 CanLII 54734 (QC C.V.M.).

¹² Patrice GARANT, *Le droit administratif*, 5^e éd., Éditions Yvon Blais, 2004, p. 544-545.

parties admettaient que ces pièces portaient sur les négociations. La formation d'instruction s'est donc attardée à déterminer si ces pièces étaient pertinentes au litige et si elles faisaient l'objet d'un privilège de confidentialité et à vérifier si un privilège d'exception à ce principe pouvait s'appliquer.

[16] La formation a conclu que suivant l'article 35 (4) de la Règle 20 qui stipule que le contenu des négociations en vue d'une entente de règlement ne peut être par la suite utilisé en preuve ou invoqué dans aucune procédure, les documents pour lesquels les parties admettent qu'ils ont été fournis dans le cadre des négociations font l'objet d'un privilège de confidentialité. La formation a noté que les intimés ont admis que les documents qu'ils voulaient déposer résultaient d'échanges dans le cadre de négociations. La formation est d'avis que ces documents ne concernaient aucun fait pertinent à ce stade des procédures relativement à la culpabilité ou non des intimés. Par conséquent, la formation a maintenu l'objection à la preuve sur les pièces D-30, D-31, D-99, D-101, D-102 et D-103.

[17] Les intimés ont eu la possibilité de produire de la jurisprudence quant au privilège de confidentialité et la formation en a tenu compte dans sa décision.

[18] Pour ce qui est des autres pièces, soit les pièces D-26, D-32, D-100 et D-104, la formation a décidé qu'elle en prendra connaissance afin de déterminer si elles constituent des documents échangés dans le cadre de négociations, si elles sont privilégiées et s'il y a lieu de leur appliquer une exception.

[19] Les requérants allèguent également que la formation n'a pas voulu entendre le témoin relativement au contexte de la négociation et sur « l'inflexibilité ou l'excessivité » alléguée par les intimés de la part de l'OCRCVM.

[20] Il ressort de la décision de la formation d'instruction que le témoignage de monsieur Perreault ne pourra porter que sur les documents et faits pertinents au litige, à savoir la culpabilité ou l'absence de culpabilité des intimés. La formation a retenu que si le témoignage de monsieur Perreault porte sur les circonstances des négociations ou d'une tentative de règlement, cela ne sera pas recevable puisque non pertinent à la question de déterminer la culpabilité ou non des intimés.

[21] La décision de la formation d'instruction ne présente pas une faiblesse apparente et les intimés n'ont pas démontré devant le tribunal l'apparence de droit.

Préjudice irréparable

[22] Les requérants allèguent que de permettre la poursuite des audiences devant la formation d'instruction leur causera un préjudice irréparable, en ce sens, qu'ils sont muselés dans leur preuve, et ce, dès le début des audiences et qu'ils sont empêchés de produire des documents et de faire entendre un témoin.

[23] Les requérants soutiennent que leur droit à une défense pleine et entière sera brimé par la poursuite des audiences. Le Bureau souligne que ce droit subsiste pendant toute la durée de l'audition devant la formation d'instruction et que la défense vient tout juste de commencer sa preuve. Dans l'affaire *John Edward Scott c. La Bourse de Montréal*, la Cour du Québec avait statué, sur l'appel d'une décision de la CVMQ, que le droit à une défense pleine et entière « subsiste pour toute la durée de l'enquête et l'appelant ne serait pas sans recours si l'on y porte atteinte »¹³.

[24] Le Bureau estime que les requérants n'ont pas fait la preuve d'un préjudice irréparable advenant que les auditions se poursuivent devant la formation d'instruction. Lorsque la décision finale de la formation d'instruction sera rendue, il sera toujours possible pour les requérants de revenir devant le Bureau pour demander la révision de cette décision finale, laquelle pourra comprendre la révision de toute décision interlocutoire prise en cours d'instance par la formation d'instruction.

[25] À ce sujet, le Bureau souligne la décision de la CVMQ dans l'affaire précitée *Résolution Capital* où la CVMQ avait refusé la demande de sursis des procédures devant l'ACCOVAM. La CVMQ avait jugé que les requérants n'avaient pas démontré le préjudice irréparable qu'ils subiraient du fait de la poursuite des audiences devant l'ACCOVAM :

« S'appuyant tant sur les preuves présentées à l'audition que sur les autorités citées par les parties, la Commission conclut que les requérants n'ont pas présenté de preuve suffisante pour justifier l'émission des ordonnances qu'ils recherchent. En particulier, la Commission conclut que

¹³ *John Edward Scott c. La Bourse de Montréal*, Cour du Québec, Montréal, n° 500-02-004432-881, décision du 15 août 1990, AZ-90031242.

les requérants n'ont pas démontré le préjudice irréparable qu'ils subiraient advenant que le processus en cours devant l'ACCOVAM soit continué ni qu'ils en subiraient la prépondérance des inconvénients. Les préjudices auxquels ils ont fait référence tiennent surtout à l'impact indirect de la décision déjà rendue sur leur réputation. Advenant qu'une mesure disciplinaire leur soit imposée, ils pourront, le cas échéant, demander à la Commission d'en suspendre les effets. »

[26] De plus, il est prévu, en vertu du paragraphe 3 de l'article 73 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau*, que dans le cadre d'une demande de révision le Bureau pourrait tenir une audience *de novo*¹⁴, si les règles de justice naturelle n'ont pas été respectées.

[27] Les requérants n'ont pas démontré de façon satisfaisante que la poursuite des audiences devant la formation d'instruction leur causera un préjudice auquel il ne pourra être remédié plus tard.

Prépondérance des inconvénients

[28] Les requérants plaident que les inconvénients qu'ils subiront par la continuité des audiences doivent l'emporter dans la balance des inconvénients, puisque notamment les audiences qui viennent de débiter devant la formation d'instruction portent sur des faits qui se sont produits en 2006. Les requérants plaident qu'ils sont empêchés de produire une preuve pertinente au litige et de présenter une défense pleine et entière.

[29] Le Bureau considère que les requérants n'ont pas démontré que les inconvénients qu'ils allèguent doivent l'emporter sur les inconvénients que cause la suspension des procédures. On doit noter que l'audience devant la formation a déjà débuté, que la preuve de l'OCRCVM est terminée et que la prochaine semaine est dédiée à la présente affaire. Il appert des *Règles de procédure de l'OCRCVM* que l'audience doit se tenir dans les meilleurs délais et dans l'intérêt de la justice :

« 1.2 Principe général

Il importe d'interpréter et d'appliquer les présentes Règles de manière à ce que l'audience se tienne et la décision soit précise de façon équitable et dans l'intérêt de la justice, et ce dans les meilleurs délais et d'une manière peu coûteuse. »

[30] Notons également que l'article 1 de la *Loi sur la justice administrative*¹⁵ prévoit que cette loi a pour objet d'assurer la qualité, la célérité et l'accessibilité de la justice administrative.

[31] Il semble donc que la célérité dans les procédures soit un aspect important des instances administratives de même que le fait que les audiences se déroulent dans l'intérêt de la justice. Le Bureau considère qu'il est dans l'intérêt de la justice que les procédures devant la formation d'instruction se déroulent avec célérité et d'une manière permettant d'éviter la multiplicité des procédures. D'autant plus que les droits des requérants peuvent être sauvegardés en leur permettant de revenir devant le Bureau une fois le jugement final rendu.

[32] La Cour du Québec dans l'affaire précitée *John Edward Scott* a mentionné ceci quant à une demande de révision portant sur un moyen préliminaire :

« La jurisprudence est unanime à dire qu'un organisme administratif exerçant des pouvoirs quasi-judiciaires est maître de sa procédure. Étant maître de sa procédure, et ayant considéré que la décision de la Bourse portait sur des moyens préliminaires qui n'affectaient en rien le droit de l'appelant à une défense pleine et entière, et que l'objet de la requête pouvait être considéré au fond, il était certes loisible à la Commission, pour ces motifs, de refuser la révision, les droits de l'appelant étant ainsi sauvegardés. Ç'aurait été jugé que l'intérêt supérieur de la justice n'était pas de permettre une multitude d'appels mais d'assurer une disposition rapide du dossier sans préjudice aux droits de l'appelant. »¹⁶

[33] Le Bureau considère qu'il est préférable de permettre aux parties de poursuivre le débat et d'obtenir une décision sur le fond du litige le plus rapidement possible, plutôt que de suspendre les audiences sur des éléments qui pourraient possiblement être révisés ultérieurement dans le cadre d'une audience *de novo*.

¹⁴ Voir l'affaire *Dupont c. Autorité des marchés financiers*, 2007 QCBDRVM 43.

¹⁵ L.R.Q., c. J-3.

¹⁶ Précitée, note 13.

PRÉMATURITÉ DE LA DEMANDE DE RÉVISION

[34] Non seulement le Bureau estime qu'il n'est pas requis en l'espèce d'ordonner la suspension des procédures devant la formation d'instruction, mais il considère également que la requête en révision de la décision interlocutoire en l'espèce est prématurée et qu'il est préférable que le débat se poursuive dans son entièreté devant la formation d'instruction qui pourrait être appelée à rendre en cours d'instance d'autres décisions interlocutoires.

[35] Le Bureau tient à souligner le passage suivant d'une décision du Tribunal administratif du Québec qui devait statuer sur une requête en révision et en sursis de l'audience à l'encontre d'une décision interlocutoire maintenant une objection à la preuve :

« [17] Plus précisément, il ressort de la jurisprudence que la requête en révision judiciaire d'une décision interlocutoire qui maintient une objection à la preuve est prématurée et qu'elle doit être rejetée, à moins de circonstances exceptionnelles ou de cas manifestes mettant en cause l'intérêt supérieur de la justice. En effet, le refus d'admettre une preuve ne viole généralement pas les règles de justice naturelle et se situe à l'intérieur de la compétence exclusive du Tribunal¹⁷.

[18] Partant des principes ci-avant exprimés, le Tribunal considère que dans le cadre d'une demande de révision d'une décision interlocutoire, la formation en révision ne devrait exercer son pouvoir que si celle-ci apparaît de toute évidence mal fondée et décide en partie du litige ou contient une erreur que la décision finale ne pourra corriger ou qui entraîne des retards inutiles de l'audience.

[...]

[20] De plus, le recours en révision exercé ici, peut même paraître prématuré, puisque, malgré que le Tribunal ait accueilli une objection à la preuve, il n'est pas présumé que la partie qui s'est vue « limiter » sa preuve sera nécessairement insatisfaite de la décision finale.

[21] Par ailleurs, mentionnons la possibilité qu'il y ait, au cours du débat, d'autres objections à la preuve, et partant, d'autres requêtes en révision. Il vaut mieux, dans ce contexte, éviter la multiplicité des requêtes et permettre aux parties d'obtenir une décision sur le fond le plus rapidement possible.

[...]

[24] Permettre la révision d'une telle décision interlocutoire constitue un accroc aux objectifs exprimés par le législateur à l'article 1 L.J.A. Le législateur a voulu qu'on permette au Tribunal d'agir avec rapidité et de compléter son rôle avec efficacité.

[25] Ici, on ne peut pas prétendre que la décision interlocutoire rendue par le T.A.Q. décide en partie du litige. Cette décision ne décide rien de déterminant quant à l'issue du recours et ne laisse présager d'aucune direction quant à la décision finale qui interviendra.

[26] La décision a-t-elle pour effet de retarder inutilement l'instruction du recours? Au contraire, c'est plutôt la présente requête qui retarde l'audience.

[27] Prenant également en considération les fins de la justice, le Tribunal considère que le recours en révision ne devrait pas être exercé à l'encontre d'une décision interlocutoire, comme celle contestée en l'espèce. Autrement, il suffirait de susciter la prise de décisions interlocutoires dans le cadre d'un recours exercé devant le Tribunal et de multiplier les demandes de révision pour chacune pour paralyser le fonctionnement du Tribunal. Dans ce contexte, il apparaît préférable de privilégier l'épuisement de la compétence de la formation saisie du recours introductif. »¹⁸

[36] Entendre la présente demande de révision à ce stade-ci des procédures porterait atteinte à la bonne marche des affaires présentées devant la formation d'instruction de l'OCRCVM, aurait pour effet de paralyser le processus disciplinaire et irait à l'encontre d'une saine administration de la justice. En

¹⁷ Note 6 du jugement : Voir notamment : *Montréal (Service de police de la Communauté urbaine) c. Québec (Tribunal des droits de la personne)* C.S. Montréal, 500-05-054821-994, j. Guthrie; *Mosca c. Lessard, C.S. Montréal*, 500-05-037715-974, j. Wery. (Onglet 1 des autorités de la requérante).

¹⁸ 2009 QCTAQ 4735 (CanLII).

l'espèce, la preuve de la demanderesse est terminée et la preuve de la défense a débuté et pourra se continuer.

[37] Tous ces éléments militent donc en faveur du rejet de la requête en suspension des procédures et du rejet à ce stade-ci de la demande de révision de la décision interlocutoire rendue par la formation d'instruction de l'OCRCVM. Le Bureau note que les droits des requérants pour présenter une demande de révision de la décision finale de la formation d'instruction sont sauvegardés.

LA DÉCISION

[38] Par conséquent, après avoir pris connaissance de la demande des requérants Natalie St-Amant et Jean-Luc Beaudoin et suivant les représentations des procureures à l'audience du 24 février 2011 et pour tous les motifs susmentionnés, le Bureau de décision et de révision prononce la décision suivante, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁹ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*²⁰ :

REJETTE la demande de suspension des procédures devant la formation d'instruction de l'OCRCVM; et

REJETTE à ce stade-ci toutes les autres conclusions de la demande.

Fait à Montréal, le 25 février 2011.

(s) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

¹⁹ Précitée, note 1.

²⁰ Précitée, note 2.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2010-024

DÉCISION N° : 2010-024-006

DATE : Le 10 février 2011

EN PRÉSENCE DE : **M^e ALAIN GÉLINAS**
 M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

CAROL M^cKEOWN

et

DANIEL F. RYAN

et

DOWNSHIRE CAPITAL INC.

et

MEADOW VISTA FINANCIAL CORP.

et

M^cKEOWN BABOON BUILDING FAMILY TRUST

et

HERBERT BABOON BUILDING FAMILY TRUST

et

M^cKEOWN BABOON BUSINESS FAMILY TRUST

et

M^cKEOWN/RYAN PRINCIPAL RESIDENCE TRUST

Parties intimées

et

DEMERS VALEURS MOBILIÈRES INC.

et

DUNDEE SECURITIES CORPORATION

et

DESJARDINS VALEURS MOBILIÈRES

et

TD CANADA TRUST

et

RICHARDSON GMP LIMITED

et

CANACCORD CAPITAL CORPORATION

Parties mises en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e Mélanie Hébert
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers, demanderesse.

M^e Bruno Sasson
(Allali avocats)
Procureur de Carol M^cKeown, Daniel F. Ryan, Downshire Capital inc., Meadow Vista Financial Corp., M^cKeown Baboon Building Family Trust, Herbert Baboon Building Family Trust, M^cKeown Baboon Business Family Trust et M^cKeown/Ryan Principal Residence Trust, intimés.

Date d'audience : 7 février 2011

DÉCISION

[1] Le 25 juin 2010, le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») a, à la suite d'une demande de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* »), prononcé à l'encontre des intimés et à l'égard des mises en cause mentionnés ci-après une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'exercer l'activité de conseiller et une ordonnance de blocage de fonds, en vertu des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*² :

Intimés

- Carol M^cKeown;
- Daniel F. Ryan;
- Downshire Capital inc.;
- Meadow Vista Financial Corp.;
- M^cKeown Baboon Building Family Trust;
- Herbert Baboon Building Family Trust;
- M^cKeown Baboon Business Family Trust;
- M^cKeown/Ryan Principal Residence Trust;

Mises en cause

- Demers Valeurs mobilières inc.;
- Dundee Securities Corporation;
- Desjardins Valeurs mobilières; et

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

- TD Canada Trust.³

[2] Tous les intimés ont comparu au dossier pour demander d'être entendus. Le 23 juillet 2010, les intimés Carol M^cKeown et Daniel F. Ryan ont présenté au Bureau une demande de levée partielle de blocage. Le 10 août 2010, le Bureau a accueilli cette requête en partie, en levant partiellement le blocage qui les visait, pour les autoriser à payer certains comptes et à ouvrir un compte de banque personnel non soumis au blocage du Bureau, le tout sujet à certaines conditions⁴.

[3] Le 18 octobre 2010, le Bureau a prononcé un second blocage dans le présent dossier à l'encontre de Carol M^cKeown, Daniel Ryan et Meadow Vista Financial Corp.⁵. Les mises en cause à cette décision étaient Richardson GMP Limited et Canaccord Capital Corporation.

[4] Le 21 octobre 2010, le Bureau a prononcé une ordonnance de prolongation du blocage qu'il avait prononcé le 25 juin 2010, et ce, pour une période de 120 jours⁶. Le 26 novembre 2010, l'Autorité a adressé au Bureau une requête en déclaration d'incapacité et une demande d'interdiction d'opérations sur valeurs à l'encontre de Frédéric Allali et d'Allali Avocats.

[5] Une audience s'est tenue le 29 novembre 2010; M^g Frédéric Allali y a présenté une requête verbale en irrecevabilité, afin de faire rejeter la requête en incapacité et la demande d'interdiction d'opérations sur valeurs de l'Autorité. Le Bureau a rendu une décision le 1^{er} février 2011 en rejetant cette requête préliminaire et en invitant les parties à contacter le Secrétariat du Bureau afin de fixer une date d'audience pour entendre la requête de l'Autorité⁷.

[6] Le 14 janvier 2011, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande de prolongation des ordonnances de blocage prononcées les 25 juin et 18 octobre 2010. Un avis d'audience a été dûment signifié aux parties intimées et mises en cause pour les aviser de la tenue d'une audience le 7 février 2011.

L'AUDIENCE

[7] L'audience s'est tenue au siège du Bureau le 7 février 2011, en présence de la procureure de l'Autorité et du procureur représentant tous les intimés. Les mises en cause n'étaient pas représentées.

[8] La procureure de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'un enquêteur de cet organisme à l'appui de sa demande de prolongation de blocage. Ce dernier a mentionné que les motifs initiaux de l'ordonnance de blocage sont toujours existants et il a ajouté que l'enquête se poursuit.

[9] Par conséquent, la procureure de l'Autorité a demandé au Bureau de prolonger l'ordonnance de blocage initiale du 25 juin 2010 et la seconde ordonnance de blocage du 18 octobre 2010 pour une période renouvelable de 120 jours. Elle a souligné que l'enquête est toujours en cours et qu'il n'y a aucune preuve contraire quant à l'existence des motifs initiaux.

L'ANALYSE

[10] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession⁸. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle⁹.

³ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2010 QCBDR 44.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2010 QCBDR 60.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2010 QCBDR 78.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. M^cKeown*, 2010 QCBDR 83.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Allali et al.*, Bureau de décision et de révision, Montréal, 2010-024-005, le 1^{er} février 2011, 21 pages.

⁸ Précitée, note 1, art. 249 (1°).

⁹ *Id.*, art. 249 (2°).

[11] Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹⁰. Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[12] Les intimés représentés à l'audience du 7 février 2011 n'ont pas réussi à établir que les motifs au soutien des ordonnances de blocage ont cessé d'exister. Les mises en cause, bien que dûment signifiées, n'étaient pas représentées à l'audience.

[13] Le Bureau estime qu'il est dans l'intérêt public de prolonger les ordonnances de blocage afin de permettre à l'Autorité de poursuivre son enquête et d'assurer la protection des investisseurs et la confiance de ceux-ci envers les marchés financiers.

[14] Le Bureau rappelle que les allégations de l'Autorité sont à l'effet que les intimés auraient participé à des activités visant la manipulation du cours de différents titres et qu'ils en auraient tiré profit au détriment des investisseurs et des marchés financiers.

LA DÉCISION

[15] Le Bureau de décision et de révision a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, des représentations de la procureure de l'Autorité et du procureur des intimés, le tout tel qu'entendu au cours de l'audience du 7 février 2011 devant ce tribunal. Le Bureau estime qu'il est dans l'intérêt public de prolonger les ordonnances de blocage dans le présent dossier.

[16] Par conséquent, considérant que le témoignage de l'enquêteur à l'effet que les motifs initiaux sont toujours présents et que l'enquête se poursuit, et vu l'absence de preuve contraire quant à l'existence des motifs initiaux, le Bureau accueille la demande de l'Autorité, le tout en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*¹¹ et du 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹², et prolonge les ordonnances de blocage prononcées les 25 juin 2010¹³, telle que renouvelée depuis, et 18 octobre 2010¹⁴, et ce, de la manière suivante :

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE EN VERTU DES ARTICLES 249 ET 250 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

IL ORDONNE à Demers Valeurs mobilières, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants : 2CFD4A (CAN) et 2CFDD4B (US), au nom de Downshire Capital inc.;

IL ORDONNE à Dundee Securities Corporation, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants :

¹⁰ *Id.*, art. 249 (3^e).

¹¹ Précitée, note 2.

¹² Précitée, note 1.

¹³ Précitée, note 3.

¹⁴ Précitée, note 5.

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Solde(s)	Institution financière
Downshire Capital inc.	2A00VCBN et 2A00VCAN	1 513 885,21\$ US et 69 654,79 \$	Dundee Securities Corporation
Carol M ^c Keown	277 391 AN et 277 391 BN	Comptes inactifs pour le moment	Dundee Securities Corporation

IL ORDONNE à Desjardins Valeurs mobilières, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants : 31SNHB0 et 31SNHW1 au nom de Carol M^cKeown;

IL ORDONNE à TD Canada Trust, succursale 4772, située au 1289 avenue Greene, Westmount (Québec) H3Z de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants :

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Solde(s)	Institution financière
Meadow Vista Financial Corp.	5215416 et 7307730	796,72\$ et 304 643,92US\$	TD Canada Trust (succursale 4772)
Downshire Capital inc.	5211666 et 7305479	55 957,55\$ et 331,65US\$	TD Canada Trust (succursale 4772)
M ^c Keown/Ryan Principal Residence	5218024	377,23\$	TD Canada Trust (succursale 4772)
Carol M ^c Keown	3130815, 6267278 et 7124520	30 349,46\$, 1 000 024,00\$ et 18,96US\$	TD Canada Trust (succursale 4772)

IL ORDONNE à TD Canada Trust, succursale 4772, située au 1289 avenue Greene, Westmount (Québec) H3Z 2A4 de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle dans un ou des coffrets de sûreté, au nom ou pour le compte des intimés;

IL ORDONNE aux mises en cause Demers Valeurs Mobilières, Dundee Securities Corporation, Desjardins Valeurs mobilières, TD Canada Trust, succursale 4772, située au 1289, avenue Greene, Westmount (Québec) H3Z 2A4 de ne pas permettre l'ouverture de compte bancaire ou de compte de courtage au nom des intimés ou pour le compte de ceux-ci;

IL ORDONNE aux intimés Carol M^cKeown, Daniel F. Ryan, Downshire Capital inc. et Meadow Vista Financial Corp. de ne pas, directement ou indirectement, retirer des fonds, titres ou autres biens, de comptes bancaires ou de comptes de courtage qu'ils

détiennent, incluant, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, les comptes suivants :

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Solde(s)	Institution financière
Downshire Capital inc.	2CFDD4A (CAN) et 2CFDD4B (US)	Compte inactif pour le moment	Demers Valeurs Mobilières
Downshire Capital inc.	2A00VCBN et 2A00VCAN	1 513 885,21\$US et 69 654,79\$	Dundee Securities Corporation
Carol M ^c Keown	277 391 AN et 277 391 BN	Comptes inactifs pour le moment	Dundee Securities Corporation
Carol M ^c Keown	31SNHB0 et 31SNHW1	À préciser	Desjardins Valeurs Mobilières
Meadow Vista Financial Corp.	5215416 et 7307730	796,72\$ et 304 643,92US\$	TD Canada Trust (succursale 4772)
Downshire Capital inc.	5211666 et 7305479	55 957,55\$ et 331,65US\$	TD Canada Trust (succursale 4772)
M ^c Keown/Ryan Principal Residence	5218024	377,23\$	TD Canada Trust (succursale 4772)
Carol M ^c Keown	3130815, 6267278 et 7124520	30 349,46\$, 1 000 024,00\$ et 18,96US\$	TD Canada Trust (succursale 4772)

IL ORDONNE aux intimés Carol M^cKeown, Daniel F. Ryan, Downshire Capital inc. et Meadow Vista Financial Corp. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres bien en leur possession;

IL ORDONNE aux intimés M^cKeown Baboon Building Family Trust, Herbert Baboon Building Family Trust, M^cKeown Baboon Business Family Trust, M^cKeown/Ryan Principal Residence Trust de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres bien en leur possession.

IL ORDONNE à Richardson GMP Limited, mise en cause au présent dossier, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle, au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants :

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Type de compte
Carol M ^c Keown	400-BK-30-J	Compte d'épargne libre d'impôt
Carol McKeown	40F-BK-30-A	Compte comptant CAD
Carol McKeown	40F-BK-30-B	Compte comptant É-U
Downshire	400-BN-30-E	Compte sur marge CAD
Downshire	400-BN-30-F	Compte sur marge CAD
Downshire	40F-BN-30-E	Compte sur marge CAD
Downshire	40F-BN-30-F	Compte sur marge É-U

IL ORDONNE à Canaccord Capital Corporation, mise en cause au présent dossier, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens, qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle, au nom ou pour le compte des intimés, notamment dans les comptes suivants :

Détenteur du/des compte(s)	Numéro(s) du/des compte(s)	Institution financière
Downshire	58D-187A-8, 58D-187B-7, 58D-187G-1	Canaccord Capital Corporation
Meadow Vista Financial Corp.	18M-434A-1, 18M-434B1	Canaccord Capital Corporation
Daniel F. Ryan	592-523A-4	Canaccord Capital Corporation

[17] La présente décision de prolongation de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution de la décision rendue par le Bureau qui a accordé une levée partielle de blocage à Carol M^cKeown et Daniel F. Ryan, en vertu de la décision du 10 août 2010, afin qu'ils puissent ouvrir un compte de banque dans une institution financière de leur choix, en vue d'y déposer leur salaire et d'y effectuer toutes les opérations nécessaires pour assurer leur subsistance.

[18] Cette autorisation fut assortie des conditions suivantes :

1. les montants que Carol M^cKeown et Daniel F. Ryan déposeront dans le compte de banque qui sera dispensé de l'application du blocage du Bureau ne devront pas avoir été perçus d'une manière qui contrevienne aux interdictions que le Bureau a prononcées à leur encontre le 25 juin 2010;
2. Carol M^cKeown et Daniel F. Ryan devront aviser l'Autorité du nom de l'institution financière où ils ouvriront leur compte ainsi que du numéro de ce dernier dans un délai de 10 jours de cette ouverture;
3. Carol M^cKeown et Daniel F. Ryan transmettront à l'employé de l'Autorité que cette dernière désignera une copie du relevé mensuel du susdit compte, dans un délai de cinq (5) jours de la réception de ce relevé; et
4. l'Autorité pourra demander à Carol M^cKeown et Daniel F. Ryan de lui remettre toutes les

pièces justificatives qui sont reliées aux opérations effectuées dans le susdit compte, lorsque l'Autorité le jugera nécessaire;

[19] De plus, la présente décision de prolongation de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution de la décision rendue par le Bureau qui a accordé une levée partielle de blocage à Carol M^cKeown, en vertu de la décision du 10 août 2010, afin qu'elle puisse prélever un montant total de 4 350 \$ des comptes portant les numéros 3130815, 6267278 et 7124520 qu'elle a ouverts auprès de TD Canada Trust, succursale 4772.

[20] Cette autorisation fut assortie des conditions suivantes :

1. Ce montant devra être utilisé uniquement aux fins de couvrir les dépenses de la maison qui est située au 3011, rue Barat, à Montréal, et qui appartient au M^cKeown/Ryan Principal Residence Trust, dépenses dont Carol M^cKeown a fait état au cours de son témoignage du 5 août, à savoir :
 - la taxe scolaire;
 - l'assurance maison de la susdite résidence;
 - le compte d'Hydro-Québec;
 - le compte de Gaz Métropolitain; et
 - la réparation des tuiles du toit de la résidence; et
2. Suite au paiement des susdites dépenses, les requérants-intimés remettront à l'Autorité les pièces justificatives de ces paiements et tout autre document explicatif qui y est relatif dont cet organisme leur fera la demande.

[21] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les ordonnances de blocage entrent en vigueur à la date auxquelles elles sont prononcées et le resteront pour une période de 120 jours, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 10 février 2011.

(S) *Alain Gélinas*

M^e Alain Gélinas, président

(S) *Claude St Pierre*

M^e Claude St Pierre, vice-président

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2011-003

DÉCISION N° : 2011-003-002

DATE : 28 janvier 2011

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

CORPORATION FINANCIÈRE LASALLE INC.

et

PASCALE HOULE

et

FONDS DE PLACEMENT LASALLE - SECTION ACTIONS

et

FONDS DE PLACEMENT LASALLE – SECTION ÉQUILIBRÉE

et

TRUST ETERNA INC.

Parties intimées

TRUST BANQUE NATIONALE

et

GESTION DE PLACEMENTS ETERNA INC.

Parties mises en cause

LEVÉE PARTIELLE D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS SUR VALEURS

[art. 265, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) et 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e Mélanie Hébert

(Girard et al.)

Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M^e Julie-Martine Loranger

(Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.)

Procureure de Corporation Financière LaSalle inc., Pascale Houle, Fonds de Placement LaSalle – Section Actions et Fonds de Placement LaSalle – Section Équilibrée

Date d'audience : 28 janvier 2011

DÉCISION

[1] Le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») a rendu séance tenante, le 17 janvier 2011, une décision d'interdiction d'opérations sur valeurs visant les parts du Fonds LaSalle Actions et les parts du Fonds LaSalle Équilibré, le tout suivant une demande de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») produite auprès du Bureau le 17 janvier 2011. Le Bureau a prononcé les ordonnances suivantes avec le consentement des parties :

CONSIDÉRANT le consentement des parties, le Tribunal :

INTERDIT au Fonds de placements LaSalle Actions, à la Corporation financière LaSalle inc., à Trust Eterna inc. et à Trust Banque Nationale d'effectuer ou de permettre que soit effectuée toute opération sur les parts du Fonds LaSalle Actions, incluant :

- i) tout rachat de parts de Fonds de placements LaSalle Actions; ou
- ii) tout transfert, substitution ou conversion de parts de Fonds de placements LaSalle Actions déjà émises;

INTERDIT au Fonds LaSalle Équilibré, à la Corporation financière LaSalle inc., à Trust Eterna inc. et à Trust Banque Nationale d'effectuer ou de permettre que soit effectuée toute opération sur les parts du Fonds LaSalle Équilibré, incluant :

- i) tout rachat de parts du Fonds LaSalle Équilibré; ou
- ii) tout transfert, substitution ou conversion de parts du Fonds LaSalle Équilibré déjà émises;

La présente décision pourra être modifiée, le cas échéant, suite à l'audience au fond et elle n'aura pas de date d'échéance précise.

La décision entre en vigueur immédiatement et le dossier se poursuivra le 28 janvier 2011, à 9 h 30.

[2] Le dossier s'est poursuivi devant le Bureau le 28 janvier 2011 et les procureures ont soumis au Bureau une suggestion commune à l'effet de lever partiellement l'interdiction d'opérations sur valeurs prononcée le 17 janvier 2011. Le Bureau a accepté séance tenante la suggestion commune des parties.

LA DÉCISION

[3] Par conséquent, après avoir pris connaissance de la suggestion commune des parties telle que soumise à l'audience du 28 janvier 2011, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, lève partiellement l'interdiction prononcée le 17 janvier 2011, décision n° 2011-003-001, pour tout rachat, transfert, substitution ou conversion des parts du Fonds de Placement LaSalle – Section Actions et du Fonds de Placement LaSalle – Section Équilibrée.

[4] Cette levée permet à chaque porteur de demander l'équivalent d'un maximum de 10 % de la juste valeur des parts du porteur aux prochaines dates de calcul de la valeur liquidative établie après la réception de l'avis écrit du porteur au bureau du gestionnaire au moins le jour ouvrable précédant la date d'évaluation.

[5] La présente décision est prononcée à la condition que chaque porteur soit traité également.

[6] De plus, le Bureau avise les parties que le dossier se poursuivra *pro forma* le 23 mars 2011, à 9 h 30.

Fait à Montréal, le 28 janvier 2011.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Abilmouna	Nelly May	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-11
Allavena	Damien	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-11
Arias	Omar Alexei	Pictet Canada S.E.C.	2011-02-28
Barry Camara	Boubacar	Services financiers groupe Investors inc.	2011-02-16
Beaulieu	Yolaine	Placements Banque Nationale inc.	2011-02-04
Beckers	Marie-Ève	Services d'investissement Quadrus ltee.	2011-02-15
Beliveau	Louise	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-15
Boffice	Pasqualina	Services d'investissement TD inc.	2011-02-11
Bonneville	David	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-11
Boucher	Sylvain	Placements Banque Nationale inc..	2011-01-31
Bourgouin	Daniel	RBC Placements en Direct Inc.	2011-03-01
Bouthillier	Isabelle	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-01-28
Bradbrook	Jane	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-02-22
Caron	Annik	Placements Banque Nationale inc.	2011-02-10
Carriere	Charles	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2011-02-21
Cloutier	Carol	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-11
Colella	Lorenzo	Financière Banque Nationale Inc.	2011-02-25
Comanescu	Dimitrie	Services d'investissement Quadrus ltee.	2011-02-16
Coté	Daniel Lucien	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2011-02-24
Crete	Eliane	Services d'investissement TD inc.	2011-02-16
Denneny	Johanne	Placements Banque Nationale inc.	2011-01-17
Desgroseilliers	Simon	BMO investissements inc.	2011-02-14
Desmarais	Jean-Marc	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-18
Di Nezza	Valentino	Services financiers groupe Investors inc.	2011-02-14
Douville	Marc-André	Placements Banque Nationale inc.	2011-02-17
Dupuis	Anick	Placements Banque Nationale inc.	2011-01-01
El Gueddari	Hasnaa	BMO investissements inc.	2011-01-14
Eyunni	Aravind	Services financiers groupe Investors inc.	2011-02-16
Faucher	Lisette	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-11
Forgues	Mélissa	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-09
Fradet	Carole	Placements Banque Nationale inc.	2011-02-11
Frappier	Yannick	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2011-02-11
Ho	Jones	Services d'investissement TD inc.	2011-02-11
Hoefler	Christian	Placements Scotia inc.	2011-02-16

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Horne	Michele	Société de placements Franklin Templeton	2011-02-15
Houle	David	BMO investissements inc.	2011-02-14
Houle	Nathalie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-09
Huynh	Thi Thanh Van	Services d'investissement Quadrus ltee.	2011-02-18
Kelly	Patrick	Placements Banque Nationale inc.	2011-02-17
Klukowski	Eileen	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-02-16
Lafond	Julie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-11
Lapointe	Karine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-11
Larochelle	Nicole	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-04
Larocque	Murielle	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-11
Lavoie	Alexandra	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2011-02-25
Leblanc	Mado	Services d'investissement Quadrus ltee.	2011-02-18
Leclair	Maxime	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-21
Lefebvre	Julie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-15
L'Espérance	Chantal	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2011-02-15
Lévesque	Marc	Placements Banque Nationale inc.	2011-02-17
Lipton	Aaron	Financement corporatif KPMG inc.	2011-02-18
Lomme	Louise	Placements CIBC inc.	2011-02-09
Maclure	Pierre	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2011-02-20
Maheux	Louise	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-10
Marcoux	Guylaine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-14
Mathieu	Sylvie	Dubeau Capital & Compagnie Ltée	2011-02-25
Mazareanu	Stefan	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-10
Pack	Sarah	Placements Scotia inc.	2011-02-15
Packman	Robert	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2011-02-11
Palkovi	Gustave Stephen	MacDougall, MacDougall & MacTier inc.	2011-02-28
Pelletier	René Archer	Marchés mondiaux CIBC inc.	2011-02-21
Prieur	Pierre	Edward Jones	2011-02-25
Quinto	Jean-Baptiste	Placements Banque Nationale inc.	2011-02-04
Rheaume	Lise	Placements Banque Nationale inc.	2011-02-10
Robitaille	Michel	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2011-02-25
Rodina	Albina	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-02-22
Ryan	Justin	Fonds d'investissement Royal inc.	2011-02-22
Shannon	James Atherton	GMP Valeurs Mobilières S.E.C.	2011-02-25
Shannon	Mark Thomas	Corporation Mackie Recherche Capital	2011-02-25
Shields	Alain	La Capitale, services conseils inc.	2011-02-18

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Simard	Vincent	Gestion MD limitée	2011-02-24
St-Germain	Guy	Services en placements Peak inc.	2011-02-17
Therrien-Guillemette	Justin	Services d'investissement Quadrus ltee.	2011-02-18
Toulouse	Marcel	Services en placements Peak inc.	2011-02-17
Veillette	Julie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-18
Villemaire	Lyne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2011-02-16

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Pabla	Kathleen	Gestion d'actifs CIBC inc.	2011-02-11
Dicker	Thomas	LDIC inc.	2011-02-14
Nguyen	Minh-Tuan-Anh	Gestion placements Desjardins inc	2011-02-21
Beaulieu	Rodolphe	Intact gestion de placements inc.	2011-02-17

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6 Planification financière	

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
103236	Biron	Claudette	4A	2011-02-23
106355	Caza	Léonard	5A	2011-02-23
107020	Chenier	Réal	5A	2011-02-28
107024	Chénier	Pierre	1A	2011-02-28
109391	Demers	Patrick	3B	2011-02-28
113587	Gagnon	Michelle	1A, 2A	2011-02-23
117848	Labrecque	Lyne	3A	2011-02-28

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
119357	Lapointe	Linda	6	2011-02-28
119698	Larouche	Serge	6	2011-03-01
121569	Létourneau	Marie-Josée	4B	2011-02-28
123898	Mignault	François	6	2011-02-23
125759	Paquette	Jacques	2A	2011-02-23
126322	Pellerin	Normand	1A	2011-02-28
129216	Robitaille	Sylvie	3A	2011-02-23
133743	Valade	Jean-Paul	1A	2011-03-01
140880	Veillette	Julie	6	2011-02-28
142531	Filion	Maryse	6	2011-02-23
144200	Marchand	Céline	4B	2011-02-23
145908	Lemyre	Michel	6	2011-03-01
146333	Marchand	Pierre	1A	2011-02-24
153043	Chouinard	Alain	1A	2011-03-01
156636	Chirino	Maritza	1A	2011-02-23
157607	Nadeau	Céline	4B	2011-02-23
159123	Yannopoulos	Hélène	4A	2011-02-23
165663	Bernier	Claude	4A	2011-02-28
170866	Michaud	Caroline	3B	2011-03-01
171599	Gauthier	François	4C	2011-02-28
172976	Lalonde	Johanne	5B	2011-02-23
173406	Boivin	Emilie	3B	2011-02-28
176285	Vallières	Denis	1A	2011-02-23
176372	Bourget	Annie	5B	2011-02-23
177070	Lamoureux	Jennie	4B	2011-02-23
178189	Longval	Alexandre	5A	2011-02-23
180736	Huynh	Thi Thanh Van	1A	2011-02-28
183248	Therrien-Guillemette	Justin	1A	2011-02-28
184246	Lachapelle	Nancy	1A	2011-02-23
185010	Michaud Racine	Stéphanie	1A	2011-02-23
185910	Tremblay	Hugo	1A	2011-02-24
186082	Comanescu	Dimitrie	1A	2011-02-23
186368	Lo	Gora	1A	2011-02-23
187354	Lifi	Noureddine	1A	2011-02-23
187450	Clermont-Locas	Stéphanie	1B	2011-02-23
187491	Poulin	Claudia	1A	2011-02-23
187813	Souguir	Amine	1A	2011-02-28
187921	Guénette	Caroline	4B	2011-02-23

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
188141	Bensaadi	Tarik	1A	2011-02-23
188466	Mehdi	Adnane	1A	2011-02-23
188841	Tazi	Mohamed Saleh	1A	2011-02-23
189280	Simoneau	Rachèle	1A	2011-02-23
189288	Ouellette	Eric	4A	2011-02-23
189528	Thibault	Isabelle	1B	2011-02-28
189723	Aubin	Richard	3B	2011-02-28
190109	Meilleur	Diane	4A	2011-02-28

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information.

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500127	9061-1641 Québec inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-02-23
502706	Centre de services Excel (Québec) inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2011-02-24
502731	Centre de services Excel Rive-Sud inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2011-02-24
503150	Mario Tessier	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2011-02-25
504645	Centre de services Excel (Sherbrooke) inc.	Assurance de personnes	2011-02-24
504836	Assurances Ernest Lapointe & Fils inc.	Assurance de dommages	2011-02-23
505428	Agence Gilles Gadoua inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2011-02-24
508867	Pierre Marchand	Assurance de personnes	2011-02-24
510029	3603521 Canada inc.	Assurance de personnes	2011-02-25
512053	Expertises R. Chénier Inc.	Expertise en règlement de sinistres	2011-02-28
513807	Gestion Éric Grégoire inc.	Assurance de personnes	2011-02-25
514253	Greta Claxton Beyde	Assurance de personnes	2011-02-28
514279	Maritza Chirino	Assurance de personnes	2011-02-23
514648	Hugo Tremblay	Assurance de personnes	2011-02-24
514783	Pierre Maclure	Assurance de personnes	2011-02-24
514975	Stéphanie Gaudreault	Assurance de personnes	2011-02-24

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
515131	Sylvain Doucet	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2011-03-01

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Aucune information.

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
515217	Finance 360 inc.	Nancy Desrosiers	Assurance de personnes	2011-03-01
515218	Services financiers Sergio M. Lopes inc.	Sergio Miguel Lopes	Assurance de personnes Planification financière	2011-02-23
515233	9232-1124 Québec inc.	Mario Tessier	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2011-02-25
515228	Services financiers PFRoy inc.	Pierre Roy	Assurance de personnes	2011-03-01

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC

N^o : 2010-04-02(C)

DATE : 21 février 2011

LE COMITÉ : M^e Patrick de Niverville Président
M^{me} Lyne Leseize, courtier en assurance de dommages Membre
M. Benoit Ménard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de Membre
dommages

CAROLE CHAUVIN, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de
dommages

Partie plaignante

c.

JOHANNE LÉGARÉ, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

ORDONNANCE DE NON-PUBLICATION, DE NON-DIFFUSION ET DE NON-
ACCESSIBILITÉ DE TOUT RENSEIGNEMENT NOMINATIF PERMETTANT
D'IDENTIFIER LES ASSURÉS. (*Art. 142 du Code des professions*)

[1] Le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages s'est réuni le
24 janvier 2011 pour procéder à l'audition sur sanction;

[2] La partie plaignante était représentée par M^e Claude G. Leduc et la défense était
assurée par M^e Charles Guay;

[3] Le 20 octobre 2010, l'intimée fut reconnue coupable de 52 infractions divisées
comme suit :

2010-04-02 (C)

PAGE : 2

[3.1] Défaut de recueillir personnellement les renseignements nécessaires :

- Chefs n^{os} : 1, 4, 7, 10, 13, 17, 20, 23, 26, 29, 32, 35, 38, 42, 46, 50, 53, 56, 59, 62, 65, 68 et 71;
- Infraction : Article 27 de la L.D.P.S.F.;

[3.2] Défaut de décrire à l'assuré le produit d'assurance :

- Chefs n^{os} : 2, 5, 8, 11, 14, 18, 21, 24, 27, 30, 33, 36, 39, 43, 47, 51, 54, 57, 60, 63, 66, 69 et 72;
- Infraction : Article 28 de la L.D.P.S.F.;

[3.3] Défaut de donner tous les renseignements utiles :

- Chefs n^{os} : 16, 41, 45, 49 et 74;
- Infraction : Article 37(6) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

[3.4] Exercice des activités avec des tiers :

- Chef n^o : 75;
- Infraction : Article 37(12) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;

[4] Lors de l'audition sur culpabilité, la preuve a démontré que l'intimée :

- Avait participé à l'instigation de son employeur, à un système permettant à un acheteur de motocyclette d'obtenir un contrat d'assurance sans jamais être conseillé par un courtier ou un agent.

[5] Il est important de souligner que la preuve a également démontré que l'intimée n'avait été que l'instrument de son patron et de l'associé de ce dernier dans la mise en place de ce système;

[6] C'est à la lumière de cette trame factuelle que le Comité procédera à l'analyse de la sanction qui devra être imposée à l'intimée en tenant compte de l'ensemble des circonstances;

2010-04-02 (C)

PAGE : 3

I Preuve sur sanction

[7] L'intimée a témoigné en insistant sur sa situation financière particulièrement difficile et sur ses moyens financiers limités;

[8] Plus particulièrement, elle a clairement précisé que suite à la décision sur culpabilité, elle avait mis fin aux ententes avec les concessionnaires de motocyclettes;

[9] Il fut également établi qu'elle est la seule personne à détenir un certificat de courtier au sein de son cabinet et qu'elle ne possède aucune part de l'entreprise;

II Argumentation

2.1 Par la syndic

[10] Dans un argumentaire très élaboré auquel était joint un cahier d'autorités, M^e Leduc, au nom de la syndic, insiste sur les points suivants :

- Il s'agit d'infractions qui sont en lien direct avec l'exercice de la profession;
- La sanction doit avoir un aspect dissuasif et exemplaire;
- Il faut éviter que d'autres membres de la profession puissent être tentés de poser les mêmes gestes que ceux reprochés à l'intimée;

[11] Conscient que l'intimée fut condamnée sur 52 chefs d'accusations, M^e Leduc suggère d'appliquer le principe de la globalité des sanctions afin d'éviter que la sentence ne soit trop accablante pour l'intimée;

[12] Par contre, il souligne également le principe de la parité des sanctions et suggère de s'inspirer de cas semblables afin de déterminer la sanction juste et raisonnable pour le cas de l'intimée;

[13] À cet effet, M^e Leduc réfère aux précédents suivants :

- *Tardif*¹ : 2 500 \$ par chef;
- *Smith*² : 1 000 \$ par chef;

¹ *Chauvin c. Tardif*, 2010 CanLII 66016;

² *Chauvin c. Smith*, 2010 CanLII 76382;

2010-04-02 (C)

PAGE : 4

- *Fetherston*³ : 6 000 \$ pour 58 dossiers d'assurés;
- *Vézina*⁴ : 1 500 \$ par chef;

[14] M^e Leduc précise que ces personnes avaient plaidé coupable aux infractions reprochées ceci indiquant une prise de conscience de leurs obligations déontologiques, ce qui n'est pas le cas de l'intimée;

[15] Enfin, M^e Leduc reconnaît que l'intimée doit bénéficier du montant de l'amende minimale alors en vigueur au moment des infractions soit une amende de 1000 \$ par chef, sous réserve de la gravité objective de chaque chef d'accusation;

[16] Finalement, en appliquant le principe de la globalité des sanctions, il conclut qu'une amende de 20 000 \$ serait représentative de la gravité objective des infractions et servirait à protéger le public;

[17] Les sanctions suggérées par le Bureau du syndic sont donc les suivantes :

- Une amende 1 500 \$ sur les chefs n^{os} 1, 4, 7, 10 et 13 pour un total de 7 500 \$ et une réprimande sur tous les autres chefs, soit les chefs n^{os} 17, 23, 26, 29, 32, 35, 38, 42, 46, 50, 53, 56, 59, 62, 65, 68 et 71;
- Une amende de 1 000 \$ sur les chefs n^{os} 2, 5, 8, 11 et 14 pour un total de 5 000 \$ et une réprimande sur les chefs n^{os} 18, 21, 24, 27, 30, 33, 36, 39, 43, 47, 51, 54, 57, 60, 63, 66, 69 et 72;
- Une amende de 1 000 \$ sur chacun des chefs n^{os} 16, 41, 45, 49 et 74 pour un total de 5 000 \$;
- Une amende de 2 500 \$ sur le chef n^o 75;

[18] M^e Leduc suggère qu'un délai de paiement soit accordé à l'intimée pour lui permettre d'acquitter le montant des amendes et des déboursés.

2.2 Par l'intimée

[19] M^e Guay plaide que la sentence ne doit pas revêtir un caractère punitif, mais qu'elle doit plutôt viser à protéger le public en évitant la répétition des gestes reprochés;

³ *Chauvin c. Fetherston*, 2010 CanLII 52345;

⁴ *Chauvin c. Vézina*, 2008 CanLII 52345;

2010-04-02 (C)

PAGE : 5

[20] À cet égard, M^e Guay souligne que les risques de récidive sont nuls puisque, dès réception de la décision sur culpabilité, l'intimée a mis fin à cette pratique;

[21] Enfin, M^e Guay rappelle au Comité les moyens financiers limités de l'intimée laquelle reçoit un salaire net après impôt d'environ 500 \$ par semaine;

[22] Une amende de 20 000 \$ représentant presque la totalité de ses revenus après impôt et même une amende de 10 000 \$ serait catastrophique puisqu'on lui enlèverait 50 % de ses revenus;

[23] La défense insiste également sur les facteurs atténuants suivants :

- L'absence d'antécédents disciplinaires;
- Une pratique de 22 ans sans plainte ni dossier disciplinaire;
- La bonne réputation de l'intimée;
- La publicité ayant entouré la poursuite et la condamnation de l'intimée;
- Le repentir et la réhabilitation de l'intimée;
- L'absence de risque de récidive;
- La nouveauté de l'infraction;
- L'incertitude juridique entourant l'utilisation de nouvelles technologies;

[24] M^e Guay plaide la bonne foi de l'intimée fondée sur l'impression que le système mis en place par son patron était parfaitement légal;

[25] La lettre du président du cabinet Prospero adressée au président de S.E.D.C. inc., le 8 juin 2007 (p.118 de P-3), lui permettait de croire que la légalité du processus avait été examinée;

[26] L'intimée avait confiance en son patron;

[27] Elle n'était pas l'instigatrice du système;

[28] L'intimée n'a pas plaidé coupable dès la première occasion, mais elle n'a pas non plus contesté les faits;

[29] Sa défense ne consistait qu'à établir la légalité du processus;

2010-04-02 (C)

PAGE : 6

[30] Elle n'a jamais eu d'intention malveillante, malicieuse ou malhonnête;

[31] Elle n'a fait que défendre son point de vue dans l'espoir de faire reconnaître la légalité du système;

[32] Enfin, malgré le principe de la globalité, sa situation financière ne lui permet pas d'assumer le paiement d'une amende même minimale;

[33] Par contre, de façon subsidiaire, M^e Guay suggère d'appliquer l'affaire *Fetherson*⁵, dans laquelle le Comité a imposé une amende de 6 000 \$ pour 58 dossiers d'assurés;

[34] Ce faisant, il conclut qu'une amende 3 000 \$ serait amplement suffisante pour couvrir 23 cas;

III Analyse et décision

3.1 Principes généraux

[35] Vu le nombre impressionnant de chefs d'accusation dont l'intimée fut reconnue coupable, le Comité considère que le principe de la globalité⁶ des sanctions devra s'appliquer en faveur de l'intimée afin que la sanction imposée ne soit pas accablante, ni punitive;

[36] Le Comité devra également tenir compte des facteurs aggravants et atténuants.

[37] Parmi les facteurs aggravants qui seront considérés par le comité, soulignons les suivants :

- La protection du public;
- Le lien direct des infractions avec l'exercice de la profession;
- La gravité objective des infractions;
- La durée des infractions;

⁵ Op.cit., note 3;

⁶ *Kenny c. Dentistes* [1993] D.D.C.P. 214 (T.P.);
Chénier c. Comptables agréés [1998] D.D.O.P. 238 (T.P.);
Cloutier c. Ingénieurs-Forestiers [2004] QCTP 36 (CanLII);
Chénier c. Pouliot, 1998 QCTP 1659;
R. c. M. (C.A.) [1996] 1 R.C.S. 500;

2010-04-02 (C)

PAGE : 7

- L'exemplarité et la dissuasion;
- Le volet éducatif de la sanction;

[38] Plusieurs facteurs atténuants seront également considérés par le Comité, soit :

- L'absence d'antécédents disciplinaires;
- L'honnêteté de l'intimée;
- Sa bonne foi;
- L'absence d'intention malveillante;
- La volonté de s'amender;
- Sa situation financière;
- L'absence de bénéfice personnel;
- Son repentir et sa réhabilitation;

[39] Les deux parties ont particulièrement insisté sur le principe de la parité des sanctions⁷;

[40] La poursuite, en soulignant l'absence de plaidoyer de culpabilité de l'intimée et exigeant par le fait même des amendes plus élevées;

[41] Pour M^e Guay, le principe de la parité exige de faire preuve de clémence envers l'intimée en imposant des amendes qui tiennent compte du nombre d'assurés moins élevés que dans les autres dossiers semblables;

[42] Pour sa part, le Comité considère que les précédents⁸ invoqués par la syndic ne peuvent servir de guide pour imposer une sanction à l'intimée;

[43] Premièrement, une décision rendue de consentement suite à l'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité ne constitue pas un « précédent »⁹ ;

⁷ *Saine c. Médecins* [1998] D.D.O.P. 317 (T.P.);
Ingénieurs c. Plante [1992] D.D.C.P. 268 (T.P.);
Brochu c. Médecins, 2002, QCTP 2 (CanLII);

⁸ Op.cit., notes 1, 3 et 4;

2010-04-02 (C)

PAGE : 8

[44] Deuxièmement, les intimés dans ces dossiers étaient tous des dirigeants de cabinet (sauf Smith) et non de simples employés et ils avaient donc tiré un bénéfice personnel de ces infractions;

[45] De plus, le caractère économique des infractions qui leur étaient reprochées ne faisait pas de doute puisque, tant personnellement que par le biais de leur cabinet, ceux-ci avaient tiré profit des infractions, d'où l'imposition d'une amende;

[46] Quant au dossier Smith¹⁰, il s'agissait d'une employée, par contre, le Comité soulignait au paragraphe 43 de sa décision qu'il s'agissait d'un cas d'espèce dans les termes suivants :

« [43] Finalement, le Comité tient à souligner que la présente décision constitue un cas d'espèce et comme le rappelait le Tribunal des professions dans l'affaire Malus, tous les cas ayant une même caractéristique ne doivent pas automatiquement aboutir au même résultat; »

[47] D'ailleurs, comme l'indiquait le Tribunal des professions dans l'affaire Malus¹¹, un comité de discipline commet une erreur s'il applique aveuglément et sans discernement les précédents en semblables matières :

« [33] Toute cause disciplinaire a ses propriétés et **doit être traitée distinctement**. Un tribunal doit tenir compte des faits précis rapportés dans chaque affaire qui lui est soumise, **discerner les aspects spécifiques**. »

[34] C'est ce que le Comité omet, voulant que tous les cas ayant une même caractéristique aboutissent, comme par automatisme, au même résultat. »
(Soulignements ajoutés)

[48] Par ailleurs, une sanction n'est pas le résultat d'un simple exercice mathématique et chaque cas doit être analysé à son mérite¹²;

[49] La sanction doit être taillée « sur mesure » au cas spécifique du professionnel¹³;

3.2 Le cas particulier de l'intimée

⁹ *Notaires c. Beaulieu*, 1994 QCTP 54;
Drolet-Savoie c. Avocats, 2004, QCTP 19, par. 27;

¹⁰ Op.cit., note 2;

¹¹ *Malus J. c. Notaires*, 2006, QCTP 22 (canLII)

¹² *Cadrin c. Pharmaciens* [1993] D.D.C.P. 263 (T.P.);

¹³ *Gilbert. c. Infirmières et infirmiers* [1993] D.D.O.P. 233, p. 243;

2010-04-02 (C)

PAGE : 9

[50] Le cas de l'intimée est totalement différent des dossiers *Tardif*¹⁴, *Fetherston*¹⁵, ou *Vézina*¹⁶, en ce sens que :

- Elle n'est pas une dirigeante du cabinet;
- Elle n'a pas tiré profit directement ou indirectement du système;
- Elle n'est pas l'instigatrice des ententes mises en place par son patron et son associé de chez S.E.D.C. inc;

[51] Ces circonstances particulières peuvent être assimilées à des facteurs atténuants;

[52] D'autre part, contrairement aux intimés dans ces trois (3) autres dossiers, la situation financière de l'intimée serait rendue précaire par l'imposition d'une amende.

[53] Le Comité estime que d'imposer une amende à l'intimée équivaldrait à la punir pour les gestes posés par son employeur, soit la mise en place d'un système permettant de contourner des dispositions d'ordre public;

[54] Le Comité est également d'opinion que toute forme de condamnation monétaire serait accablante pour l'intimée vu ses faibles moyens financiers et sa situation familiale;

[55] De plus, une amende ne refléterait pas la véritable problématique engendrée par les faits et gestes de l'intimée;

[56] La trame de fond du présent dossier est assez simple : aucune des infractions reprochées à l'intimée n'aurait pu être commise, n'eût été de sa participation au stratagème établi par son employeur;

[57] L'intimée n'a, ni plus ni moins, servi de paravent favorisant ainsi l'exercice illégal de la profession de courtier en assurance de dommages;

[58] Elle a fait preuve d'un manque total d'indépendance professionnelle en se pliant aveuglément aux diktats de son employeur¹⁷ ;

[59] L'intimée a également fait preuve d'imprudence en ne vérifiant pas auprès de son organisme professionnel la légalité du processus avant sa mise en place et surtout avant d'y participer, sans aucune réserve;

¹⁴ Op.cit., note 1;

¹⁵ Op.cit., note 3;

¹⁶ Op.cit., note 4;

¹⁷ *Cloutier c. Ingénieurs-forestiers* [2004] QCTP 36;

2010-04-02 (C)

PAGE : 10

[60] Voilà autant de facteurs aggravants dont le Comité devra tenir compte dans le choix de la sanction appropriée;

[61] Mais il y a plus ce faisant, l'intimée a porté atteinte à la réputation de la profession en rabaisant celle-ci à celle de « simples vendeurs »¹⁸;

[62] Depuis des décennies, le législateur québécois, la ChAD et l'AMF se sont évertués à structurer la profession de courtier en assurance de dommages afin de lui donner ses lettres de noblesse et d'assurer, par le fait même, la protection du public;

[63] Comme le soulignait le Tribunal des professions à plusieurs reprises¹⁹, l'exercice d'une profession est un privilège dont la contrepartie consiste à respecter ses obligations déontologiques;

[64] Sans conclure que l'intimée a porté atteinte à l'honneur et à la dignité de la profession, le Comité estime quand même que l'intimée ternit l'image de la profession en se contentant de jouer le rôle d'une courroie de transmission entre les concessionnaires de motocyclettes et leurs clients;

[65] D'autre part, contrairement aux autres dossiers²⁰, l'intimée n'a pas plaidé coupable à la première occasion et sa sanction n'a pas fait l'objet d'une recommandation commune;

[66] Enfin, la gravité objective des infractions et le contexte dans lequel elles ont été commises devraient normalement entraîner l'imposition d'une amende d'au moins 6 000 \$ répartie comme suit :

- 1 500 \$ pour les chefs n^{os} 1 et ss;
- 1 000 \$ pour les chefs n^{os} 2 et ss;
- 1 000 \$ pour les chefs n^{os} 16 et ss;
- 2 500 \$ pour le chef n^o 75;

[67] Ce montant tient compte des facteurs atténuants précédemment mentionnés, dont les moyens financiers potentiellement précaires de l'intimée ainsi que sa situation familiale;

¹⁸ *Fletcher c. Société d'assurance plublique du Manitoba* [1990]3 R.C.S. 191, par. 57;

¹⁹ *Michalakopoulos c. Avocats* [2004] QCTP 78;

David c. Denturologistes [2000] QCTP 65;

Dupont c. Dentistes [2003] QCTP 77;

²⁰ Op.cit., note 1, 2, 3 et 4;

2010-04-02 (C)

PAGE : 11

[68] Par contre, tel que déjà souligné, l'imposition d'une amende ne reflète pas le véritable rôle joué par l'intimée dans la perpétration des infractions, celle-ci ayant servi de paravent pour le système mis en place par son employeur;

[69] En conséquence, le Comité estime que seule une période de radiation temporaire pourra rencontrer les critères énoncés par la Cour d'appel dans l'affaire *Pigeon c. Daigneault*²¹ :

« [37] **La sanction** imposée par le comité de discipline **doit coller aux faits** du dossier.

[38] *La sanction disciplinaire doit permettre d'atteindre les objectifs suivants : au premier chef la protection du public, puis la dissuasion du professionnel de récidiver, l'exemplarité à l'égard des autres membres de la profession* (*Latulippe c. Léveillé (Ordre professionnel des médecins)*, [1998] D.D.O.P. 311; *Dr. C. Paquette c. Comité de discipline de la Corporation professionnelle des médecins du Québec et al*, [1995] R.D.J. 301 (C.A.); et *R. c. Burns*, [1994] 1 R.C.S. 656)

[39] *Le Comité de discipline impose la sanction après avoir pris en compte tous les facteurs, objectifs et subjectifs, propres au dossier. Parmi les facteurs objectifs, il faut voir si le public est affecté par les gestes posés par le professionnel, si l'infraction retenue contre le professionnel a un lien avec l'exercice de la profession, si le geste posé constitue un acte isolé ou un geste répétitif, ... Parmi les facteurs subjectifs, il faut tenir compte de l'expérience, du passé disciplinaire et de l'âge du professionnel, de même que sa volonté de corriger son comportement. La délicate tâche du Comité de discipline consiste donc à décider d'une sanction qui tienne compte à la fois des principes applicables en matière de droit disciplinaire et de toutes les circonstances, aggravantes et atténuantes, de l'affaire.* » (Soulignements ajoutés)

[70] Il s'agit maintenant d'établir la durée de cette radiation temporaire;

[71] La gravité objective des infractions et surtout le contexte dans lequel elles ont été commises commanderaient une radiation temporaire de 3 mois;

[72] Cependant, il ne s'agit pas de punir outre mesure l'intimée mais plutôt d'assurer la protection du public en dissuadant l'intimée de récidiver et d'éviter que les autres membres de la profession puissent être tentés de poser les mêmes gestes²²;

²¹ *Pigeon c. Daigneault*, 2003 CanLII 32934 (QC C.A.);

²² *Op.cit.*, par. 38;

2010-04-02 (C)

PAGE : 12

[73] En conséquence, l'intimée se verra imposer une période de radiation d'un mois, pour avoir favorisé par ses faits et gestes, l'exercice illégal de la profession (chef n° 75) et des périodes de radiation moindre pour les autres chefs;

3.3 Dispense de publication

[74] Le Comité n'ordonnera pas la publication d'un avis de radiation vu la publicité²³ ayant entouré la cause de l'intimée;

[75] Le public et les membres de la profession seront suffisamment informés par le biais des canaux de communications normalement utilisés en semblables matières, tels que le Bulletin de l'AMF, le journal de la ChAD et leurs sites internet respectifs;

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE IMPOSE À L'INTIMÉE LES SANCTIONS SUIVANTES :

- **Défaut de recueillir personnellement les renseignements :**

Une radiation temporaire de **15 jours** sur chacun des chefs d'accusation n^{os} 1, 4, 7, 10, 13, 17, 23, 26, 29, 32, 35, 38, 42, 46, 50, 53, 56, 59, 62, 65, 68 et 71;

- **Défaut de décrire à l'assuré le produit d'assurance :**

Une radiation temporaire de **10 jours** sur chacun des chefs d'accusation n^{os} 2, 5, 8, 11, 14, 18, 21, 24, 27, 30, 33, 36, 39, 43, 47, 51, 54, 57, 60, 63, 66, 69, et 72;

- **Défaut de donner tous les renseignements utiles :**

Une radiation temporaire de **7 jours** sur chacun des chefs d'accusation n^{os} 16, 41, 45, 49 et 74;

- **Exercice des activités avec des tiers :**

Une radiation temporaire de **30 jours** sur le chef n° 75;

DÉCLARE que les périodes de radiation temporaire seront purgées de façon concurrente pour un total de 30 jours, débutant à l'expiration du délai d'appel;

CONDAMNE l'intimée au paiement des déboursés;

²³ *Malouin c. Notaires* [2002] Q.C.T.P. 015;
Pellerin c. Avocats [2009] Q.C.T.P.120;

2010-04-02 (C)

PAGE : 13

ACCORDE à l'intimée un délai de 90 jours pour acquitter le montant des déboursés, calculé à compter de la signification de la présente décision;

DISPENSE la secrétaire du Comité de discipline de faire publier un avis de radiation temporaire dans un journal;

RÉITÈRE l'ordonnance de non-publication, de non-diffusion et de non-accessibilité de tout renseignement nominatif permettant d'identifier les assurés, le tout suivant l'article 142 du *Code des professions*.

M^e Patrick de Niverville, avocat
Président du Comité de discipline

M^{me} Lyne Leseize, courtier en assurance
de dommages
Membre du Comité de discipline

M. Benoît Ménard, C.d'A.Ass., courtier en
assurance de dommages
Membre du Comité de discipline

M^e Claude G. Leduc
Procureur de la partie plaignante

M^e Charles Guay,
Procureur de la partie intimée

Date d'audience : 24 janvier 2011

3.7.3.3 OCRCVM

Traduction française non officielle

**ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION
DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES**

**AFFAIRE INTÉRESSANT
LES RÈGLES UNIVERSELLES D'INTÉGRITÉ DU MARCHÉ**

ET

GARY JOHN WILLIAMSON

OFFRE DE RÈGLEMENT

A. INTRODUCTION

1. Le personnel du Service de la mise en application (le personnel) de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'OCRCVM) a mené une enquête (l'enquête) sur la conduite de Gary John Williamson (l'intimé).
2. Le personnel du Service des enquêtes et de la mise en application de l'OCRCVM a ouvert l'enquête en novembre 2008.
3. L'enquête a révélé des faits pour lesquels l'OCRCVM exige l'imposition de sanctions à l'encontre de l'intimé en vertu du paragraphe 10.5 des Règles universelles d'intégrité du marché (RUIM).
4. Si la présente offre de règlement est acceptée par l'intimé, l'entente de règlement qui en résulterait (l'entente de règlement), laquelle a été négociée conformément à l'article 3 de la Politique 10.8 des RUIM, est conditionnelle à son approbation par une formation d'instruction nommée suivant l'addenda C.1 de la Règle transitoire n° 1 de l'OCRCVM (la formation d'instruction).

5. L'intimé accepte de renoncer à tous ses droits à une audience, à un appel ou à une révision prévus par les RUIIM, si l'entente de règlement est approuvée par la formation d'instruction.
6. L'intimé consent à relever de la compétence de l'OCRCVM et à se soumettre à son processus et à ses règles disciplinaires applicables en lien avec la présente affaire.
7. Le personnel et l'intimé recommandent conjointement que la formation d'instruction accepte la présente entente de règlement.

B. RECONNAISSANCE DES CONTRAVENTIONS

8. L'intimé reconnaît que :
 - (i) Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 29 février 2008, en tant que négociateur chez Global Maxfin Capital Inc., il a saisi des ordres sur la Bourse de croissance TSX (« BC TSX ») dont il savait ou aurait dû savoir qu'ils créeraient ou pourraient raisonnablement être susceptibles de créer un cours acheteur factice, en violation du sous-alinéa 2.2(2)b des RUIIM et de la Politique 2.2 souscrite aux termes des RUIIM, ce pour quoi il est passible de sanctions aux termes de l'alinéa 10.4(1) des RUIIM.

C. FAITS ADMIS

9. Aux fins de la présente entente de règlement, le personnel et l'intimé reconnaissent les faits et les conclusions énoncés dans l'exposé des allégations joint à l'appendice A de la présente entente de règlement, et ils s'y fient.

D. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

10. Dans le cas de la violation mentionnée précédemment au paragraphe 8, le personnel et l'intimé ont convenu des sanctions suivantes :
 - (i) une amende de 40 000 \$ payable par l'intimé à l'OCRCVM
 - (ii) une suspension de l'accès aux marchés règlementés par l'OCRCVM pour une période de six mois;
 - (iii) des dépens de 5 000 \$ payables par l'intimé à l'OCRCVM.

E. PROCÉDURE POUR L'ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RÈGLEMENT ET L'APPROBATION DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT

11. L'intimé dispose d'un délai prenant fin à la fermeture des bureaux le vendredi 7 février 2011 pour accepter l'offre de règlement et en signifier un exemplaire signé au personnel.
12. La présente entente de règlement doit être soumise à une formation d'instruction dans le cadre d'une audience (l'audience d'approbation) tenue aux fins de l'accepter, conformément aux procédures décrites dans la Politique 10.8 des RUIM et à toute autre procédure dont les parties peuvent convenir. L'intimé reconnaît que l'OCRCVM est tenu d'aviser le public et les médias de la tenue de l'audience d'acceptation selon la manière et les moyens qu'il juge indiqués.
13. Conformément au paragraphe 3.4 de la Politique 10.8 des RUIM, la formation d'instruction peut accepter ou rejeter la présente entente de règlement.
14. Si la formation d'instruction accepte l'entente de règlement, l'affaire sera définitivement classée, sans possibilité d'appel ou de révision. La décision ratifiée par cette entente de règlement sera versée dans les dossiers permanents de l'OCRCVM concernant l'intimé et l'OCRCVM publiera un sommaire des exigences enfreintes, des faits et du règlement convenu.
15. Si la formation d'instruction rejette l'entente de règlement, l'OCRCVM peut convoquer une audience de cette affaire devant une autre formation d'instruction, comme le prévoit le paragraphe 3.7 de la Politique 10.8 des RUIM, auquel cas toute référence à la présente entente de règlement exigera le consentement des deux parties.
16. L'intimé reconnaît que, s'il devait déroger à toute condition de l'entente de règlement, l'OCRCVM pourrait faire appliquer ce règlement de la manière qu'il juge indiquée et, sans limiter la portée de ce qui précède, suspendre l'accès de l'intimé aux marchés réglementés par l'OCRCVM jusqu'à ce que l'OCRCVM juge que l'intimé respecte toutes les conditions de l'entente de règlement.

4

17. L'intimé reconnaît que ni lui, ni personne en son nom, ne fera de déclaration publique en contradiction avec la présente entente de règlement.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE ENTENTE DE RÈGLEMENT À LA DATE CI-DESSOUS INDIQUÉE.

FAIT à _____ le _____ février 2011.

Signature du témoin

Gary John Williamson

Nom du témoin

Adresse du témoin

FAIT à Toronto, en Ontario, le ____ février 2011.

Par : _____

JEFF KEHOE
VICE-PRÉSIDENT À LA MISE EN APPLICATION
ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES
Bureau 1600, 121, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5H 3T9

La présente entente de règlement qui précède est approuvée par les présentes ce _____
_____ 2011, par les membres suivants de la formation d'instruction formée pour l'examen
des modalités des présentes :

Par : _____
Président de la formation

Par : _____
Membre de la formation

Par : _____
Membre de la formation

APPENDICE A
ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION
DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES
POUR LE COMPTE DE
SERVICES DE RÉGLEMENTATION DU MARCHÉ INC.

AFFAIRE INTÉRESSANT :

**LES RÈGLES D'INTÉGRITÉ DU MARCHÉ DE L'ORGANISME CANADIEN DE
RÉGLEMENTATION
DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES**

ET

LES RÈGLES UNIVERSELLES D'INTÉGRITÉ DU MARCHÉ

ET

GARY JOHN WILLIAMSON

EXPOSÉ DES ALLÉGATIONS

I. EXIGENCES VIOLÉES

1. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 29 février 2008, Gary Williamson, négociateur employé par Global Maxfin Capital Inc., a saisi des ordres sur la Bourse de croissance TSX (BC TSX) dont il savait ou aurait dû savoir qu'ils créeraient ou pourraient raisonnablement être susceptibles de créer un cours acheteur factice, en contravention du sous-alinéa 2.2(2)b) des RUIIM et de la Politique 2.2 souscrite aux termes des RUIIM, ce pour quoi il est passible de sanctions aux termes de l'alinéa 10.4(1) des RUIIM.
2. On trouvera à l'Annexe A le texte des dispositions pertinentes.

II. FAITS PERTINENTS ET CONCLUSIONS

APERÇU

3. Au cours de la période des faits reprochés, M. Williamson a saisi des ordres d'achat de titres de Royal Roads Corporation (RRO) sans aucune intention que les ordres soient exécutés et sans but légitime.
4. M. Williamson a saisi les ordres dans l'intention d'établir un cours acheteur de clôture élevé en vue d'améliorer la position des profits et pertes quotidiens non réalisés sur les actions détenues dans son compte en portefeuille et, de cette façon, de donner une idée fausse de la performance de ces titres.
5. Les cours acheteurs de clôture élevés étaient factices parce qu'ils n'étaient justifiés par aucune demande réelle pour ces titres. Les cours acheteurs de clôture élevés donnaient au marché et aux autres participants au marché une idée fausse de la performance des titres et de la demande réelle pour les titres.

L'INTIMÉ

6. M. Williamson est inscrit comme représentant inscrit (clients institutionnels) depuis janvier 2000 et a été employé par plusieurs courtiers en placement avant de se joindre à Global Maxfin Capital Inc. en juin 2007. M. Williamson a été engagé par Global Maxfin Capital Inc. comme représentant auprès des clients institutionnels à la succursale de Global de Toronto.

LE COMPTE EN PORTEFEUILLE DE M. WILLIAMSON

7. Global tire son revenu de la négociation pour compte propre. On a attribué à M. Williamson un compte en portefeuille personnel désigné comme XS. M. Williamson était la seule personne qui saisissait des ordres dans son compte en portefeuille.

8. Le compte en portefeuille de M. Williamson était évalué chaque jour, la valeur étant consignée dans les rapports quotidiens sur les titres en portefeuille. Ce rapport évaluait toutes les positions acheteur dans le compte au cours acheteur de clôture et toutes les positions vendeur au cours vendeur de clôture. Le rapport présente également les profits et pertes réalisés et non réalisés pour chaque titre dans le compte.
9. M. Williamson était informé de la position de ses profits et pertes et la repassait sur une base quotidienne avec le chef des opérations de Global.

LA RÉMUNÉRATION DE M. WILLIAMSON ET SA DETTE À L'ENDROIT DE GLOBAL

10. M. Williamson était rémunéré sur la base des commissions gagnées ainsi que des profits et pertes dans son compte en portefeuille. La rémunération de M. Williamson était calculée et versée sur une base mensuelle.
11. Avant les opérations décrites ci-dessous, M. Williamson avait une dette à l'endroit de Global de plus de 32 000 \$ par suite d'une erreur de change (dont il était en partie responsable) et de pertes sur des opérations effectuées dans son compte en portefeuille.
12. La rémunération mensuelle de M. Williamson avait été réduite pour le remboursement de sa dette à l'endroit de Global.

COURS FACTICES

13. Au cours de la période allant du 2 janvier 2008 au 29 février 2008, M. Williamson a saisi de nombreux ordres d'achat de RRO en fin de séance dans son compte en portefeuille. La position sur RRO représentait une partie importante de la valeur totale du compte en portefeuille de M. Williamson.
14. Au cours de la période des faits reprochés (42 jours de bourse), M. Williamson a fixé le cours acheteur de clôture 33 jours.

15. Au cours de la période des faits reprochés, M. Williamson a saisi 21 ordres d'achat après 15 h 30. Aucun de ces ordres n'a été exécuté et tous ont augmenté le cours acheteur de clôture. Les ordres ont tous été saisis comme ordres valables jour et ont expiré à 16:00:00.
16. Le tableau ci-dessous indique les ordres fixant le cours acheteur de clôture sur RRO saisis par M. Williamson au cours de la période des faits reprochés.

N°	Date de l'ordre	Heure	Volume	Cours	Cours acheteur	Cours acheteur de clôture	Cours vendeur de clôture	Écart
1	2 / 1 / 08	15:59:54	2 000	0,285	0,2750	0,2850	0,3000	0,0150
2	04 / 1 / 08	15:59:53	9 000	0,285	0,2700	0,2850	0,3000	0,0150
3	7 / 1 / 08	15:59:52	1 000	0,290	0,2800	0,2900	0,3000	0,0100
4	8 / 1 / 08	15:59:50	1 500	0,270	0,2300	0,2700	0,2850	0,0150
5	9 / 1 / 08	15:37:31	1 000	0,265	0,2500	0,2650	0,2750	0,0100
6	10 / 1 / 08	15:59:44	1 000	0,240	0,2200	0,2400	0,2500	0,0100
7	14 / 1 / 08	15:57:02	1 000	0,250	0,2300	0,2500	0,2600	0,0100
8	15 / 1 / 08	15:59:51	2 000	0,260	0,2400	0,2600	0,2700	0,0100
9	16 / 1 / 08	15:59:50	2 000	0,240	0,2200	0,2400	0,2500	0,0100
10	24 / 1 / 08	15:37:28	1 000	0,200	0,1800	0,2000	0,2200	0,0200
11	25 / 1 / 08	15:59:47	1 000	0,210	0,1750	0,2100	0,2200	0,0100
12	30 / 1 / 08	15:59:49	1 000	0,230	0,2000	0,2300	0,2400	0,0100
13	11 / 2 / 08	15:59:54	1 000	0,270	0,2400	0,2700	0,2800	0,0100
14	12 / 2 / 08	15:59:57	2 000	0,270	0,2500	0,2700	0,2900	0,0200
15	20 / 2 / 08	15:59:51	1 000	0,245	0,2000	0,2450	0,2500	0,0050
16	21 / 2 / 08	15:59:53	1 500	0,285	0,2700	0,2850	0,2900	0,0050
17	22 / 2 / 08	15:59:56	2 000	0,285	0,2500	0,2850	0,2900	0,0050
18	25 / 2 / 08	15:59:55	1 000	0,295	0,2200	0,2950	0,3000	0,0050
19	27 / 2 / 08	15:59:54	1 000	0,280	0,2500	0,2800	0,2850	0,0050
20	28 / 2 / 08	15:51:40	50 000	0,280	0,2700	0,2800	0,2850	0,0050
21	29 / 2 / 08	15:59:45	1 000	0,245	0,2150	0,2450	0,2500	0,0050

17. M. Williamson a saisi 17 des ordres (heure de saisie en grisé) au cours des 16 dernières secondes de la séance, dont 13 ont été saisis dans les 10 dernières secondes de la séance.
18. RRO était un titre non liquide et était non liquide au cours de la période des faits reprochés. Plus particulièrement :
- des opérations sur RRO n'ont été effectuées que 26 de ces 42 jours;
 - au total, il y a eu 66 opérations, soit une moyenne de 1,57 opération par jour;

- le volume total a été de 438 579 actions, soit une moyenne de 10 442 actions par jour.

19. M. Williamson suivait de près les opérations sur RRO et savait que RRO était un titre non liquide.
20. Compte tenu de l'absence de liquidité de RRO et du peu de temps que les ordres sont restés ouverts, les ordres d'achat de M. Williamson n'avaient pratiquement aucune chance d'être exécutés. Toutefois, la totalité des 17 ordres avait l'effet d'augmenter la valeur du compte en portefeuille de M. Williamson jusqu'au lendemain. M. Williamson savait ou aurait dû savoir que ses ordres en fin de séance ne seraient pas exécutés et gonfleraient de manière factice la valeur de son compte en portefeuille.

EFFET SUR LE COMPTE EN PORTEFEUILLE

21. Le tableau ci-dessous montre l'effet des ordres d'achat en fin de séance sur la valeur du compte en portefeuille de M. Williamson chaque jour :

N°	Date de l'ordre	Nombre d'actions	Coût	Cours acheteur après l'ordre d'achat de M. Williamson	Cours acheteur avant l'ordre d'achat de M. Williamson	Profit ou perte après l'ordre d'achat de M. Williamson	Profit ou perte avant l'ordre d'achat de M. Williamson	Différence
1	2 / 1 / 08	93 500	0,2100	0,2850	0,2750	7 012,50	6 077,50	935,00
2	4 / 1 / 08	96 000	0,2116	0,2850	0,2700	7 046,40	5 606,40	1 440,00
3	7 / 1 / 08	96 500	0,2121	0,2900	0,2800	7 517,35	6 552,35	965,00
4	8 / 1 / 08	96 000	0,2200	0,2700	0,2300	4 800,00	960,00	3 840,00
5	9 / 1 / 08	89 000	0,2206	0,2650	0,2500	3 951,60	2 616,60	1 335,00
6	10 / 1 / 08	89 000	0,2206	0,2400	0,2200	1 726,60	(53,40)	1 780,00
7	14 / 1 / 08	89 000	0,2206	0,2500	0,2300	2 616,60	836,60	1 780,00
8	15 / 1 / 08	72 000	0,2206	0,2600	0,2400	2 836,80	1 396,80	1 440,00
9	16 / 1 / 08	72 000	0,2206	0,2400	0,2200	1 396,80	(43,20)	1 440,00
10	24 / 1 / 08	64 000	0,2206	0,2000	0,1800	(1 318,40)	(2 598,40)	1 280,00
11	25 / 1 / 08	64 500	0,2206	0,2100	0,1750	(683,70)	(2 941,20)	2 257,50
12	30 / 1 / 08	62 300	0,2215	0,2300	0,2000	529,55	(1 339,45)	1 869,00
13	11 / 2 / 08	44 300	0,2600	0,2700	0,2400	443,00	(886,00)	1 329,00
14	12 / 2 / 08	47 300	0,2593	0,2700	0,2500	506,11	(439,89)	946,00
15	20 / 2 / 08	48 300	0,2596	0,2450	0,2000	(705,18)	(2 878,68)	2 173,50
16	21 / 2 / 08	48 800	0,2600	0,2850	0,2700	1 220,00	488,00	732,00
17	22 / 2 / 08	50 800	0,2596	0,2850	0,2500	1 290,32	(487,68)	1 778,00
18	25 / 2 / 08	63 800	0,2658	0,2950	0,2200	1 862,96	(2 922,04)	4 785,00
19	27 / 2 / 08	63 800	0,2658	0,2800	0,2500	905,96	(1 008,04)	1 914,00
20	28 / 2 / 08	63 800	0,2658	0,2800	0,2700	905,96	267,96	638,00
21	29 / 2 / 08	7 800	0,2653	0,2450	0,2150	(158,34)	(392,34)	234,00

22. La colonne intitulée « Profit ou perte après l'ordre d'achat de M. Williamson » indique le profit ou la perte non réalisé sur RRO, indiqué sur les rapports quotidiens sur les titres en portefeuille.
23. La colonne intitulée « Profit ou perte avant l'ordre d'achat de M. Williamson » indique le profit ou la perte non réalisé véritable, tel qu'il aurait été chaque jour si celui-ci n'avait pas saisi les ordres.
24. La colonne intitulée « Différence » indique la façon dont les ordres saisis en fin de séance par M. Williamson ont permis de surestimer le profit non réalisé (ou de sous-estimer la perte réalisée) sur RRO dans son compte en portefeuille chaque jour.

III. SOMMAIRE

25. Le sous-alinéa 2.2(2)b) des RUIIM et la Politique 2.2 prise aux termes des RUIIM visent à protéger le marché contre les cours factices, qui portent atteinte à l'intégrité du marché et minent la confiance des investisseurs.
26. M. Williamson savait ou aurait dû savoir que ses ordres créeraient ou pourraient raisonnablement être susceptibles de créer un cours acheteur factice. Les ordres d'achat en fin de séance n'avaient pas de but légitime. M. Williamson a saisi les ordres pour établir un cours acheteur de clôture élevé en vue d'améliorer la position des profits et pertes quotidiens sur les titres de RRO détenus dans son compte en portefeuille. De cette façon, il donnait au marché et aux autres participants au marché une idée fausse de la performance de ces titres et de la demande réelle pour les titres.

ANNEXE A***EXTRAITS DES RÈGLES UNIVERSELLES D'INTÉGRITÉ DU MARCHÉ
PRISES ET ADOPTÉES COMME RÈGLES DE L'OCRCVM EN VERTU
DE L'APPENDICE A.1 À L'ARTICLE 1 DE LA RÈGLE TRANSITOIRE N°1*****2.2 Activités manipulatrices et trompeuses**

...

(2) Un participant ou une personne ayant droit d'accès ne doit pas, directement ou indirectement, saisir un ordre ou exécuter une transaction sur un marché s'il sait ou devrait raisonnablement savoir que la saisie de l'ordre ou l'exécution de la transaction aura ou serait raisonnablement susceptible d'avoir pour effet de créer :

- a) une apparence fausse ou trompeuse d'activité de négociation sur le titre ou de susciter un intérêt à l'égard de l'achat ou de la vente du titre;
- b) un cours vendeur, un cours acheteur ou un prix de vente factices à l'égard du titre ou d'un titre connexe.

POLITIQUE 2.2 ACTIVITÉS MANIPULATRICES ET TROMPEUSES**Article 2 – Apparence fausse ou trompeuse d'une activité de négociation ou cours factice**

Aux fins de l'alinéa (2) de la règle 2.2 et sans que soit limitée la portée générale de cet alinéa, si l'une des activités suivantes est effectuée sur un marché et crée ou pourrait raisonnablement être susceptible de créer une apparence fausse ou trompeuse d'activité de négociation ou suscite ou pourrait raisonnablement être susceptible de susciter un intérêt à l'égard de l'achat ou de la vente d'un titre ou un cours vendeur, un cours acheteur ou un prix de vente factices, la saisie de l'ordre ou l'exécution de la transaction est réputée constituer une violation de l'alinéa (2) de la règle 2.2 :

- a) le fait de saisir un ou des ordres d'achat d'un titre, tout en sachant qu'un ou des ordres de vente du titre, sensiblement de même taille, à la même heure et au même cours, ont été ou seront saisis par ou pour les mêmes personnes ou des personnes différentes;
- b) le fait de saisir un ou des ordres de vente d'un titre, tout en sachant qu'un ou des ordres d'achat du titre, sensiblement de même taille, à la même heure et au même cours, ont été ou seront saisis;

- c) le fait d'acheter ou d'offrir d'acheter un titre à des prix graduellement plus élevés;
- d) le fait de vendre ou d'offrir de vendre un titre à des prix graduellement plus bas;
- e) le fait de saisir un ou des ordres d'achat ou de vente d'un titre pour, selon le cas :
 - (i) fixer un prix de vente, un cours vendeur ou un cours acheteur préétabli,
 - (ii) obtenir un prix de vente, un cours vendeur ou un cours acheteur de clôture élevé ou bas,
 - (iii) maintenir le prix de vente, le cours vendeur ou le cours acheteur dans une fourchette préétablie;
- f) le fait de saisir un ordre ou une série d'ordres visant un titre que l'on ne prévoit pas exécuter;
- g) le fait de saisir un ordre d'achat d'un titre sans pouvoir, au moment de la saisie de l'ordre, effectuer, ou sans avoir une attente raisonnable de pouvoir effectuer, le paiement qui serait nécessaire afin de régler toute transaction qui découlerait de l'exécution de l'ordre;
- h) le fait de saisir un ordre de vente d'un titre sans, au moment de la saisie de l'ordre, avoir une attente raisonnable de pouvoir régler toute transaction qui découlerait de l'exécution de l'ordre;
- i) le fait d'effectuer une transaction sur un titre, autre qu'une application interne, entre des comptes sous l'emprise ou le contrôle de la même personne.

Si des personnes savent ou devraient raisonnablement savoir qu'elles se livrent ou qu'elles participent à ce type d'activités, ou à des types d'activités semblables, ces personnes contreviennent à l'alinéa (2) de la règle 2.2, que cette activité crée une apparence fautive ou trompeuse d'activité de négociation, suscite un intérêt à l'égard de l'achat ou de la vente d'un titre ou engendre un cours vendeur, un cours acheteur ou un prix de vente factices visant un titre ou un titre connexe.

Article 3 – Établissement de cours factices

Pour l'application de l'alinéa (2) de la règle 2.2, un cours vendeur, un cours acheteur ou un prix de vente est réputé factice s'il n'est pas justifié par une offre ou une demande réelle à l'égard d'un titre. Le fait qu'un cours précis soit ou non factice dépend des circonstances.

Voici certains facteurs pertinents pour établir si un cours est factice :

- a) le cours des transactions qui précèdent ou suivent;
- b) la fluctuation du dernier prix de vente, du meilleur cours vendeur ou du meilleur cours acheteur qui résulte de la saisie de l'ordre sur un marché;
- c) la liquidité récente du titre;
- d) l'heure de la saisie de l'ordre ou les directives se rapportant à l'heure de saisie de l'ordre;
- e) la question à savoir si un participant, une personne ayant droit d'accès ou un compte prenant part à l'ordre :
 - (i) a des raisons de vouloir établir un cours factice,

(ii) compte pour la quasi-totalité des ordres saisis ou exécutés visant l'achat ou la vente du titre.

L'absence d'un ou de plusieurs de ces facteurs n'établit pas de façon concluante qu'un cours est ou non factice.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Mise à jour de certains guides pour les actuaires relatifs à la Loi sur les assurances

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») que les guides suivants relatifs à la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32 (la « Loi ») ont été mis à jour :

- *Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur la situation financière actuelle et prévue des assureurs de dommages ;*
- *Guide de l'actuaire concernant la production du rapport sur la situation financière actuelle et prévue des assureurs de personnes.*

Ces guides sont disponibles sur le site Web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca) en cliquant sur les liens suivants :

- Assureurs de dommages : <http://www.lautorite.qc.ca/fr/rapport-situation-financiere-pro.html>
- Assureurs de personnes (partie C) : <http://www.lautorite.qc.ca/fr/guide-actuaire-pro.html>

Les guides concernent les rapports sur l'étude de la situation financière actuelle requis en vertu de l'article 298.13 de la Loi. Ces guides sont applicables aux actuaires des assureurs de dommages et de personnes constitués en personne morale en vertu des lois du Québec, et ce, à compter des prochaines études de la situation financière.

Les modifications aux guides touchent principalement les Normes internationales d'information financière (IFRS), la présentation générale des rapports ainsi que le contenu des différents tableaux devant être inclus en annexe des rapports.

Les rapports devront être transmis à l'Autorité au plus tard le 1^{er} juin 2011 pour les assureurs de dommages et le 31 décembre 2011 pour les assureurs de personnes, à l'adresse suivante :

Autorité des marchés financiers
 Direction de l'analyse actuarielle et financière
 Place de la Cité, tour Cominar
 2640, boulevard Laurier, bureau 400
 Québec (Québec) G1V 5C1

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Assurances de dommages :

Richard Belleau, ACAS
 Direction de l'analyse actuarielle et financière
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 418 525-0337, poste 4574
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4574
 Courriel : richard.belleau@lautorite.qc.ca

Assurances de personnes

Éric Lacasse
 Direction de l'analyse actuarielle et financière
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 418 525-0337, poste 4523
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4523
 Courriel : eric.lacasse@lautorite.qc.ca

Le 1^{er} mars 2011.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Erratum

Association Nationale Ukrainienne (autre nom utilisé par Ukrainian National Association, Inc.)

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors de la publication de l'avis de modification de permis d'Association Nationale Ukrainienne (autre nom utilisé par Ukrainian National Association inc.) qui a été publié dans la section 5.4.1 du bulletin du 4 février 2011 (Vol. 8, n° 5).

La dénomination aurait dû se lire Association Nationale Ukrainienne (autre nom utilisé par Ukrainian National Association, Inc.) au lieu d'Association Nationale Ukrainienne (autre nom utilisé par Ukrainian National Association inc.). Vous trouverez ci-dessous le texte de l'avis de modification de permis avec le nom exact.

Le 4 mars 2011

Société Ukrainienne fraternelle de secours mutuels (autre nom utilisé par Ukrainian National Association inc.)

Association Nationale Ukrainienne (autre nom utilisé par Ukrainian National Association, Inc.)

Avis de modification de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 17 janvier 2011, le permis d'assureur de Société Ukrainienne fraternelle de secours mutuels (autre nom utilisé par Ukrainian National Association inc.) afin de changer son nom en sa version française pour celui de Association Nationale Ukrainienne (autre nom utilisé par Ukrainian National Association, Inc.).

L'Autorité des marchés financiers autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec, sous son nouveau nom, dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

Le représentant principal au Québec est madame Martha Bilyk dont l'établissement d'affaires est situé au 7065, 22e avenue, Montréal (Québec), H2A 2H2.

Le siège de l'assureur est situé au 2200 Route 10, P.O. Box 280, Parsippany, New Jersey, U.S.A. 07054.

Fait le 17 janvier 2011

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Régime de l'autorité principale
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
ARELLANO CUEVA, ROLANDO ANTONIO	RESSOURCES PLEXMAR INC.	20110003551-1	2011-02-23	1 600,00 \$
CASHIN, PETER JOHN	MINERAUX RARES QUEST LTEE	20110003552-1	2011-02-23	5 000,00 \$
PLOURDE, SEBASTIEN	INTEMA SOLUTIONS INC.	20110003376-1	2011-02-23	5 000,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Consolidated Firstfund Capital Corp.

Lève l'interdiction, prononcée le 28 août 1989, adressée à toute personne, affectant les opérations sur les valeurs de Consolidated Firstfund Capital Corp. au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable à la satisfaction de l'Autorité des marchés financiers.

La levée de l'interdiction est prononcée le 28 février 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0054

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de placement immobilier Homburg Canada	1 ^{er} mars 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Allied Properties Real Estate Investment Trust	28 février 2011	Ontario
Barclays Bank PLC	25 février 2011	Ontario
Condor Petroleum Inc.	24 février 2011	Alberta
Corporation de revenu Indice Québec	28 février 2011	Ontario
Emera Incorporated	2 mars 2011	Nouvelle-Écosse
Fonds communs de placement McLean Budden	24 février 2011	Ontario
Fonds équilibré de croissance McLean Budden		
Fonds équilibré de valeur McLean Budden		
Fonds d'actions canadiennes de croissance		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
McLean Budden Fonds d'actions canadiennes McLean Budden Fonds d'actions canadiennes de valeur McLean Budden Fonds à revenu élevé McLean Budden Fonds d'actions américaines McLean Budden Fonds d'actions mondiales McLean Budden Fonds d'actions internationales McLean Budden Fonds de titres à revenu fixe McLean Budden Fonds d'obligations à rendement réel McLean Budden* Fonds d'obligations mondiales McLean Budden* Fonds de marché monétaire McLean Budden Fonds McLean Budden Stratégie de vie ^{MC} 2020 Fonds McLean Budden Stratégie de vie ^{MC} 2030 Fonds McLean Budden Stratégie de vie ^{MC} Retraite	2 mars 2011	Colombie-Britannique
Fonds d'investissement socialement responsable Meritas et Fonds communs de placement OceanRock Portefeuille de revenu Meritas Portefeuille de croissance maximale Meritas Portefeuille de revenu OceanRock Portefeuille de croissance maximale OceanRock	28 février 2011	Ontario
InnVest Operations Trust		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds iShares	2 mars 2011	Ontario
iShares JPMorgan USD Emerging Markets Bond Index Fund (CAD-Hedged)		
iShares NASDAQ 100 Index Fund (CAD-Hedged)		
iShares S&P Global Healthcare Index Fund (CAD-Hedged)		
iShares S&P/TSX Capped Consumer Staples Index Fund		
iShares S&P/TSX Capped Utilities Index Fund		
iShares S&P/TSX Equity Income Index Fund		
iShares S&P/TSX Global Base Metals Index Fund		
iShares S&P/TSX Venture Index Fund		
Fonds privés TD	28 février 2011	Ontario
Fonds privé d'actions canadiennes plus TD		
Marquest Canadian Equity Income Fund	28 février 2011	Ontario
North American Dividend Plus Fund	25 février 2011	Ontario
REIT INDEXPLUS Income Fund	25 février 2011	Alberta
Salida Wealth Preservation (Listed) Fund	28 février 2011	Ontario
Star Hedge Managers Corp. II	28 février 2011	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont

réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
C.G.E. Ressources Québec 2011 S.E.C. (parts de société en commandite)	28 février 2011	Québec
Fonds de placement LaSalle – section Actions Fonds de placement LaSalle – section Équilibrée (parts)	23 février 2011	Québec
Innergex énergie renouvelable inc.	25 février 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Tembec Industries Inc.	1 ^{er} mars 2011	Québec
AirlQ Inc.	1 ^{er} mars 2011	Ontario
Claymore Silver Bullion Trust	28 février 2011	Ontario
Fiducie d'investissement immobilier Partners	25 février 2011	Colombie-Britannique
Fonds américain de plus-value du capital Omega Advisors	28 février 2011	Ontario
Fonds de revenu Australian Banc	25 février 2011	Ontario
Fonds diversifié convertible	24 février 2011	Ontario
Fonds revenu Plus convertible canadien	24 février 2011	Ontario
FT Mutual Fund Corporation	25 février 2011	Ontario
Portefeuille Sélect canadien Veritas Portefeuille d'actions canadiennes choisies Raymond James First Trust		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Global Advantaged Telecom & Utilities Income Fund	28 février 2011	Ontario
GTU Portfolio Trust	28 février 2011	Ontario
Marret MSIF Trust	28 février 2011	Ontario
Marret Multi-Strategy Income Fund	28 février 2011	Ontario
Matrix 2011-I National and Québec Resource Flow Through LP	24 février 2011	Ontario
<p>Parts de catégorie nationale d'actions accréditatives Matrix 2011-I (<i>auparavant parts de société en commandite d'actions accréditatives de catégorie nationale Matrix 2011-I</i>)</p> <p>Parts de catégorie Québec d'actions accréditatives Matrix 2011-I (<i>auparavant parts de société en commandite d'actions accréditatives de catégorie Québec Matrix 2011-I</i>)</p>		
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	2 mars 2011	Ontario
Progress Energy Resources Corp.	28 février 2011	Alberta
Timbercreek Global Real Estate Fund	28 février 2011	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds IA Clarington d'obligations (séries A, F, I, L, O et X)	25 février 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds IA Clarington marché monétaire (séries A, B, I, L, O, Q et X)		
Fonds IA Clarington d'obligations rendement réel (séries A, F, I et L)		
Fonds IA Clarington tactique d'obligations (séries A, F, I, L et O)		
Catégorie IA Clarington tactique d'obligations* (séries A, F, F5, L, L5 et T5)		
Fonds IA Clarington dividendes croissance (séries F6, F10, I, L6, L10, O, T6 et T10)		
Fonds IA Clarington tactique de revenu (séries A, F, F6, F8, I, L, L6, L8, O, T6 et T8)		
Catégorie IA Clarington tactique de revenu* (séries A, F, F6, F8, L, L6, L8, T6 et T8)		
Fonds IA Clarington mondial tactique de revenu (séries A, F, F6, F8, I, L, L6, L8, O, T6 et T8)		
Catégorie IA Clarington mondiale tactique de revenu* (séries A, F, F6, F8, L, L6, L8, T6 et T8)		
Fonds IA Clarington canadien équilibré (séries A, F, I, L, L5, O et T5)		
Fonds IA Clarington Actions canadiennes modéré (séries A, F, I, L, L5, O et T5)		
Fonds IA Clarington d'entreprises dominantes canadiennes (séries A, F, I, L et O)		
Fonds IA Clarington de petites capitalisations canadiennes (séries A, F, I, L, O et X)		
Fonds Sarbit IA Clarington d'actions américaines (séries A, F, F6, I, L, L6, O et T6)		
Portefeuille Modéré Distinction (séries A, I, L, LM, M et O)		
Portefeuille Équilibré Distinction (séries A, I, L, LM, M et O)		
Portefeuille Croissance Distinction (séries		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
A, I, L, LM, M et O)		
Adherex Technologies inc.	24 février 2011	Ontario
Gamme de Fonds Quadrus	1 ^{er} mars 2011	Ontario
Catégorie Mackenzie Ivy Européen Catégorie Société revenu fixe Quadrus Fonds du marché monétaire Quadrus		
Pathway Mining 2011 Flow-Through Limited Partnership	1 ^{er} mars 2011	Ontario
Société en commandite accréditive Pathway Québec 2011	1 ^{er} mars 2011	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Toronto-Dominion (La)	23 février 2011	18 mai 2010
Banque Toronto-Dominion (La)	23 février 2011	18 mai 2010
Fiducie de titrisation automobile Ford ^{MC}	24 février 2011	7 février 2011

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
2267582 Ontario Inc.	2011-01-26	29 600 000 reçus de souscription	14 800 000 \$	2	41	2.3
AcelRx Pharmaceuticals, Inc.	2011-02-11	25 000 actions ordinaires	123 788 \$	1	0	2.3
Ally Financial Inc.	2011-02-08	billets	2 983 800 \$	1	1	2.3
Alphinat inc.	2011-02-11	1 000 000 d'unités	100 000 \$	2	0	2.3
Banque Royale du	2011-01-10	billets	248 125 \$	2	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Canada						
Banque Royale du Canada	2011-01-13	billets	542 740 \$	2	1	2.3
Banque Royale du Canada	2011-01-18	billets	1 486 650 \$	5	4	2.3
Banque Royale du Canada	2011-01-19	billets	695 730 \$	6	1	2.3
Body Central Corp.	2011-02-10	92 000 actions ordinaires	1 511 169 \$	1	2	2.3
BR Capital Limited Partnership	2010-12-31	28 parts	280 000 \$	1	3	2.3
Champion Minerals Inc.	2011-02-03	12 000 000 d'actions ordinaires	30 000 000 \$	7	62	2.3 / 2.10
CommunityLend Inc.	2011-01-03 au 2011-01-30	titres d'emprunt et contrats d'investissement	1 059 300 \$	1	13	2.3
Endocyte, Inc.	2011-02-09	14 375 000 actions ordinaires	85 792 875 \$	1	514	2.3
EnWave Corporation	2011-02-09	6 706 000 unités	12 070 800 \$	6	126	2.3
Epocrates, Inc.	2011-02-01	162 500 actions ordinaires	2 579 720 \$	2	6	2.3
Ethiopian Potash Corp.	2011-02-10	22 000 000 reçus de souscription	11 000 000 \$	7	112	2.3
Exploration Lounor inc.	2011-02-14	1 062 500 actions ordinaires et 1 062 500 bons de souscription	85 000 \$	2	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Extraction Nichromet Inc.	2011-02-11	4 900 000 unités	490 000 \$	0	1	2.10
First Mexican Gold Corp.	2010-12-29	24 436 140 actions ordinaires, 5 233 639 bons de souscription et 6 000 000 bons de souscription spéciaux	8 467 949 \$	1	120	2.3 / 2.13 / 5.2
Frontline Gold Corporation	2011-02-09	3 259 176 actions ordinaires accréditives et 1 900 000 unités	820 060 \$	1	18	2.3
General Motors Company	2010-11-23	1 871 000 actions ordinaires	63 258 510 \$	3	11	2.3
Great GulfCan Energy Inc.	2011-02-10 et 2011-02-17	21 097 000 unités	10 548 500 \$	2	135	2.3
Java Capital, Inc.	2011-02-08	12 292 600 actions ordinaires et 5 896 300 bons de souscription	1 415 112 \$	42	20	2.9
Kinder Morgan, Inc.	2011-02-11	2 636 000 actions ordinaires	78 312 924 \$	3	4	2.3
KingSett Canadian Real Estate Income Fund LP	2011-02-07	27 860 unités	29 539 675 \$	50	70	2.3
Les Métaux Focus Inc.	2010-12-29	6 666 668 unités accréditives	2 000 000 \$	20	0	2.3
L'Occitane	2010-12-15	50 000 000 actions	136 536 973 \$	1	15	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
International S.A.		ordinaires				
Loncor Resources Inc.	2011-02-01	10 200 000 actions ordinaires	23 970 000 \$	5	57	2.3
Matamec Explorations Inc.	2010-12-30	200 000 actions ordinaires	96 000 \$	0	2	2.13
Metropolitan Life Global Funding I	2011-01-12	billets	209 000 000 \$	1	11	2.3
Mines Abcourt Inc.	2011-02-01	770 020 actions ordinaires	150 000 \$	3	0	2.13
Morgan Stanley	2011-02-03	billets à moyen terme	400 000 000 \$	8	34	2.3
NADG US Supermarket Anchored Fund (Canadian) Limited Partnership	2010-12-31	140.1 parts de société en commandite	35 025 000 \$	14	36	2.3
Nielsen Holdings N.V.	2011-01-31	185 000 actions ordinaires	4 264 361 \$	1	1	2.3
Pétrole Gale Force Inc.	2011-02-01	5 708 008 actions ordinaires, 591 668 actions privilégiées et 6 299 676 bons de souscription	1 880 302 \$	8	29	2.3 / 2.5
PetroSands Resources (Canada) Inc.	2010-12-23 et 2011-01-12	6 041 818 actions ordinaires et 6 685 452 actions ordinaires accréditives	6 999 999 \$	3	140	2.3
Potentia Solar Inc.	2011-01-12	525 000 actions	525 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
		ordinaires catégorie A				
Probe Mines Limited	2011-01-13	75 000 actions ordinaires	123 750 \$	1	0	2.13
Rapid Pathogen Screening Inc.	2011-01-24	1 000 actions ordinaires	99 730 \$	1	0	2.3
Replicor Inc.	2011-01-24	460 000 actions ordinaires catégorie A	460 000 \$	6	1	2.3
Ressources Alta Inc.	2010-03-18	100 000 actions ordinaires	10 000 \$	1	0	2.3
Ressources Alta Inc.	2010-12-21	1 000 000 d'actions ordinaires	62 500 \$	1	0	2.3
Ressources Minières Vanstar Inc.	2011-02-02	25 000 actions ordinaires	6 250 \$	1	0	2.13
Rio Alto Mining Limited	2011-01-20	28 060 000 actions ordinaires	57 523 000 \$	3	82	2.3
Sherbrook SBK Sport Corp.	2011-01-20	16 100 000 unités	805 000 \$	11	1	2.3
Sona Resources Corp.	2011-01-18	329 500 unités	362 450 \$	1	12	2.3
Stellar Pacific Ventures Inc.	2011-01-10	125 unités catégorie A	100 000 \$	0	1	2.3
Trinity Mining Holding A.G.	2011-01-10	6 088 948 unités	928 500 \$	20	5	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2011-01-20	billets	408 937 \$	2	0	2.3
UBS AG, London Branch	2011-01-17	609 certificats	808 646 \$	1	1	2.3
Vanoil Energy Ltd.	2011-01-27	5 248 000	2 624 000 \$	1	13	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
		actions ordinaires				
Verint Systems Inc.	2011-01-14	80 000 actions ordinaires	2 772 000 \$	1	1	2.3
Virgolino de Oliveira Finance Limited	2011-01-28	billets	5 994 000 \$	1	0	2.3
Walton Big Lake Development L.P.	2010-12-21	464 406 parts de société en commandite	4 644 060 \$	1	144	2.3 / 2.9 / 2.24
Walton DC Region Land 1 Investment Corporation	2011-01-28	47 751 actions ordinaires catégorie B	477 510 \$	1	29	2.3 / 2.9
Walton DC Region Land 1 Investment Corporation	2011-01-14	107 476 actions ordinaires catégorie B	1 074 760 \$	1	52	2.3 / 2.9

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Barometer Equity Pool	2010-01-05 au 2010-12-31	2 088 498,90 parts	23 134 141,90 \$	2	279	2.3, 2.10
Barometer High Income Pool	2010-01-01 au 2010-12-31	8 408 541,31 parts	90 652 634,92 \$	4	612	2.3, 2.10
Barometer Long Short Equity Pool	2010-01-05 au 2010-12-27	1 381 339,56 parts	12 732 487,16 \$	4	237	2.3, 2.10
Barometer Tactical Exchange Traded Fund Pool	2010-08-11 au 2010-12-30	801 266,44 parts	8 566 832,69 \$	1	159	2.3, 2.10

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Bissett Core Equity Trust	2010-01-01 au 2010-12-31	533 957,90 parts	8 552 843,72 \$	1	21	2.19
Blackheath Futures Fund LP	2010-01-01 2010-02-01 2010-03-01 2010-04-01 2010-05-01 2010-06-01 2010-08-01	5 431,81 parts	5 516 266,26 \$US	3	27	2.3
BloombergSen Partners Fund	2010-01-01 2010-02-01 2010-03-01 2010-04-01 2010-05-01 2010-06-01 2010-07-01 2010-08-01 2010-09-01 2010-10-01 2010-11-01 2010-12-01	52 139 parts	52 664 953,46 \$	1	63	2.3
BloombergSen Partners RSP Fund	2010-06-01 2010-07-01 2010-08-01 2010-09-01 2010-10-01 2010-11-01 2010-12-01	1 132 889,77 parts	11 310 717,22 \$	2	114	2.3
BMO Asset Management Small Cap Fund	2010-07-22 au 2010-12-31	616 984,44 parts	12 601 877,13\$	1	3	2.3
Canadian Dollar Liquidity Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	1 106 553 990 parts	1 106 553 990 \$	1	1	2.3
Cedar Rock Capital Fund PLC	2010-08-03	21 821,37 actions de catégorie USD	4 412 266,63 \$	1	0	2.3
Cowen Healthcare Royalty Partners II, L.P.	2010-02-11 2010-10-29	Parts de société en commandite	3 089 900 \$	2	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
EIF USPF IV Blocker Fund, LLC	2010-12-10	Parts de société en commandite	24 427 200 \$	1	0	2.3
Elliott International Limited	2010-01-01 au 2010-12-31	24 273, 17 actions ordinaires de catégorie B	18 567 035,95 \$	2	1	2.3
Fonds C.F.G. Heward	2010-01-01 au 2010-12-31	673 908,92 parts	6 634 188,58 \$	81	17	2.3
Fonds ciblé canadien Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	12 720,60 parts	1 525 000 \$	5	0	2.3
Fonds contra cyclique Natcan II	2010-01-01 au 2010-12-31	20 669,03 parts	2 175 000 \$	5	0	2.3
Fonds croissance et dividende canadien Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	50 001 parts	5 000 100 \$	2	0	2.3
Fonds d'actions américaines Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	23 901,72 parts	10 529 774 \$	12	2	2.3
Fonds d'actions canadiennes de croissance Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	30 309,92 parts	3 852 478 \$	0	1	2.19
Fonds d'actions canadiennes de valeur sociale Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	87 911,53 parts	11 167 803 \$	27	0	2.3
Fonds d'actions canadiennes Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	72 389,51 parts	28 829 992 \$	17	2	2.3
Fonds d'actions de petite capitalisation Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	1 674,43 parts	2 074 465 \$	4	1	2.3
Fonds d'actions internationales Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	33 957,90 parts	21 878 710 \$	34	3	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds d'actions mondiales Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	296 925,47 parts	20 788 048 \$	24	1	2.3
Fonds d'obligations canadiennes indicielle-plus Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	16 956,64 parts	1 650 000 \$	1	0	2.3
Fonds d'obligations canadiennes Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	487 505,45 parts	43 182 549 \$	52	4	2.3, 2.19
Fonds d'obligations corporatives ESG Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	153 535,35 parts	16 085 000 \$	5	0	2.3
Fonds d'obligations corporatives Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	380 562,99 parts	45 140 868 \$	4	7	2.3
Fonds d'obligations univers corporatif Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	510 216 parts	53 496 109 \$	10	0	2.3
Fonds de couverture opportunités Sprott S.E.C.	2010-01-01 au 2010-12-31	294 391,98 parts	8 175 164,85 \$	2	62	2.3, 2.10
Fonds de couverture Sprott S.E.C. II	2010-01-01 au 2010-12-31	3 872 981,64 parts	86 178 530,69 \$	14	628	2.3, 2.10
Fonds de croissance de dividendes canadiens C.F.G. Heward	2010-01-01 au 2010-12-31	381 872,98 parts	4 237 000 \$	75	7	2.3
Fonds de marché monétaire Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	2 248 676,46 parts	2 248 676 460 \$	180	9	2.3, 2.19
Fonds IGP 2X d'obligations fédérales à rendement réel Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	130 001 parts	13 000 100 \$	2	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds IGP 2X d'obligations provinciales 20+ ans Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	130 001 parts	13 000 100 \$	2	0	2.3
Fonds IGP d'obligations corporatives de cote «A» et plus 10+ ans Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	113 334,33 parts	11 333 433 \$	2	0	2.3
Fonds IGP d'obligations provinciales 10-20 Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	130 419,96 parts	13 003 434 \$	3	0	2.3
Fonds IGP d'obligations provinciales 20+ ans Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	113 334,33 parts	11 333 433 \$	2	0	2.3
Fonds indiciel d'actions américaines Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	6 326 parts	1 344 000 \$	7	1	2.3, 2.19
Fonds momentum canadien Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	53 497,63 parts	5 360 381 \$	4	0	2.3
Fonds mondial ciblé Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	1 533 638,70 parts	119 913 476 \$	5	0	2.3
Fonds mondial croissance et dividende Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	50 001 parts	5 000 100 \$	2	0	2.3
Fonds quantitatif de dividendes canadiens Natcan	2010-01-01 au 2010-12-31	50 001 parts	5 000 100 \$	2	0	2.3
Front Street Canadian Energy Resource Fund (auparavant Front Street Canadian Energy Fund)	2010-01-01 au 2010-12-31	173 385,419 parts de série Code 600 et 8 766,57 parts de série Code 601	5 459 068,81 \$ 190 000 \$	4 0	11 9	2.3, 2.10
Front Street	2010-01-01	487 143,42	7 566 871,09 \$	1	12	2.3, 2.10

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Canadian Hedge Fund	au 2010-12-31	parts de série Code 502				
Global Intrepid – Canada Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	3 950 136,30 parts	345 243 979,14 \$	1	17	2.10
Invesco International Growth Equity Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	5 082 596,41 parts de série I	50 827 705,11 \$	1	1	2.3
Leith Wheeler Canadian Equity Fund (Series A)	2010-01-01 au 2010-12-31	27 078 591,30 parts	86 882 923,70 \$	2	26	2.3
Leith Wheeler Constrained Fixed Income Fund (Series A)	2010-01-01 au 2010-12-31	7 911 163,95 parts	1 631 126,46 \$	1	1	2.3
Leith Wheeler International Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	110 874 693,8 parts	106 550 012,37 \$	1	49	2.3
Leith Wheeler Unrestricted Diversified Pooled Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	35 881 538,81 parts	33 614 851,82 \$	2	9	2.3
Leith Wheeler US Pension Pooled Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	87 630 177,86 parts	20 324 436,09 \$	1	11	2.3
Orbis Institutional SPC Limited – Global Equity Fund	2010-06-17 2010-07-22	182 990,04 actions	20 911 491,90 \$	2	0	2.3
Periscope Fund LP	2010-01-01 au 2010-12-31	5 889,80 parts de catégorie A et M	5 987 648,34 \$	1	21	2.3, 2.10
Private Advisors Stable Value Fund, Ltd.	2010-01-01 2010-05-01	5 800 actions de catégorie A-1	6 019 240 \$	1	0	2.3
RBC Dexia Short-Term Investment Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	7 022 567,40 parts	7 060 455 233,75 \$	21	302	2.3
Romspen Mortgage	2010-01-01	10 479,23	104 792 340 \$	22	768	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Investment Fund	au 2010-12-31	parts de catégorie A				
Short-Term Investment Company (Global Series), PLC – The US Dollar Portfolio	2010-01-01 au 2010-12-31	235 148 791,9 parts	234 563 271,44 \$	4	17	2.3
Sprott Bull/Bear RSP Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	1 494 569,55 parts	15 284 178,65 \$	11	343	2.3, 2.10
Sprott Opportunities RSP Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	146 429,22 parts	2 234 725,65 \$	1	61	2.3, 2.10
Strategic Retirement Fund (The)	2010-01-20	12 084,05 parts	1 637 480,60 \$	14	0	2.3, 2.5
Tapestry Balanced Growth Private Portfolio Corporate Class	2010-01-01 au 2010-12-31	452 715,34 actions	4 747 560,45 \$	2	28	2.3, 2.10, 2.19
Tapestry Balanced Income Private Portfolio Corporate Class	2010-01-01 au 2010-12-31	258 700,36 actions	2 768 978,94 \$	2	14	2.3, 2.10, 2.19
Tapestry Diversified Income Private Portfolio Corporate Class	2010-01-01 au 2010-12-31	300 009,87 actions	3 184 673,21 \$	2	17	2.3, 2.10, 2.19
Tapestry Global Balanced Private Portfolio Corporate Class	2010-01-01 au 2010-12-31	40 996,31 actions	452 659,04 \$	2	5	2.3, 2.10, 2.19
Triumph Aggressive Opportunities Fund L.P.	2010-04-30 2010-05-31 2010-07-31 2010-08-31 2010-10-31 2010-11-30	2 151,73 parts de société en commandite	2 170 947,97 \$	1	5	2.3
Triumph Capital Appreciation Fund L.P.	2010-01-01 2010-02-01 2010-03-01	2 044,37 parts de société en commandite	2 004 369,48 \$	1	7	2.3, 2.10, 2.19

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
	2010-04-01					
	2010-05-01					
	2010-08-01					
	2010-09-01					
	2010-10-01					
	2010-11-01					
Vanguard Total Stock Market Index Fund	2010-03-26 2010-06-02 2010-09-15 2010-12-23	12 208,31 parts	364 784,41 \$	1	0	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Allied Properties Real Estate Investment Trust

Vu la demande présentée par Allied Properties Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 février 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs et du rapport de gestion qui les accompagne pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010 (collectivement les « documents visés »), lesquels seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 28 février 2011 (la « dispense demandée ») :

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 28 février 2011.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0040

BAC Canada Finance Company

Vu la demande présentée par BAC Canada Finance Company (l'« émetteur ») et Bank of America Corporation (le « garant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 février 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« document visé » : le formulaire américain 10-K du garant portant sur la période terminée le 31 décembre 2010, préparé conformément à la Loi de 1934, à être déposé sur SEDAR le ou vers le 25 février 2011, lequel sera intégré par renvoi dans le prospectus et les suppléments de fixation du prix provisoires;

« prospectus » : le prospectus simplifié préalable de base de l'émetteur daté du 28 septembre 2009 qui vise le placement d'un montant en capital global de 5 000 000 000 \$ CA en titres d'emprunt et bons de souscription structurés, ainsi que toute modification de celui-ci;

« suppléments de fixation du prix provisoires » : les trois suppléments de fixation du prix de l'émetteur datés du 24 janvier 2011 déposés relativement au prospectus;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2 (2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du document visé (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujetti dans chacune des provinces du Canada;
2. le garant est assujetti à la Loi de 1934 et se conforme à celle-ci;
3. l'émetteur est dispensé de certaines obligations d'information continue prévues au Règlement 51-102 pourvu qu'il dépose auprès de l'Autorité tous les documents que le garant doit déposer aux termes de la Loi de 1934;
4. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
5. le volume du document visé conjugué à la brièveté du délai pour sa traduction empêchent l'émetteur de déposer la version française de façon simultanée à la version anglaise de ce document;

6. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que tous les suppléments de fixation du prix à être déposés entre la date de la présente décision et la date du dépôt de la version française de document visé, y compris les versions définitives des suppléments de fixation du prix provisoires, contiennent une mention à l'effet que la version française du document visé sera disponible sur SEDAR au plus tard le 1^{er} avril 2011.

Fait à Montréal, le 25 février 2011.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0037

Fonds de placement immobilier InnVest

Vu la demande présentée par Fonds de placement immobilier InnVest (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 février 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs et du rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 septembre 2010 (collectivement les « documents visés »), lesquels seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 28 février 2011 (la « dispense demandée ») :

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 28 février 2011.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0039

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Cliffs Natural Resources Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Cliffs Natural Resources Inc.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2011-FIIC-0047

Corporation Énergie Split II Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Corporation Énergie Split II Inc.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2011-FIIC-0052

EnGlobe Corp.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de EnGlobe Corp.

Décision n°: 2011-FIIC-0058

Ressources Golden Goose Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Ressources Golden Goose Inc.

Décision n°: 2011-FIIC-0053

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ADVANTEK MARKETING INTERNATIONAL INC.	2010-12-31
AIRIQ INC.	2010-12-31
BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE	2011-01-31
BANQUE DE MONTREAL	2011-01-31
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2011-01-31
BOND TRUST (#21225)	2010-12-31
BROWNSTONE ENERGY INC.	2010-12-31
BSM TECHNOLOGIES INC.	2010-12-31
CAPITAL WAITSFIELD INC.	2011-01-31
CARPINCHO CAPITAL CORP.	2010-12-31
CATEGORIE CANADIENNE DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE CANADIENNE DE DIVIDENDES PGD (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE CROISSANCE CANADIENNE POWER PGD (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE POWER PGD (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE D' ACTIONS CANADIENNES AURION DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE D'OBLIGATIONS A RENDEMENT TOTAL AURION DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE D'OBLIGATIONS AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE DE RENDEMENT STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE DE RESSOURCES PGD (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE EQUILIBREE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE EQUILIBREE TACTIQUE AURION DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE FONDS D' ACTIONS AMERICAINES RUSSELL (#10820)	2010-12-31
CATEGORIE FONDS D' ACTIONS CANADIENNES RUSSELL (#10820)	2010-12-31
CATEGORIE FONDS D' ACTIONS MARCHES EMERGENTS RUSSELL (#10820)	2010-12-31
CATEGORIE FONDS D' ACTIONS MONDIALES RUSSELL (#10820)	2010-12-31
CATEGORIE FONDS D' ACTIONS OUTRE-MER RUSSELL (#10820)	2010-12-31
CATEGORIE FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN RUSSELL (#10820)	2010-12-31
CATEGORIE FONDS DU MARCHE MONETAIRE RUSSELL (#10820)	2010-12-31
CATEGORIE GESTION DU RENDEMENT RUSSELL (#10820)	2010-12-31
CATEGORIE MARCHES EMERGENTS DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE MONDIALE DE DECOUVERTE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE MONDIALE ENERGETIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE MONDIALE EQUILIBREE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE MONDIALE NAVIGATEUR POWER DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE CANADIEN DE CR. ET DE REVENU AMELIORE RUSSELL (#10820)	2010-12-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE À LONG TERME LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2010-12-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU MENSUEL RUSSELL (#10820)	2010-12-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE EQUILIBRE LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2010-12-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE EQUILIBRE DE CROISSANCE LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2010-12-31
CATEGORIE PORTEFEUILLE ESSENTIEL DE RETRAITE RUSSELL	2010-12-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
(#10820)	
CATEGORIE PORTEFEUILLE TOUTES ACTIONS LIFEPOINTS RUSSELL (#10820)	2010-12-31
CATEGORIE VALEUR CANADIENNE PGD (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE VALEUR EAFE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE VALEUR EQUILIBREE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE VALEUR EQUILIBREE PGD (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE VALEUR MONDIAL DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
CATEGORIE VALEUR MONDIALE PGD (#2884)	2010-12-31
CITADEL GOLD MINES INC.	2010-12-31
CLEGHORN MINERALS LTD.	2010-12-31
CONNOR, CLARK & LUNN CAT. CAPITAL INC. - CAT. PORTEFEUILLE EQUILIBRE (#31888)	2010-12-31
CONNOR, CLARK & LUNN CATEGORIE CAPITAL INC. - CAT. RESS. NATURELLES (#31888)	2010-12-31
CORPORATION MINIERE ROCMEC INC.	2010-12-31
CO2 SOLUTION INC.	2010-12-31
CREDIT JOHN DEERE INC.	2011-01-31
DACHA STRATEGIC METALS INC.	2010-12-31
DPF INDIA OPPORTUNITES FUND	2010-12-31
ENSECO ENERGY SERVICES CORP.	2010-12-31
EPIC DATA INTERNATIONAL INC.	2010-12-31
ERGORECHERCHE LTEE.	2010-12-31
EXPLORATION DIAMOND FRANK INC.	2010-12-31
EXPLORATION LOUNOR INC.	2010-12-31
EXPLORATION NEMASKA INC.	2010-12-31
EXPLORATION OREX INC.	2010-12-31
EXPLORATIONS NAMEX INC.	2010-12-31
FIDUCIE D'ACTIFS BNC	2011-01-31
FIDUCIE DE BILLETS SECONDAIRE BMO	2011-01-31
FIDUCIE DE CAPITAL BMO II	2011-01-31
FIDUCIE DE CAPITAL BNC	2011-01-31
FIDUCIE DE CAPITAL CIBC	2011-01-31
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS AMERICAINES (#5486)	2010-12-31
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS CANADIENNES (#5486)	2010-12-31
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS CANADIENNES - CONCENTRE (#5486)	2010-12-31
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES (#5486)	2010-12-31
FIDUCIE DE PLACEMENT FIDELITY ACTIONS MONDIALES (#5486)	2010-12-31
FONDS A REVENU FIXE PLUS RUSSELL (#10820)	2010-12-31
FONDS A REVENU FIXE RUSSELL (#10820)	2010-12-31
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS CENTRAL DU CANADA LIMITEE	2011-01-31
FONDS CROISSANCE AMERICAINE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS CROISSANCE CANADIENNE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS D'ACHATS PERIODIQUES DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS D'ACTIONS AMERICAINES RUSSELL (#10820)	2010-12-31
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES RUSSELL (#10820)	2010-12-31
FONDS D'ACTIONS FOCUS + DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS D'ACTIONS MARCHES EMERGENTS RUSSELL (#10820)	2010-12-31
FONDS D'ACTIONS MONDIALES RUSSELL (#10820)	2010-12-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS D' ACTIONS OUTRE-MER RUSSELL (#10820)	2010-12-31
FONDS D' ACTIONS PRODUCTIVES DE REVENUS DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS A COURT TERME DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS A HAUT RENDEMENT DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT REEL DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS A RENDEMENT TOTAL AURION DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS AVANTAGE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS D' OBLIGATIONS CANADIENNES DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS DE CROISSANCE MONDIALE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS DE CROISSANCE MTC-I INC.	2010-12-31
FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN RUSSELL (#10820)	2010-12-31
FONDS DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS DE METAUX PRECIEUX DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS DE PETITES ENTREPRISES DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS DE PETITES SOCIETES POWER DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS DE RENDEMENT STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS DE RESSOURCES FOCUS + DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS DE REVENU ENERGETIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS DE SERVICES FINANCIERS DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS DIVERSIFIE D'ACTIF REEL DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE RUSSELL (#10820)	2010-12-31
FONDS EQUILIBRE FOCUS + DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS EQUILIBRE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS FIDELITY CANADA PLUS (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY CROISSANCE AMERIQUE (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMERIQUE (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMERIQUE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS CANADA (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY DIVIDENDES (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY DIVIDENDES PLUS (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY EQUILIBRE CANADA (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY EXPANSION CANADA (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY FRONTIERE NORD (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY GRANDE CAPITALISATION CANADA (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY MARCHE MONETAIRE CANADA (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY MARCHE MONETAIRE E.U. (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS CANADIENNES (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS CANADIENNES A COURT TERME (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY OBLIGATIONS DE SOCIETES (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMERIQUE (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY POTENTIEL AMERIQUE (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY POTENTIEL CANADA (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY REPARTITION D'ACTIFS CANADIENS (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY REPARTITION DE REVENU (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY REVENU MENSUEL (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY SITUATIONS SPECIALES (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY TITRES AMERICAINS A RENDEMENT ELEVE (#5486)	2010-12-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS FIDELITY TITRES AMERICAINS A REND. ELEVE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-12-31
FONDS FIDELITY VALEUR AMERIQUE (#5486)	2010-12-31
FONDS IMMOBILIER MONDIAL DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS MONDIAL D'INFRASTRUCTURES DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS MONDIALE DE DECOUVERTE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS NEUTRE DE DEVISES AMERICAINES POWER DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS PROTEGE VALEUR DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS PROTEGE VALEUR MONDIALE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS VALEUR AMERICAINE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS VALEUR DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS VALEUR DU CANADA DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS VALEUR EQUILIBRE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS VALEUR EUROPEENNE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS VALEUR EXTREME-ORIENT DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS VALEUR MONDIALE DE DIVIDENDES DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS VALEUR MONDIALE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
FONDS VALEUR MONDIALE EQUILIBRE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
GES TECHNOLOGIES INC.	2010-12-31
GRANIZ MONDAL INC.	2010-12-31
INVESTMENT GRADE TRUST (#21255)	2010-12-31
ISEEMEDIA INC.	2010-12-31
KEMESTRIE INC.	2010-12-31
KNIGHT RESOURCES LTD.	2010-12-31
MANDAT PRIVE FIDELITY MARCHE MONETAIRE - PLUS (#5486)	2010-12-31
MANDAT PRIVE FIDELITY TITRES A REVENU FIXE - PLUS (#5486)	2010-12-31
MANUFACTURIERS KOMET INC. (LES)	2010-12-31
METAUX FOCUS INC. (LES)	2010-12-31
MINES ABCOURT INC.	2010-12-31
MINES CANCOR INC.	2010-12-31
MITEL NETWORKS CORPORATION	2011-01-31
MKS INC.	2011-01-31
NEWCO BANCORP INC.	2010-12-31
PARAGON MINERALS CORPORATION	2010-12-31
PETROLE GALE FORCE INC.	2010-12-31
PETROLIA INC.	2010-12-31
PORTEFEUILLE ACTIONS DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2010-12-31
PORTEFEUILLE CANADIEN DE BASE SCOTIAMCLEOD (#15420)	2010-12-31
PORTEFEUILLE CANADIEN DE CROISSANCE ET DE REVENU AMELIORE RUSSELL (#10820)	2010-12-31
PORTEFEUILLE CANADIEN QUANTITATIF DE RECHERCHE TD (#15420)	2010-12-31
PORTEFEUILLE CATEGORIE ACTIONS DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2010-12-31
PORTEFEUILLE CATEGORIE CROISSANCE DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2010-12-31
PORTEFEUILLE CATEGORIE CROISSANCE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2010-12-31
PORTEFEUILLE CATEGORIE DYNAMIQUEULTRA 2020 (#2884)	2010-12-31
PORTEFEUILLE CATEGORIE DYNAMIQUEULTRA 2025 (#2884)	2010-12-31
PORTEFEUILLE CATEGORIE DYNAMIQUEULTRA 2030 (#2884)	2010-12-31
PORTEFEUILLE CATEGORIE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2010-12-31
PORTEFEUILLE CROISSANCE DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2010-12-31
PORTEFEUILLE CROISSANCE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA	2010-12-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
(#29134)	
PORTEFEUILLE D' ACTIONS CANADIENNES CHO. RAYMOND JAMES FIRST TRUST (#28620)	2010-12-31
PORTEFEUILLE D' ACTIONS CANADIENNES INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2010-12-31
PORTEFEUILLE D' ACTIONS INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2010-12-31
PORTEFEUILLE D' ACTIONS MARQUIS (#22441)	2010-12-31
PORTEFEUILLE D' ACTIONS MONDIALES INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2010-12-31
PORTEFEUILLE D' OBLIGATIONS INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2010-12-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2010-12-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2010-12-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE EQUILIBREE MARQUIS (#22441)	2010-12-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MARQUIS (#22441)	2010-12-31
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
PORTEFEUILLE DE REVENU EQUILIBRE MARQUIS (#22441)	2010-12-31
PORTEFEUILLE DES ACTIONS VEDETTES AMERICAINES RBC DOM. VAL.MOB.(#28620)	2010-12-31
PORTEFEUILLE DES ACTIONS VEDETTES CAN. RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES (#15420)	2010-12-31
PORTEFEUILLE DIVERSIFIE DE REVENU MENSUEL RUSSELL (#10820)	2010-12-31
PORTEFEUILLE DYNAMIQUEULTRA 2020 (#2884)	2010-12-31
PORTEFEUILLE DYNAMIQUEULTRA 2025 (#2884)	2010-12-31
PORTEFEUILLE DYNAMIQUEULTRA 2030 (#2884)	2010-12-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE INSTITUTIONNEL MARQUIS (#15863)	2010-12-31
PORTEFEUILLE EQUILIBRE MARQUIS (#22441)	2010-12-31
PORTEFEUILLE EQUILIBREE DYNAMIQUEULTRA (#29134)	2010-12-31
PORTEFEUILLE ESSENTIEL DE RETRAITE RUSSELL (#10820)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE MONDIAL (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE MONDIAL (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE REVENU (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2005 (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2010 (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2015 (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2020 (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2025 (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2030 (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2035 (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2040 (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY PASSAGE 2045 (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2017 (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2019 (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2021 (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2023 (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2025 (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2027 (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2029 (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2031 (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2033 (#5486)	2010-12-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2035 (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY REMPLACEMENT REVENU 2037 (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU MONDIAL (#5486)	2010-12-31
PORTEFEUILLE MONDIAL DE PUISSANCE DU CAPITAL FIRST TRUST (#15420)	2010-12-31
PORTEFEUILLE SELECT CANADIEN VERITAS (#28620)	2010-12-31
PORTEFEUILLE TOUT REVENU STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
PRESCIENT MINING CORP.	2010-12-31
PRESTIGE TELECOM INC.	2010-12-31
PRIMELINE ENERGY HOLDINGS INC.	2010-12-31
RESSOURCES CANACO INC.	2010-12-31
RESSOURCES METANOR INC.	2010-12-31
RESSOURCES SIRIOS INC.	2010-12-31
SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS BUZZ INC.	2010-12-31
SKI SUTTON INC.	2010-12-31
SOC. DE FONDS MONDIALE DYNAMIQUE - CAT. AURIFERE STRATEGIQUE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
SOC. DE FONDS MONDIALE DYNAMIQUE - CAT. VALEUR MONDIALE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. CR. AMERICAINE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. CR. CANADIENNE POWER DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. CR. MONDIAL POWER DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. MARCHE MONETAIRE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
SOC. DE FONDS MONDIAUX DYNAMIQUE - CAT. VALEUR CANADIENNE DYNAMIQUE (#2884)	2010-12-31
SOCIETE D'EXPLORATION MINIERE VIOR INC.	2010-12-31
SOLUTIONS ELECTRONIQUES SARATOGA INC.	2010-12-31
SPEQ GES INC.	2010-12-31
TROY RESOURCES NL	2010-12-31
VIRGINIA ENERGY RESOURCES INC.	2010-12-31
ZOOMERMEDIA LIMITED	2010-12-31
ZUNGUI HAIXI CORPORATION	2010-12-31
9162-8248 QUEBEC INC.	2010-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ACTIONS PRIVILEGIEES ENERGIE RENOUVELABLE BROOKFIELD INC.	2010-12-31
AINSWORTH LUMBER CO. LTD.	2010-12-31
ALLIED NEVADA GOLD CORP.	2010-12-31
ALTAGAS LTD.	2010-12-31
ALTALINK, L.P.	2010-12-31
AMERIGO RESOURCES LTD.	2010-12-31
APELLA RESOURCES INC.	2010-10-31
ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2010-12-31
ATCO LTD.	2010-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ATHABASCA OIL SANDS CORP.	2010-12-31
ATRIUM INNOVATIONS INC.	2010-12-31
BANK OF AMERICA CORPORATION	2010-12-31
BELLUS SANTE INC.	2010-12-31
BREAKWATER RESOURCES LTD.	2010-12-31
CAISSE CENTRALE DESJARDINS	2010-12-31
CALLOWAY REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2010-12-31
CANADIAN BANC RECOVERY CORP.	2010-11-30
CANADIAN LIFE COMPANIES SPLIT CORP.	2010-11-30
CAPITAL GAINS INCOME STREAMS CORPORATION	2010-11-30
CAPITAL POWER INCOME L.P.	2010-12-31
CAPITAL WAITSFIELD INC.	2010-10-31
CARGOJET INC.	2010-12-31
CATALYST PAPER CORPORATION	2010-12-31
CATEGORIE FIDELITY CANADA PLUS (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY CHINE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY CROISSANCE AMERIQUE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMERIQUE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMERIQUE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS CANADA (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES-DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY DIVIDENDES (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY DIVIDENDES MONDIALE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY EQUILIBRE CANADA (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY ETOILE D'ASIE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY ETOILE DU NORD (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY EUROPE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY EXPANSION CANADA (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY EXTREME-ORIENT (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY FRONTIERE NORD (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY IMMOBILIERE MONDIALE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY JAPON (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY MARCHES EMERGENTS (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY MONDIALE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY OBLIGATIONS DE SOCIETES A RENDEMENT EN CAPITAL(#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMERIQUE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY POTENTIEL AMERIQUE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY POTENTIEL CANADA (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY REPARTITION D'ACTIFS CANADIENS (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY REVENU A COURT TERME CANADA (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY SITUATIONS SPECIALES (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY SPECIALITE TECHNOLOGIE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY SPECIALITE TELECOMMUNICATIONS (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY SPECIALITE PRODUITS DE CONSOMMATION (#5486)	2010-11-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE FIDELITY SPECIALITE RESSOURCES NATURELLES (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY SPECIALITE SERVICES FINANCIERS (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY SPECIALITE SOINS DE LA SANTE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE MONDIALE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE MONDIALE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU MONDIALE (#5486)	2010-11-30
CENOVUS ENERGY INC.	2010-12-31
CENTERRA GOLD INC.	2010-12-31
CHEMAPHOR INC.	2010-10-31
CHR INVESTMENT CORPORATION	2010-10-31
CITADEL INCOME FUND	2010-12-31
CLINE MINING CORPORATION	2010-11-30
COMPAGNIE D'ASSURANCE GENERALE CO-OPERATORS	2010-12-31
COMPAGNIE DE VILLEGIATURE LGL	2010-10-31
COMPAGNIES LOBLAW LIMITEE (LES)	2011-01-01
COMPTON PETROLEUM CORPORATION	2010-12-31
CONSTELLATION SOFTWARE INC.	2010-12-31
CORPORATION BIG RED DIAMOND	2010-10-31
CORPORATION DE SYSTEMES BRIDGEWATER	2010-12-31
CPI PREFERRED EQUITY LTD.	2010-12-31
CROSS WINDS APARTMENTS (THE)	2010-10-31
DAYLIGHT ENERGY LTD.	2010-12-31
DDS WIRELESS INTERNATIONAL INC.	2010-12-31
DEVON ENERGY CORPORATION	2010-12-31
DIVIDEND SELECT 15 CORP.	2010-11-30
DIVIDEND 15 SPLIT CORP.	2010-11-30
DIVIDEND 15 SPLIT CORP. II	2010-11-30
DOMTAR CORPORATION	2010-12-31
ENERGY INCOME FUND	2010-12-31
ENERPLUS CORPORATION	2010-12-31
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER DUNDEE	2010-12-31
FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2010-11-30
FINANCIAL 15 SPLIT CORP. II	2010-11-30
FIRAN TECHNOLOGY GROUP CORPORATION	2010-11-30
FIRST MAJESTIC SILVER CORP.	2010-12-31
FIRSTSERVICE CORPORATION	2010-12-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIEN GBC (#8981)	2010-12-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN GBC (#8981)	2010-12-31
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU GBC (#8981)	2010-12-31
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL GBC (#8981)	2010-12-31
FONDS DE CROISSANCE NORD-AMERICAIN GBC INC. (#8981)	2010-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CROMBIE	2010-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER H&R	2010-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER RIOCAN	2010-12-31
FONDS DE REVENU WAJAX	2010-12-31
FONDS ENERGIE RENOUVELABLE BROOKFIELD	2010-12-31
FONDS ENERPLUS RESSOURCES	2010-12-31
FONDS MARCHE MONETAIRE GBC (#8981)	2010-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
FRV MEDIA INC.	2010-10-31
GENERAL MOTORS COMPANY	2010-12-31
GMP CAPITAL INC.	2010-12-31
GOLD YIELD TRUST (31793)	2010-12-31
GOLDCORP INC.	2010-12-31
GOLDEN STAR RESOURCES LTD.	2010-12-31
GROUPE AEROPLAN INC.	2010-12-31
GROUPE DISTINCTION INC.	2010-11-30
H&R FINANCE TRUST	2010-12-31
HARTCO INC.	2010-12-31
HARVEST OPERATIONS CORP.	2010-12-31
HORIZON NORTH LOGISTICS INC.	2010-12-31
HORIZONS GOLD YIELD FUND (31805)	2010-12-31
IMAX CORPORATION	2010-12-31
IMRIS INC.	2010-12-31
INCOME STREAMS III CORPORATION	2010-11-30
INTELLIPHARMACEUTICS INTERNATIONAL INC.	2010-11-30
KILLAM PROPERTIES INC.	2010-12-31
LEISUREWORLD SENIOR CARE CORPORATION	2010-12-31
LPBP INC.	2010-10-31
LUMINEX CORPORATION	2010-12-31
LUNDIN MINING CORPORATION	2010-12-31
M SPLIT CORP.	2010-11-30
MACDONALD DETTWILER AND ASSOCIATES LTD	2010-12-31
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS CANADIENNES (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS CANADIENNES - CONCENTRE (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS MONDIALES (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE - REVENU (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE - REVENU DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY REVENU FIXE A RENDEMENT EN CAPITAL PLUS (#5486)	2010-11-30
MARATHON OIL CORPORATION	2010-12-31
MCGRAW-HILL RYERSON LIMITED	2010-12-31
MCO CAPITAL INC.	2010-10-31
MEG ENERGY CORP.	2010-12-31
MINEFINDERS CORPORATION LTD	2010-12-31
MINERAUX RARES QUEST LTEE	2010-10-31
MOLSON COORS BREWING COMPANY	2010-12-31
MOLSON COORS CANADA INC.	2010-12-25
MOLSON COORS CAPITAL FINANCE ULC	2010-12-25
MORGUARD CORPORATION	2010-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
MORGUARD REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2010-12-31
MULLEN GROUP LTD.	2010-12-31
NEW COMMERCE SPLIT FUND	2010-11-30
NEWMONT MINING CORPORATION	2010-12-31
NEWMONT MINING CORPORATION OF CANADA LIMITED	2010-12-31
NEXEN INC.	2010-12-31
NOVA GAS TRANSMISSION LTD.	2010-12-31
NPS PHARMACEUTICALS, INC.	2010-12-31
NULOCH RESOURCES INC.	2010-12-31
NUVO RESEARCH INC.	2010-12-31
ONEX CORPORATION	2010-12-31
ORIGINAL COMMERCE SPLIT FUND	2010-11-30
OSI GEOSPATIAL INC.	2010-11-30
PASON SYSTEMS INC.	2010-12-31
PEAK ENERGY SERVICES LTD.	2010-12-31
PERLITE CANADA INC.	2010-10-31
POTASH CORPORATION OF SASKATCHEWAN INC.	2010-12-31
PRIME DIVIDEND CORP.	2010-11-30
PROGRESS ENERGY RESOURCES CORP.	2010-12-31
QLT INC.	2010-12-31
QUADRA FNX MINING LTD.	2010-12-31
RAMPART MERCANTILE INC.	2010-10-31
RESSOURCES EVERTON INC.	2010-10-31
RESSOURCES VANTEX LTEE	2010-10-31
RITCHIE BROS. AUCTIONEERS INCORPORATED	2010-12-31
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	2010-12-31
RONA INC.	2010-12-26
SALIX PHARMACEUTICALS, LTD.	2010-12-31
SHIRE PLC	2010-12-31
SILVER STANDARD RESOURCES INC.	2010-12-31
SOCIETE D'ENERGIE TALISMAN INC.	2010-12-31
SOCIETE EN COMMANDITE SHEROBEE GLEN	2010-10-31
SOCIETE FINANCIERE FIRST NATIONAL	2010-12-31
SPECTRA ENERGY CORP.	2010-12-31
STANTEC INC.	2010-12-31
SUPERIOR PLUS CORP.	2010-12-31
SXC HEALTH SOLUTIONS CORP.	2010-12-31
TDB SPLIT CORP.	2010-11-30
TECHNOLOGIES MIRANDA INC.	2010-12-31
TELUS CORPORATION	2010-12-31
TERAGO INC.	2010-12-31
TERRAVEST INCOME FUND	2010-12-31
TESCO CORPORATION	2010-12-31
THALLION PHARMACEUTIQUES INC.	2010-11-30
THOMPSON CREEK METALS COMPANY INC.	2010-12-31
TIM HORTONS INC.	2011-01-02
TORSTAR CORPORATION	2010-12-31
TRANSALTA CORPORATION	2010-12-31
TRANSFORCE INC.	2010-12-31
TRICAN WELL SERVICE LTD.	2010-12-31
TRILOGY ENERGY CORP.	2010-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
TRINIDAD DRILLING LTD.	2010-12-31
ULTRA PETROLEUM CORP.	2010-12-31
US FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2010-11-30
VALEANT PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL, INC.	2010-12-31
VALERO ENERGY CORPORATION	2010-12-31
WESTAIM CORPORATION (THE)	2010-12-31
YAMANA GOLD INC.	2010-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ACTIONS PRIVILEGIEES ENERGIE RENOUVELABLE BROOKFIELD INC.	2010-12-31
AINSWORTH LUMBER CO. LTD.	2010-12-31
ALLIED NEVADA GOLD CORP.	2010-12-31
ALLY CREDIT CANADA LIMITEE	2010-12-31
ALTAGAS LTD.	2010-12-31
ALTALINK, L.P.	2010-12-31
AMERIGO RESOURCES LTD.	2010-12-31
APELLA RESOURCES INC.	2010-10-31
ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2010-12-31
ATHABASCA OIL SANDS CORP.	2010-12-31
ATRIUM INNOVATIONS INC.	2010-12-31
BANK OF AMERICA CORPORATION	2010-12-31
BELLUS SANTE INC.	2010-12-31
BREAKWATER RESOURCES LTD.	2010-12-31
CAISSE CENTRALE DESJARDINS	2010-12-31
CALLOWAY REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2010-12-31
CANADIAN BANC RECOVERY CORP.	2010-11-30
CANADIAN LIFE COMPANIES SPLIT CORP.	2010-11-30
CAPITAL GAINS INCOME STREAMS CORPORATION	2010-11-30
CAPITAL POWER INCOME L.P.	2010-12-31
CAPITAL WAITSFIELD INC.	2010-10-31
CARGOJET INC.	2010-12-31
CATALYST PAPER CORPORATION	2010-12-31
CATEGORIE FIDELITY CANADA PLUS (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY CHINE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY CROISSANCE AMERIQUE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMERIQUE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS AMERIQUE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS CANADA (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS INTERNATIONALES-DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY DISCIPLINE ACTIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY DIVIDENDES (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY DIVIDENDES MONDIALE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY EQUILIBRE CANADA (#5486)	2010-11-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE FIDELITY ETOILE D'ASIE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY ETOILE DU NORD (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY EUROPE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY EXPANSION CANADA (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY EXTREME-ORIENT (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY FRONTIERE NORD (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY IMMOBILIERE MONDIALE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY JAPON (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY MARCHES EMERGENTS (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY MONDIALE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY OBLIGATIONS DE SOCIETES A RENDEMENT EN CAPITAL (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY PETITE CAPITALISATION AMERIQUE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY POTENTIEL AMERIQUE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY POTENTIEL CANADA (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY REPARTITION D'ACTIFS CANADIENS (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY REVENU A COURT TERME CANADA (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY SITUATIONS SPECIALES (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY SPECIALITE TECHNOLOGIE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY SPECIALITE TELECOMMUNICATIONS (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY SPECIALITE PRODUITS DE CONSOMMATION (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY SPECIALITE RESSOURCES NATURELLES (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY SPECIALITE SERVICES FINANCIERS (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE FIDELITY SPECIALITE SOINS DE LA SANTE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY CROISSANCE MONDIALE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY EQUILIBRE MONDIALE (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU (#5486)	2010-11-30
CATEGORIE PORTEFEUILLE FIDELITY REVENU MONDIALE (#5486)	2010-11-30
CENOVUS ENERGY INC.	2010-12-31
CENTERRA GOLD INC.	2010-12-31
CHEMAPHOR INC.	2010-10-31
CHR INVESTMENT CORPORATION	2010-10-31
CITADEL INCOME FUND	2010-12-31
CLINE MINING CORPORATION	2010-11-30
COMPAGNIE D'ASSURANCE GENERALE CO-OPERATORS	2010-12-31
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE	2010-12-31
COMPAGNIES LOBLAW LIMITEE (LES)	2011-01-01
COMPTON PETROLEUM CORPORATION	2010-12-31
CONSTELLATION SOFTWARE INC.	2010-12-31
CORPORATION BIG RED DIAMOND	2010-10-31
CORPORATION DE SYSTEMES BRIDGEWATER	2010-12-31
CPI PREFERRED EQUITY LTD.	2010-12-31
CROSS WINDS APARTMENTS (THE)	2010-10-31
DAYLIGHT ENERGY LTD.	2010-12-31
DDS WIRELESS INTERNATIONAL INC.	2010-12-31
DEVON ENERGY CORPORATION	2010-12-31
DIVIDEND SELECT 15 CORP.	2010-11-30
DIVIDEND 15 SPLIT CORP.	2010-11-30
DIVIDEND 15 SPLIT CORP. II	2010-11-30

RAPPORTS ANNUELS	
	Date du document
DOMTAR CORPORATION	2010-12-31
ENERGY INCOME FUND	2010-12-31
ENERPLUS CORPORATION	2010-12-31
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER DUNDEE	2010-12-31
FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2010-11-30
FINANCIAL 15 SPLIT CORP. II	2010-11-30
FIRAN TECHNOLOGY GROUP CORPORATION	2010-11-30
FIRST MAJESTIC SILVER CORP.	2010-12-31
FIRSTSERVICE CORPORATION	2010-12-31
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIEN GBC (#8981)	2010-12-31
FONDS DE CROISSANCE CANADIEN GBC (#8981)	2010-12-31
FONDS DE CROISSANCE ET DE REVENU GBC (#8981)	2010-12-31
FONDS DE CROISSANCE INTERNATIONAL GBC (#8981)	2010-12-31
FONDS DE CROISSANCE NORD-AMERICAIN GBC INC. (#8981)	2010-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CROMBIE	2010-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER H&R	2010-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER RIOCAN	2010-12-31
FONDS DE REVENU WAJAX	2010-12-31
FONDS ENERGIE RENOUVELABLE BROOKFIELD	2010-12-31
FONDS ENERPLUS RESOURCES	2010-12-31
FONDS MARCHE MONETAIRE GBC (#8981)	2010-12-31
FRV MEDIA INC.	2010-10-31
GENERAL MOTORS COMPANY	2010-12-31
GMP CAPITAL INC.	2010-12-31
GOLD YIELD TRUST (31793)	2010-12-31
GOLDCORP INC.	2010-12-31
GOLDEN STAR RESOURCES LTD.	2010-12-31
GROUPE AEROPLAN INC.	2010-12-31
GROUPE DISTINCTION INC.	2010-11-30
H&R FINANCE TRUST	2010-12-31
HARTCO INC.	2010-12-31
HARVEST OPERATIONS CORP.	2010-12-31
HORIZON NORTH LOGISTICS INC.	2010-12-31
HORIZONS GOLD YIELD FUND (31805)	2010-12-31
IMAX CORPORATION	2010-12-31
IMRIS INC.	2010-12-31
INCOME STREAMS III CORPORATION	2010-11-30
INTELLIPHARMACEUTICS INTERNATIONAL INC.	2010-11-30
KILLAM PROPERTIES INC.	2010-12-31
LEISUREWORLD SENIOR CARE CORPORATION	2010-12-31
LPBP INC.	2010-10-31
LUMINEX CORPORATION	2010-12-31
LUNDIN MINING CORPORATION	2010-12-31
M SPLIT CORP.	2010-11-30
MACDONALD DETTWILER AND ASSOCIATES LTD	2010-12-31
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS AMERICAINES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS CANADIENNES (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS CANADIENNES - CONCENTRE (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES (#5486)	2010-11-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS INTERNATIONALES DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS MONDIALES (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY ACTIONS MONDIALES - DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE - DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE - REVENU (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY EQUILIBRE - REVENU DEVISES NEUTRES (#5486)	2010-11-30
MANDAT PRIVE FIDELITY REVENU FIXE A RENDEMENT EN CAPITAL PLUS (#5486)	2010-11-30
MARATHON OIL CORPORATION	2010-12-31
MCGRAW-HILL RYERSON LIMITED	2010-12-31
MCO CAPITAL INC.	2010-10-31
MEG ENERGY CORP.	2010-12-31
MINEFINDERS CORPORATION LTD	2010-12-31
MINERAUX RARES QUEST LTEE	2010-10-31
MOLSON COORS BREWING COMPANY	2010-12-31
MOLSON COORS CANADA INC.	2010-12-25
MOLSON COORS CAPITAL FINANCE ULC	2010-12-25
MORGUARD CORPORATION	2010-12-31
MORGUARD REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2010-12-31
MULLEN GROUP LTD.	2010-12-31
NEW COMMERCE SPLIT FUND	2010-11-30
NEWMONT MINING CORPORATION	2010-12-31
NEWMONT MINING CORPORATION OF CANADA LIMITED	2010-12-31
NEXEN INC.	2010-12-31
NOVA GAS TRANSMISSION LTD.	2010-12-31
NPS PHARMACEUTICALS, INC.	2010-12-31
NULOCH RESOURCES INC.	2010-12-31
NUVO RESEARCH INC.	2010-12-31
ONEX CORPORATION	2010-12-31
ORIGINAL COMMERCE SPLIT FUND	2010-11-30
OSI GEOSPATIAL INC.	2010-11-30
PASON SYSTEMS INC.	2010-12-31
PEAK ENERGY SERVICES LTD.	2010-12-31
PERLITE CANADA INC.	2010-10-31
POTASH CORPORATION OF SASKATCHEWAN INC.	2010-12-31
PRIME DIVIDEND CORP.	2010-11-30
PROGRESS ENERGY RESOURCES CORP.	2010-12-31
QLT INC.	2010-12-31
QUADRA FNX MINING LTD.	2010-12-31
RAMPART MERCANTILE INC.	2010-10-31
RESSOURCES EVERTON INC.	2010-10-31
RESSOURCES VANTEX LTEE	2010-10-31
RITCHIE BROS. AUCTIONEERS INCORPORATED	2010-12-31
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	2010-12-31
RONA INC.	2010-12-26
SALIX PHARMACEUTICALS, LTD.	2010-12-31
SHIRE PLC	2010-12-31
SILVER STANDARD RESOURCES INC.	2010-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
SOCIETE D'ENERGIE TALISMAN INC.	2010-12-31
SOCIETE EN COMMANDITE SHEROBEE GLEN	2010-10-31
SOCIETE FINANCIERE FIRST NATIONAL	2010-12-31
SPECTRA ENERGY CORP.	2010-12-31
STANTEC INC.	2010-12-31
SUPERIOR PLUS CORP.	2010-12-31
SXC HEALTH SOLUTIONS CORP.	2010-12-31
TDB SPLIT CORP.	2010-11-30
TECHNOLOGIES MIRANDA INC.	2010-12-31
TELUS CORPORATION	2010-12-31
TERAGO INC.	2010-12-31
TERRAVEST INCOME FUND	2010-12-31
TESCO CORPORATION	2010-12-31
THALLION PHARMACEUTIQUES INC.	2010-11-30
THOMPSON CREEK METALS COMPANY INC.	2010-12-31
TIM HORTONS INC.	2011-01-02
TORSTAR CORPORATION	2010-12-31
TRANSALTA CORPORATION	2010-12-31
TRANSFORCE INC.	2010-12-31
TRICAN WELL SERVICE LTD.	2010-12-31
TRILOGY ENERGY CORP.	2010-12-31
TRINIDAD DRILLING LTD.	2010-12-31
ULTRA PETROLEUM CORP.	2010-12-31
US FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2010-11-30
VALEANT PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL, INC.	2010-12-31
VALERO ENERGY CORPORATION	2010-12-31
WESTAIM CORPORATION (THE)	2010-12-31
YAMANA GOLD INC.	2010-12-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
BANQUE DE MONTREAL	
BANQUE DE NOUVELLE-ECOSSE (LA)	
CAPITAL WAITSFIELD INC.	
CENTRAL GOLD-TRUST	
FIDUCIE DE BILLETS SECONDAIRE BMO	
FIDUCIE DE BILLETS SECONDAIRES BANQUE SCOTIA	
FIDUCIE DE CAPITAL BANQUE SCOTIA	
FIDUCIE DE CAPITAL BMO II	
FIDUCIE DE CATEGORIE 1 (TIER 1) BANQUE SCOTIA	
FONDS DE CROISSANCE NORD-AMERICAIN GBC INC. (#8981)	
GROUPE IWEB INC.	
LPBP INC.	
PERLITE CANADA INC.	
POTASH CORPORATION OF SASKATCHEWAN INC.	
SUPERIOR PLUS CORP.	
TRANSCANADA CORPORATION	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
ALLIED NEVADA GOLD CORP.	2010-12-31
ALLY CREDIT CANADA LIMITEE	2010-12-31
BANK OF AMERICA CORPORATION	2010-12-31
BREAKWATER RESOURCES LTD.	2010-12-31
CALLOWAY REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2010-12-31
CANADIAN BANC RECOVERY CORP.	2010-11-30
CANADIAN LIFE COMPANIES SPLIT CORP.	2010-11-30
CAPITAL GAINS INCOME STREAMS CORPORATION	2010-11-30
CARGOJET INC.	2010-12-31
CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES LIMITED	2010-12-31
CENOVUS ENERGY INC.	2010-12-31
CITADEL INCOME FUND	2010-12-31
CITIGROUP FINANCE CANADA INC.	2010-12-31
CITIGROUP INC.	2010-12-31
CLINE MINING CORPORATION	2010-11-30
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE	2010-12-31
COMPAGNIES LOBLAW LIMITEE (LES)	2011-01-01
COMPTON PETROLEUM CORPORATION	2010-12-31
DAYLIGHT ENERGY LTD.	2010-12-31
DDS WIRELESS INTERNATIONAL INC.	2010-12-31
DEVON ENERGY CORPORATION	2010-12-31
DIVIDEND SELECT 15 CORP.	2010-11-30
DIVIDEND 15 SPLIT CORP.	2010-11-30
DIVIDEND 15 SPLIT CORP. II	2010-11-30
DOMTAR CORPORATION	2010-12-31
ENERGY INCOME FUND	2010-12-31
FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2010-11-30
FINANCIAL 15 SPLIT CORP. II	2010-11-30
FIRAN TECHNOLOGY GROUP CORPORATION	2010-11-30
FIRSTSERVICE CORPORATION	2010-12-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER H&R	2010-12-31
FONDS DE REVENU WAJAX	2010-12-31
GENERAL MOTORS COMPANY	2010-12-31
GMP CAPITAL INC.	2010-12-31
GOLDEN STAR RESOURCES LTD.	2010-12-31
GROUPE DISTINCTION INC.	2010-11-30
IMAX CORPORATION	2010-12-31
IMRIS INC.	2010-12-31
INCOME STREAMS III CORPORATION	2010-11-30
INTELLIPHARMACEUTICS INTERNATIONAL INC.	2010-11-30
INTER PIPELINE FUND	2010-12-31
L-1 IDENTITY SOLUTIONS, INC.	2010-12-31
LABRADOR IRON ORE ROYALTY CORPORATION	2010-12-31
LUMINEX CORPORATION	2010-12-31
M SPLIT CORP.	2010-11-30
MACDONALD DETTWILER AND ASSOCIATES LTD	2010-12-31
MARATHON OIL CORPORATION	2010-12-31
MCGRAW-HILL RYERSON LIMITED	2010-12-31
MEG ENERGY CORP.	2010-12-31
MINEFINDERS CORPORATION LTD	2010-12-31
MOLSON COORS BREWING COMPANY	2010-12-31

<i>NOTICE ANNUELLE</i>	
	Date du document
MOLSON COORS CANADA INC.	2010-12-25
MOLSON COORS CAPITAL FINANCE ULC	2010-12-25
MULLEN GROUP LTD.	2010-12-31
NEW COMMERCE SPLIT FUND	2010-11-30
NEWMONT MINING CORPORATION	2010-12-31
NEWMONT MINING CORPORATION OF CANADA LIMITED	2010-12-31
NEXEN INC.	2010-12-31
NPS PHARMACEUTICALS, INC.	2010-12-31
NUVO RESEARCH INC.	2010-12-31
ONEX CORPORATION	2010-12-31
ORIGINAL COMMERCE SPLIT FUND	2010-11-30
OSI GEOSPATIAL INC.	2010-11-30
PEAK ENERGY SERVICES LTD.	2010-12-31
POTASH CORPORATION OF SASKATCHEWAN INC.	2010-12-31
PRIME DIVIDEND CORP.	2010-11-30
QLT INC.	2010-12-31
QUINCAILLERIE RICHELIEU LTEE	2010-11-30
RESSOURCES CANACO INC.	2010-06-30
RITCHIE BROS. AUCTIONEERS INCORPORATED	2010-12-31
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	2010-12-31
RONA INC.	2010-12-26
SHIRE PLC	2010-12-31
SOCIETE D'ENERGIE TALISMAN INC.	2010-12-31
SOCIETE FINANCIERE HSBC LIMITEE	2010-12-31
SPECTRA ENERGY CORP.	2010-12-31
STANTEC INC.	2010-12-31
SUPERIOR PLUS CORP.	2010-12-31
SXC HEALTH SOLUTIONS CORP.	2010-12-31
TDB SPLIT CORP.	2010-11-30
TERAGO INC.	2010-12-31
TERRAVEST INCOME FUND	2010-12-31
TESCO CORPORATION	2010-12-31
THALLION PHARMACEUTIQUES INC.	2010-11-30
THOMPSON CREEK METALS COMPANY INC.	2010-12-31
TIM HORTONS INC.	2011-01-02
TITANIUM CORPORATION INC.	2010-08-31
TRANSALTA CORPORATION	2010-12-31
TRILOGY ENERGY CORP.	2010-12-31
ULTRA PETROLEUM CORP.	2010-12-31
US FINANCIAL 15 SPLIT CORP.	2010-11-30
VALEANT PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL, INC.	2010-12-31
VALERO ENERGY CORPORATION	2010-12-31
WESTAIM CORPORATION (THE)	2010-12-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

Prenez note que la période de transition concernant la réduction du délai de dix à cinq jours civils pour déposer une déclaration d'initié (sauf pour la déclaration initiale) prendra fin le 31 octobre 2010.

À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien	* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services	
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don	
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs	
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur	AVIS
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options	L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options	
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options	
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription	
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription	
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription	
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription	
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription	
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription	
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant	
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers	
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers	
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers	
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers	
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété	
40 : Vente à découvert	97 : Autres	
	99 : Correction d'information	
	NATURE DE L'EMPRISE	
	D : Propriété directe	
	I : Propriété indirecte	
	C : Contrôle	
	AUTRES MENTIONS	
	O : Opération originale	
	M : Première modification	
	M' : Deuxième modification	
	M" : Troisième modification, etc.	
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).	

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
A&W Revenue Royalties Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Hollands, Paul Francis Bruce	6		O	2002-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	22.0500	2 000
Mindell, David Allen	4								
The Cedarhurst Foundation	PI		O	2002-02-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	21.6400	2 000
Aastra Technologies Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Scholaert, Hugues Sebastien Bernard	4, 5		O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.6900	2 000
Absolute Software Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Absolute Software Corporation	1		O	2011-02-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.9100	6 218 650
			O	2011-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.9800	6 231 750
			O	2011-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 800	3.8000	6 241 550
			O	2011-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.8500	6 254 650
			O	2011-02-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	3.8100	6 255 550
			O	2011-02-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.7700	6 256 050
			O	2011-02-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	3.7700	6 259 150
			O	2011-02-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 100	3.7800	6 269 250
			O	2011-02-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	3.7300	6 278 750
			O	2011-02-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 100	3.7796	6 291 850
			O	2011-02-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	3.6492	6 293 050
Acadian Timber Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bird, John Williston	4		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	9.8500	
John W. Bird (RIF)	PI		M	2011-02-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	9.8500	4 000
			O	2010-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Margaret R. Bird	PI		O	2010-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	9.8500	600
			O	2011-02-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	9.8500	5 000
Margaret R. Bird (RRSP)	PI		O	2010-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.8500	1 000
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	9.2000	20 839 504
			O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.2600	20 842 004
			O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.1300	20 835 904
			O	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.2600	20 838 404
Agrium Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Warner, Thomas E.	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	3 000	20.5200	4 100
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	91.9400	1 100
<i>Droits Performance Share Units (PSUs)</i>									
Engel, Anthony Mathew	7		O	2011-02-04	D	59 - Exercice au comptant	(905)		
			M	2011-02-11	D	59 - Exercice au comptant	(905)		2 207
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	600		2 807
Freeman, Patrick J.	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503		6 819
Gearheard, Richard L.	5		O	2011-02-04	D	59 - Exercice au comptant	(5 936)		
			M	2011-02-11	D	59 - Exercice au comptant	(5 936)		
			M	2011-02-11	D	59 - Exercice au comptant	(5 936)		
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 803		21 955
Grossett, James M.	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 794		12 624

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Lekatsas, Angela S.	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503		6 819
Mittag, Andrew K.	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 588		15 418
O'Donoghue, Leslie	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 803		20 550
Orgill, Randy Nate	7		O	2011-02-04	D	59 - Exercice au comptant	(805)		
			M	2011-02-11	D	59 - Exercice au comptant	(805)		1 454
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	379		1 833
Warner, Thomas E.	5		O	2011-02-04	D	59 - Exercice au comptant	(2 616)		
			M	2011-02-11	D	59 - Exercice au comptant	(2 616)		8 827
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 010		10 837
Waterman, Bruce G.	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 689		34 370
Wilkinson, Ronald A.	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 401		20 149
Wilson, Michael M.	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 005		121 689
<i>Droits Stock Appreciation Rights (SARs)</i>									
Engel, Anthony Mathew	7		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 114	91.1300USD	6 364
Gearheard, Richard L.	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 920	91.1300USD	128 920
Orgill, Randy Nate	7		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	705	91.1300USD	14 645
Warner, Thomas E.	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 736	91.1300USD	62 236
<i>Options</i>									
Freeman, Patrick J.	5		O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	2 792	91.1300USD	32 817
Grossett, James M.	5		O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	5 189	91.1300USD	104 314
Lekatsas, Angela S.	5		O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	2 791	91.1300USD	39 691
Mittag, Andrew K.	5		O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	5 189	91.1300USD	49 514
O'Donoghue, Leslie	5		O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	8 920	91.1300USD	118 720
Warner, Thomas E.	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	20.5200	9 900
Waterman, Bruce G.	5		O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	14 282	91.1300USD	399 932
Wilkinson, Ronald A.	5		O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	8 178	91.1300USD	91 278
Wilson, Michael M.	5		O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	55 000	91.1300USD	809 977
Ainsworth Lumber Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chadwick, Robert	4		O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.2172	6 800
Paul, Houston	4		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	3.3100	25 700
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	3.3600	31 700
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	3.3700	34 400
Alacer Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Iorich, Vladimir	3								
Pala Investments Holdings Limited and Pala Assets Holdings Limited	PI		O	2011-03-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	26 960 460		54 165 647
Reynolds, Robert Gordon	4		O	2011-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			226 530
Rogo Investments Pty Ltd	PI		O	2011-02-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			925 684
Unwin, Stephanie J.	4		O	2011-02-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			133 590
<i>CHESSE Depository Interests</i>									
Quinlivan, David F.	4		O	2011-02-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			133 590
<i>Options</i>									
Smith, Louw	5		O	2011-02-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			111 325
ALAMOS GOLD INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thiboutot, Herve	5	R	O	2010-06-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000		0
			R	2010-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000		0
			R	2011-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000		0
Algoma Central Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burns, H. Michael	4		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	98.0000	650
Vaughan, William Stearns	4, 5								
RRIF	PI		O	2000-07-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400
			O	2011-02-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	99.9900	500

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Wight, Greg D.	5		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	99.0200	2 500
Allbanc Split Corp. II									
<i>Actions privilégiées Class A</i>									
Pearce, Stephen Douglas	4								
Dawn Pearce	PI		O	2011-02-28	I	38 - Rachat ou annulation	(1 325)	25.0000	0
Ally Crédit Canada Limitée (anciennement General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée)									
<i>Demand Note</i>									
RAPSON, WENDE MARY	4, 5	R	O	2009-12-31	D	97 - Autre	(235)		0
Alphinat inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jean, Loïc	5		O	2009-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300 000	0.1000	300 000*
Lemoine, Michel	4		O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	0.1000	1 763 000*
Page, Curtis	4, 5, 3		O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.1000	556 500
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(110 000)	0.1000	446 500
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(91 000)	0.1000	355 500
<i>Options</i>									
Lecoq, Philippe	4, 5		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1200	590 294
Lemoine, Michel	4		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	100 000		468 250*
Page, Curtis	4, 5, 3		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1200	400 000
AltaGas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hejzmanek, Michael Vit	5		O	2011-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			158
RRSP	PI		O	2011-03-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			346
<i>Options at \$17.30 expiring January 5, 2019</i>									
Hejzmanek, Michael Vit	5		O	2011-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
<i>Options at \$21.05 expiring December 16, 2020</i>									
Hejzmanek, Michael Vit	5		O	2011-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 000
American Bonanza Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clay, Landon	3								
Clay Mathematics Institute	PI		O	2011-02-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	0.3800USD	255 583
			R	2011-02-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 000)	0.3800	211 583
			R	2011-02-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(211 583)	0.3800	0
East Hill Hedge Fund, LLC	PI		O	2011-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.3700USD	14 110 417
			O	2011-02-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 500)	0.3800USD	14 080 917
			O	2011-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 500)	0.3800USD	14 033 417
			O	2011-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 000)	0.3800USD	14 010 417
			O	2011-02-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.3800USD	13 960 417
			O	2011-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.3900USD	13 860 417
			O	2011-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.4000USD	13 760 417
			O	2011-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(341 000)	0.4000USD	13 419 417
East Hill Hedge Fund, LLC	3		O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.3700USD	
			R	2011-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.3700USD	14 110 417
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 500)	0.3800USD	
			R	2011-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 500)	0.3800USD	14 080 917
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 500)	0.3800USD	
			R	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 500)	0.3800USD	14 033 417
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 000)	0.3800USD	
			R	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 000)	0.3800USD	14 010 417
			O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.3800USD	
			M	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.3800USD	13 960 417
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.3900USD	13 860 417
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.4000USD	13 760 417
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(341 000)	0.4000USD	13 419 417

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Bons de souscription</i>									
Clay, Landon	3		O	2009-06-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(625 000)	0.4000	1 500 000
			O	2009-06-19	D	58 - Expiration de droits de souscription	(250 000)	0.4000	1 250 000
			O	2009-06-30	D	58 - Expiration de droits de souscription	(1 250 000)	0.4000	0
Amerigo Resources Ltd									
<i>Options</i>									
Davidson, Aurora	5		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	400 000	1.3200	980 000
Dean, Steven G	4, 5		O	2011-02-21	D	52 - Expiration d'options	(300 000)	2.7100	1 850 000
Kuta, Michael John	5		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	400 000	1.3200	1 230 000
Robinson, Sidney P H	4		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	300 000	1.3200	775 000
Zeitler, Klaus M	4, 5		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	800 000	1.3200	3 000 000
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
COSENS, MARK WILLIAM	4		O	2011-02-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	750	8.7900	750*
Daniel, C. William	4		O	2011-02-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	750	8.7900	15 000*
HOSSACK, RICHARD DOUGLAS	4		O	2011-02-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	750	8.7900	5 250*
MIELE, PERRY JOSEPH	4		O	2010-09-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	750	8.7900	750*
PELLER, ANDREW ANGUS	4		O	2011-02-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	750	8.7900	7 500*
Petch, John Frank	4		O	2011-02-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	750	8.7900	15 750*
POWELL, RANDY ALAN	4		O	2010-09-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	750	8.7900	750*
SHORT, BRIAN JAMES	4		O	2011-02-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	750	8.7900	6 750*
Apella Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Brien, Patrick	4, 5, 3		O	2011-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.1900	3 160 500
Maverick Investment Corp.	PI		O	2011-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	0.1950	3 173 500
ARC Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, Terry Michael	5		O	2011-02-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	27.5000	1 688
RRSP	PI		O	2011-02-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	27.5000	1 688
Argosy Energy Inc.									
<i>Options</i>									
Campbell, Richard Allan	5		O	2011-02-28	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.4000	110 500
Dalton, Thomas	5		O	2011-02-28	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.4000	110 500
Dobek, Ray	4, 5		O	2011-02-28	D	50 - Attribution d'options	30 000	2.4000	133 000
Faircloth, Ken	4		O	2011-02-28	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.4000	110 500
George, Norm	5		O	2011-02-28	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.4000	110 500
Kanovsky, Michael Manuel	4		O	2011-02-28	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.4000	110 500
Mellum, Brian	4		O	2011-02-28	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.4000	110 500
Poetker, John	4		O	2011-02-28	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.4000	110 500
Roorda, Jacob	4		O	2011-02-28	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.4000	110 500
Salamon, Peter	4, 5		O	2011-02-28	D	50 - Attribution d'options	40 000	2.4000	174 000
Artis Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Crewson, Delmore Clair William	4		O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	297	11.5100	4 044

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Baffinland Iron Mines Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
ArcelorMittal S.A.	3								
1843208 Ontario Inc.	PI		O	2011-02-17	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	16 500 508	1.5000	365 764 369
<i>Actions ordinaires Warrants</i>									
ArcelorMittal S.A.	3								
1843208 Ontario Inc.	PI		O	2011-02-17	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	262 112	0.1000	4 530 824
Ballard Power Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Guzy, Christopher	5		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.2100	90 409
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desjardins, Luc	4								
Fiducie Famille Luc Desjardins	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	910	62.7700	
			M	2009-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	910	62.7700	3 510
			O	2010-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	71.8000	
			M	2010-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	71.8000	4 910
McCaughey, Gerald T	4, 5		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	82.0100	14 358
Sirois, Charles	4		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	2 000	48.9800	16 602
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	82.4200	14 602
Stevenson, Katharine Berghuis	4		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	82.4700	2 000
Venn, Richard	7, 5		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	30 000	55.1000	92 988
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	82.2500	62 988
<i>Actions ordinaires ESPP</i>									
Baxendale, Sonia	5								
Sun Life Financial Trust Inc.	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	545		6 265
<i>Droits BVU</i>									
Baxendale, Sonia	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 620	30.8500	55 614
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(581)		55 033
McCaughey, Gerald T	4, 5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 047	30.8500	123 810
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 340)		122 470
<i>Droits RDSU</i>									
McCaughey, Gerald T	4, 5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	525		15 228
<i>Options</i>									
Sirois, Charles	4		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	48.9800	2 000
Venn, Richard	7, 5		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(30 000)		137 430
Banque Nationale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Curadeau-Grou, Patricia	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	830	61.8162	15 801
<i>Actions privilégiées First, Series 21</i>									
Curadeau-Grou, Patricia	5		O	2003-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	25.0000	1 000
Banque Royale du Canada									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Anderson, Robert James	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 088	56.4800	123 956

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Friis, Morten Nicolai	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	215	56.4800	24 443
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 311	56.4800	149 355
McGregor, Alex Douglas	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 721	56.4800	310 000
Nixon, Gordon Melbourne	4, 5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 377	56.4800	156 846
Standish, Mark Allan	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 251	57.2000USD	374 086
Stymiest, Barbara Gayle	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	500	56.4800	56 961
Westlake, William James	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	391	56.4800	44 453
<i>Droits Performance Deferred Share Units</i>									
Friis, Morten Nicolai	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	481	56.4800	54 855
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	636	56.4800	72 562
Hirji-Nowaczynski, Zabeen	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	308	56.4800	35 133
Lewis, Melville George	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	661	56.4800	75 323
McGregor, Alex Douglas	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500	56.4800	170 930
McKay, David Ian	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	707	56.4800	80 671
Nixon, Gordon Melbourne	4, 5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 339	56.4800	152 693
Standish, Mark Allan	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 541	57.2000USD	177 258
Stymiest, Barbara Gayle	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	752	56.4800	85 738
Westlake, William James	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	705	56.4800	80 322
<i>Droits RBC Capital Markets Unit Awards</i>									
Anderson, Robert James	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	624	57.1000	71 807
McGregor, Alex Douglas	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	124	56.4800	
			M	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	124	57.1000	14 251
Standish, Mark Allan	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	153	57.1000	17 621
<i>Droits RBC Share Units</i>									
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	73	56.4800	8 211
Nixon, Gordon Melbourne	4, 5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	333	56.4800	37 926
BCE Inc.									
<i>Options</i>									
Boisvert, Stéphane	7		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	91 464	35.8300	
			M	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	91 464	35.8300	221 464
Brown, Charles	7		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	60 976	35.8300	
			M	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	60 976	35.8300	100 976
Cole, Michael	7		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	76 220	35.8300	
			M	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	76 220	35.8300	133 028
Cope, George	7		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	323 171	35.8300	
			M	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	323 171	35.8300	1 806 171
Crull, Kevin W.	7		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	91 464	35.8300	
			M	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	91 464	35.8300	271 464
HOWE, STEPHEN GUY	7		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	60 976	35.8300	
			M	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	60 976	35.8300	95 976
Oosterman, Wade	7		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	91 464	35.8300	
			M	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	91 464	35.8300	401 464
Turcke, Mary Ann	7		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	76 220	35.8300	
			M	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	76 220	35.8300	101 220
Turcotte, Martine	5		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	76 220	35.8300	
			M	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	76 220	35.8300	547 359
Vanaselja, Siim A.	5		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	76 220	35.8300	
			M	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	76 220	35.8300	494 508
Watson, John	7		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	76 220	35.8300	
			M	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	76 220	35.8300	76 220
Wells, David	5		O	2008-07-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	76 220	35.8300	
			M	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	76 220	35.8300	76 220
<i>Performance-based Restricted Share Units</i>									
Boisvert, Stéphane	7		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 516	35.6600	
			M	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 516	35.6600	10 516

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Brown, Charles	7		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 011	35.6600	
			M	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 011	35.6600	7 011
Cole, Michael	7		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 764	35.6600	
			M	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 764	35.6600	8 764
Cope, George	7		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 157	35.6600	
			M	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 157	35.6600	37 157
Crull, Kevin W.	7		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 516	35.6600	
			M	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 516	35.6600	10 516
HOWE, STEPHEN GUY	7		O	2008-07-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 011	35.6600	
			M	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 011	35.6600	7 011
Oosterman, Wade	7		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 516	35.6600	
			M	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 516	35.6600	10 516
Turcke, Mary Ann	7		O	2008-07-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 764	35.6600	
			M	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 764	35.6600	8 764
Turcotte, Martine	5		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 764	35.6600	
			M	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 764	35.6600	8 764
Vanaselja, Siim A.	5		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 764	35.6600	
			M	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 764	35.6600	8 764
Watson, John	7		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 764	35.6600	
			M	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 764	35.6600	8 764
Wells, David	5		O	2008-07-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 764	35.6600	
			M	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 764	35.6600	8 764
Restricted Share Units									
Boisvert, Stéphane	7		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 032	35.6600	21 032
Brown, Charles	7		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 022	35.6600	14 022
Cole, Michael	7		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 527	35.6600	17 527
Cope, George	7		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	74 313	35.6600	74 313
Crull, Kevin W.	7		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 032	35.6600	21 032
HOWE, STEPHEN GUY	7		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 022	35.6600	14 022
Little, Thomas (Tom)	7		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	37 858	35.6600	98 568
Oosterman, Wade	7		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 032	35.6600	21 032
Turcke, Mary Ann	7		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 527	35.6600	17 527
Turcotte, Martine	5		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 527	35.6600	17 527
Vanaselja, Siim A.	5		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 527	35.6600	17 527
Watson, John	7		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 527	35.6600	17 527
Wells, David	5		O	2011-02-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 527	35.6600	17 527
Bell Aliant Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McKeen, Daniel	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	105	26.1600	
			M	2011-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	105	26.1600	
TD Waterhouse	PI		M'	2011-01-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	105	26.1600	2 005
Bell Copper Corporation									
<i>Débetures convertibles</i>									
Macquarie Group Limited	3		O	2011-02-25	D	97 - Autre	(\$ 7 735 315.00)		\$ 0.00
Bioniche Life Sciences Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Phillips, Nigel Charles	5								
TD Waterhouse	PI		O	1997-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	I	51 - Exercice d'options	10 000	0.4400	10 000

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options common</i>									
Phillips, Nigel Charles	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	0.4400	175 243
Birchcliff Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cullen, Kenneth Norman	4								
CIBC Wood Gundy Spousal RRSP	PI		O	2011-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	11.1100	10 000
Blue Note Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bortoluzzi, Daniel	1		O	2011-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
<i>Options</i>									
Bortoluzzi, Daniel	1		O	2011-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			508 333
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	350 000	0.2000	350 000
			O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	833 333	0.1200	1 183 333
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 183 333)		0
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units (Convert to TU and/or cash)</i>									
Brimmell, Jonathan David	5		O	2011-02-22	D	36 - Conversion ou échange	(442)		11 151
Burns, Patrick Dean	5		O	2011-02-22	D	36 - Conversion ou échange	(2 114)		19 772
GEREMIA, ROBERTO	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 933	41.5900	36 847
Goodman, Gary Michael	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	198	42.0500	5 049
Guyette, Michael	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	330	41.6300	6 410
Havener, Jr., Arthur Lee	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	573	41.7100	11 265
Mahajan, Kelly Kulwant	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	229	41.5000	4 084
Mawani, Al	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	812	41.5400	14 982
Mix, Helen May	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	569	41.6200	11 280
Russell, Lisa Maureen	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	719	41.6000	14 103
			O	2011-02-22	D	36 - Conversion ou échange	(1 065)		14 173
			O	2011-02-22	D	36 - Conversion ou échange	1 065	45.9500	
Wong, William	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 055	41.6900	20 371
			O	2011-02-22	D	36 - Conversion ou échange	1 765	45.9500	24 148
Zigomanis, William	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	77	42.1900	2 892
<i>Parts de fiducie</i>									
Brimmell, Jonathan David	5		O	2011-02-22	D	36 - Conversion ou échange	442	45.9500	960
Burns, Patrick Dean	5		O	2011-02-22	D	36 - Conversion ou échange	2 114	45.9500	9 299
Havener, Jr., Arthur Lee	4		O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	46.0290	3 242
Mahajan, Kelly Kulwant	5		O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(227)	45.7800	1 003
Russell, Lisa Maureen	5		M	2011-02-22	D	36 - Conversion ou échange	1 065	45.9500	4 315
Wong, William	5		O	2011-02-22	D	36 - Conversion ou échange	1 765	45.9500	4 035
Bonterra Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Drummond, Gary J.	4								
Altfuel Strategic Investments Ltd.	PI		O	2011-02-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	59.6500	192 100
			O	2011-02-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	59.6600	190 600
			O	2011-02-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	59.6700	190 500

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Boralex inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ouellet, Gabriel	5		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	120	8.2500	120
Boston Pizza Royalties Income Fund									
<i>Parts</i>									
King, Nigel Stuart	5		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	13.9000	14 300
Breakwater Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Babcock, Gordon	7		O	2011-03-01	D	46 - Contrepartie de services	1 267		1 267
Behrendt, Robert	7		O	2011-03-01	D	46 - Contrepartie de services	3 567		3 567
Boivin, Bertrand	5		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.9000	30 125
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.8000	40 125
carreau, robert	5		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	6.3007	25 125
			O	2011-03-01	D	46 - Contrepartie de services	2 000	6.2500	25 725
Doucet, Mario	7		O	2011-03-01	D	46 - Contrepartie de services	2 167		27 892
Goffaux, Daniel Pierre	5		O	2011-03-01	D	46 - Contrepartie de services	2 267		23 375
Hayes, James Steve	5		O	2011-03-01	D	46 - Contrepartie de services	2 967		10 365
Hermann, Frederick William	5		O	2011-03-01	D	46 - Contrepartie de services	3 400		21 200
Petroff, David Michael	4		O	2011-03-01	D	46 - Contrepartie de services	4 000		57 418
<i>Options Share Option Plan</i>									
Babcock, Gordon	7		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	9 734		21 510
Behrendt, Robert	7		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	20 600		30 600
Boivin, Bertrand	5		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	24 300	1.9000	34 300
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.8000	25 000
carreau, robert	5		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	(10 000)		15 000
Doucet, Mario	7		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	20 600		23 100
Goffaux, Daniel Pierre	5		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	20 500		30 500
Hayes, James Steve	5		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	30 900		50 900
Hermann, Frederick William	5		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	35 300		72 600
Laurie, John Veldon Earl	5		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	35 500		75 500
Petroff, David Michael	4		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	6 900		14 400
Brompton Corp. (formerly Duntroon Energy Ltd.)									
<i>Class A Common Shares</i>									
Cullen, Christopher	5		O	2010-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 148	3.4253	5 148
Kikuchi, Craig	7, 6, 5		O	2006-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 148	3.4253	5 148
Mackay, Moyra E.	7, 6		O	2006-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 900	3.4253	3 900
Brookfield Asset Management Inc.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Lawson, Brian	5		O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	168 750	7.0370	579 995
			O	2011-02-24	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(56 700)	31.9692	523 295
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	31.9692	463 295
The Brian and Joannah Lawson Family Foundation	PI		O	2011-02-24	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	52 000	31.9692	252 000
Myhal, George	5		O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(202 500)	31.8024	1 942 009
<i>Options</i>									
Lawson, Brian	5		O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	(168 750)	7.0370	1 784 353
Brookfield Properties Corporation									
<i>Deferred Units</i>									
Clark, Richard	4, 5		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 095		456 389
Farley, Thomas Fredrick	5		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 717		48 159
Flatt, J. Bruce	4		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 195		89 623
Fraser, Roderick Douglas	4		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	328		19 260
Friedrich, Dennis Henrik	5		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 676		104 243
McFarlane, Paul D.	4		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	160		19 886
Brownstone Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2010-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000		
			M	2010-09-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000		10 588 720
C.A. Bancorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
CDJ Global Catalyst	3								
Fully Managed Accounts	PI		O	2011-02-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	2.0400	1 434 551
Calfrac Well Services Ltd.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Baker, Kevin Robert	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Blair, James S.	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
Fletcher, Gregory Scott	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
SWINTON, ROBERT TIMOTHY	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
<i>Performance Share Units</i>									
Aguilar, Fernando	5		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		35 000
Dibb, Gordon Allan	5		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		30 000
Ramsay, Douglas Robert	4, 5		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		40 000
Calian Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Brien, Larry	4, 5								
CINNATEK	PI	R	O	2011-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.5700	279 094
			O	2011-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	18.1900	259 094
Calloway Real Estate Investment Trust									
<i>Class B Series 1 Limited Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI		O	2010-08-23	I	97 - Autre	3 380 949		
			M	2010-08-23	I	97 - Autre	3 385 177		3 385 177
			O	2011-02-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	18 723		3 403 900
<i>Class C Series 1 Limited Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
SmartCentres Realty Inc.	PI		O	2003-10-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	18 723		18 723
			O	2011-02-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(18 723)		0
<i>Class C Series 4Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI		O	2011-02-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(14 612)	21.6000	985 388
<i>Parts de société en commandite Class B Series 3 Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI		O	2010-08-23	I	97 - Autre	17 487		
			M	2010-08-23	I	97 - Autre	13 259		13 259
<i>Parts de société en commandite Class B Series 4 Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI		O	2011-02-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	12 991	23.9600	492 991
<i>Parts de société en commandite Class F Series 3 Limited Partnership Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
SmartCentres Realty Inc.	PI		O	2011-02-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(17 053)		0
<i>Special Voting Units</i>									
Goldhar, Mitchell	3								
The Smartcentres Realty - CWT Partnership	PI		O	2011-02-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	12 991	23.9600	3 885 084
Canaccord Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Davidson, John, Scott	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	642	18.4000	
HSBC	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 773	8.9800	
HSBC InvestDirect on behalf of the insider's RRSP	PI		M	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	642	18.4000	642
			M	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 773	8.9800	2 415
Canaccord Financial Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jappy, Andrew Iain	7		O	2011-02-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 635)	15.3900	60 292*
Andrew Jappy RSP	PI		O	2011-02-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 635	15.3900	21 463*
HSBC InvestDirect	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	546	10.9900	
HSBC InvestDirect on behalf of the insider's RSP	PI		M	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	546	10.9900	4 319
Reynolds, Michael Buckley	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2011-02-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(585)	15.3900	8 200
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	15.4363	5 000
Michael B. Reynolds RRSP	PI		O	2011-02-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	585	15.3900	74 530
Sofocleous, Sofocles	7								
HSBC InvestDirect	PI	R	O	2011-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	15.3400	(1 821)
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gress, Alexander Edward	4		O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.4550	808 166
Lorenzo, John Michael	4		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4600	1 463 429
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.4700	1 465 929
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.4800	1 468 429
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.4400	1 472 429
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.5000	1 459 429
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5000	1 460 429
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4700	1 462 429
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.4250	1 472 929
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4550	1 473 929
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.4600	1 478 429
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.4300	1 484 429
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.4600	1 485 929
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.4300	1 489 929
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4500	1 490 929
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4600	1 491 929
Canadian Oil Sands Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Hagerman, Allen R.	5		O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	30.0000	167 228
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	30.5000	157 228
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	31.0000	147 228
LOWRY, Donald James	4		O	2010-12-31	D	36 - Conversion ou échange	22 274		
			M	2010-12-31	D	36 - Conversion ou échange	17 523		17 523
Don and Norine	PI		O	2010-12-31	I	36 - Conversion ou échange	63		
			M	2010-12-31	I	36 - Conversion ou échange	5 846		5 846
ROBERTS, TREVOR	5		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 400	17.7400	11 400
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 400)	30.0000	1 000
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	17.7400	5 600
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	30.0000	1 000
Sirrs, David	5		O	2011-01-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	29.3000	500
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	208	17.6000	708
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(208)	30.4300	500
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	17.6000	1 100
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	30.4400	500
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	17.6000	1 400
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	30.4500	500
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.6000	1 500
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	30.4600	500
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	17.6000	1 800
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	30.4700	500
<i>Options</i>									
ROBERTS, TREVOR	5		O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	(10 400)	17.7400	96 203
			O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(4 600)	17.7400	91 603
Sirrs, David	5		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(208)	17.6000	56 341
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(600)	17.6000	55 741
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(900)	17.6000	54 841
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	17.6000	53 841
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(1 300)	17.6000	52 541
Canadian Real Estate Investment Trust									
<i>Parts Real Estate Investment Trust Units</i>									
Brough, John A.	4		O	2011-02-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54		1 732
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	650	33.4000	2 382
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	530	33.3700	2 912
Clappison, John	4		O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31		1 058
Fisher, James David	4		O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1		4 460
Hewett, F. Robert	4								
Simpark Limited	PI		O	2011-03-02	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	208		24 007
Mackay, Reay	4		O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	174		4 005
Marino, John Francis	4		O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	314		7 363
Tory, James Marshall	4		O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	179		11 601
Canadian Spirit Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
CANADIAN SPIRIT RESOURCES INC.	1								
CIBC World Markets Inc.	PI		O	2011-03-02	I	38 - Rachat ou annulation	8 000	1.4500	1 285 800
Gardner, Donald Ross	4, 5								
RBC Dominion Securities Inc.	PI		O	2011-02-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.6000	608 828

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Canadian Utilities Limited									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Werth, Susan R.	7, 6, 5								
RRSP	PI		O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	198	50.7000	308
Canadian Western Bank									
<i>Actions ordinaires</i>									
Addington, William James	5		O	2011-02-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 681	23.9000	23 769
Ball, Tracey Colleen	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 949	23.9000	20 036
			O	2011-02-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(160)	31.0500	19 792
			O	2011-02-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(160)	31.0500	19 632
			O	2011-02-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(160)	31.0500	19 472
			O	2011-02-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(160)	31.0500	19 312
TFSA	PI		O	2011-02-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	160	31.0500	973
TFSA Child 1	PI		O	2011-02-25	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	160	31.0500	400
TFSA Child 2	PI		O	2011-02-25	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	160	31.0500	375
TFSA Spouse	PI		O	2011-02-25	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	160	31.0500	400
Graham, Carolyn Joan	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 149	23.9000	1 161
Thomson, David Leslie John	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	809	23.9000	7 020
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Ball, Tracey Colleen	5		O	2010-06-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 813		7 496
			O	2010-06-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 813		9 309
			O	2010-06-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 813		11 122
<i>Options</i>									
Ball, Tracey Colleen	5		O	2010-06-11	D	50 - Attribution d'options	12 519	23.4280	91 871
			O	2010-12-15	D	50 - Attribution d'options	12 046	29.4240	83 917
Thomson, David Leslie John	5		O	2010-12-21	D	50 - Attribution d'options	2 239		10 233
Canexus Income Fund									
<i>Deferred Trust Units</i>									
Felesky, Stephanie L.	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 071		32 071
Fergusson, Hugh A.	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 071		32 071
Flanagan, Dennis Graham	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13 099		49 099
Hayhurst, Douglas Palmer	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 071		32 071
KIRTON, Nicholas Grenville	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 071		32 071
Sugalski, Thomas Anthony	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 071		32 071
Work, Lyall Campbell	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 071		32 071
<i>Parts de fiducie</i>									
Hayhurst, Douglas Palmer	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 489	5.9100	28 289
DPH Children's Trust	PI		O	2010-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	248	5.9000	2 875
Lacara, Angelo (Andy)	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 282	6.1600	17 806
Pettie, Diane Joan	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 118	6.0700	38 617
TD Waterhouse	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	2 973	5.9000	17 548

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
d'actionnariat									
Canfor Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clark, Glen David	4		O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.1300	2 000
Korenberg, Michael	4		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	11.5300	11 500
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	11.5550	15 000
Pattison, James A.	4, 3								
Great Pacific Capital Corp.	PI		O	2011-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 700	11.4687	24 439 750
			O	2011-02-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 900	11.4309	24 451 650
Canso Credit Income Fund									
<i>Exposure to Issuer through Canso Corporate Securities Fund</i>									
Mason-Wood, Heather Elizabeth	7		O	2011-02-28	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1 805	6.1088	14 994
<i>Exposure to Issuer through Canso Hurricane Fund</i>									
Carswell, John Paul	7		O	2011-02-28	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	10 004	2.4991	103 856
<i>Exposure to Issuer through Canso Income Fund</i>									
Mudie, Gail Roberta	7		O	2011-01-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	314	5.2570	
			M	2011-01-31	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	323	5.1037	11 560
<i>Exposure to Issuer through Canso Long/Short Fund</i>									
Swan, Robert Andrew	7								
1160966 Ontario Limited	PI		O	2011-02-28	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(11 499)	6.5225	242 903
<i>Exposure to Issuer through Canso Partners Fund</i>									
Carswell, John Paul	7		O	2011-02-28	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	14 384	10.4282	20 084
Mudie, Gail Roberta	7		O	2011-02-28	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	2 877	10.4282	5 877
<i>Exposure to Issuer through Canso Salvage Fund</i>									
Carswell, John Paul	7		O	2011-02-28	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	3 672	6.8084	65 244
Capital Power L.P.									
<i>Parts de société en commandite Common</i>									
Capital Power Corporation	3	R	O	2010-12-29	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(9 209 000)		0
Capital Power GP Holdings Inc.	PI		O	2009-07-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-29	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 334 000		8 334 000
			O	2010-12-29	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(8 334 000)		0
CP Regional Power Services Limited Partnership	PI		O	2009-07-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-29	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	875 000		875 000
			O	2010-12-29	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 334 000		9 209 000
Capstone Mining Corp.									
<i>Options</i>									
Burnett, Cindy	5		O	2011-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
Catalyst Paper Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Third Avenue Management LLC	3								
Separately Managed Accounts	PI		O	2011-02-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(56 500)	0.3700	53 347 750
			O	2011-02-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 500)	0.3700	53 318 250
CCL Industries Inc.									

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires Class A Voting Shares</i>									
Horn, Alan Douglas ATL Inc.	4 PI		O	2008-05-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Horn, Alan Douglas ATL Inc.	4 PI		O	2008-05-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			125 000
Celtic Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Franks, Alan G.	5								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2011-02-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	21.7900	11 247
Wilson, David John	4, 5, 3								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2011-02-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	21.7900	13 186
Cenovus Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brannan, John	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 160	28.4600	66 100
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 443	28.4700	68 543
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	910	28.2100	69 453
Chhina, Harbir Singh	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	872	28.3600	389 524
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	475	28.3600	389 999
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65	28.2100	390 064
Dyte, Kerry Don	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	653	28.4300	10 927
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	28.3600	10 932
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	28.2100	10 961
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	1 100	26.6400	12 061
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	38.3900	10 961
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	600	26.6400	11 561
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	38.3800	10 961
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	400	26.6400	11 361
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	38.3600	10 961
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	900	26.6400	11 861
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	38.3500	10 961
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	3 200	26.6400	14 161
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	38.7100	10 961
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	300	26.6400	11 261
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	38.7000	10 961
Fairburn, Judy	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	719	28.3600	21 050
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	451	28.2100	21 501
Ferguson, Brian Charles	4, 5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 457	28.0900	91 179
McIntosh, Sheila	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	835	28.4200	20 620
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	28.3600	20 626

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	74	28.2100	20 700
			O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	5 000	26.6400	25 700
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	37.6000	20 700
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	1 500	26.6400	22 200
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	38.0500	20 700
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	1 500	26.6400	22 200
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	38.0600	20 700
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	600	26.6400	21 300
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	38.0800	20 700
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	1 400	26.6400	22 100
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	38.0700	20 700
Nielsen, Valerie Anne Abernethy	4		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	37.0000	40 717
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	37.0200	34 217
Robertson, Neil William	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	574	28.3800	8 097
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	126	28.3600	8 223
			O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	3 000	26.6400	11 223
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	36.9000	8 223
			O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	1 400	26.6400	9 623
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	36.8900	8 223
			O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	400	26.6400	8 623
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	36.8800	8 223
			O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	1 500	26.6400	9 723
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	36.8700	8 223
			O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	700	26.6400	8 923
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	36.8600	8 223
Ruste, Ivor Melvin	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	900	28.4200	10 542
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	237	28.3600	10 779
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	79	28.3600	10 858
			O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	36 000	26.2700	46 858
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 000)	37.2500	10 858
			O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	50 000	26.6400	60 858
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	37.2500	10 858
Swystun, Donald	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	969	28.3900	113 221
Thomas, Wayne Richard	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	491	28.3700	6 351
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	19	28.0800	6 370
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	47	28.2100	6 417
Walls, Hayward	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	766	28.4800	26 813
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	766	28.4800	27 579
<i>Deferred Share Units</i>									
Ferguson, Brian Charles	4, 5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 375		105 524
<i>Options</i>									
Brannan, John	5		O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)		506 575
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		504 175
			O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	206 000	37.5400	710 175

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	37.5400	700 175
Chhina, Harbir Singh	5		O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		377 510
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 620)		375 890
			O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	147 000	37.5400	522 890
Dyte, Kerry Don	5		O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		171 066
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(780)		170 286
			O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	53 000	37.5400	223 286
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(1 100)	26.6400	222 186
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(600)	26.6400	221 586
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(400)	26.6400	221 186
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(900)	26.6400	220 286
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(3 200)	26.6400	217 086
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(300)	26.6400	216 786
			O	2011-03-03	D	59 - Exercice au comptant	(9 000)	26.6400	207 786
Fairburn, Judy	5		O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		176 950
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		176 050
			O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	53 000	37.5400	229 050
Ferguson, Brian Charles	4, 5		O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		636 000
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		633 000
			O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	266 000	37.5400	899 000
McIntosh, Sheila	5		O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		252 938
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		251 438
			O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	60 000	37.5400	311 438
			O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	26.6400	306 438
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	26.6400	304 938
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	26.6400	303 438
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(600)	26.6400	302 838
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(1 400)	26.6400	301 438
Robertson, Neil William	5		O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		107 368
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(660)		106 708
			O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	28 000	37.5400	134 708
			O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	26.6400	131 708
			O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	(1 400)	26.6400	130 308
			O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	(400)	26.6400	129 908
			O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	26.6400	128 408
			O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	(700)	26.6400	127 708
Ruste, Ivor Melvin	5		O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		308 900
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		307 100
			O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	100 000	37.5400	407 100
			O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(36 000)	26.2700	371 100
			O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	26.6400	321 100
Swystun, Donald	5		O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)		401 575
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		399 175
			O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	100 000	37.5400	499 175
Thomas, Wayne Richard	5		O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		60 865
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(240)		60 625
			O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	28 000	37.5400	88 625
Walls, Hayward	5		O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		340 575
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		338 175
			O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	67 000	37.5400	405 175
<i>Performance Share Units</i>									
Brannan, John	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 240	28.9100	45 240
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 857		56 097
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	48 110		104 207
Chhina, Harbir Singh	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	930	28.9100	33 930

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 143		42 073
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 950		76 023
Dyte, Kerry Don	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	366	28.9100	13 366
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 207		16 573
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 450		29 023
Fairburn, Judy	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	366	28.9100	13 366
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 207		16 573
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 450		29 023
Ferguson, Brian Charles	4, 5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 550		
			M	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 550	28.9100	56 550
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 572		70 122
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	62 000		132 122
McIntosh, Sheila	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	563	28.9100	20 563
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 935		25 498
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 920		39 418
Robertson, Neil William	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	206	28.9100	7 506
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 801		9 307
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 600		15 907
Ruste, Ivor Melvin	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	620	28.9100	22 620
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 428		28 048
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 200		51 248
Swystun, Donald	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	620	28.9100	22 620
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 428		28 048
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 200		51 248
Thomas, Wayne Richard	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	178	28.9100	6 478
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 555		8 033
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 600		14 633
Walls, Hayward	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	563	28.9100	20 563
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 935		25 498
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 390		40 888
Centerra Gold Inc.									
<i>Parts Performance Share Units</i>									
Pearson, John William	5		O	2011-02-23	D	46 - Contrepartie de services	3 992	19.3600	30 534
Cervus Equipment Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Collicutt, Steven Myles	4		O	2009-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			37 873
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Droits DSU</i>									
Franczak, J. Michael	5		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 255	65.2400	
			M	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 213	65.2400	6 190
			O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 085	64.9100	
			M	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 071	64.9100	7 261
Grassby, Brian	5		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 594	65.2400	6 619
			O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	531	64.9100	7 150

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Harris, Edmond Landon	5		O	2010-04-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 780	64.7000	6 780
			O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 695	65.9700	8 475
O'Hagan, Jane	5		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 095	65.2400	11 762
			O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 032	64.9100	13 794
<i>Droits PSU</i>									
Allison, Marlowe Glen	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 800	65.0600	4 110
Campbell, Donald Byron	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 400	65.0600	10 005
Campbell, Heather	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 200	65.0600	8 243
Cunningham, James	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 700	65.0600	6 269
Deciccio, Guido	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 600	65.0600	5 249
Edwards, Peter John	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 800	65.0600	5 210
Fleming, Karen Lynn	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	700	65.0600	2 579
Foot, Raymond	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 250	65.0600	7 883
Franczak, J. Michael	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 600	65.0600	8 320
Frankenberg, Cathryn	7	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	800	65.0600	3 290
Grassby, Brian	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 550	65.0600	8 831
Green, Fred J.	4, 5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 200	65.0600	101 314
Guthrie, Paul Anthony	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 350	65.0600	12 083
Huber, John J.	7	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	350	65.0600	1 725
Ireland, Philip	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 650	65.0600	5 350
MacDonald, Stanley Scott	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 500	65.0600	4 819
Mackay, Ian Murdock	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 600	65.0600	4 711
McBoyle, John Robert Lloyd	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 800	65.0600	6 726
McFarlane, Douglas Norman	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 750	65.0600	5 857
McQuade, Kathryn Ann Bova	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 100	65.0600	79 856
Murphy, Michael	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 150	65.0600	4 248
O'Hagan, Jane	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 550	65.0600	17 215
Pozzobon, Gordon Anthony	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000	65.0600	6 316
Robinson, Tracy	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 750	65.0600	6 371
Sissons, C. David	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 600	65.0600	5 916
Tuttle, William M.	7	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	700	65.0600	2 228
Whitney, Stephen	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 900	65.0600	6 419
Wilson, Glen Donald	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 050	65.0600	3 090
Winter, Brock M.	5	R	O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 250	65.0600	15 779
<i>Options</i>									
Allison, Marlowe Glen	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	7 300	65.0600	17 100
Campbell, Donald Byron	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	13 900	65.0600	111 500
Campbell, Heather	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	8 900	65.0600	32 200
Cunningham, James	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	7 000	65.0600	72 000
Deciccio, Guido	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	6 500	65.0600	39 750
Edwards, Peter John	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	11 400	65.0600	37 000
Fleming, Karen Lynn	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	2 800	65.0600	20 600
Foot, Raymond	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	9 100	65.0600	95 500
Franczak, J. Michael	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	14 600	65.0600	58 350
Frankenberg, Cathryn	7	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	3 300	65.0600	49 400
Grassby, Brian	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	14 400	65.0600	98 750
Green, Fred J.	4, 5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	122 300	65.0600	926 900
Guthrie, Paul Anthony	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	13 500	65.0600	100 625
Ireland, Philip	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	6 600	65.0600	61 450
MacDonald, Stanley Scott	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	6 200	65.0600	45 950
Mackay, Ian Murdock	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	6 500	65.0600	38 700
McBoyle, John Robert Lloyd	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	7 400	65.0600	88 700
McFarlane, Douglas Norman	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	7 000	65.0600	56 925
McQuade, Kathryn Ann Bova	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	85 400	65.0600	464 100
Murphy, Michael	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	4 600	65.0600	16 600

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
O'Hagan, Jane	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	26 600	65.0600	119 010
Pozzobon, Gordon Anthony	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	8 200	65.0600	39 100
Robinson, Tracy	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	7 100	65.0600	65 800
Sissons, C. David	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	6 600	65.0600	44 450
Tuttle, William M.	7	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	2 800	65.0600	14 300
Whitney, Stephen	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	7 800	65.0600	53 900
Wilson, Glen Donald	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	4 300	65.0600	24 700
Winter, Brock M.	5	R	O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	17 200	65.0600	133 900
Chorus Aviation Inc.									
<i>Class B Voting Shares</i>									
Copp, Colin	5		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 308)	5.1466	33
Giampa, Franco	7		O	2011-02-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16
Isaacs, Sydney John	4, 7		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	4.9600	5 000
Linthwaite, Steven	5		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 952)	5.1466	0
MAHODY, Jolene	5	R	O	2011-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 789)	5.1200	
			M	2011-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 769)	5.1200	18 347
ROWE, Allan D.	5	R	O	2011-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 651)	5.1200	82 463
Snowdon, Barbara	5		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 952)	4.9600	800
STEER, Richard A.	5		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 031)	4.9600	50 325
<i>Droits (Ongoing Long-Term Incentive Plan)</i>									
Giampa, Franco	7		O	2011-02-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 704
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Holland, William T.	4		O	2011-03-01	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(50 000)	23.1000	11 317 046
MacLeod, Mark D.	7		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	7 642	23.0300	57 646
<i>Options</i>									
Anderson, Peter W.	5		O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	50 000	22.4500	265 000
Holland, William T.	4		O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	160 000	22.4500	601 668
MacLeod, Mark D.	7		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(3 696)	12.5700	54 571
			O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(16 666)	11.6000	37 905
MacPhail, Stephen A.	5		O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	160 000	22.4500	463 601
Cineplex Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Briant, Heather	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 272		4 272
Jacob, Ellis	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 897		20 897
Nelson, Gordon	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 816		4 816
<i>Options</i>									
Jacob, Ellis	5		O	2011-03-01	D	59 - Exercice au comptant	(125 000)		1 093 218
Clarke Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke Inc.	1		O	2011-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		1 400*
			O	2011-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	4.3000	2 600*
			O	2011-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)		0
			O	2011-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	4.4000	1 400*
			O	2011-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	4.4000	2 800*
			O	2011-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)		0
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	4.3800	1 400*
			O	2011-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	4.4600	2 800*
			O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		1 400*
			O	2011-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		0
<i>Débetures convertibles 6 Dec 2012 (CKI.DB)</i>									
Geosam Capital Inc.	3		O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 43 000.00)	100.1928	\$ 3 476 600.00

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Cline Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
BATES, KENNETH HARRY	4, 5		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	300 000	0.8200	
			M	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.8200	2 315 000
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 600)	3.5600	2 283 400
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 300)	3.5400	2 268 100
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 600)	3.5300	2 219 500
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(71 800)	3.5200	2 147 700
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 700)	3.5100	2 115 000
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	3.4900	2 065 000
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	3.4800	2 015 000
			O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	100 000	1.1100	2 115 000
Elzinga, Peter	4		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	300 000	1.1100	300 000*
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(198 800)	3.5500	101 200*
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 300)	3.5600	55 900*
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 200)	3.5700	38 700*
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 500)	3.5800	15 200*
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 200)	3.5900	0
<i>Options</i>									
BATES, KENNETH HARRY	4, 5		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	0.8200	
			M	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	0.8200	600 000
			O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	1.1100	500 000
Elzinga, Peter	4		O	2011-02-25	D	99 - Correction d'information	400 000	1.1100	400 000*
			O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	1.1100	100 000*
CMP Gold Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Goodman, Ned	6								
RRIF	PI		O	2008-01-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
Laxey Partners Ltd.	3								
Credit Suisse Securities (Europe) Ltd Prime Brokerage	PI		O	2011-02-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			392 700
			O	2011-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 300	13.2729	424 000
Coastal Contacts Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hardy, Roger	4, 5, 3		O	2011-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 521	1.9500	6 705 973
COM DEV International Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Calhoun, Gary	5		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	987		21 129*
			O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 461		27 590*
Clark, Bruce	2		O	2009-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 345		8 345*
			O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	518		8 863*
Holdway, Ronald Edward	2		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 365		60 557*
			O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	516		61 073*
Commercial Solutions Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harrison, Kenneth	4		O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	0.7500	77 300
Compagnie D'Assurance Générale Co-operators									
<i>Actions privilégiées Class A Series B</i>									
Daniel, Kevin	7		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	1	100.0000	597

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
McCombie, Richard Allen	7		O	2011-02-28	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	100.0000	1 220
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gates, William Henry, III	3								
Bill & Melinda Gates Foundation Trust	PI		O	2011-02-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 563 437
Cascade Investment, L.L.C.	PI		O	2011-02-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			37 392 378
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	71.8128	37 396 978
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	71.7248	37 401 978
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	71.8938	37 406 978
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 960	71.5403	37 413 938
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	71.7056	37 421 438
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	71.6147	37 428 938
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	71.8500	37 503 938
<i>Directors Restricted Share Units</i>									
Losier, Denis	4		O	2011-01-27	D	35 - Dividende en actions	660	63.7200	
			M	2011-01-27	D	35 - Dividende en actions	559	63.7200	
			M'	2011-01-27	D	35 - Dividende en actions	659	63.7200	41 857
Compagnie Minière North American Palladium									
<i>Options</i>									
Struble, Gregory Robert	5	R	O	2010-12-08	D	50 - Attribution d'options	350 000		
			M	2010-12-08	D	50 - Attribution d'options	350 000		
			M'	2010-12-08	D	50 - Attribution d'options	350 000		350 000
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Imperial Oil Limited	1		O	2011-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	51.0800	50 000
			O	2011-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	45.0700	0
COMPASS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	12.0800	29 721 663
			O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.0000	29 722 263
Compton Petroleum Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kosek, Theresa	5		O	2011-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			145 722
<i>Bons de souscription</i>									
Kosek, Theresa	5		O	2011-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
<i>Options</i>									
Kosek, Theresa	5		O	2011-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			346 700
Connacher Oil and Gas Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ogle, Kelly James	4		O	2011-02-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(23 230)	1.4400	107 031
			O	2011-02-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(15 464)	1.4400	91 567
Wife's Spousal RRSP	PI		O	2009-05-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	23 230	1.4400	23 230
			O	2011-02-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	15 464	1.4400	38 694
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Keaveny, Ian	7								
CIBC Mellon Trust Co	PI		O	2011-02-23	I	38 - Rachat ou annulation	(100)	54.0000	55 163
			O	2011-02-25	I	38 - Rachat ou annulation	(500)	54.0000	54 663
			O	2011-02-28	I	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	54.0000	52 063
			O	2011-03-01	I	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	54.0000	49 863
			O	2011-03-03	I	38 - Rachat ou annulation	(4 600)	54.0000	45 263
Continental Minerals Corporation									
<i>Actions privilégiées</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Copernican British Banks Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
AIC Limited	7		O	2010-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 000
Copernican International Premium Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
AIC Limited	7		O	2010-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			32 163
Copernican World Financial Infrastructure Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
AIC Global Holdings Inc.	7		O	2010-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			114 054
AIC Limited	7		O	2010-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 346
Corporation Cameco									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gabruch, Timothy Stephen	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	3 600	5.8800	4 865
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	39.9600	4 565
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	39.9500	3 665
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	39.9400	3 265
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	39.9300	1 265
Goheen, Otis Kim	5		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	39.8700	27 044
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	40.5213	26 244
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	40.5200	25 944
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	40.5350	25 544
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	40.5183	22 044
Hopkins, Nancy Elizabeth	4		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	9 000	5.8800	29 500
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	39.6000	26 200
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.5800	26 100
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	39.5700	25 300
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	39.5600	25 200
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	39.5500	24 500
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	39.5300	22 900
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	39.5200	22 200
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	39.5100	20 500
<i>Options</i>									
Gabruch, Timothy Stephen	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(3 600)		32 808
Hopkins, Nancy Elizabeth	4		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(9 000)		18 000
Corporation Cott									
<i>Actions ordinaires</i>									
Benadiba, Mark	4		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13)	7.1200USD	66 260
Burnett, George Arthur	4		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13)	7.1200USD	112 857
Fowden, Jeremy Stephen Gary	5		O	2011-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	161 043		462 336
Gibbons, David	4		O	2010-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12)	8.7700USD	293 498
Halperin, Stephen	4		O	2010-03-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12)	7.6000USD	89 182
Hess, Betty Jane	4		O	2010-03-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	7.1100USD	124 247
Monahan, Gregory Rush	4		O	2010-03-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13)	7.1200USD	36 260
Pilozzi, Mario	4		O	2010-03-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12)	7.6000USD	36 261
Prozes, Andrew	4		O	2010-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12)	7.8600USD	134 987
Reis, William (Bill)	7		O	2011-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	51 040		155 388
Rosenfeld, Eric Stuart	4		O	2010-05-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11)	8.5500USD	159 707
Savage, Graham William	4		O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27)	7.0500USD	83 046
Corporation de Sécurité Garda World									
<i>Options</i>									
Crétier, Stéphan	4, 6, 5, 3		O	2011-02-21	D	52 - Expiration d'options	(400 000)	15.0000	750 000

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Corporation Éléments Critiques									
<i>Options</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	186 046	0.2150	186 046
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	400 000	0.1500	586 046
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	543 750	0.4000	1 129 796
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 129 796)		0
Corporation Financière Power									
<i>Deferred Share Units</i>									
AUNE, Jon Brian	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 526	29.3600	7 937
Graham, Anthony R.	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 412	29.4000	22 726
Mazankowski, Donald F.	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 650	29.4300	20 601
McFeetors, Raymond Lindsay	7		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 237	29.3100	11 225
Orr, Robert Jeffrey	4, 7, 6, 5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 681	29.3600	20 529
Plessis-Bélaire, Michel	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 860	29.4700	17 700
Szathmary, Eموke Jolan Erzsebet	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 880	29.4800	18 293
Corporation Minière Rocmec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-12-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	300 000		300 000
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(300 000)		0
<i>Options</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-12-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	625 000	0.0800	625 000
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	625 000	0.0800	1 250 000
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	1 500 000	0.0500	2 750 000
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 750 000)		0
Corporation Northgate Minérales									
<i>Actions ordinaires</i>									
Downey, Patrick D.	4		O	2010-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 088		
			M	2010-12-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 078		17 578
Stowe, Kenneth George	4, 5		O	2010-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18 471		
			M	2010-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18 921		275 309
<i>Options</i>									
Hall, Richard James	4		O	2011-01-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.8900	
			M	2011-01-13	D	50 - Attribution d'options	60 000	2.8900	170 000
Corporation Or Sulliden Itée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tagliamonte, Peter Wilson	4		O	2011-02-28	D	54 - Exercice de bons de souscription	50 000	0.8000	272 981
<i>Bons de souscription</i>									
Tagliamonte, Peter Wilson	4		O	2011-02-28	D	54 - Exercice de bons de souscription	(50 000)		0
Corporation Ressources Nevado									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-02-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(148 500)	0.5600	161 500
			O	2011-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(81 500)	0.5200	80 000
			O	2011-02-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	0.5800	69 000
			O	2011-02-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(69 000)	0.5200	0
Options									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	390 625	0.3200	390 625
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(390 625)		0
Corporation Shoppers Drug Mart									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Atkins, Margaret Shan	4		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 470	40.8100	10 617
Hankinson, James Floyd	4		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 470	40.8100	6 460
			O	2010-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 207		4 915
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	75		4 990
Hoeg, Krystyna	4		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 470	40.8100	11 043
			O	2010-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 474		9 420
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	153		9 573
Kluge, Holger	4		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 470	40.8100	11 828
			O	2010-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 408		10 190
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	168		10 358
Lussier, Gaétan	4		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 470	40.8100	10 948
			O	2010-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	724		9 317
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	161		9 478
Peterson, David Robert	4		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 470	40.8100	12 097
			O	2010-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 675		10 457
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	170		10 627
Piper, Martha Cook	4		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 470	40.8100	11 004
			O	2010-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 207		9 378
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	156		9 534
Raiss, Sarah	4		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 470	40.8100	5 538
			O	2010-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 207		4 010
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	58		4 068
Ridout, Derek Michael	4		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 470	40.8100	10 353
			O	2010-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	400		8 729
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	154		8 883
Williams, David Michael	4		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 470	40.8100	22 766
			O	2010-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 414		20 944
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	352		21 296
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Caplice, John David	5		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 878	40.8100	15 077
DAMIANI, PAUL	5		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 874	40.8100	16 858
KELLY, MARY BAWN	5		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 761	40.8100	27 720
Landry, Terrence William	5		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 176	40.8100	16 404
Lukow, Bradley Stephen	5		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 319	40.8100	28 631
Motz, Michael James	5		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 920	40.8100	21 703
Paananen, Loreen Ann	5		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 772	40.8100	19 517

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
PEDINELLI, FRANCO	5		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 152	40.8100	10 507
VALESANO, MARK	5		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 768	40.8100	25 314
VUICIC, MARY-ALICE	5		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 034	40.8100	23 706
<i>Options</i>									
KELLY, MARY BAWN	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	17 384	40.8100	43 675
Lukow, Bradley Stephen	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	15 054	40.8100	36 667
Motz, Michael James	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	14 409	40.8100	20 596
Paananen, Loreen Ann	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	9 324	40.8100	22 068
VALESANO, MARK	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	15 779	40.8100	39 879
VUICIC, MARY-ALICE	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	11 362	40.8100	28 172
CORUS Entertainment Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Erker, Dennis	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	79	20.1100	51 275
Maavara, Gary Aksel	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	24 000	16.1250	34 113
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 328)	21.8694	13 785
Mey, Susan Elizabeth	4		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75	21.9100	3 650
<i>Deferred Share Units (DSUs) - Director Plan</i>									
Belisle, Fernand	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	854	21.9600	2 967
Erker, Dennis	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	854	21.9600	29 694
Hursh, Carolyn Anne	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	934	21.9600	6 000
Leaney, Wendy Ann	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	285	21.9600	583
Mey, Susan Elizabeth	4		O	2009-01-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	569	21.9600	569
ROGERS, Ronald D.	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	569	21.9600	1 166
Royer, Terrance Eldon	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 053	21.9600	30 590
<i>Options</i>									
Maavara, Gary Aksel	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(24 000)	16.1250	48 800
Crescent Point Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.0400	201 728
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	45.8075	200 928
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	45.7270	192 928
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 800)	45.6200	183 128
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	45.7100	181 728
		R	O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 900)	45.7600	171 828
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 100)	45.8200	162 728
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.9200	162 628
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	45.9300	161 828
ROMANZIN, GERALD A.	4		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	46.4000	724
Crocotta Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
JOG Capital Corp.	3								
JOG Limited Partnership No. III	PI		O	2011-02-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	14 298 895		14 298 895*
			O	2011-02-23	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 400 000	2.3000	
JOG Limited Partnership No. IV	PI		M	2011-02-23	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 400 000	2.3000	4 400 000*
			O	2011-02-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
JOG Limited Partnership No. III	3		O	2011-02-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(14 298 895)		0
Zakresky, Robert John	4, 5		O	2011-02-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 000)		
			M	2011-02-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)		1 482 855*
<i>Options</i>									
Duce, Jimmi Jolene	5		O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	20 000		30 000
CROWFLIGHT MINERALS INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Heibei Wenfeng Industrial Group Limited	3		O	2010-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Bons de souscription</i>									
Hebei Wenfeng Industrial Group Limited	3								
Kingplace Enterprises Limited	PI		O	2010-08-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			103 500 000
			O	2011-02-22	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(103 500 000)		143 529 971
King Place Enterprises	3		O	2010-12-29	D	36 - Conversion ou échange	58 336 471	0.0448	305 366 442
			R	2011-02-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(103 500 000)		201 866 442
<i>Bons de souscription</i>									
Hebei Wenfeng Industrial Group Limited	3								
Kingplace Enterprises Limited	PI		O	2010-08-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 588 235
DELPHI ENERGY CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hume, Rod Allan	5		O	2011-03-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 091)	2.1800	86 427
RRSP Account	PI		O	2011-03-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 091	2.1800	105 277
Reid, David James	4, 5		O	2011-02-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(9 800)	2.2500	144 758
RRSP	PI		O	2011-02-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	9 800	2.2500	352 671
Diadem Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-07-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	500 000	0.1600	500 000
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(500 000)		0
DirectCash Payments Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
SINANI, ANILA	5		O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	524		
			M	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	524		524
Diversified Private Equity Corp.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Diversified Private Equity Corp.	1		O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	4.7800	2 700*
			O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	4.7800	0
DragonWave Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allen, Peter	4, 5		O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	487	7.4100	446 160
Farrar, David Russell	7, 5		O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	324	7.4100	224 288
Frederick, Russell, James	5		O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	7.4100	75 451
LAWLOR, JOHN RICHARD	5		O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	182	7.4100	2 636
Edleu Group, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Vision Capital Corporation	3								
Vision Opportunity Fund Limited Partnership	PI		O	2011-02-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	235 000	1.1800	4 923 400
Vision Opportunity Fund Limited Partnership 2	PI		O	2011-02-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	123 500	1.1800	1 840 500
Eldorado Gold Corporation									
<i>Deferred Units (Cash Settled)</i>									
AUSTON, JOHN SAUNDERS	4		O	2003-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 002		6 002
Cory, Keith Ross	4		O	2011-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 002		10 997
Gilmore, Robert Russell	4		O	2011-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 002		10 997
Handley, Geoffrey Arthur	4		O	2011-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 002		10 997
Lenton, Wayne Douglas	4		O	2011-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 002		10 997

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié									
Porteur inscrit									
Rubenstein, Jonathan A.	4		O	2011-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 002		10 997
Shumka, Donald	4		O	2011-02-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 002		10 997
Options									
AUSTON, JOHN SAUNDERS	4		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	24 390	16.6600	153 996
Churcher, Dale Leeworthy	5		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	46 875	16.6600	409 375
Cory, Keith Ross	4		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	24 390	16.6600	244 390
Gilmore, Robert Russell	4		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	24 390	16.6600	112 390
Handley, Geoffrey Arthur	4		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	24 390	16.6600	44 390
Lenton, Wayne Douglas	4		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	24 390	16.6600	244 390
Lewis, Peter Dubois	5		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	46 875	16.6600	114 875
Miu, Edward Kwok Chi	5		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	98 440	16.6600	265 107
MOSS, DAWN LOUISE	5		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	72 190	16.6600	261 524
Moura, Eduardo Eugenio Chaves	5		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	46 875	16.6600	80 209
Pitcher, Norman	5		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	131 250	16.6600	821 250
Rubenstein, Jonathan A.	4		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	24 390	16.6600	99 390
Shumka, Donald	4		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	24 390	16.6600	144 390
Skayman, Paul James	5		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	70 310	16.6600	330 310
Woo, Nancy Eugenia	5		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	37 500	16.6600	222 500
Wright, Paul Nicholas	4, 5		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	275 000	16.6600	1 275 000
Enbridge Inc.									
Actions ordinaires									
Holder, Janet Arlene	5		O	2010-12-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	30	56.0300	13 301
Kishinchandani, Narinder Kewalram	6		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	184	56.1600	2 653
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17	56.1600	2 670
Standard Life	PI		O	2010-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	56.1600	842
Standard Life/Anita Kishinchandani	PI		O	2010-12-09	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	55.6600	697
Robottom, David Thomas	5		O	2011-02-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	54	56.7100	17 672
			O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	30 000	36.5700	47 672
			O	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(19 080)	57.5000	28 592
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 920)	57.5000	17 672
Bonnie Joy Robottom	PI		O	2010-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17	56.2700	2 358
Droits - 2008 Performance Units (PUs) - December 31, 2010 Expiry									
Robottom, David Thomas	5		O	2006-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	145		145
			O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 835		5 980
Droits - 2009 Performance Units (PUs) - December 31, 2011 Expiry									
Robottom, David Thomas	5		O	2006-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	140		140
			O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 652		5 792
Droits - 2010 Performance Units (PUs) - December 31, 2012 Expiry									
Robottom, David Thomas	5		O	2006-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	421		421
			O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 953		17 374
Droits - 2011 Performance Units (PUs) - December 31, 2013 Expiry									
Robottom, David Thomas	5		O	2006-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 300		5 300

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options \$36.57 - August 15, 2015 Expiry</i>									
Robottom, David Thomas	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(30 000)		120 000
<i>Options \$57.55 - February 14, 2021 Expiry</i>									
Robottom, David Thomas	5		O	2006-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-14	D	50 - Attribution d'options	37 900		37 900
Encana Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stevenson, William Arthur	7, 5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	741	32.0500	
			M	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	742	32.0500	33 416
Zemljak, Renee	7		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	267	32.3200	
			M	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	267	32.3200USD	
			M'	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	268	32.3200USD	13 083
<i>Deferred Share Units</i>									
Dea, Peter Allen	4		O	2010-04-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 200
			O	2011-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	29.0900	20 200
Eresman, Randall Kerry	4, 7, 5		O	2003-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			169 630
			O	2011-02-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 118	29.0900	214 748
Farley, Claire Scobee	4		O	2008-04-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 856
			O	2011-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	29.0900	40 856
Fowler, Fred John	4		O	2010-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 266
			O	2011-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	29.0900	20 266
Grant, Robert	7, 5		O	2003-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 363
			O	2011-02-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 363	29.0900	4 363
Harrison, Barry Wayne	4		O	2003-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			91 160
			O	2011-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	29.0900	101 160
Nimocks, Suzanne Paquin	4		O	2010-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 266
			O	2011-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	29.0900	20 266
O'Brien, David Peter	4		O	2003-06-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			110 732
			O	2011-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	29.0900	120 732
Oliver, Robert William (Bill)	7, 5		O	2003-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			65 531
Pevevett, Jane Leslie	4		O	2003-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			84 581
			O	2011-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	29.0900	94 581
SAWIN, ALLAN PAUL	4		O	2007-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			47 189
			O	2011-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	29.0900	57 189
Waterman, Bruce G.	4		O	2010-04-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 200
			O	2011-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	29.0900	20 200
Woitas, Clayton	4		O	2008-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 909
			O	2011-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	29.0900	40 909
Wojahn, Jeff	7, 5		O	2003-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			29 938
Zemljak, Renee	7		O	2004-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 139	29.0900	2 139
<i>Options</i>									
Blackwood, Timothy Paul	7		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		100 368
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(660)		99 708
Brillon, Sherri	5		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		407 575
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		405 175
Eresman, Randall Kerry	4, 7, 5		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		2 040 000
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)		2 031 000
			O	2011-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(120 000)	25.3400	1 911 000
Graham, Michael	7, 5		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(4 800)		644 100
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)		640 500

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Grant, Robert	7, 5		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		222 070
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 140)		220 930
			O	2011-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(25 000)	25.3400	195 930
Ince, Gerald	7, 5		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		64 721
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(396)		64 325
Jones, John Burton	7		O	2011-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Marsh, Eric Dean	7		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		180 010
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 620)		178 390
McAllister, Michael	5		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		280 885
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 620)		279 265
Nicks, David Allen	7		O	2011-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Oliver, Robert William (Bill)	7, 5		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		436 200
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		433 800
			O	2011-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(30 000)	25.3400	403 800
Stevenson, William Arthur	7, 5		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		182 066
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(780)		181 286
Wojahn, Jeff	7, 5		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(4 800)		710 925
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)		707 325
Shareholder Appreciation Rights									
Henke, Darrin	7		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		202 860
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 320)		201 540
Jones, John Burton	7		O	2011-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			54 600
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(450)		67 150
Keplinger, John Leonard, Jr.	7, 5		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		78 012
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(510)		77 502
McClure, Don Ray	7, 5		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		92 430
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(660)		91 770
Nicks, David Allen	7		O	2011-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-02-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			55 000
Sander, Paul Robert	7		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		236 135
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 620)		234 515
Schopp, John	7, 5		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		236 135
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 620)		234 515
Zemljak, Renee	7		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		171 628
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(780)		170 848
Endeavour Silver Corp.									
Options									
McLennan, Rex John	4		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	75 000	1.8700	355 000
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)		280 000
			O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	125 000	3.2900	405 000
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(125 000)		280 000
EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)									
Actions ordinaires									
Cawston, Christopher Robert	5		O	2011-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Nancy Saunders	PI		O	2011-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	6.9400	3 600
Pearce, Roy	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Options									
Cooper, Thomas Alfred Patrick	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	D	50 - Attribution d'options	53 218		53 218
Macdonald, John	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	D	50 - Attribution d'options	293 494		293 494
Toffoletto, John	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
<i>Performance Units</i>									
Cooper, Thomas Alfred Patrick	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 702
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 300		20 002
de Wilde, Lisa	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 524
Macdonald, John	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			78 035
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 500		107 535
Pantelidis, James	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 308
Patava, Miroslav Jerry	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 655
Pearce, Roy	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 655
Rousseau, Michael Stewart	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 655
Toffoletto, John	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 964
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000		23 964
Enerplus Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gray, Rodney	5		O	2011-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 519	23.5800	32 427*
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 519)	31.6000	18 908*
Kehrig, Robert Anthony	5		O	2011-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 900	17.1100	10 120*
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	31.7400	3 220*
			O	2011-03-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 430	17.1100	6 650*
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 430)	31.4000	3 220*
Woitas, Clayton	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 741 087
<i>Droits (Rights Incentive Plan)</i>									
Gray, Rodney	5		O	2011-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 519)	23.5800	119 668*
Kehrig, Robert Anthony	5		O	2011-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 900)	17.1100	109 606*
			O	2011-03-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 430)	17.1100	106 176*
Enerplus Exchangeable Limited Partnership (formerly Focus Limited Partnership)									
<i>Droits Focus Exchangeable LP Units</i>									
Woitas, Clayton	4		O	2010-12-31	D	36 - Conversion ou échange	(2 007 652)		
			M	2011-01-01	D	36 - Conversion ou échange	(2 007 652)		0
Epic Data International Inc.									
<i>Options</i>									
Topham, James Walter	4		O	2011-02-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1000	100 000
Equitable Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Moor, Andrew	5	R	O	2010-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	20.5300	25 401*
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Shohet, Morris	4		O	2010-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000		2 000
<i>Options Options granted</i>									
Edmunds, William Reid	7		O	2010-12-07	D	50 - Attribution d'options	12 500	24.7500	75 000
Exco Technologies Limited									
<i>Deferred Share Units</i>									
Kernaghan, Edward Hume	4		O	2009-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	97 - Autre	10 290		10 290
EXFO Inc. (anciennement EXFO Ingénierie Électro-Optique Inc.)									
<i>Deferred Share Units</i>									
Allard, Pierre-Paul	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	558		14 660
Marcouiller, Pierre	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	573		30 290
Marier, Guy	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	573		30 290
Thompson, David A.	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	558		28 534
Exploration Amex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Trottier, Jacques	4, 5		O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1900	1 023 436

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3					00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	57 142	0.3500	57 142
			O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	278 571	0.3800	335 713
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(335 713)		0
EXPLORATION AMSECO LTÉE									
<i>Actions ordinaires</i>									
Roy, Ann	5		O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	0.2100	562 500
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	0.2150	558 000
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.2100	497 500
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.2050	467 500
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	0.2100	557 500
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	0.2150	553 500
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 000)	0.2100	517 500
<i>Bons de souscription</i>									
Roy, Ann	5		O	2011-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
Exploration Aurtois Inc.									
<i>Options</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3					00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-08-06	C	90 - Changements relatifs à la propriété	104 650	0.1550	104 650
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	13 000	0.1250	117 650
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	13 000	0.1250	130 650
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	90 161	0.1550	220 811
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(220 811)		0
Exploration Diamond Frank inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McDonald, David	4, 5					10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 000)	0.1850	33 000
Ressources Lutsvisky Inc.	PI		O	2011-02-23	I				
Exploration Dios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Marie-José	4, 5		O	2011-02-24	D	97 - Autre	(914)		823 235
M.José Girard	PI		O	2011-02-24	I	97 - Autre	914		173 967
Inwentash, Sheldon	6								
Pinetree Capital Ltd	PI		O	2011-02-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	92 500	0.4000	6 242 500
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	92 500	0.4000	6 242 500
Exploration Fieldex inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2011-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	147 500	0.1600	8 119 278
Exploration Knick inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3					00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2009-12-21	C	90 - Changements relatifs à la propriété	130 000	0.5000	130 000
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(130 000)		0
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété			
<i>Options</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3					00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2009-12-21	C	90 - Changements relatifs à la propriété	38 518	0.2700	38 518
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété			

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	100 000	0.2000	138 518
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	127 500	0.2500	266 018
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(266 018)		0
Exploration Lounor Inc.									
<i>Options</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	250 000	0.1600	250 000
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(250 000)		0
EXPLORATION NEMASKA INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(95 500)	0.5400	970 000
<i>Bons de souscription</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	90 000	0.5000	90 000
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	227 150	0.6400	317 150
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	240 000	0.5000	557 150
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(557 150)		0
Exploration Puma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robillard, Marcel	5		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3450	424 500
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3400	429 500
			O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3350	434 500
Exploration Typhon Inc.									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
Gagnon, Robert	4		O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.9400	51 000
McDonald, David	4, 5		O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 232)	0.9300	199 000
Ressources Lutsvisky Inc.	PI		O	2011-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 000)	0.9300	0
Fancamp Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	200 000		200 000
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(200 000)		0
<i>Options</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	13 149	0.5200	13 149
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	49 140	0.6500	62 289
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	55 555	0.4500	117 844
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	80 000	0.5000	197 844
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	145 000	0.5000	342 844
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	185 000	0.5000	527 844
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	115 000	0.5000	642 844
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(642 844)		0
Fibre Inc.									
<i>Options</i>									
Benoit, Jean-Pierre	5		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	114 672		
			M	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	114 672		379 692
Côté, Pierre Gabriel	5		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	480 769		
			M	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	480 769		1 591 881
Ducharme, Patsie Liette	5		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	122 507		405 635
Lamarre-Cliche, Emmanuelle	5		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	94 729		313 659
Paradis, Dany	5		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	127 137		420 965

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fiducie de Placement Immobilier Dundee									
<i>Droits deferred trust units</i>									
GAVAN, JANE	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	126		20 051
Quesnel, Doug	7		O	2011-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(410)		2 068
			O	2011-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(542)		1 526
<i>Parts de fiducie Series A</i>									
Quesnel, Doug	7		O	2011-02-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	410	30.4400	1 538
			O	2011-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	542	31.1600	2 080
Financière Sun Life inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dougherty, Kevin	5		O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	6 125	29.4900	6 125
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 125)	32.0000	0
			O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	13 000	29.4900	13 000
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	32.0000	11 900
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	32.0100	11 400
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	32.0200	9 100
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	32.0300	8 900
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	32.0500	5 900
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	32.0600	5 500
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	32.0700	4 900
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	32.0800	4 200
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	32.0900	3 400
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	32.1000	2 000
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	32.1100	1 900
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	32.2000	1 400
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	32.2100	1 200
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	32.2200	0
<i>Options</i>									
Dougherty, Kevin	5		O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	(6 125)	29.4900	515 085
			O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	(13 000)	29.4900	502 085
<i>Parts Performance Share Units</i>									
Accum, Claude	5		O	2011-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(784)	32.3900	21 961
			O	2011-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(884)		21 077
Bogart, Thomas A.	5		O	2011-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 968)	32.3900	41 067
			O	2011-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 474)		36 593
Connor, Dean	5		O	2011-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(6 802)	32.3900	77 733
			O	2011-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(7 670)		70 063
Dougherty, Kevin	5		O	2011-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(7 935)	32.3900	72 495
			O	2011-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(8 949)		63 546
Freyne, Colm Joseph	5		O	2011-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(851)	32.3900	20 507
			O	2011-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(959)		19 548
Gubbay, Keith	5		O	2011-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(855)	32.3900	9 861
			O	2011-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(964)		8 897
Ohannessian, Dikran	5		O	2011-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(992)	32.3900	7 930
			O	2011-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 119)		6 811
Stewart, Donald A.	4, 5		O	2011-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(37 407)	32.3900	42 182
			O	2011-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(42 182)		0
Stramaglia, Michael	5		O	2011-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 968)	32.3900	31 710
			O	2011-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 474)		27 236
<i>Parts Restricted Share Units</i>									
Accum, Claude	5		O	2011-02-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 667)	32.3900	9 148

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Finning International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ward, Craig Mitchell	5		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	26.6649USD	5 898
Firm Capital Mortgage Investment Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dadouch, Eli	4, 5								
RRSP	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 004	11.8000	12 239
Gilbert, Edward Allen	4, 5								
Heather Gilbert - RRSP	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	311	11.7000	4 160
RRSP	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	311	11.7000	4 146
McKee, Robert	5								
RRSP	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	384	11.6300	636
FIRSTSERVICE CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Chander, Sunile D.	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	6 000	19.7200USD	12 855
Cooke, Douglas G.	5		O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	30.1500	116 052
			O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	25 000	19.7200USD	141 052
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	30.7500	136 052
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	31.1000	131 052
Curtin, John	4		O	2010-04-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
FirstService Corporation	1		O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	30.0000	4 300
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	29.9800	4 500
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	183 000	30.0000	187 500
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	29.9000	188 500
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	30.0000	189 200
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	30.0000	190 000
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	31.0000	190 200
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55	30.9400	190 255
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	30.9800	193 955
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 800	31.0000	203 755
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	31.0000	205 755
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	31.0500	209 755
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	31.1700	209 955
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	31.1900	210 055
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	31.2000	212 955
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	31.2100	213 955
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	31.2300	214 255
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	31.2400	214 355
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	31.2500	216 055
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	31.2600	216 255
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	30.5000	220 555
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	30.8400	221 655
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	30.8500	222 555
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	30.8800	223 255
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	30.9600	229 255
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	31.0500	229 455
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	555	31.2000	230 010
Friedrichsen, John	5		O	2011-02-18	D	51 - Exercice d'options	60 000	19.7200USD	229 555

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Kocur, Roman	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	20 000	20000.0000USD	81 559
Mayer, Christian	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	20 000	19.7200USD	58 327
RRSP	PI		O	2011-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	30.0000	4 500
Roy, Kevin	2		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	20 000	19.7200USD	64 800
Actions privilégiées									
Curtin, John	4		O	2010-04-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Options									
Chander, Sunile D.	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	19.7200USD	106 500
Cooke, Douglas G.	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	19.7200USD	130 000
Friedrichsen, John	5	R	O	2011-02-18	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	19.7200USD	265 000
Kocur, Roman	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	19.7200USD	178 000
Mayer, Christian	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	19.7200USD	125 000
Roy, Kevin	2		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	19.7200USD	22 000
Flint Energy Services Ltd.									
Actions ordinaires									
Freeman, Terrance	4		O	2003-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 549)	63.0400	
			M	2006-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 550)	63.0400	49 550
			O	2006-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	64.0000	
			M	2006-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	64.0000	46 750
			O	2007-03-14	D	37 - Division ou regroupement d'actions	119 551		
			M	2007-03-14	D	37 - Division ou regroupement d'actions	19 450		38 900
Fonds de placement immobilier Cominar									
Parts de fiducie									
Laberge, Ghislaine	4		O	2010-12-31	D	35 - Dividende en actions	358	19.9400	6 358
Fonds de placement immobilier Crombie									
Parts de fiducie									
Graham, David Gerard	4		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 410	13.0700	10 000
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien									
Droits Restricted Unit Rights									
Amaral, Maria	5		O	2003-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 884
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	405	15.7400	7 289
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 880	18.3700	17 169
Kenney, Mark	5		O	2003-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 710
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	688	15.7400	12 398
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 821	18.3700	29 219
Lapointe, Yann	5		O	2008-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 323
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	313	15.7400	5 636
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 082	18.3700	9 718
MacPherson, Patricia	5		O	2005-10-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 839
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	167	15.7400	3 006
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 177	18.3700	5 183
Schwartz, Thomas	4, 5		O	2003-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 408
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 493	15.7400	26 901
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	36 472	18.3700	63 373
Smith, Richard Jean Joseph	5		O	2009-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 484
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	146	15.7400	2 630

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 045	18.3700	16 675
<i>Parts de fiducie</i>									
Amaral, Maria	5		O	2010-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	127	14.7700	64 902
			O	2010-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	125	15.2400	65 027
			O	2010-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	121	15.9300	65 148
			O	2010-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	126	16.3300	65 274
			O	2010-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	117	16.5500	65 391
			O	2010-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	119	16.2000	65 510
			O	2010-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	121	16.1900	83 831
			O	2010-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	187	17.0700	84 018
			O	2011-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	23	16.6500	84 041
Christina Amaral	PI		O	2010-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	14.7700	809
			O	2010-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	15.2400	813
			O	2010-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	15.9300	817
			O	2010-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	16.5500	821
			O	2010-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	16.2000	825
			O	2010-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	16.1900	829
			O	2011-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	16.6500	833
David Amaral	PI		O	2010-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	14.7700	1 150
			O	2010-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	15.2400	1 156
			O	2010-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	15.9300	1 162
			O	2010-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	16.5500	1 168
			O	2010-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	16.2000	1 174
			O	2010-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	16.1900	1 180
			O	2011-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	16.6500	1 186
Edward Amaral	PI		O	2010-07-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	14.7700	1 443
			O	2010-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	15.2400	1 450
			O	2010-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	15.9300	1 457
			O	2010-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	16.5500	1 464

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	16.2000	1 471
			O	2010-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	16.1900	1 478
Smith, Richard Jean Joseph	5		O	2010-09-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	167	16.3300	7 167
			O	2010-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	194	17.0700	7 361
Fonds de Placement Immobilier H&R									
<i>Parts</i>									
Hofstedter, Thomas J.	4, 5								
Thomas Hofstedter Family Foundation	PI		O	2010-09-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	19.1400	76 800
			O	2010-09-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	19.1300	80 000
		R	O	2010-09-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	19.1000	85 000
Fonds de placement immobilier Homburg Canada									
<i>Parts de fiducie</i>									
Homburg, Richard	4, 7, 6, 5, 3								
Homburg Invest Inc.	PI		O	2011-02-23	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(2 500 000)	11.4000	11 813 866
Forest Gate Energy Inc.									
<i>Options</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-10-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	62 500	0.0800	62 500
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	611 111	0.0900	673 611
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(673 611)		0
Fortis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gosse, Karen J.	5		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24	33.1580	3 240
Hynes, Madonna G.	5		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	676	33.1580	11 629
Lorimer, Ian Gordon	7		O	2010-12-01	D	35 - Dividende en actions	21	32.7050	
			M	2010-12-01	D	35 - Dividende en actions	21	32.7050	2 235
Ludlow, Earl	7		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	173	33.1578	68 335
Meaghan/Kaitlin/Julia Ludlow	PI		O	2011-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35	33.1578	3 611
McCabe, Ronald William	5		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	420	33.1580	65 589
Andrew McCabe	PI		O	2011-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7	33.1580	692
Jean Dawe	PI		O	2011-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57	33.1580	5 952
Matthew McCabe	PI		O	2011-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	33.1580	603
Meghan McCabe	PI		O	2011-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	33.1580	603
Pavey, Michael Arnold	4		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	32.3762	2 179
Perry, Barry	5		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	129	33.1580	89 743
Nadine Perry	PI		O	2011-03-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	90	33.1580	15 572
Perry, Jocelyn	7		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	62	33.1578	13 358

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Spinney, James	5		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	725	33.1580	19 468
<i>Deferred Share Unit</i>									
Case, Peter E	4		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71		8 216
Crothers, Frank	4		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	82		9 364
Goodreau, Ida Jacqueline	4		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70		8 075
Haughey, Douglas J.	4		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	33		3 764
McCallum, John S.	4		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	280		32 262
McWatters, Ralph Henry Harry	4		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	125		14 393
Munkley, Ronald David	4		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	33		3 764
Norris, David	4		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	228		26 102
Pavey, Michael Arnold	4		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	144		16 532
Rideout, Roy P.	4		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	185		21 250
<i>Options</i>									
Gosse, Karen J.	5		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	2 364		15 121
Hynes, Madonna G.	5		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	2 656		11 312
Ludlow, Earl	7		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	35 056		194 504
Marshall, H. Stanley	5		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	136 572		866 283
McCabe, Ronald William	5		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	11 608		99 062
Perry, Barry	5		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	57 056		267 461
Perry, Jocelyn	7		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	10 472		73 879
Smith, Karl W.	7		O	2011-01-24	D	51 - Exercice d'options	45 812	15.2800	
Spinney, James	5		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	45 812	15.2800	346 229
<i>Performance Share Unit</i>									
Marshall, H. Stanley	5		O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 242		142 649
			O	2011-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	45 000		187 649
Front Street Strategic Yield Fund Ltd.									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Kalirai, Parminder	7		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	10.1600	14 000
<i>Bons de souscription</i>									
Selke, Gary Peter	4, 5		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	0.2722	0
Deborah Selke	PI		O	2011-03-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.2722	0
Galahad Metals Inc. (Formerly known as Phoenix Matachewan Mines Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hoover, Larry Edward	4		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1348	1 134 000
Galleon Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
CENTENNIAL ENERGY PARTNERS LLC	3		O	2011-02-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(180 000)	4.4800USD	7 491 235
Centennial Energy Partners V, L.P.	PI	R	O	2011-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(120 000)	4.3900USD	7 371 235
			O	2011-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	4.2400USD	7 311 235
			O	2011-02-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	4.1200USD	7 251 235

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-02-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400 000)	4.0400USD	6 851 235
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	4.1400USD	6 701 235
			O	2011-02-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(786 000)	4.1200USD	5 915 235
			O	2011-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	4.0900USD	5 615 235
Gitennes Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hepburn, Lyle Roy	4		O	2011-02-24	D	54 - Exercice de bons de souscription	714 286	0.1200	4 047 254
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700 000)	0.1250	3 347 254
Spong, Kerry Melbourne	5		O	2011-02-22	D	54 - Exercice de bons de souscription	150 000	0.1200	941 000*
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)		791 000*
<i>Bons de souscription Series L</i>									
Hepburn, Lyle Roy	4		O	2011-02-24	D	54 - Exercice de bons de souscription	(714 286)	0.1200	0
Spong, Kerry Melbourne	5		O	2011-02-22	D	54 - Exercice de bons de souscription	(150 000)	0.1200	350 000*
GLOBAL BANKS PREMIUM INCOME TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
AIC Limited	7		O	2010-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			44 784
GMIncome & Growth Fund									
<i>Parts</i>									
GMIncome & Growth Fund	1		O	2011-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	300	11.3500	52 500
			O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	11.3300	55 200
			O	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.3000	58 200
GMP Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ciccone, Leo	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	565	11.2899	7 025
Drake, Christina Maria	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10	11.5745	55 659
Sullivan, Kevin M.	4, 5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	566	11.2900	2 039
Gold Reserve Inc.									
<i>Droits Unvested Restricted Shares</i>									
COLEMAN, James Hayward	4	R	O	2011-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	36 000		36 000
Geyer, James	4	R	O	2011-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		9 000*
		R	O	2011-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		18 000*
		R	O	2011-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		27 000*
McChesney, Patrick	4	R	O	2011-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		36 000*
		R	O	2011-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		9 000*
		R	O	2011-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		18 000*
		R	O	2011-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		27 000*
Mikkelsen, Chris	4	R	O	2011-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		36 000*
		R	O	2011-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		9 000*
		R	O	2011-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		18 000*
		R	O	2011-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		27 000*
Potvin, Jean-Charles	4	R	O	2011-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		36 000*
		R	O	2011-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		9 000*
		R	O	2011-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		18 000*
		R	O	2011-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		27 000*
		R	O	2011-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000		36 000*
Goldcorp Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
FARROW, PAUL	5		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	10 000	39.7700	11 977
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	48.2600	1 977
Jeannes, Charles A.	5		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 667		154 827
OLSON, STANLEY MARK	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	10 000	30.5500	12 630
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	48.3500	2 630
Villacorta, Eduardo	5		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 450)	48.1200	16 474

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Droits</i>									
Jeannes, Charles A.	5		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	(16 667)		66 666
<i>Options</i>									
FARROW, PAUL	5		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	39.7700	104 000
OLSON, STANLEY MARK	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	30.5500	210 000
GOLDEN HOPE MINES LIMITED									
<i>Options</i>									
drouin, marc andre	4	R	O	2011-02-18	D	50 - Attribution d'options	300 000		600 000
Zurowski, Michael T.	4		O	2011-02-18	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2950	
		R	M	2011-02-18	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2850	600 000
Golden Queen Mining Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clay, Landon	3	R	O	2011-02-03	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	1 999 389		1 511 389*
Clay, Thomas Moragne	4								
Landon T. Clay 2010-1 Annuity Trust	PI		O	2011-02-03	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 999 389)		
			M	2011-02-03	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 999 389)		9 361 856
Klingmann, Hans Lutz	4, 5		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	2.8500	224 500
Landon T. Clay 2010-1 Annuity Trust	3	R	O	2011-02-03	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 999 389)		9 361 856
Goldgroup Mining Inc. (formerly Sierra Minerals Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Silbermagel, Corry Jonathan	4		O	2011-02-28	D	54 - Exercice de bons de souscription	8 771	0.8800	500 907
<i>Bons de souscription</i>									
Silbermagel, Corry Jonathan	4		O	2011-02-28	D	54 - Exercice de bons de souscription	(8 771)	0.8800	1
			O	2011-02-28	D	55 - Expiration de bons de souscription	(1)		0
Goldrush Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
Brownlie, Leonard William	4, 5, 3		O	2011-02-25	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.2000	550 000
Cameron, Driffield McCara	4		O	2011-02-25	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2000	450 000
Phillips, Kim Martin	4, 5		O	2011-02-25	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2000	450 000
Williams, Allan William	4		O	2011-02-25	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2000	350 000
Young, Robert John	4		O	2011-02-25	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2000	450 000
Great-West Lifeco Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McFeetors, Raymond Lindsay	4, 5		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 493	21.3469	1 607 303
<i>Deferred Share Units</i>									
Acton, William Lawrence	7		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 956	25.4223	19 519
Bibeau, Marc A.	6		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	79	25.2800	2 205
Coutu, Marcel R.	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 676	25.2659	6 857
Desmarais, André	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 953	25.2000	71 634
Desmarais, Paul Jr.	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 062	25.2400	13 303
Graves, Herbert David	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 676	25.2659	6 857
Hosek, Chaviva Milada	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 620	25.2654	5 300
Mazankowski, Donald F.	6		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	882	24.9600	17 936
McFeetors, Raymond Lindsay	4, 5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	14 476	25.2615	77 633
Nield, David Alexander	4, 8		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 202	25.2700	21 624

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Orr, Robert Jeffrey	4, 6		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11 459	25.2400	56 180
Plessis-Bélair, Michel	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 881	25.2700	12 630
Rousseau, Henri-Paul	4, 6		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 836	25.2400	3 683
Royer, Raymond	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 078	25.2700	8 035
Ryan, Thomas Timothy, Jr.	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 340	25.1848	10 634
Szathmary, Eموke Jolan Erzsebet	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 321	25.2869	14 451
Walsh, Brian, E.	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 285	25.2483	30 841
Options Common Share - Stock Options									
Acton, William Lawrence	7		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	107 000	27.1575	972 000
Guertin, Alexandre	5, 8		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	13 400	27.1575	65 900
Henaire, Charles Donald Harvey	7		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	10 000	27.1575	50 000
Jack, Kenneth William	7		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	9 800	27.1575	59 800
Jamal, Arshil	7		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	23 100	27.1575	128 100
Loney, David Allen	4, 5, 8		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	109 900	27.1575	704 900
Lovatt, William Wayne	5		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	37 400	27.1575	447 400
Mahon, Paul	5		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	65 300	27.1575	355 300
Menzie, Gordon Patrick	5		O	2010-09-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	10 800	27.1575	10 800
Petersmeyer, Ross	5		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	6 200	27.1575	52 100
Rai, Praimdat	5		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	12 500	27.1575	92 500
Reznik, Anthony George	5		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	10 200	27.1575	29 200
Groupe Aeroplan Inc.									
Actions ordinaires									
Groupe Aeroplan Inc.	1		O	2011-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	13.4000	160 000
			O	2011-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
			O	2011-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	39 900	13.5000	39 900
			O	2011-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	(39 900)		0
			O	2011-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	13.5000	160 000
			O	2011-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	13.4754	160 000
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
			O	2011-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	13.3372	160 000
			O	2011-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
			O	2011-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	13.2245	160 000
			O	2011-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	13.3955	160 000
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
			O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	79 900	13.5000	79 900
			O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(79 900)		0
			O	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	13.2557	150 000
			O	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		0
			O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	12.8640	160 000
			O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
Rossy, Alan	4		O	2011-03-01	D	35 - Dividende en actions	4 000	12.6000	
			M	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	12.6000	15 228
Groupe Bikini Village inc.									
Actions ordinaires									
Leckie, William Scott	4		O	2007-06-04	D	97 - Autre	160 700		160 700*
		R	O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	168 100	0.0700	328 800*

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2007-12-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 700	0.0700	350 500*
		R	O	2008-02-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 000	0.0700	392 500*
			O	2008-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54 755	0.0800	447 255*
			O	2009-11-09	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	27 721		474 976*
			O	2010-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	118 744	0.0300	593 720*
			O	2010-08-18	D	97 - Autre	780 914	0.0300	1 374 634*
			O	2010-10-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 363 638)		10 996*
NBCN in trust for in excess of 80 separate discretionary client accounts	PI	R	O	2007-06-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			22 256 500
		R	O	2007-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(86 600)	0.1200	22 169 900*
			O	2007-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(275 400)	0.0700	21 894 500*
			O	2007-12-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	183 300	0.0700	22 077 800*
		R	O	2007-12-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 000	0.0700	22 149 800*
		R	O	2007-12-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0700	22 152 800*
		R	O	2007-12-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0700	22 157 800*
		R	O	2007-12-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	87 000	0.0700	22 244 800*
		R	O	2007-12-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 300	0.0700	22 263 100*
			O	2008-03-24	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 699 300)		20 563 800*
		R	O	2008-04-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	0.0700	20 518 800*
		R	O	2008-04-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 000)	0.0700	20 484 800*
			O	2008-04-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000 000)	0.0899	10 484 800*
		R	O	2008-04-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 179 000	0.0900	14 663 800*
			O	2008-04-02	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(33 000)		20 530 800
		R	O	2008-05-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(382 100)	0.0900	14 281 700*
			O	2008-05-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	61 000	0.0900	14 342 700*
		R	O	2008-07-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(178 400)	0.0800	14 164 300*
		R	O	2008-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	260 245	0.0800	14 424 545*
		R	O	2008-09-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(106 200)	0.0650	14 318 345*
		R	O	2008-09-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 900)	0.0650	14 267 445*
		R	O	2008-09-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(104 000)	0.0600	14 163 445*
			O	2008-09-22	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(228 900)		13 934 545*
			O	2008-10-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(274 400)		13 660 145*
		R	O	2008-10-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(85 000)	0.0515	13 575 145*
		R	O	2008-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(189 400)	0.0359	13 385 745
		R	O	2008-10-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 133 500)	0.0550	12 252 245*
		R	O	2008-10-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(43 000)	0.0500	12 209 245*
		R	O	2008-10-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 800)	0.0500	12 155 445*
		R	O	2008-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(90 000)	0.0350	12 065 445*
			O	2008-11-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(173 600)		11 891 845*
			O	2008-11-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(140 300)		11 751 545*
			O	2008-12-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 574 100)	0.0350	10 177 445*
			O	2009-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 000)	0.0350	10 129 445*
			O	2009-01-13	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(75 200)		10 054 245*
			O	2009-04-09	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(156 600)		9 897 645*
			O	2009-04-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(125 900)	0.0350	9 771 745*
			O	2009-08-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(78 300)		9 693 445*
			O	2009-09-29	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(138 000)		9 555 445*
			O	2009-11-09	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(48 300)		9 507 145*
			O	2009-12-22	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(404 400)		9 102 745*
			O	2010-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(51 700)	0.0400	9 051 045*
			O	2010-08-13	C	57 - Exercice de droits de souscription	2 259 319	0.0300	11 310 364*
			O	2010-08-18	C	97 - Autre	5 465 457	0.0300	16 775 821*
			O	2010-10-06	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(16 641 615)		134 206*
Premium Value Partnership LP	PI		O	2007-06-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 235 400
			O	2008-04-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 920 000	0.0900	7 155 400*
			O	2008-05-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 133 500	0.0550	
			M	2008-10-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 133 500	0.0550	8 288 900*

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2008-12-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(449 136)	0.0350	7 839 764*
		R	O	2008-12-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 549 100	0.0350	9 388 864*
			O	2010-08-13	C	57 - Exercice de droits de souscription	2 347 216	0.0300	11 736 080*
			O	2010-08-18	C	97 - Autre	7 681 766	0.0300	19 417 846*
			O	2010-10-06	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(19 262 504)		155 342
Sandra Leckie	PI		O	2007-06-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			234 800
			O	2008-04-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 901 000	0.0900	2 135 800*
			O	2010-08-13	C	57 - Exercice de droits de souscription	533 950	0.0300	2 669 750*
			O	2010-08-18	C	97 - Autre	1 069 292	0.0300	3 739 042*
			O	2010-10-06	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 709 131)		29 911*
Droits de souscription									
Leckie, William Scott	4		O	2007-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-07-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	474 976	0.0300	474 976*
			O	2010-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(474 976)	0.0300	0
NBCN in trust for in excess of 80 separate discretionary client accounts	PI		O	2007-06-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-07-19	C	56 - Attribution de droits de souscription	9 051 045	0.0300	9 051 045*
			O	2010-08-13	C	57 - Exercice de droits de souscription	(9 051 045)	0.0300	0
Premium Value Partnership LP	PI		O	2007-06-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-07-19	C	56 - Attribution de droits de souscription	9 388 864	0.0300	9 388 864*
			O	2010-08-13	C	57 - Exercice de droits de souscription	(9 388 864)	0.0300	0
Sandra Leckie	PI		O	2007-06-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-07-19	C	56 - Attribution de droits de souscription	2 135 800	0.0300	2 135 800*
			O	2010-08-13	C	57 - Exercice de droits de souscription	(2 135 800)	0.0300	0
Groupe Canam Inc									
Actions ordinaires									
Bernard, Mario	5		O	2011-02-21	D	97 - Autre	15 698	8.0100	75 162
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	8.0400	73 962
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	8.0500	
			M	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	8.0500	69 162
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	8.0700	67 162
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	8.0800	65 162
Blatchford, Samuel	5		O	2011-02-24	D	97 - Autre	12 774	8.0100	43 424
Dussault, Serge	5		O	2011-02-23	D	97 - Autre	3 267	8.0100	12 416
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 267)	7.4100	9 149
Dutil, Marcel E.	4, 5, 3		O	2011-02-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(21 421)	8.0100	0
Placements CMI Inc.	PI		O	2011-02-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	21 421	8.0100	3 856 039
GROUPE CANAM INC.	1		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	7 921	7.4100	18 747
			O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 432	7.4500	21 179
			O	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(21 179)		0
Hage-Chahine, Georges	5		O	2011-02-23	D	97 - Autre	1 110	8.0100	6 180
Lapointe, Robin	5		O	2011-02-23	D	97 - Autre	3 113	8.0100	7 063
Nadeau, Joël	5		O	2011-02-21	D	97 - Autre	8 757	8.0100	18 183
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	8.4600	17 783
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	8.4500	16 383
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	8.3800	16 183
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	8.3700	10 383
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	8.2800	9 483
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57)	8.1700	9 426
Pomerleau, Raymond	5		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(701)	8.3000	0
Provost, Claude	5		O	2011-02-21	D	97 - Autre	1 734	8.0100	4 910
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	8.5000	3 410
Thibodeau, Jean	5		O	2011-02-21	D	97 - Autre	5 467	8.0100	22 276
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	8.0000	18 476
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	8.0300	16 876
Groupe CGI inc.									
Actions à droit de vote subalterne Classe A									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Gorber, Lorne Shawn	5								
CIBC Investors Edge	PI		O	2011-02-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(671)		0
CIBC Investors Edge RRSP	PI		M	2011-02-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(671)		4 416
Groupe CGI inc.	1		O	2011-02-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	671		1 169 500
			O	2011-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	122 000	19.5700	1 250 200
			O	2011-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	80 700	19.6831	344 600
			O	2011-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	141 900	19.9992	412 000
			O	2011-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	67 400	19.9999	616 600
			O	2011-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	204 600	19.9190	1 025 600
			O	2011-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	409 000	20.0000	1 432 000
			O	2011-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	406 400	19.9425	1 808 100
			O	2011-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	376 100	19.9034	1 860 300
			O	2011-02-14	D	38 - Rachat ou annulation	52 200	19.8753	1 978 300
			O	2011-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	118 000	19.5278	2 083 400
			O	2011-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	105 100	19.8243	2 209 700
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	126 300	19.6381	2 343 700
			O	2011-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	134 000	19.6037	2 225 700
			O	2011-02-21	D	38 - Rachat ou annulation	(118 000)		2 294 600
			O	2011-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	68 900	19.4726	2 366 600
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	72 000	19.3964	2 422 600
			O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	56 000	19.5998	2 492 600
			O	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	70 000	19.4833	2 565 600
			O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	73 000	19.6212	
Groupe CVTech inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe CVTech inc.	1		O	2011-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	1.3500	67 600
			O	2011-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.3100	67 700
			O	2011-02-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	1.3300	71 000
			O	2011-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.3500	74 000
			O	2011-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	1.3200	78 000
			O	2011-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	800	1.3100	78 800
			O	2011-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.3100	81 800
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.3100	84 800
			O	2011-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.2800	85 800
			O	2011-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.2900	88 800
			O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.3000	89 800
Groupe Opmedic Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
St-Michel, Pierre	5, 3		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	3.1500	209 200
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Groupe SNC-Lavalin inc.	1		O	2011-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	59.3800	30 000
			O	2011-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	59.3800	0
			O	2011-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	59.5200	30 000
			O	2011-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	59.5189	0
			O	2011-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	59.2800	20 000
			O	2011-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	59.2800	0
			O	2011-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	59.1300	25 000
			O	2011-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	59.1347	0
			O	2011-02-07	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	59.8800	4 800
			O	2011-02-07	D	38 - Rachat ou annulation	(4 800)	59.8800	0
			O	2011-02-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	60.2900	10 000
			O	2011-02-14	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	60.2900	0
			O	2011-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	60.2800	3 100
			O	2011-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)	60.2800	0

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Groupe TMX Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cowan, Kevan Blair	5		O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	60.5500	3 400
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)	60.5500	0
			O	2011-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	60.5400	10 000
			O	2011-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	60.5400	0
Plan Administrator	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	512	30.6446	2 390
Hoffman, Brenda Lee	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	4 000	31.5890	4 000
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	40.3900	3 200
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	40.3800	2 500
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	40.3500	300
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	40.4000	200
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	40.4200	0
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	2 000	31.5890	2 000
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	40.5600	0
			O	2011-03-03	D	51 - Exercice d'options	3 000	29.5190	3 000
			O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	40.7500	0
Plan Administrator	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	585	30.6446	3 370
Hukezalie, Mary Lou	5								
Plan Administrator	PI		O	2010-01-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	175	32.7350	175
KRENKEL, PETER	5								
Plan Administrator	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 304	30.6446	6 267
Pel, Sharon Christina	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	3 000	29.5190	18 232
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	40.6500	15 232
			O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	3 330	29.5190	18 562
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 330)	40.5000	15 232
Ptasznik, Michael Steven	5								
Plan Administrator	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	617	30.6446	3 548
Sinclair, Eric	5		O	2011-02-18	D	51 - Exercice d'options	12 000	22.4030	12 000
			O	2011-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	40.6800	11 000
		R	O	2011-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	40.8300	6 000
			O	2011-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	40.8400	4 000
			O	2011-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	40.9600	3 000
			O	2011-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	40.8500	1 000
			O	2011-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	40.9400	0
Plan Administrator	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 442	30.6446	7 403
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Kloet, Thomas Archie	4, 5		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 357	40.7790	40 898
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Kloet, Thomas Archie	4, 5		O	2011-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 700	41.7400	
			M	2011-02-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 700	36.9600	53 091
<i>Options</i>									
Cowan, Kevan Blair	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(2 160)	29.6360	89 127
Hoffman, Brenda Lee	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	31.5890	83 952
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	31.5890	81 952
			O	2011-03-03	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	29.5190	78 952

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
<i>Initié</i>									
Porteur inscrit									
Pel, Sharon Christina	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	29.5190	70 415
			O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(3 330)	29.5190	67 085
Sinclair, Eric	5		O	2011-02-18	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	22.4030	121 235
H&R Finance Trust									
<i>Parts</i>									
Hofstedter, Thomas J.	4								
Thomas Hofstedter Family Foundation	PI		O	2010-09-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	19.1400	76 800
			O	2010-09-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	19.1300	80 000
			R	2010-09-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	19.1000	85 000
Hanfeng Evergreen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Yu, Xinduo	4, 6, 5, 3								
Yu Family Trust	PI		O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.7080	740 100
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	4.7100	741 300
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	4.7200	745 600
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	4.7300	746 900
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 900	4.7500	763 800
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	4.7400	767 100
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	4.7900	772 900
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67 100	4.8000	840 000
			O	2011-02-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.8500	845 000
			O	2011-03-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	49 000	4.8500	894 000
Hartco Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hartco Inc.	1		O	2011-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	400	3.4100	3 435
			O	2011-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.4100	500
			O	2011-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	600	3.4300	1 100
			O	2011-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	400	3.4400	1 000
			O	2011-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 745	3.5000	2 745
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	200	3.4500	1 945
			O	2011-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	300	3.4500	2 245
			O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 645	3.8400	1 945
			O	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 545	3.9000	3 490
			O	2011-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 035)		400
			O	2011-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		600
			O	2011-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		1 745
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 945)		300
Lacasse, Michel	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	15 000	2.1800	15 000
<i>Options</i>									
Lacasse, Michel	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	2.1800	60 000
Harvest Canadian Income & Growth Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Harvest Canadian Income & Growth Fund	1		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000		1 000
			O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Harvest Sustainable Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Harvest Sustainable Income Fund	1		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500		1 500
			O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
Héroux-Devtek Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arsenault, Stephane	5		O	2010-09-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 438	5.2400	2 438
Bélanger, Réal	5		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 271	5.2400	147 396
Brassard, Martin	5		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	6 950	5.2400	49 707

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Homburg Invest Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple HII.B</i>									
Homburg Invest Inc.	1		O	2011-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		0
<i>Actions à droit de vote subalterne HII.A</i>									
Homburg Invest Inc.	1		O	2011-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		0
HudBay Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Meagher, Cashel Aran	5		M	2011-02-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	350		371
RRSP	PI		O	2011-02-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	350		
HUSKY ENERGY INC.									
<i>Options</i>									
Hinkel, Robert Martin	7		O	2010-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	65 000		65 000
<i>Performance Share Units</i>									
Hinkel, Robert Martin	7		O	2010-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		15 000
IAMGOLD Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adams, Renaud	5		O	2010-03-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-03-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 500
Donnelly, Michael	5		O	2010-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 951		103 888
<i>Options</i>									
Dufresne, Guy	4		O	2011-02-28	D	52 - Expiration d'options	(21 000)		0
IMAX Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Foster, Greg	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	17 500	3.4100USD	43 500
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 500)	26.6800USD	26 000
Vance, Jeff	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	3 500	6.8600USD	3 500
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	26.7500USD	0
<i>Droits stock appreciation rights</i>									
Foster, Greg	5		O	2011-02-25	D	59 - Exercice au comptant	(50 000)		100 000
<i>Options 1:1</i>									
Foster, Greg	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(17 500)	3.4100USD	768 398
Vance, Jeff	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	6.8600USD	42 750
IMRIS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dahan, Meir	5		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	7.3500	5 000
Indexplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
IndexPlus Income Fund	1		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	13.0800	29 517 453
			O	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	500	13.1000	29 517 953
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.									

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Coallier, Robert	4		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	39.9900	
		R	M	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	39.9800	4 020
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	40.0000	
			M	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	40.0000	4 520
Michaud, Bruno	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	4 000	22.8100	4 510
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	39.5420	510
Ricard, Denis	5		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	2 000	23.4400	2 000
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	40.9500	0
Sauvageau, Yvon	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	10 000	23.4400	10 108
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	39.9786	108
<i>Options</i>									
Michaud, Bruno	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	22.8100	131 000
Ricard, Denis	5		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	23.4400	138 000
Sauvageau, Yvon	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	23.4400	67 000
Innergex Énergie renouvelable Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Théberge, Nathalie	5		O	2010-12-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Intact Corporation financière									
<i>Actions ordinaires</i>									
Guertin, Denis	5	R	O	2011-02-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(439)	50.9100	0
Iles, Derek Andrew	5	R	O	2011-02-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	50.7800	3 783
Intact Financial Corporation	1		O	2011-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	50.6002	79 000
			O	2011-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	50.5802	50 000
			O	2011-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	50.9481	54 000
			O	2011-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	50.9419	58 000
			O	2011-02-07	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	51.2548	62 000
			O	2011-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	51.1651	66 000
			O	2011-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	48.8476	91 000
			O	2011-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	15 900	49.1827	1 606 900
			O	2011-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	49.8078	1 610 900
			O	2011-02-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	50.2199	1 614 900
			O	2011-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	50.6994	1 758 900
			O	2011-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	51.1800	262 900
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	51.0353	266 900
			O	2011-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	51.1684	270 900
			O	2011-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)		46 000
			O	2011-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500 000)		258 900
			O	2011-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)		130 900
			O	2011-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(130 900)		0
			O	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	49.6486	4 200
			O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	49.7014	8 600
Ott, Jack	5		O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	49.5000	2 014
Tullis, Mark Alan	5		O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	49.5970	32 632
INTELLIPHARMACEUTICS INTERNATIONAL INC.									
<i>Droits DSU</i>									
Smith, Eldon	4		O	2009-10-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	D	46 - Contrepartie de services	5 041	2.3800	5 041
			O	2011-02-28	D	46 - Contrepartie de services	1 494	4.3500	6 535
Inter Pipeline Fund									
<i>Deferred Unit Right</i>									
Bayle, Christian	5		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 181		182 562
International Datacasting Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adamou, Adam Evagoras	4		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	0.4050	3 302 000*
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4050	3 312 000*

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
InterRent Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Clancy, Michael Robert RRSP	5	PI	O	2009-09-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2011-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	1.5000	3 400
			O	2011-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25	1.4800	3 425
IOU Financial Inc.									
<i>Actions à droit de vote multiple CATEGORIE B (known as Class B common Shares)</i>									
Marleau, Philippe	4, 5		O	2005-10-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 520 000	0.1000	2 520 000
			O	2011-02-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 890 000)		630 000
Quiroz, Mayco	5		O	2011-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	630 000	0.1000	630 000
			O	2011-02-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(472 500)		157 500
The Marleau Capital Corporation Inc.	3		O	2011-02-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	15 007 414		17 166 714
			O	2011-02-28	D	36 - Conversion ou échange	2 000 000		19 166 714
			O	2011-02-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(14 375 036)		4 791 678
Wade, Madeline Angie	7		O	2011-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	98 484	0.1000	98 484
			O	2011-02-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(73 863)		24 621
<i>Bons de souscription</i>									
Wade, Madeline Angie	7		O	2011-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 024 862		1 024 862
			O	2011-02-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(768 647)		256 215
<i>Options</i>									
Quiroz, Mayco	5		O	2011-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	999 999	0.1000	
			M	2011-02-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	999 999		999 999
			O	2011-02-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(750 000)		249 999
Isotechnika Pharma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
gowd, prakash	4		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.2500	50 000
Ivanhoe Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Abboud, Robert	4, 5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	84 624	3.4600USD	534 624
Chua, Patrick	5		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	3.5000	54 318
Graham, Robert G.	4		O	2008-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.9800	
1092155 Ontario Inc.	PI		M	2008-06-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.9800	310 251
Martin, David	4, 5		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	3.5200USD	
			M	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	3.5200USD	1 809 513
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(94 300)	3.5100USD	1 715 213
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	3.5150USD	1 714 213
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 650)	3.5100USD	1 693 563
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 850)	3.5200USD	1 690 713
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	3.6000USD	1 689 213

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Moench, Gerald	5		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	3.5000	59 934
Kings Bay Holdings Ltd	PI		O	2011-02-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 000)	3.5000	30 217
Options									
Abboud, Robert	4, 5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(480 000)	2.8500USD	100 000
Ivanhoe Mines Ltd.									
Actions ordinaires									
Balloch, Howard	4		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	27.0000	48 589
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	27.6200	47 089
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 358)	27.7000	38 731
Ivernia Inc.									
Actions ordinaires									
Green Sea Resources Inc.	3		O	2011-02-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	52 900 000		277 947 928
Junex Inc.									
Actions ordinaires									
Pépin, Dave	5		O	2011-02-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(15 000)	1.2500	
			M	2011-02-18	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(15 000)	1.2500	180 500
			O	2011-02-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 000)	2.2500	
			M	2011-02-18	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 000)	2.2500	178 500
REEE- Benjamin	PI		O	2011-02-18	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000	1.2500	
			M	2011-02-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 000	1.2500	9 000
REER-Dave Pépin	PI		O	2011-02-18	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15 000	1.2500	
			M	2011-02-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	15 000	1.2500	96 600
Just Energy Group Inc.									
Actions ordinaires									
SILVER, MARK	5								
Shalcor Management Inc.	PI		O	2011-02-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	15.0000	538 474
SMITH, BRIAN	4		O	2011-02-18	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 001)	14.8500	8 096*
Keyera Corp.									
Actions ordinaires									
Hunter, James Richard	5		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	122	34.2700	14 288
Lock, Bradley Wayne	5		O	2011-02-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	229	34.2700	24 992
Sentes, David A.	5		O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	37.1800	10 635
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	37.0000	9 835
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	37.0500	9 335
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 014)	36.9900	8 321
Stedman, William Richard	4		O	2011-02-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	401	34.2700	46 289
Killam Properties Inc.									
Actions ordinaires									
Richardson, Robert	4, 5		O	2011-02-25	D	97 - Autre	(125 286)		12 500
CIBC	PI		O	2011-02-25	I	97 - Autre	(81 581)		23 669
CIBC (Joint)	PI		O	2003-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	I	97 - Autre	192 750		192 750
RRSP	PI		O	2006-02-20	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 355	3.0500	
			M	2006-02-20	I	90 - Changements relatifs à la propriété	5 355	3.0500	5 355
			O	2007-05-24	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 517)		
			M	2007-05-24	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(4 016)		1 339
			O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	329		
			M	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	213		1 552
			O	2011-02-25	I	97 - Autre	14 117		21 069
Kinross Gold Corporation									

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baker, Rick Allen	5		O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 810	15.7200	28 436
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(557)	15.7200	27 879
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 487		29 366
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(466)		28 900
Boehlert, Thom Michael	5		O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 022	15.5600	78 505
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 445)	15.5600	71 060
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 049		88 109
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 067)		80 042
Burt, Tye Winston	4, 5		O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	46 181	15.5600	500 046
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 456)	15.5600	478 590
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	54 699		533 289
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 876)		507 413
Colnett, Lisa	5		O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 559	15.5600	10 220
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(726)	15.5600	9 494
Crossland, James	5		O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 158	15.5600	42 956
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 328)	15.5600	39 628
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 571		43 199
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 691)		41 508
Flores Zelaya, Jose Eduardo	7		O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 943	16.2500	2 023
Gold, Geoffrey Peters	5		O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 886	15.5600	78 005
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 524)	15.5600	72 481
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 404		89 885
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 235)		81 650
Henderson, Robert Duncan	5		O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 727	15.5600	20 536
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 269)	15.5600	19 267
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 896		21 163
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(899)		20 264
Isto, Mark Edward	5		O	2011-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 949	15.8500	18 949
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 404)	15.8500	17 545
			O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 747	15.5600	20 292
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 278)	15.5600	19 014
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 913		20 927
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(907)		20 020
Lam, Juliana Lan	5		O	2011-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 022	15.8500	13 015
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(963)	15.8500	12 052
			O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 171	15.5600	14 223
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 011)	15.5600	13 212
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	815		14 027
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(388)		13 639
Morley-Jepson, Warwick	5		O	2011-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	903	16.2500	5 908
Naidoo, Erwyn Mark	5		O	2011-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 512	15.8500	11 960
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 196)	15.8500	10 764
			O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 190	15.5600	11 954
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(555)	15.5600	11 399
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 057		12 456
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(502)		11 954
Rollinson, Jonathon Paul	5		O	2011-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 852	15.8500	28 424
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 634)	15.8500	22 790
			O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 786	15.5600	27 576
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 225)	15.5600	25 351
Thomas, Kenneth Glyndwr	5		O	2011-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 882	15.8500	5 404
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(896)	15.8500	4 508
<i>Bons de souscription</i>									
McLeod-Seltzer, Catherine	4		O	2005-10-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-12-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.1500	10 000

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.9500	
		R	M	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.9500	10 100
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 900	2.9800	20 000
<i>Options</i>									
Baker, Rick Allen	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	15 558	16.2500	76 993
Boehlert, Thom Michael	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	103 442	16.2500	527 049
Burt, Tye Winston	4, 5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	273 001	16.2500	1 603 902
Colnett, Lisa	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	89 206	16.2500	203 581
Crossland, James	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	84 610	16.2500	258 010
Flores Zelaya, Jose Eduardo	7		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	32 169	16.2500	80 886
Freire, Jose Roberto Mendes	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	17 512	16.2500	51 683
Galassini, John Christopher	7		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	28 704	16.2500	78 239
Gold, Geoffrey Peters	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	102 840	16.2500	430 626
Henderson, Robert Duncan	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	25 510	16.2500	120 566
Hickey, Patrick	5		O	2010-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	36 401	16.2500	36 401
Hinze, Brant Elmer	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	81 805	16.2500	130 954
Humberto, Aquino	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	14 457	16.2500	49 341
Isto, Mark Edward	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	29 374	16.2500	111 306
Lam, Juliana Lan	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	27 082	16.2500	117 935
Morley-Jepson, Warwick	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	38 221	16.2500	72 317
Naidoo, Erwyn Mark	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	19 111	16.2500	80 673
Rollinson, Jonathon Paul	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	136 497	16.2500	340 961
Thomas, Kenneth Glyndwr	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	97 387	16.2500	131 190
<i>Restricted Shares</i>									
Baker, Rick Allen	5		O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 810)	15.7200	18 938
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 951		20 748
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 487)		17 451
Boehlert, Thom Michael	5		O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 022)	15.5600	130 769
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	57 451		146 791
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 049)		113 720
Burt, Tye Winston	4, 5		O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(46 181)	15.5600	520 475
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	297 181		566 656
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(54 699)		465 776
Colnett, Lisa	5		O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 559)	15.5600	83 588
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	48 487		85 147
Crossland, James	5		O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 158)	15.5600	95 525
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	49 091		102 683
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 571)		91 954
Flores Zelaya, Jose Eduardo	7		O	2011-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 943)	16.2500	22 503
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 970		39 473
Freire, Jose Roberto Mendes	5		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 238		23 109
Galassini, John Christopher	7		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 143		36 161
Gold, Geoffrey Peters	5		O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 886)	15.5600	126 358
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	64 539		138 244
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 404)		108 954
Henderson, Robert Duncan	5		O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 727)	15.5600	34 342
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 458		37 069
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 896)		32 446
Hickey, Patrick	5		O	2010-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 462		18 462
Hinze, Brant Elmer	5		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 324		67 423
Humberto, Aquino	5		O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 627		26 756
Isto, Mark Edward	5		O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 747)	15.5600	33 619
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 495		36 366
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 913)		31 706

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Lam, Juliana Lan	5		O	2011-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 022)	15.8500	30 152
			O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 171)	15.5600	42 267
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 286		44 438
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(815)		41 452
Morley-Jepson, Warwick	5		O	2011-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(903)	16.2500	13 171
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 163		33 334
Naidoo, Erwyn Mark	5		O	2011-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 512)	15.8500	16 822
			O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 190)	15.5600	27 855
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 223		29 045
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 057)		26 798
Rollinson, Jonathon Paul	5		O	2011-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 852)	15.8500	81 855
			O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 786)	15.5600	162 813
			O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	85 744		167 599
Thomas, Kenneth Glyndwr	5		O	2011-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 882)	15.8500	19 108
			O	2011-02-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	57 235		76 343
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
<i>Actions ordinaires</i>									
Waugh, Richard Earl Christopher Waugh	4, 5 PI		O	2003-03-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2009-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	32.9933	150
			O	2009-10-13	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(150)		0
David Waugh	PI		O	2003-03-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	32.9933	150
			O	2009-10-13	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(150)		0
Lynne Waugh	PI		O	2003-03-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	32.9933	150
			O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(150)		0
Stephen Waugh	PI		O	2003-03-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	32.9933	150
		R	O	2009-09-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(49)	49.1200	101
			O	2009-10-13	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(101)		0
La Banque Toronto-Dominion									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Philogene, Simone	5		O	2008-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Philogene, Simone	5		O	2008-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE									
<i>Actions ordinaires</i>									
Richards, Karen E.	5		O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.6500	7 500
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.6400	8 000
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.6300	13 000
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.6500	14 000*
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Butt, Glenn Gerard Sun Life Financial Sunlife-GRRSP	7, 5 PI		O	2011-03-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(208)		651
			O	2003-03-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-01	C	90 - Changements relatifs à la propriété	208		208
Collver, Robyn Anne Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	7, 5, 3 PI		O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.8600	825 819
			O	2011-03-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.8600	
			M	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.8600	825 919
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	61.8600	826 219
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	61.8600	826 519

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	61.8600	826 919
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	61.8600	827 319
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.8600	827 419
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.8600	827 519
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.8600	827 619
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.8600	827 719
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	61.8000	828 119
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.9500	828 219
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.9500	828 319
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	61.9500	828 419
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.1000	828 519
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.1000	828 619
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	62.1000	828 819
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	62.1500	829 219
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.1500	829 319
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	62.1500	829 619
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.1500	829 719
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.1600	829 819
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.1600	829 919
			O	2011-03-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	62.1600	830 019
La Societe de Gestioin AGF Limitee									
<i>Actions ordinaires Deferred Share Units</i>									
Derry, Douglas	4		O	2011-02-28	D	46 - Contrepartie de services	497	497.0000	
			M	2011-02-28	D	46 - Contrepartie de services	497	19.5000	9 260
Lang, Donald Gordon	4		O	2011-02-28	D	46 - Contrepartie de services	821	19.5000	16 213
Morneau, William	7		O	2011-02-28	D	46 - Contrepartie de services	821	19.5000	16 240
Squibb, Geoffrey Wayne	4		O	2011-02-28	D	46 - Contrepartie de services	885	19.5000	9 796
Labopharm Inc.									
<i>Options</i>									
Costa, Santo Joseph	4		O	2011-03-02	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		125 000
Laboratoires Paladin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Altman, Samuel	6		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	34.2500	8 500
Larose, Patrice	5		O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(171)	34.0700	194*
			O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	25 000	10.8000	25 194*
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	33.5715	194*
<i>Options Stock Options</i>									
Larose, Patrice	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	33.5715	51 250*
Lake Shore Gold Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hallam, Frank	4		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	60 000	0.5479	456 046
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 960)	4.3874	437 086
<i>Options</i>									
Hallam, Frank	4		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	0.5479	490 750
Lanesborough Real Estate Investment Trust									
<i>Obligations Mortgage Bond - A</i>									
Thorsteinson, Arni Clayton 2668921 Manitoba Ltd.	4, 5, 8 PI		O	2011-02-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 1 000.00	96.0000	\$ 20 000.00
Le Groupe Forzani Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Forzani Group Ltd.	1		O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(205 000)		8 000
			O	2011-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	17.6700	209 000
			O	2011-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	17.9500	211 000
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	17.5980	213 000
			O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	17.1000	10 000
			O	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	17.7100	12 000

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Le Groupe Intertape Polymer Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carpenter, Jim Bob	5		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(75)		26 195
Hildreth, Burgess	5		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(546)		32 594
Yull, Gregory	5		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 628)		130 217
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>									
Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc.									
	1		O	2011-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(74 000)		
			M	2011-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	(74 000)		222 000
			O	2011-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(74 000)		222 000
			O	2011-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(74 000)		222 000
			O	2011-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(74 000)		222 400
			O	2011-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	74 000	9.4211	296 000
			O	2011-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	74 000	9.4562	296 000
			O	2011-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	74 400	9.5616	296 400
			O	2011-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	74 200	9.7382	296 600
			O	2011-02-07	D	38 - Rachat ou annulation	23 800	9.7907	320 400
			O	2011-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	74 000	9.7863	320 400
			O	2011-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	9.8816	291 400
			O	2011-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	9.8129	257 000
			O	2011-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	45 200	9.7554	228 000
			O	2011-02-14	D	38 - Rachat ou annulation	18 900	9.8587	223 100
			O	2011-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	9.9660	179 100
			O	2011-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	26 300	9.9382	160 400
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	11 900	9.9369	132 300
			O	2011-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	74 000	10.1447	161 100
			O	2011-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	74 000	10.0968	186 200
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	74 000	10.0444	260 200
			O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	65 200	9.9381	299 100
			O	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	74 000	10.1113	361 200
			O	2011-02-07	D	38 - Rachat ou annulation	(74 000)		246 400
			O	2011-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	(74 000)		246 400
			O	2011-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	(74 400)		217 000
			O	2011-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	(74 200)		182 800
			O	2011-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	(23 800)		204 200
			O	2011-02-14	D	38 - Rachat ou annulation	(74 000)		149 100
			O	2011-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	(45 000)		134 100
			O	2011-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		120 400
			O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	(45 200)		87 100
			O	2011-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	(18 900)		142 200
			O	2011-02-21	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		112 200
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	(26 300)		233 900
			O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(11 900)		287 200
			O	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	(74 000)		287 200
			O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(74 000)		213 200
<i>Unités d'actions différées</i>									
Bastarache, Lise	4		O	2011-02-26	D	35 - Dividende en actions	56	9.4583	9 712
Dutil, Marcel E.	4		O	2011-02-26	D	35 - Dividende en actions	239	9.4583	40 316
			O	2011-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 080	10.0696	41 396
Forget, Nicole	4		O	2011-02-26	D	35 - Dividende en actions	15	9.4583	2 635
Lacroix, Robert	4		O	2011-02-26	D	35 - Dividende en actions	139	9.4583	22 684
			O	2011-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 341	10.0696	24 025
Martineau, Yvon	4		O	2011-02-26	D	35 - Dividende en actions	269	9.4583	45 345

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 142	10.0696	46 487
Leader Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harris, Gordon D.	4		O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.9700	73 000
<i>Bons de souscription FEBRUARY 18 2014</i>									
The K2 Principal Fund L.P.	3		O	2011-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 000 000
Legacy Oil + Gas Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Janisch, Matthew L. RRSP	5 PI		O	2009-07-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 667	13.6900	6 667
Labelle, Curtis William RRSP	5 PI		O	2009-07-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 667	13.6900	3 667
TFSA	PI		O	2009-07-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 000	13.6900	3 000
Mennis, Dale RRSP ITF Christine Mennis	5 PI		O	2009-07-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 000	13.6900	5 000
Oliver, Mark Thomas RRSP ITF Sheila Allan	5 PI		O	2009-11-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 667	13.6900	6 667
Yanko, Trenton James RRSP	4, 5, 3 PI		O	2009-07-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 833	13.6900	7 833
les aliments High Liner incorporee									
<i>Actions ordinaires</i>									
FPR Holdings Limited	3		O	2011-02-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(400 000)	16.3900	2 150 000
RBC Dexia ITF FPR Holdings Limited Pension Plan for the Primary Group	PI		O	2007-12-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	400 000	16.3900	400 000
<i>Options</i>									
Brown, Joanne	5		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 567	16.5000	21 567
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 567	16.5000	23 134
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 566	16.5000	24 700
Decker, Keith	5		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	2 800	16.5000	42 800
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	2 800	16.5000	45 600
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	2 800	16.5000	48 400
Demone, Henry	4, 5		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	5 300	16.5000	135 300
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	5 300	16.5000	140 600
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	5 300	16.5000	145 900
Dexter, Robert P.	4		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 834	16.5000	19 334
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 833	16.5000	21 167
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 833	16.5000	23 000
DICKSON, FRED	4		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 834	16.5000	7 334
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 833	16.5000	9 167
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 833	16.5000	11 000
LeBlanc, Greg	5		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	500	16.5000	9 500
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	500	16.5000	10 000
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	500	16.5000	10 500

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
MacQuarrie, James Thomas	4		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 834	16.5000	19 334
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 833	16.5000	21 167
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 833	16.5000	23 000
Marino, Mario	5		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	2 800	16.5000	57 800
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	2 800	16.5000	60 600
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	2 800	16.5000	63 400
Nelson, Kelvin Leonard	5		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	2 800	16.5000	57 800
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	2 800	16.5000	60 600
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	2 800	16.5000	63 400
Pace, Robert	4		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 834	16.5000	21 334
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 833	16.5000	23 167
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 833	16.5000	25 000
Read, David	4		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 834	16.5000	19 334
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 833	16.5000	21 167
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 833	16.5000	23 000
Snow, Paul	5		O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 567	16.5000	21 567
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 567	16.5000	23 134
			O	2011-02-21	D	50 - Attribution d'options	1 566	16.5000	24 700
Les Aliments Maple Leaf Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dakens, Les P.	5		O	2011-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 200
Lan, Richard Allan	5		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.8141	160 925
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	11.9082	150 925
McAlpine, Rory A.	5		O	2010-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	47	12.4884	17 911
<i>Droits Restricted Share Units settled with market shares</i>									
Dakens, Les P.	5		O	2011-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		20 000
Menard, Real	7		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		193 605
Les Compagnies Loblaw Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bachand, Stephen Eugene	6	R	O	2007-06-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	51.4000	3 700
Les Mines Argex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-02-25	C	54 - Exercice de bons de souscription	7 600 000		7 600 000
			O	2011-02-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 600 000)	0.7400	0
<i>Bons de souscription</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-02-25	C	54 - Exercice de bons de souscription	(7 600 000)	0.4000	0
Les mines d'argent ÉCU inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
CHEHAB, TALAL	4		O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.1200	684 881
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.1300	679 881
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 881)	1.1100	678 000
Thériault, Francine	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	75 000	1.0000	458 566
<i>Options</i>									
Thériault, Francine	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	1.0000	185 000
Les Mines d'or Visible Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2011-02-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	110 000	0.4100	3 750 000
<i>Options</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-12-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	367 968	0.8000	367 968

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(367 968)		0
Les Mines J.A.G. Ltée									
<i>Options</i>									
Normandin, Guy	4	R	O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2000	200 000
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adam, Corinne	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	280		4 684
Bertin, Claude	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	300		803
Carroll, Edward Hunter	7		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	387		13 237
Cloutier, Lise	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	361		1 206
Lecavalier, Christian	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	59		371
Martin, John	7		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	843		3 030
Matthews, Lindsay	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	319		1 973
Newman, Willard	7		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	152		7 857
Yaghi, Miro	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	603		1 324
<i>Restricted Share Units</i>									
Brown, Phillip R.	7		O	2010-10-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 079		
			M	2010-10-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 982		16 731
Lexam Explorations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brissenden, Richard William	4		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.0000	165 864*
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.0000	155 864*
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.9800	145 864*
Liquidation World Inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Mandel, Jeffrey	4		O	2008-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	D	53 - Attribution de bons de souscription	40 000	0.6400	
			M	2011-02-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	40 000	0.6400	40 000
<i>Secured subordinated promissory note</i>									
Mandel, Jeffrey	4		O	2008-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 50 000.00		\$ 50 000.00
Logan International Inc. (formerly Destiny Resource Services Corp.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
SCOTT, PETER JOHN	5		O	2011-02-22	D	46 - Contrepartie de services	9 665	6.1900	24 007
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	700	20.9757	
			M	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	700	20.9757	1 000
			O	2011-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	20.2100	1 100
			O	2011-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		100
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	500	21.9000	1 200
			O	2011-03-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)		0
Lucara Diamond Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Lunetterie New Look Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Reimnitz, France	5								
RRSP F. Reimnitz	PI		O	2010-03-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	C	51 - Exercice d'options	5 000		5 000*
Rouleau, Caroline	5		O	2010-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	3 000		3 000*
RRSP C. Rouleau	PI		O	2010-03-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	C	51 - Exercice d'options	5 000		5 000*
<i>Options</i>									
Reimnitz, France	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	5.1000	20 000*
Rouleau, Caroline	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	5.1000	25 000*
Magellan Aerospace Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lowe, Donald Cameron	4		O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.9500	40 723
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.8700	41 723
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.9500	42 723
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.9500	43 723
Magna International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Apfalter, Guenther Friedrich	5		O	2011-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 194
Eibeck, Manfred	5		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	33 334	30.0000	48 534
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 334)	48.4990	15 200
Magna International Inc.	1		O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	185 000	48.9046	185 000
			O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(185 000)		0
Skudutis, Tommy Joseph	7, 5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	33 334	16.5500	33 334
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.4900	33 234
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	48.4800	32 634
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 634)	48.4700	0
<i>Droits Restricted Stock Units</i>									
Galifi, Vincent Joseph	5		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 000	50.3200USD	22 927
Ossip, Alon Samuel	5		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 000	50.3200USD	13 040
Palmer, Jeffrey Owen	5		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 000	50.3200USD	21 695
<i>Options</i>									
Apfalter, Guenther Friedrich	5		O	2011-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
Eibeck, Manfred	5		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(33 334)	30.0000	66 666
Skudutis, Tommy Joseph	7, 5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(33 334)	16.5500	433 334
Manicouagan Minerals Inc.									
<i>Options</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	720 000	0.0500	720 000
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	720 000	0.0500	1 440 000
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	880 000	0.0500	2 320 000
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 320 000)		0
Matamec Explorations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-06-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	1 000 000		1 000 000
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 000 000)		0
Tamaro, Normand	4		O	2009-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	150 000	0.1000	150 000
<i>Bons de souscription</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-06-21	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	420 000	0.4000	420 000
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	160 000	0.2000	580 000
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(580 000)		0
<i>Options</i>									
Tamaro, Normand	4		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(150 000)		370 000
MAYA OR & ARGENT INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goulet, Guy	4		O	2011-02-28	D	36 - Conversion ou échange	(11 000)	0.0100	
			M	2011-02-28	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(11 000)	0.4500	670 400
			O	2011-03-02	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)	0.4500	655 400
Isabelle Maltais	PI		O	2008-06-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 000
			O	2011-03-01	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	5 000	0.4500	23 000
Maude Gagnon-Goulet	PI		O	2011-03-02	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	5 000	0.4500	
			M	2011-03-01	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	5 000	0.4500	53 000
Vincent Goulet	PI		O	2008-06-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	5 000	0.4500	
			M	2011-03-01	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	5 000	0.4500	5 000
MCAN Mortgage Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doré, Susan	4		O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	16.0000	108 404
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	16.0000	104 004
Jandrisits, William John	4, 7, 5								
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2010-08-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	73	12.6087	73
			O	2010-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	87	13.0000	160
			O	2010-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	87	12.9973	247
			O	2010-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	86	13.0383	333
			O	2010-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	13.0500	336
			O	2010-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	85	13.2136	421
			O	2010-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	83	13.4896	504
			O	2010-11-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	82	13.6529	586
			O	2010-11-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	79	14.0704	665
			O	2010-12-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	80	13.9450	745
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	82	14.0363	827
Stuebing, Robert A.	4								
Merrill Lynch HSBC - Eileen Stuebing	PI		O	2011-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 700)	16.0000	23 509
			O	2011-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	16.0100	23 409
			O	2011-02-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	16.0000	20 409
			O	2011-02-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	15.9900	15 409
Tyas, John	5		O	2011-02-24	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(805)	15.7100	12 106
CIBC (RRSP)	PI		O	2011-02-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	805	15.7100	7 146

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
MEG Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rogers, John Martin	5		O	2010-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	48.8400	1 100
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	48.8500	1 300
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	48.8800	2 100
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	48.9500	2 600
YEE, Chi-Tak	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	10 000	7.0000	13 000
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	48.9800	3 000
<i>Options</i>									
SLOOF, Christopher John	5		O	2011-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			53 000
SUTHERLAND, Donald	5		O	2011-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 953
YEE, Chi-Tak	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	7.0000	205 947
<i>Restricted Share Units</i>									
SLOOF, Christopher John	5		O	2011-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 889
Mega Precious Metals Inc. (formerly Mega Silver Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Downie, Ewan Stewart	4		O	2011-02-24	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	25 000	0.8000	1 097 600
Filipovic, Steven John	5		O	2011-02-24	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	30 000	0.8000	164 000
Inwentash, Sheldon	6		O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	0.8000	690 795
Self Directed RRSP of Sheldon Inwentash	PI		O	2011-02-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.6392	1 985 000
Patricio, Richard J	4		O	2011-02-24	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	100 000	0.8000	695 000
Rogers, James Arnold	4, 5		O	2011-02-24	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	0.8000	125 000
Sweatman, Michael	4		O	2011-02-24	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	0.8000	50 000
Mercer International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cooper, David M.	5		O	2011-03-01	D	46 - Contrepartie de services	31 056		64 146
Gandossi, David M.	5		O	2011-03-01	D	46 - Contrepartie de services	55 421		175 421
Heine, Eric X.	5		O	2011-03-01	D	46 - Contrepartie de services	27 249		72 249
Isacson, Claes-Inge	5		O	2011-03-01	D	46 - Contrepartie de services	50 466		65 466
Lee, Jimmy S.H.	4, 5		O	2011-03-01	D	46 - Contrepartie de services	106 755		1 986 434
NOSSOL, LEONHARD	5		O	2005-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50
			O	2011-03-01	D	46 - Contrepartie de services	34 550		34 600
RIDDER, WOLFRAM	5		O	2011-03-01	D	46 - Contrepartie de services	38 386		58 386
Short, Richard George	5		O	2011-03-01	D	46 - Contrepartie de services	6 067		8 167
<i>Performance Units</i>									
Heine, Eric X.	5	R	O	2011-02-17	D	46 - Contrepartie de services	42 695		74 136
Metals Plus Income Corp.									
<i>Class A Shares</i>									
Taerk, Charles G.	4, 5		O	2011-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Barbara Taerk (Investment Account)	PI		O	2011-02-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-02-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Métaux DNI Inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3		O	2010-12-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	80 000	0.1200	80 000
			O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	200 000	0.1200	280 000
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(280 000)		0
Metax Russel Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Miller, David Harold	5		O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	25.6300	1 320
Peckham, Edward John	5		O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	25.1200	17 099
			O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	26.0600	15 999
			O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	26.0700	15 099
Robb, Lloyd Bruce	5		O	2011-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
Peckham, Edward John	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	15.8500	45 000
Robb, Lloyd Bruce	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	16.5800	44 000
			O	2011-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			33 000
Methanex Corporation									
<i>Droits Performance Share Units</i>									
ABRARY, NOJAN	7		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	89		7 906
AJENJO, FRANCISCO	7		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	91		8 023
Boyd, Bradley	5		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	111		9 821
Chadee, Rudinauth	7		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	62		5 495
Gonzalez, Juan Enrique	7		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	110		9 710
Herz, Mike	7		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	116		10 288
Hognestad, Jone	7		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	115		10 144
James, Vanessa	7		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	107		9 498
Khattab, Hussein	2		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	110		9 710
Percy, Charles	2		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	113		10 027
VERA, PABLO	7		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	96		8 517
Wiggins, Wade	7, 5		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	88		7 808
Wylot, Richard	7		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	20		1 844
Metro inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne catégorie A</i>									
Dénomée, Paul	5		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.0000	5 852
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(152)	43.9600	5 700
Dufresne, Richard	5		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	3 000	30.0200	13 098
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	44.2000	9 798
LESSARD, Pierre H.	4, 5		O	2011-02-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	44.5580	
			M	2011-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	44.5580	235 000
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	43.7515	215 000
SPOUSE: ANDREE D	PI		O	2011-02-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	44.5580	
			M	2011-02-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	44.5580	14 000
<i>Options</i>									
Dufresne, Richard	5		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	30.0200	67 560
Middlefield Tactical Energy Corporation									
<i>Parts</i>									
OilSands Canada	1		O	2011-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.8500	500
			O	2011-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	600	5.9000	600
			O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
Midway Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires New</i>									
Ratushny, M. Scott	4, 5		O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	5.0000	1 314 809
Migao Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kay, Robert	4		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	110 000	2.8500	128 250
<i>Options</i>									
Kay, Robert	4		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(110 000)	2.8500	60 000
MINES ABCOURT INC.									
<i>Actions ordinaires catégorie B</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	241 379		241 379
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(241 379)		0
<i>Bons de souscription</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	517 241	0.1450	517 241

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	138 888	0.1350	656 129
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(656 129)		0
Options									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	305 882	0.1300	305 882
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(305 882)		0
Mines Agnico-Eagle Limitee									
Actions ordinaires									
Haga, Ingmar Erik Johan	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	10 000	10000.0000	
			M	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	10 000	27.7100	15 002
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	70.2569	5 002
Legault, Marc	5		O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1)	70.0100	12 847
Options									
Haga, Ingmar Erik Johan	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	27.7100	220 000
Mines d'Or Dynacor Inc.									
Actions ordinaires									
Demers, Roger	4								
R.E.E.R. - Brigitte	PI		O	2011-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000		
			M	2011-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.8600	218 500
REER	PI		O	2011-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000		
			M	2011-02-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.8600	170 000
MALAGA INC.	3		O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 300)	1.8600	3 536 470
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	1.8600	3 531 870
Sabretooth Master Fund, L.P.	3		O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	1.8351	3 218 000
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	1.7905	3 240 000
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.7950	3 242 000
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.7800	3 244 000
Mines Richmond Inc.									
Actions ordinaires									
Cauchon, Sandra	5		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.4400	900
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	5.4300	0
Rivard, Martin	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	25 000	4.3600	60 000
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.5000	55 000
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	5.5800	49 000
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	5.6000	41 000
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	5.6500	38 500
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.6600	37 500
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	5.6900	35 000
Options									
Rivard, Martin	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	4.3600	324 000
MINT Income Fund									
Parts de fiducie									
MINT Income Fund	1		O	2011-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.8800	30 458 573
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.8800	30 460 573
			O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	10.8400	30 462 373
			O	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.8900	30 464 373
Morneau Shepell Inc.									
LTIP									
Liptrap, Stephen	5		O	2011-01-01	D	36 - Conversion ou échange	20 794		32 460
Morneau Sobeco Income Fund									
Parts de fiducie									
Liptrap, Stephen	5								
MS LTIP Trust	PI		O	2011-01-01	I	36 - Conversion ou échange	(20 794)		0
NCE Diversified Flow-Through (11) Limited Partnership									
Parts de société en commandite									

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
McOuat, Jack F.	4		O	2011-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-24	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	400	25.0000	400
Neo Material Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Iorich, Vladimir	3								
Pala Investments Holdings Limited	PI		O	2011-02-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 900)	8.6088	17 515 950
			O	2011-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(174 700)	8.6000	17 341 250
			O	2011-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(663 400)	8.6200	16 677 850
Nevsun Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hardie, Peter Jeremie	5		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.5000	2 000*
New Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kolian, Vahan	4								
TerraNova Partners LP	PI	R	O	2010-11-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(107 700)	8.8500	1 417 301*
New Millennium Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tata Steel Global Minerals Holdings Pte Ltd	3		O	2011-02-28	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	6 739 956	3.5000	47 169 226
Newfoundland Capital Corporation Limited									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Murray, David Justin	5		O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	694	6.9100	25 075
Weatherby, Scott G.M.	5		O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	561	6.9100	13 806
NewGrowth Corp.									
<i>Bons de souscription</i>									
Williams, Robert Clayton	4		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	0.9900	40 000*
Nexen Inc.									
<i>Options</i>									
Arnold, James Theodore	5		O	2011-03-01	D	59 - Exercice au comptant	(15 000)	15.7200	289 500
Northern Property Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Leiman, David Ernest	5		O	2011-02-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	320	24.7000	4 308*
David E. Leiman	PI		O	2011-02-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(320)	21.1000	2*
NovaGold Resources Inc.									
<i>Droits Deferred Share Unit</i>									
McConnell, Gerald James	4		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	621		2 790
Novus Energy Inc. (formerly, Regal Energy Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Halvorson, Michael Henreid	4								
Judith Halvorson	PI		O	2011-02-24	I	54 - Exercice de bons de souscription	30 000	0.7500	195 333
<i>Bons de souscription</i>									
Halvorson, Michael Henreid	4								
Judith Halvorson	PI		O	2011-02-24	I	54 - Exercice de bons de souscription	(30 000)	0.7500	10 000
NOVUS GOLD CORP.									
<i>Bons de souscription</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	350 000	0.4000	350 000
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(350 000)		0
OceanaGold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Engelbrecht, Marcus David	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	66 668		66 668
			O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	22 222		88 890
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(88 890)		0

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Salthouse, Matthew Jonathon Rayden	5		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	22 222	22222.0000	22 222
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 222)		0
Options									
Engelbrecht, Marcus David	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(66 668)		331 111
			O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(22 222)		308 889
Salthouse, Matthew Jonathon Rayden	5		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(22 222)		454 109
Odyssey Petroleum Corp.									
Actions ordinaires									
DeVries, Joe	4		O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.0150	20 637 232
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	0.0150	20 712 232
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 000	0.0150	20 743 232
Options									
DeVries, Joe	4		O	2011-02-28	D	52 - Expiration d'options	(500 000)	0.1450	5 150 000
Oncolytics Biotech Inc.									
Actions ordinaires									
COCHRANE, WILLIAM ARTHUR	4	R	O	2011-01-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	6.6300	2 000
OPEL Solar International Inc.									
Actions ordinaires									
Lafrance, Michel Jacques	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	15 000	0.2500	55 600
			O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	25 000	0.2800	80 600
			O	2011-02-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(25 000)	0.3200	
			M	2011-02-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(20 000)	0.3200	60 600
			O	2011-02-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 000)	0.3200	55 600
Dale Lafrance	PI		O	2011-02-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	15 000	0.3200	50 000
Nicholas	PI		O	2003-12-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	5 000	0.3200	5 000
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2011-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	601 000	0.6334	9 502 000
Options									
Lafrance, Michel Jacques	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(15 000)		162 000
			O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(25 000)		137 000
Open Text Corporation									
Actions ordinaires OTEX Common									
Wareham, David	5		O	2011-02-18	D	51 - Exercice d'options	7 500	34.5000USD	7 500
			O	2011-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	57.2220USD	
		R	M	2011-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	57.2700USD	3 000
			O	2011-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	57.1500USD	0
Options All OTEX Option Plans									
Wareham, David	5		O	2011-02-18	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	34.5000USD	18 000
Opta Minerals Inc.									
Actions ordinaires									
Kruse, David	5		O	2010-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 274	1.3362	
			M	2010-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 274	1.3362	67 741
			O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 046	1.8326	69 787
OPTI Canada Inc.									
Actions ordinaires									
Beatty, David Travis	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	27 049	1.4000	42 186
Bosch, John	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 528	1.5700	26 392
Bowes, David Anthony	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	507	0.8500	13 329
Bradford, Joseph Augustine	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	4 951	2.0800	15 407

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
RRSP	PI		O	2008-10-24	I	d'actionnariat 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14 982	1.1500	14 982
Slubicki, Christopher Paul	4, 5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43 758	1.0400	151 585
Smith, Alan George Morwick	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15 934	1.5400	44 059
Orleans Energy Ltd.									
<i>Options</i>									
Baker, Douglas N	4		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	10 000		255 000
Brussa, John Albert	4		O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	10 000	2.0800	230 000
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4	R	O	2011-02-23	D	50 - Attribution d'options	10 000		219 500
Parta Solutions Durables Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Teuscher, Adrian A.	4		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1600USD	5 527 304
Pason Systems Inc.									
<i>Options</i>									
Lindsay, James Gregory	7		O	2011-03-02	D	59 - Exercice au comptant	(15 000)	15.5000	225 000
Passport Potash Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
SHAFFER, LAARA	4		O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.8500	430 500
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.9000	420 500
			O	2011-02-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(20 000)	0.9800	400 500
L. Shaffer - RRSP	PI		O	1996-03-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	20 000	0.9800	20 000
<i>Options</i>									
Bleak, Joshua Daniel	4, 5		O	2011-02-28	D	50 - Attribution d'options	1 060 000	1.2000	2 510 000
butrenchuk, stephen benedict	4		O	2011-02-28	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.2000	400 000
Hunter, Richard	4, 5		O	2011-02-28	D	50 - Attribution d'options	150 000	1.2000	448 000
SHAFFER, LAARA	4		O	2011-02-28	D	50 - Attribution d'options	263 500	1.2000	263 500
Zak, Gary F.	4		O	2011-02-28	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.2000	200 000
Pathfinder Convertible Debenture Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.6500	222 600
Peak Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kernaghan, Edward Hume	4		O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	D	99 - Correction d'information	103 513		103 513
			O	2010-12-31	D	99 - Correction d'information	(103 513)		0
Kernaghan Securities Ltd	PI		O	2010-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	99 - Correction d'information	346 790		346 790
			O	2010-12-31	I	99 - Correction d'information	(346 790)		0
Kernwood Ltd	PI		O	2010-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	99 - Correction d'information	1 606 320		1 606 320
			O	2010-12-31	I	99 - Correction d'information	(1 606 320)		0
Principia Research	PI		O	2010-12-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	I	99 - Correction d'information	59 500		59 500
			O	2010-12-31	I	99 - Correction d'information	(59 500)		0
Pengrowth Energy Corporation									
<i>Droits</i>									
Bowles, Douglas Currie	5		O	2011-02-27	D	58 - Expiration de droits de souscription	(11 121)		86 084
Causgrove, James Edward Arthur	5		O	2011-02-27	D	58 - Expiration de droits de souscription	(15 660)		203 349
CHRISTENSEN, WILLIAM GEORGE	5		O	2011-02-27	D	58 - Expiration de droits de souscription	(15 516)		168 396
Webster, Christopher Geoffrey	5		O	2011-02-27	D	58 - Expiration de droits de souscription	(43 299)		258 255
Penn West Petroleum Ltd.									

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gegunde, Gregg	5		O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	50 000	23.8400	72 201
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	27.7400	70 601
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 300)	27.7300	61 301
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	27.7200	56 201
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	27.7100	51 201
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	27.7000	50 101
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	27.6900	45 201
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	27.6800	41 801
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	27.6700	35 601
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 400)	27.6600	27 201
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	27.6500	23 201
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	27.6400	22 201
Jensen, Thane	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	40 000	23.8400	41 915
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	27.5000	21 915
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	27.6300	20 815
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	27.6100	17 615
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 700)	27.6000	1 915
Keller, Brian	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	75 000	23.8400	114 930
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	27.4600	114 630
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 100)	27.4500	96 530
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 300)	27.4400	89 230
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	27.4500	87 430
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	27.4300	83 630
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	27.4200	81 430
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	27.4100	79 730
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 300)	27.4000	50 430
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	27.3900	43 630
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	27.3800	42 430
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	27.3700	40 830
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	27.3600	39 930
Law, Lucas Kwang Tai	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	20 000	23.8400	39 129
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	27.6500	19 129
			O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	79 000	23.8400	98 129
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 000)	27.9500	64 129
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	28.1400	55 629
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	28.1300	55 429
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	28.1200	53 029
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	28.1100	48 029
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	28.1000	44 029
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	28.0900	38 529
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	28.0800	36 829
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	28.0700	32 629
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	28.0600	30 829
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	28.0500	19 129
			O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	20 400	23.8400	39 529
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 400)	28.0000	19 129
MIDDLETON, DAVID WILLIAM	5		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	50 000	23.8400	101 958
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	27.1700	91 958
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	27.1600	91 158
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 200)	27.1500	81 958
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	27.2300	80 558
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	27.2200	79 358
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	27.2100	72 458
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	27.2000	71 958
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	27.2300	70 958

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	27.2200	66 658
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	27.2100	64 658
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	27.2000	61 958
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	27.2300	61 558
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	27.2400	58 458
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	27.2500	51 958
			O	2011-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 073	26.4000	
			M	2011-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 073	26.4000	55 031
Potter, Frank	4		O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	26.7000	8 007
Robson, Don W.	5		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	165 000	23.8400	189 844
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	26.9800	177 844
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	26.9900	177 644
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 700)	26.9700	171 944
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	26.9600	164 944
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	26.9500	164 044
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	26.9200	157 844
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 200)	26.9400	130 644
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(87 500)	26.9100	43 144
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	26.9000	38 544
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	26.8900	31 444
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	26.8800	30 444
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	26.8700	27 044
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	26.8600	24 844
Rockley, Keith S	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	165 000	23.8400	196 497
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	28.0400	193 397
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	28.0500	192 997
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	28.0000	192 097
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	27.9400	191 797
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	27.9300	187 697
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	27.9200	186 897
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	27.8800	186 597
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 900)	27.8700	138 697
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	27.8300	136 697
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	27.8000	135 397
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	27.7800	130 497
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	27.7700	128 497
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	27.7500	128 197
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	27.7100	127 697
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	27.7000	123 397
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	27.6900	119 397
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	27.6100	89 397
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57 900)	27.6000	31 497
Sterna, David	5		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	110 000	23.8400	151 489
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	27.1500	147 489
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 200)	27.1600	138 289
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	27.1700	135 589
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	27.1800	132 889
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(91 400)	27.2000	41 489
Wendt, Sherry Ann	5		O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	21 000	25.5400	21 004
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	27.6600	20 704
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	27.6900	16 004
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 400)	27.6800	7 604
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 600)	27.6700	4
Droits (CSRIP)									
Wendt, Sherry Ann	5		O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 000)		0

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
Gegunde, Gregg	5		O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		247 500
Jensen, Thane	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(40 000)		425 000
Keller, Brian	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(75 000)		215 000
Law, Lucas Kwang Tai	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		235 000
			O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(79 000)		156 000
			O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(20 400)		135 600
MIDDLETON, DAVID WILLIAM	5		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		740 000
Robson, Don W.	5		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	(165 000)		105 000
Rockley, Keith S	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(165 000)		90 000
Sterna, David	5		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	(110 000)		140 000
<i>Restricted Share Rights</i>									
Gegunde, Gregg	5		O	2011-02-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 000)		247 500
Jensen, Thane	5		O	2011-02-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(40 000)		425 000
Keller, Brian	5		O	2011-02-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(75 000)		215 000
Law, Lucas Kwang Tai	5		O	2011-02-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)		235 000
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(79 000)		156 000
			O	2011-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 400)		135 600
MIDDLETON, DAVID WILLIAM	5		O	2011-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 000)		740 000
Robson, Don W.	5		O	2011-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(165 000)		105 000
Rockley, Keith S	5		O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(165 000)		90 000
Sterna, David	5		O	2011-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(110 000)		140 000
Perlite Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
4103572 CANADA INC.	3		O	1997-02-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500 000
Barabé, Richard	4, 5, 3								
4103572 CANADA INC.	PI		O	1997-02-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500 000
Perpetual Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Genoway, Karen A.	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 183	4.4500	30 625
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 183)	4.5400	29 442
Jackson, Gary C.	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 208	4.4500	57 973
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 208)	4.5400	55 765
Johnson, Randall	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	670	4.6100	7 281
Maitland, Robert A.	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 694		78 311
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 145	4.4500	81 456
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 145)	4.5400	78 311
Maitland Family Foundation	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 561		205 413
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 248	4.4500	213 661
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(8 248)	4.5400	205 413
Nelson, Donald J.	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 450	4.4500	37 543
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 450)	4.5400	36 093

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fairway Resources Inc.									
	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	426	4.4500	11 026
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(426)	4.5400	10 600
Warters, Roderick	5		O	2011-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 041	3.9700	18 041
Bonus Rights									
Warters, Roderick	5		O	2011-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 041)	0.0100	21 185
			O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(21)		21 164
Petrolympic Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ekstein, Brocha	3		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.1550	12 278 357
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1500	12 283 357
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1500	12 291 357
PFB Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
PFB Corporation	1		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	900	6.0000	1 700
PharmaGap Inc. (formerly Sebring Resources Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bryden, Roderick M.	4								
SC Stormont Holdings Inc.	PI		O	2011-02-24	C	97 - Autre	(1 897 500)		9 266 099
<i>Common Shares on loan</i>									
Bryden, Roderick M.	4								
SC Stormont Holdings Inc.	PI		O	2011-02-24	C	97 - Autre	1 897 500		11 583 214
Plazacorp Retail Properties Ltd.									
<i>Obligations 5.25 Mortgage Bonds Series VI</i>									
Brewer, Earl	4, 5, 3								
Sandra Kitchen	PI		O	2003-06-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 14 000.00		\$ 14 000.00
TD Waterhouse RSP	PI		O	2003-06-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 50 000.00		\$ 50 000.00
Petrie, James M.	5								
CIBC Wood Gundy RRSP	PI		O	2004-03-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 10 000.00		\$ 10 000.00
Savoie, Lynda	5								
Scotia McLeod RRSP	PI		O	2003-06-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 10 000.00		\$ 10 000.00
Sharpe, Kim	5		O	2001-08-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 6 000.00		\$ 6 000.00
Zakuta, Michael Aaron	4, 5, 3								
CIBC RRSP	PI		O	2003-06-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 40 000.00		\$ 40 000.00
Michelle Aube	PI		O	2003-06-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 60 000.00		\$ 60 000.00
Z-Corp Financial 2007 Ltd.	PI		O	2003-06-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 50 000.00		\$ 50 000.00
PNI Digital Media Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bodymore, Simon	5		O	2008-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	1.4000	8 500
Kent, Cory Harrison	4		O	2011-03-03	D	51 - Exercice d'options	35 000	1.2500	35 000
Rallo, Aaron	4, 5		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	3 000	1.2500	60 347
Scarth, Ian Peter Campbell	4		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	35 000	1.2500	647 684
Spice, Patricia	6		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	15 000	1.2500	15 050
<i>Options</i>									
Kent, Cory Harrison	4		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	1.2500	175 000
Rallo, Aaron	4, 5		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	1.2500	191 000

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stann, Darryl	5		O	2006-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options Employee Stock Options</i>									
Stann, Darryl	5		O	2006-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 426
Power Corporation du Canada									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Johnson, John Edward	5		O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	7 500	17.6625	127 500
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	28.2796	120 000
McFeetors, Raymond Lindsay	7		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 383	27.5600	9 715
<i>Deferred Share Units</i>									
Graham, Anthony R.	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 123	26.9100	26 737
Marcoux, Isabelle	4		O	2010-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 967	26.9000	2 967
Mazankowski, Donald F.	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 229	26.9100	21 785
McFeetors, Raymond Lindsay	7		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 401	26.9000	11 877
Orr, Robert Jeffrey	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 672	26.9000	20 460
Parizeau, Robert	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 366	26.9200	31 643
Plessis-Bélair, Michel	4, 5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 937	26.9100	18 071
Szathmary, Eموke Jolan Erzsebet	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 081	26.9100	22 644
<i>Options</i>									
Johnson, John Edward	5		O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	17.6625	359 689
Precision Drilling Corporation									
<i>Options</i>									
Alexander, Joanne Linette	5	R	O	2011-02-09	D	50 - Attribution d'options	41 300		141 300
Evasiuk, Douglas Brian	7	R	O	2011-02-09	D	50 - Attribution d'options	31 000		91 000
Gambles, Leonard C.	7	R	O	2011-02-09	D	50 - Attribution d'options	25 900		60 900
Haddad, Kenneth Jude	5	R	O	2011-02-09	D	50 - Attribution d'options	41 300		141 300
Hopewell, Joseph Charles	7	R	O	2011-02-09	D	50 - Attribution d'options	25 900		85 900
Hunter, Grant MacLeod	7	R	O	2011-02-09	D	50 - Attribution d'options	25 900		85 900
Marks, Roland H.	7	R	O	2011-02-09	D	50 - Attribution d'options	25 900		85 900
McNally, Robert Joseph	5	R	O	2011-02-09	D	50 - Attribution d'options	72 300		232 300
Minmier, James Guy	7	R	O	2011-02-09	D	50 - Attribution d'options	31 000		81 000
Neveu, Kevin A.	4	R	O	2011-02-09	D	50 - Attribution d'options	197 500		579 100
Pickering, William Ross	7	R	O	2011-02-09	D	50 - Attribution d'options	25 900		85 900
Ruhr, Darren	5	R	O	2011-02-09	D	50 - Attribution d'options	41 300		141 300
Sakamoto, Terry	7	R	O	2011-02-09	D	50 - Attribution d'options	25 900		85 900
Stahl, Gene	5	R	O	2011-02-09	D	50 - Attribution d'options	72 300		207 300
Stickland, Wane Jacob	7	R	O	2011-02-09	D	50 - Attribution d'options	18 100		53 100
Strong, Douglas John	5	R	O	2011-02-09	D	50 - Attribution d'options	72 300		207 300
Wehlmann, David Wayne	7	R	O	2011-02-09	D	50 - Attribution d'options	12 900		112 900
Prescient Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Pro Minerals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Brien, Patrick	6								
Maverick Investments Corp.	PI	O		2011-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(130 000)	0.0500	1 747 700
Prodigy Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Phelps, Michael E.J.	4		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.3600	1 705 832
Quincaillerie Richelieu Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dion, Christian	5		O	2011-03-02	D	35 - Dividende en actions	2	30.5026	563
Giasson, Alain	5		O	2011-03-02	D	35 - Dividende en actions	35	30.5026	11 747
Grenier, Guy	5		O	2011-03-02	D	35 - Dividende en actions	2	30.5026	35 647
Guindon, Normand	5		O	2011-03-02	D	35 - Dividende en actions	14	30.5026	18 415
Lord, Richard	4, 5		O	2011-03-02	D	35 - Dividende en actions	46	30.5026	1 409 212
Quevillon, Geneviève	5		O	2011-03-02	D	35 - Dividende en actions	4	30.5026	1 207
<i>Unités d'actions différées</i>									
Chicoyne, Denyse	4		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	36	30.3900	9 938
Courteau, Robert	4		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	36	30.3900	9 979
DOUVILLE, Jean R.	4		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	35	30.3900	9 624
Gauvin, Mathieu	4		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	41	30.3900	11 248
Proteau, Jocelyn	4		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	8	30.3900	4 637
RDM Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fowle, Randy	4, 5		O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.1500	11 000*
Red Pine Exploration Inc.									
<i>Options</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI	O		2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	315 000	0.1000	315 000
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	437 500	0.0800	752 500
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	777 777	0.0900	1 530 277
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI	O		2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 530 277)		0
Ressources Abitex inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI	O		2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	216 176	0.2500	216 176
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI	O		2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(216 176)		0
<i>Options</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI	O		2010-04-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	48 611	0.1800	48 611
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	131 250	0.2000	179 861
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	509 714	0.0900	689 575
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI	O		2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(689 575)		0
Ressources Appalachés inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hupé, Alain	5		O	2011-02-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(74 325)	0.1000	317 608
			O	2011-02-25	D	99 - Correction d'information	(43 272)		274 336
REER	PI	O		2010-08-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	74 325	0.1000	74 325
			O	2011-02-25	I	99 - Correction d'information	43 272		117 597
Ressources Cartier inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Carrière, Jean	4		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	20 000	0.2500	206 500
<i>Options</i>									
Carrière, Jean	4		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	0.2500	205 000
Ressources Conway inc.									
<i>Options</i>									
BEAUDOIN, LAURENT	4, 5		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	100 000		1 020 000
Kalos, François	4, 5		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	150 000		500 000
Pigeon, Sylvie	4, 5		O	2010-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
Ressources d'Arianne Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boivin, Luc	4		O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	1.2300	98 500
			O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	1.2300	97 500
			O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(78 704)	1.2210	18 796
Ressources Dianor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Pathway Multi Series Fund Inc.	PI		O	2011-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 028 500)	0.0500	3 400 071
			O	2011-02-28	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(400 000)	0.0500	3 000 071
<i>Options</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	628 571	0.0700	628 571
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	800 000	0.1050	1 428 571
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	3 076 923	0.6500	4 505 494
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 505 494)		0
Ressources Golden Tag Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carrier, Marc A.	4, 5		O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.4800	786 630
Ressources KWG inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harrington, Michael S	4		O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 000)	0.1161USD	645 000
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.1073USD	630 000
Ressources Melkior Inc.									
<i>Options</i>									
Eskelund-Hansen, Jens	4		O	2007-12-14	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.5000	
			M	2007-12-17	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.5000	2 000 000
			O	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	200 000	0.1500	
			M	2005-12-13	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	0.1500	1 000 000
Ressources MGold inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6, 3								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2011-02-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 624 625
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2011-02-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 624 625
Reeson, Douglas	4, 5		O	2010-09-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 632 857)		233 265
			O	2011-02-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	210 000	0.1100	443 265
Scodnick, Joel	4		O	2011-02-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.1100	
			M	2011-02-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.1100	501 367
<i>Bons de souscription</i>									
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2011-02-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 500 000

Bons de souscription - December 21, 2012

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
RESSOURCES MINIÈRES AUGYVA INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6, 3								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2011-02-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 500 000
Reeson, Douglas	4, 5		O	2005-12-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	210 000		210 000
Scodnick, Joel	4		O	2006-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000		
			M	2011-02-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000		200 000
RESSOURCES MINIÈRES AUGYVA INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
Skutezky, Ernest Michael Rhodes	4								
RRSP	PI		O	2011-02-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	0.5800	100 700
Ressources Minières Radisson Inc.									
<i>Bons de souscription</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc.	3								
Consolidated International Investment Holdings Inc.	PI		O	2010-07-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	240 000	0.1000	240 000
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(240 000)		0
Ressources Robex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alarie, GABRIEL	4		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	0.1938	2 401 230
Goulet, Claude	4		O	2011-02-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	69 231	0.1300	464 894
Goulet, Elisabeth	PI		O	2011-02-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	46 154	0.1300	126 854
Trottier, Jacques	4		O	2011-02-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	150 000	0.1300	370 000
<i>Bons de souscription</i>									
Alarie, GABRIEL	4		O	2011-02-28	D	55 - Expiration de bons de souscription	(500 000)	0.1500	384 615
Gagne, Andre	5		O	2011-02-26	D	55 - Expiration de bons de souscription	(312 280)		0
Goulet, Claude	4		O	2011-02-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	34 615		114 615
			O	2011-02-25	D	52 - Expiration d'options	(80 000)		34 615
Goulet, Elisabeth	PI		O	2011-02-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	23 077		43 077
			O	2011-02-25	I	52 - Expiration d'options	(20 000)		23 077
Morel, Joseph Emile Jean-Claude	7		O	2011-02-21	D	53 - Attribution de bons de souscription	375 000	0.1800	515 000
			M	2011-02-21	D	53 - Attribution de bons de souscription	375 000	0.1800	1 315 000
			O	2011-02-26	D	55 - Expiration de bons de souscription	(664 200)		515 000
			O	2011-02-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(35 800)		1 279 200
			O	2011-02-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(100 000)		1 179 200
Trottier, Jacques	4		O	2011-02-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	75 000	0.1800	275 000
Ressources Sirios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2011-02-24	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(200 000)		667 622
D Doucet REER	PI		O	2011-02-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	50 000		552 600
J. Rioux REER	PI		O	2003-06-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	150 000		150 000*
Girard, Marie-José	4		O	2011-02-24	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(45 000)		601 502
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	0.0950	556 502
MJosé Girard	PI		O	2011-02-24	I	97 - Autre	45 000		331 603
<i>Bons de souscription</i>									
Cloutier, Luc	4		O	2003-09-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			535 000
			O	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.2600	485 000
Retrocom Mid-Market Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Bull, Peter Morris	3								
PM Bull Holdings Ltd.	PI		O	2011-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 800	6.1253	
			M	2011-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 800)	6.1253	2 720 800

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-02-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 300)	6.1527	2 767 600
Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blake, Peter James	4		O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	25.5438USD	134 768
Rogers Communications Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Horn, Alan Douglas	4, 7, 6, 5								
ATL Inc.	PI		O	2003-05-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 912
The Annie Gnat Trust Under The Will of the Late Albert Gnat	PI		O	2003-05-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 530
Rogers Communications Inc.	1		O	2011-02-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 200 000	31.9698	1 200 000
			O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200 000)		0
<i>Deferred Share Units</i>									
Besse, Ronald D.	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	761		69 013
Birchall, Charles William David	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	555		23 878
Burch, Stephen A.	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35		2 035
Godsoe, Peter Cowperthwaite	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	864		45 121
Horn, Alan Douglas	4, 7, 6, 5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	374		21 503
Hull, Thomas Ian	4, 6		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 173		67 473
Lind, Philip Bridgman	4, 5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	801		46 080
Linton, William	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	377		21 684
			O	2011-03-03	D	36 - Conversion ou échange	69 843		91 527
Marcoux, Isabelle	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	219		8 676
Pennington, Kevin	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	243		13 976
Peterson, David Robert	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	374		57 466
Rogers, Loretta A.	4, 6		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	335		47 788
Rogers, Martha	4, 6		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	336		7 511
Rogers, Melinda M.	4, 7, 6, 5		O	2003-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 600		3 600
Schleyer, William	4		O	2011-02-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	477		46 500
TORY, JOHN HOWARD	4, 6		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	35		2 035
Viner, Anthony Peers	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	565		32 496
Watson, Colin D.	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	206		11 840
<i>Options</i>									
Berner, Robert F.	7, 5		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	24 800		190 200
Bruce, Robert W.	7, 5		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	43 700		341 125
Horn, Alan Douglas	4, 7, 6, 5								
The Annie Gnat Trust Under The Will of the Late Albert Gnat	PI		O	2003-05-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 350
Lind, Philip Bridgman	4, 5		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	35 600		434 600
Linton, William	5		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	38 000		327 250
Miller, David P.	5		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	26 800		293 800
Mohamed, Nadir	4, 5		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	278 200		1 376 949
Pelley, Keith	7		O	2010-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	39 500		39 500
Rogers, Edward	4, 7, 6, 5		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	33 400		1 424 400
Rogers, Melinda M.	4, 7, 6, 5		O	2011-03-01	D	50 - Attribution d'options	17 400		320 100
<i>Restricted Share Units</i>									
Berner, Robert F.	7, 5		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 500		13 530

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Bruce, Robert W.	7, 5		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 400		23 120
Lind, Philip Bridgman	4, 5		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 300		19 380
Linton, William	5		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 900		143 286
			O	2011-03-03	D	36 - Conversion ou échange	(69 843)		73 443
Miller, David P.	5		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 000		14 580
Mohamed, Nadir	4, 5		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	72 300		444 934
Pelley, Keith	7		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 300		60 300
Rogers, Edward	4, 7, 6, 5		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 700		20 150
Rogers, Melinda M.	4, 7, 6, 5		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 500		11 420
Stock Appreciation Rights									
Berner, Robert F.	7, 5		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 800		190 200
Bruce, Robert W.	7, 5		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 700		341 125
Horn, Alan Douglas	4, 7, 6, 5								
The Annie Gnat Trust Under The Will of the Late Albert Gnat	PI		O	2003-05-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 350
Lind, Philip Bridgman	4, 5		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 600		434 600
Linton, William	5		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 000		327 250
Miller, David P.	5		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 800		293 800
Mohamed, Nadir	4, 5		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	278 200		1 376 949
Pelley, Keith	7		O	2010-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	39 500		39 500
Rogers, Edward	4, 7, 6, 5		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 400		1 424 400
Rogers, Melinda M.	4, 7, 6, 5		O	2011-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 400		320 100
Rogers Sugar Inc.									
Actions ordinaires									
Makin, Edward	5		O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	25 000	3.6100	112 100
Options									
Makin, Edward	5		O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.6100	175 000
RONA inc.									
Actions ordinaires									
Caya, Louise	4								
RRSP	PI		O	2011-02-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	14.6900	2 700
Hébert, Jean-Guy	4								
9060-4976 Québec Inc.	PI		O	2009-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 584	11.3900	66 826
			O	2010-02-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 139	15.3100	68 965
9066-7403 Québec inc.	PI		O	2011-02-24	I	97 - Autre	5 285	14.1900	
			M	2011-02-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 285	14.1900	48 966
			O	2010-02-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 139	15.3100	
			M	2010-02-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 899	15.3100	43 681
Royal Host Inc.									
Actions ordinaires									
Royal Host Inc.	1		O	2011-02-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	2.1500	14 000*
			O	2011-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	2.1300	18 200*
			O	2011-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)		14 400*
			O	2011-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		12 600*
			O	2011-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	2.1200	16 800*
			O	2011-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)		12 600*
			O	2011-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)		8 400*
			O	2011-02-09	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)		4 200*
			O	2011-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	2.1500	8 400*
			O	2011-02-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	2.1400	12 600*
			O	2011-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)		8 400*

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Sandvine Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caputo, David	4		O	2011-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	433	3.4500	23 305
Hamilton, Scott	4		O	2011-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	152	3.4500	9 033
Verhoeve, Michael	5		O	2011-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	107	3.4500	6 394
Saputo Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carrière, Louis-Philippe	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	11 000	18.0750	32 842
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	41.3200	29 142
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 300)	41.0000	21 842
			O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	15 144	18.0750	36 986
			O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	889	23.0900	37 875
			O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	12 967	21.4000	50 842
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 800)	41.0000	35 042
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	41.0100	34 642
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	41.0200	34 442
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	41.0300	34 342
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	41.0400	34 242
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 600)	41.0500	25 642
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	41.0600	25 542
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	41.0700	23 342
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	41.1000	22 242
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	41.1100	22 042
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	41.1200	21 842
Monticciolo, Caterina	4		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	4 000	9.5000	4 000
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	40.8645	0
Saputo inc.	1		O	2011-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(19 500)		0
			O	2011-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	24 600	40.5633	24 600
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	24 800	40.2696	49 400
			O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	24 300	40.9622	73 700
			O	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	24 300	41.0718	98 000
			O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	23 100	41.0262	121 100
Saputo, Patricia	4		O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(24 600)		96 500
			O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	4 000	9.5000	4 000
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	40.8907	0
<i>Options</i>									
Carrière, Louis-Philippe	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(11 000)	18.0750	249 548
			O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(15 144)	18.0750	234 404
			O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(889)	23.0900	233 515
			O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(12 967)	21.4000	220 548
Monticciolo, Caterina	4		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	9.5000	4 000
Saputo, Patricia	4		O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	9.5000	4 000
Savaria Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Savaria Corporation	1		O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	72 000	1.5900	79 000

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.5900	80 000
			O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.5900	81 000
			O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.5700	82 000
			O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		76 000
			O	2011-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.5500	77 000
SCITI Trust									
<i>Bons de souscription</i>									
McChesney, Brian David	4, 5		O	2003-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	D	53 - Attribution de bons de souscription	21 476		
			M	2011-02-28	D	53 - Attribution de bons de souscription	21 476	14.0400	21 476*
Ross, John Nicholas 1205201 Ontario Limited	4		O	2003-04-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	1 642	14.0400	
			M	2011-02-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	1 642	14.0400	1 642*
Lynn M. Ross RRSP ScotiaMcLeod	PI		O	2003-04-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	1 785	14.0400	1 785*
Nick & Lynn Ross Charitable Foundation	PI		O	2003-04-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	1 700	14.0400	1 700*
Rover Investments Limited	PI		O	2003-04-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	3 547		
			M	2011-02-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	3 547	14.0400	3 547*
RRIF - Delaney	PI		O	2003-04-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	I	53 - Attribution de bons de souscription	3 800	14.0400	3 800*
Score Media Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Hearne, Thomas Joseph Self Directed RRSP	5		O	2011-02-22	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(33 343)		283 577
			O	2008-09-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-22	I	90 - Changements relatifs à la propriété	33 343		33 343
Levy, John S.	4, 7, 6, 5, 3		O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.9800	476 842
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.9900	480 842
Scott's Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Sutherland, Evelyn Louise TD Waterhouse	5		O	2011-02-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(982)	7.1300	10 768
			O	2011-02-28	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	982	7.1300	8 649
Senior Gold Producers Income Corp.									
<i>Class A Shares</i>									
Brompton Corp.	7		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	10.1500	199 900
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	10.2400	198 600
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	10.2000	190 600
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	10.1500	190 400
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
Steiger, Dennis	5								
RRSP	PI		O	2011-02-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	700	20.8700	4 300
<i>Directors' Deferred Share Units (DDSU)</i>									
BURNS, ADRIAN	4		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	90	20.7800	
			M	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	90	20.6400	25 338
Galbraith, George	4		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	20.7800	
			M	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	20.6400	3 011
Green, Richard R.	4		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	284	21.3600USD	

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2011-02-28	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	284	21.3600USD	5 345
Haverstock, Lynda	4		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	158	20.7800	6 266
Keating, Gregory John	4		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	328	20.7800	15 978
O'Brien, Michael Wilfrid	4		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	20.7800	
			M	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	20.6400	28 869
Pew, Paul Kenneth	4		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	485	20.7800	
			M	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	485	20.7800	
			M	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	485	20.7800	18 541
Royer, Jeffrey	4		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	370	20.7800	27 696
Shaw, Bradley	4, 5		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19	20.6400	5 416
Sparkman, JC	4		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	79	21.0700USD	22 354
Vogel, Carl E.	4		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	21.0700USD	3 011
Weatherill, Sheila Christine	4		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	155	20.7800	5 277
Yuill, Willard	4		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	20.6400	6 620
Sherritt International Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Owen, Daniel	4								
Molin Holdings Limited	PI		O	2011-03-01	I	51 - Exercice d'options	20 000		1 174 041
<i>Options</i>									
Owen, Daniel	4		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	5.0500	20 000
Tiessen, Brian	5		O	2011-02-28	D	59 - Exercice au comptant	(51 666)	5.1600	346 797
Sierra Wireless, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kirkpatrick, James	7		O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4)	10.3500USD	29 244
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 190)	10.4400USD	21 054
Thexton, Kent Paul	4		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.0000	19 400
<i>Options</i>									
Aasen, Gregory D.	4		O	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	14.6400	26 911
Cataford, Paul G.	4		O	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	14.6400	26 911
Cohenour, Jason W.	4, 5		O	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	12.7400USD	364 252
Dodson, Bill Gary	5		O	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(30 000)	14.6400	92 471
Dutronic, Didier	7		O	2009-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2010-02-26	D	50 - Attribution d'options	11 265	8.2900USD	11 265
			O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	14 815	10.4800USD	26 080
Guillemette, Philippe Frederic Joel Rene	5		O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	18 519	10.4800USD	24 152
Kirkpatrick, James	7		O	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	12.7400USD	109 214
Levine, Charles E.	4		O	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	12.7400USD	36 911
McLennan, David Gordon	5		O	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	14.6400	159 997
Rowe, S. Jane	4		O	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	14.6400	26 911
Schieler, August Daniel	7		O	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(13 125)	12.7400USD	98 026
Sutcliffe, David B.	4		O	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	14.6400	26 911

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Thexton, Kent Paul	4		O	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	14.6400	26 911
Walckenaer, Emmanuel	5		O	2011-02-24	D	50 - Attribution d'options	18 519	10.4800USD	29 784
Restricted Share Units									
Dutronc, Didier	7		O	2009-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2010-02-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 050		22 050
			R	2011-02-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 601		32 651
Slam Exploration Ltd.									
Actions ordinaires									
Consolidated International Investment Holdings Inc. Pathway Multi Series Fund Inc.	3	PI	O	2011-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500 000)	0.1300	16 944 787
			O	2011-03-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 044 500)	0.1259	1 900 287
			O	2011-03-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900 287)	0.1276	0
Jones, Brian	4		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1300	55 000
Options									
Consolidated International Investment Holdings Inc. Consolidated International Investment Holdings Inc.	3	PI	O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	350 000	0.2100	350 000
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	350 000	0.2100	700 000
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	600 000	0.0500	1 300 000
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 300 000)		0
SMART Technologies Inc.									
Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares									
BATTISTEL, CESARINO M	7	R	O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.5100USD	165 000
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.9235	155 000
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	9.0000USD	145 000
Societe Aurifere Barrick									
Actions ordinaires									
Dushnisky, Kelvin Paul Michael	5		O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	10 000	30.4100USD	10 000
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	52.7100USD	0
Halverson, Gary Bernard	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	6 250	38.5700USD	6 250
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 250)	52.5000USD	0
Kinver, Peter James Vivian	5		O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	10 000	27.2500USD	10 000
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	51.9002USD	0
Lang, Gregory Anthony	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	2 635	27.2500USD	2 635
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 635)	52.0910USD	0
Sokalsky, Jamie Calvin	5		O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	17 029	30.4100USD	17 029
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 029)	52.7020USD	0
			O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	20 000	27.2500USD	20 000
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	51.5238USD	0
Options Stock Option Plan (2004)									
Dushnisky, Kelvin Paul Michael	5		O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	30.4100USD	341 917
Halverson, Gary Bernard	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(6 250)	38.5700USD	12 500
Kinver, Peter James Vivian	5		O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	27.2500USD	602 444
Lang, Gregory Anthony	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(2 635)	27.2500USD	65 024
Sokalsky, Jamie Calvin	5		O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	(17 029)	30.4100USD	485 470
			O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	27.2500USD	465 470
Societe d'energie Talisman Inc.									
Actions ordinaires									
BLAKELEY, Alexander Paul	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 766	18.5200	38 730
DOLAN, Philip David	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 899	18.3500	32 246
Herbert, Richard	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 031	18.3500	22 032
Manzoni, John Alexander	4, 7, 5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 475	19.5900	101 956

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Société financière IGM Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alves, Joseph	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	231	41.5200	726
Conway, Heather	4		O	2010-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	320	46.2900	320
Creighton, Geoffrey	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	675	41.5100	1 703
Dao, Huynh-Mai	7								
Computershare Trust for Investors Group TrustCo Ltd. Plan Trustee	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	527	41.5200	1 914
Kilfoyle, Murray Douglas	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	235	41.5200	818
Kinzel, Mark Richard	7		O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	46.3500	35 814
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.3100	35 614
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	46.2900	34 514
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(165)	46.2800	34 349
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	46.3000	34 249
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2011-03-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	302	41.5600	2 210
Leslie Kinzel	PI		O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	46.2900	2 400
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	46.2600	700
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	46.2500	0
			O	2011-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	46.1000	4 959
			O	2011-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(69)	46.0900	4 890
			O	2011-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 890)	46.1000	3 000
McCullum, David	7								
Computershare Trust for Investors Group TrustCo Ltd. Plan Trustee	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	509	41.5000	970
Merchand, Edward	7								
Computershare Trust for Investors Group TrustCo Ltd. Plan Trustee	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	609	41.5600	4 584
Murdoch, Robert Charles	5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	93	41.5400	515
Penman, Alexander Scott	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 011	41.6500	17 070
Regan, Kevin Ernest	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	286	286.0000	1 877

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionnariat			
Sims, Charles	4, 5								
Computershare Trust for Investors Group TristCo Ltd. Plan Trustee	PI		O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 604	41.5300	7 581
<i>Taylor, Murray John</i>									
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2010-12-31	I		331	41.5700	2 819
<i>Tretiak, Gregory Dennis</i>									
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2010-12-31	I		1 079	41.6500	18 501
<i>Deferred Share Units</i>									
<i>Bibeau, Marc A.</i>									
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
						00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
Conway, Heather	4		O	2010-05-07	D		593	41.2630	593
<i>Desmarais, André</i>									
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
Desmarais, Paul Jr.	4		O	2010-12-31	D		3 017	41.0200	28 142
<i>Desmarais, Paul Jr.</i>									
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
Harder, Vernon Peter	4		O	2010-12-31	D		1 335	41.4000	14 190
<i>Johnson, Daniel</i>									
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
Johnson, Daniel	2		O	2010-12-31	D		2 037	40.9100	3 968
<i>Mazankowski, Donald F.</i>									
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
Mazankowski, Donald F.	6		O	2010-12-31	D		844	40.9690	5 878
<i>McCallum, John S.</i>									
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
McCallum, John S.	4		O	2010-12-31	D		431	40.9000	9 351
<i>McFeetors, Raymond Lindsay</i>									
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
McFeetors, Raymond Lindsay	4		O	2010-12-31	D		2 137	41.0570	16 365
<i>Orr, Robert Jeffrey</i>									
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
Orr, Robert Jeffrey	4, 6		O	2010-12-31	D		1 897	41.0740	17 317
<i>Piper, Roy</i>									
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
Piper, Roy	4		O	2010-12-31	D		5 363	40.8900	28 368
<i>Plessis-Bélair, Michel</i>									
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
Plessis-Bélair, Michel	4		O	2010-12-31	D		2 481	40.8140	11 950
<i>Rousseau, Henri-Paul</i>									
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
Rousseau, Henri-Paul	4, 6		O	2010-12-31	D		865	41.0600	5 655
<i>Sherk, Susan Bradley</i>									
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
Sherk, Susan Bradley	4		O	2010-12-31	D		1 031	40.7600	1 970
<i>Sims, Charles</i>									
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
Sims, Charles	4, 5		O	2010-12-31	D		849	40.9740	6 099
<i>Taylor, Murray John</i>									
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
Taylor, Murray John	4, 5		O	2010-12-31	D		2 256	40.8390	12 687
<i>Executive Performance Share Units</i>									
<i>Alves, Joseph</i>									
						00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
						459	46.7200	459	
<i>Blanchette, Roger George Joseph</i>									
						00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
						571	46.7200	571	
<i>Creighton, Geoffrey</i>									
						00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
						30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat			
						738	46.7200	738	

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Dao, Huynh-Mai	7		O	2006-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	589	46.7200	589
Kilfoyle, Murray Douglas	7		O	2002-06-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 059	46.7200	1 059
Kinzel, Mark Richard	7		O	2003-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 549	46.7200	2 549
McCullum, David	7		O	2009-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	599	46.7200	599
Merchand, Edward	7		O	2003-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	514	46.7200	514
Moore, Blake	7		O	2011-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 211	46.7200	3 211
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38 527	46.7200	41 738
Murdoch, Robert Charles	5		O	2003-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	626	46.7200	626
Regan, Kevin Ernest	7		O	2003-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 292	46.7200	2 292
Taylor, Murray John	4, 5		O	2003-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 678	46.7200	6 678
Tretiak, Gregory Dennis	5		O	2003-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 332	46.7200	1 332
Options									
Alves, Joseph	7		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 310	46.7200	17 645
Blanchette, Roger George Joseph	7		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	4 125	46.7200	45 867
Creighton, Geoffrey	5		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	4 795	46.7200	72 835
Dao, Huynh-Mai	7		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 820	46.7200	45 235
Kilfoyle, Murray Douglas	7		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 440	46.7200	68 231
Kinzel, Mark Richard	7		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	6 900	46.7200	187 231
McCullum, David	7		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 890	46.7200	78 960
Merchand, Edward	7		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 335	46.7200	93 620
Moore, Blake	7		O	2011-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	52 140	46.7200	52 140
Murdoch, Robert Charles	5		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	4 520	46.7200	47 157
Penman, Alexander Scott	7		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	7 700	46.7200	199 405
Regan, Kevin Ernest	7		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	6 205	46.7200	127 411
Sims, Charles	4, 5		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	24 800	46.7200	444 800
Taylor, Murray John	4, 5		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	27 100	46.7200	389 864
Tretiak, Gregory Dennis	5		O	2011-03-02	D	50 - Attribution d'options	7 210	46.7200	228 637
Senior Executive Share Units									
Creighton, Geoffrey	5		O	2008-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	738	46.7200	738
Dao, Huynh-Mai	7		O	2006-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	589	46.7200	589

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Société Financière Manuvie									
<i>Droits Deferred Share Units (DSU)</i>									
Porteur inscrit									
McCullum, David	7		O	2009-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	599	46.7200	599
Merchand, Edward	7		O	2003-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	514	46.7200	514
Moore, Blake	7		O	2011-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Penman, Alexander Scott	7		O	2003-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 845	46.7200	2 845
Sims, Charles	4, 5		O	2005-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 122	46.7200	6 122
Tretiak, Gregory Dennis	5		O	2003-02-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 332	46.7200	1 332
<i>Droits Performance Share Units (PSU)</i>									
Bisnaire, Jean-Paul Raymond	5		O	2004-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 444
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	439		17 883
Bell, Michael W.	5		O	2009-06-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			67 089
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 689		68 778
Bisnaire, Jean-Paul Raymond	5		O	2004-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			77 726
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 438		80 164
Boyle, James R.	5		O	2003-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			84 304
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 636		86 940
Cook, Robert	5		O	2003-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			55 627
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 771		57 398
Curtis, Simon	5		O	2003-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 224
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	571		14 795
<i>Droits Restricted Share Units (RSU)</i>									
Bell, Michael W.	5		O	2009-06-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 784
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	271		11 055
Bisnaire, Jean-Paul Raymond	5		O	2004-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 457
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	288		11 745
Boyle, James R.	5		O	2003-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			46 266
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 164		12 437
		R	O	2010-12-21	D	59 - Exercice au comptant	(34 993)	16.4600	11 273
Collins, Brian	7		O	2003-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 462
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	238		9 700
Cook, Robert	5		O	2003-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 087
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	204		8 291
Curtis, Simon	5		O	2003-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			39 910
			O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	1 004		17 214

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2010-12-21	D	59 - Exercice au comptant	(23 700)	16.4600	16 210
<i>Options</i>									
Bell, Michael W.	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	305 493	18.9100	627 825
Bisnaire, Jean-Paul Raymond	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	173 113	18.9100	955 052
Boyle, James R.	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	183 296	18.9100	986 854
Cook, Robert	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	152 747	18.9100	995 196
Curtis, Simon	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	48 234	18.9100	346 093
Forbes, Cindy L.	7		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	72 300	18.9100	284 140
Gallagher, James D.	7		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	45 773	18.9100	180 651
Guloien, Donald A.	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	560 071	18.9100	3 275 056
Hartz, Scott	7		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	101 831	18.9100	428 744
Kingsmill, Stephani	7		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	43 896	18.9100	148 453
Levitt, Peter Jeffrey	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	43 896	18.9100JPY	133 347
Margolian, Beverly S.	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	103 285	18.9100	720 373
Patterson, Lynne	7		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	20 141	18.9100	164 555
Rooney, Paul	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	185 914	18.9100	878 333
Sullivan, Lynda	7		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	56 807	18.9100	252 823
Thomson, Warren A.	5		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	183 296	18.9100	888 924
Vrysen, John G.	7		O	2011-02-22	D	50 - Attribution d'options	15 275	18.9100	186 839
SofameTechnologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mandeville, Luc	4, 5, 3		O	2011-02-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(125 000)		2 711 032
			O	2011-02-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(425 000)		2 286 032
CELI	PI		O	2011-02-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	125 000		154 411
REER C	PI		O	2011-02-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	425 000		3 108 316
Sonde Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Riddell, Clayton H.	3								
RRIF	PI		O	2011-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 200)	3.9100	107 017
			O	2011-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	3.9200	106 217
			O	2011-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	3.9000	103 417
			O	2011-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 700)	3.8200	85 717
			O	2011-02-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	3.8000	73 217
			O	2011-02-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 300)	3.6771	65 917
			O	2011-02-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 900)	3.6600	50 017
			O	2011-02-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	3.6776	39 017
			O	2011-02-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 000)	3.6241	18 017
			O	2011-02-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	3.6300	9 017
			O	2011-02-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	3.6439	17
SouthGobi Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
Bartel, Dave	4	R	O	2010-08-13	D	50 - Attribution d'options	85 000	12.5800	305 500
Church, Curtis	5		O	2010-08-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			395 000
Sprott Power Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jenner, Jeffrey	4, 5		O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.1017	2 557 832
Scott Jenner	PI		O	2011-01-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-01-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 416
Stantec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mercado, Rogelio	5								
Manulife Financial	PI		O	2009-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	375	26.1624	
			M	2009-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	375	26.1624	1 370

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Triffo, Ronald P. CIBC	4, 5 PI		O	2003-04-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	C	90 - Changements relatifs à la propriété	486		486
Manulife Financial	PI		O	2010-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	162	26.4960	486
			O	2010-12-31	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(486)		0
<i>Actions ordinaires Restricted Share Units</i>									
Allen, Richard	7, 5		O	2006-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-01-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 688		5 688
<i>Options</i>									
Shillington, Keith Alexander	5		O	2011-02-17	D	50 - Attribution d'options	5 000	28.6500	24 000
STELMINE CANADA LTÉE									
<i>Options</i>									
Consolidated International Investment Holdings Inc. Consolidated International Investment Holdings Inc.	3 PI		O	2010-08-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	235 294	0.1700	235 294
Joe Dwek Management Consultants 2007 Inc.	PI		O	2011-02-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(235 294)		0
Sterling Shoes Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Oshry, Solomon	4		O	2010-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 500
RRSP - Spouse	PI		O	2010-07-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 515
<i>Débitures</i>									
Oshry, Solomon	4								
RRSP - Spouse	PI		O	2010-07-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-07-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 17 000.00
Stornoway Diamond Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Poirier, Ghislain	5		O	2011-02-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(47 250)		15 750
<i>Options</i>									
Poirier, Ghislain	5		O	2011-02-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(382 500)		127 500
Student Transportation Inc. (formerly, Student Transportation of America Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Palombo, Grace Gerry & Grace Palombo	4 PI		O	2010-02-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-02-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	6.9100	750
Style de Vie Amica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Holland, Terence Michael TMH Capital Corp.	4 PI		O	2011-03-03	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	25 000	7.8500	121 900
Manji, Salim	4		O	2011-02-25	D	97 - Autre	(684 000)		2 666
Manjris Holdings Ltd.	PI		O	2011-02-25	I	97 - Autre	684 000		1 273 761
Manji, Samir Aziz	4, 5, 3		O	2011-02-25	D	97 - Autre	(228 000)		469 076
Manjris Holdings Ltd.	PI		O	2011-02-25	I	97 - Autre	228 000		424 587
Suncor Energie Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jackman, Boris	5		O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	10 000	13.3700	15 950
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	46.3863	5 950
			O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	10 000	26.7800	15 950
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	46.4367	5 950
Lee, Susan	5		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	20 000	13.8200	20 000
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	46.2000	0
MacSween, Michael Roderick	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	3 888	20.5800	3 888
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	46.0700	2 288
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 288)	46.0600	0
McIntyre, Ronald Howard	5		O	2010-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	32.2000	

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2010-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	32.2000	1 937
<i>Deferred Share Units</i>									
Langlois, Francois	5		O	2010-12-31	D	99 - Correction d'information	(9)		0
McIntyre, Ronald Howard	5		O	2010-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	550	30.8900	
			M	2010-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	550	30.8900	550
Williams, Steven Walter	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 821	46.3300	38 219
<i>Options - PC Options/SARS</i>									
Jackman, Boris	5		O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	13.3700	713 200
			O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	26.7800	703 200
<i>Options - Suncor Energy Option Plan (Post August 1, 2009)</i>									
McIntyre, Ronald Howard	5		O	2010-02-05	D	50 - Attribution d'options	11 300		
			M	2010-02-05	D	50 - Attribution d'options	11 300		11 300
<i>Options Key Contributor/Executive Stock Options</i>									
MacSween, Michael Roderick	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(3 888)	20.5800	72 900
<i>Options SunShare</i>									
Lee, Susan	5		O	2011-03-02	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	13.8200	90 000
<i>PC Deferred Share Units</i>									
Langlois, Francois	5		O	2010-12-31	D	99 - Correction d'information	9		1 651
<i>Performance Share Units</i>									
Axford, Eric Charles	5		O	2011-02-15	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 700)		34 834
Bailey, Johnathan Kirk	5		O	2011-02-15	D	58 - Expiration de droits de souscription	(16 500)		77 540
Demosky, Barton Wade	5		O	2011-02-15	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 000)		57 342
George, Richard Lee	4, 5		O	2011-02-15	D	58 - Expiration de droits de souscription	(78 000)		346 340
Lee, Susan	5		O	2011-02-15	D	58 - Expiration de droits de souscription	(12 000)		47 191
Little, Mark Stephen	5		O	2011-02-15	D	58 - Expiration de droits de souscription	(10 000)		61 824
MacSween, Michael Roderick	5		O	2011-02-15	D	58 - Expiration de droits de souscription	(4 000)		35 634
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2011-02-15	D	58 - Expiration de droits de souscription	(20 000)		82 278
Odegaard, Janice	5		O	2011-02-15	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 700)		24 399
Thornton, Jay	5		O	2011-02-15	D	58 - Expiration de droits de souscription	(16 500)		77 248
Williams, Steven Walter	5		O	2011-02-15	D	58 - Expiration de droits de souscription	(35 000)		160 436
<i>Performance Units</i>									
McIntyre, Ronald Howard	5		O	2010-02-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 050		
			M	2010-02-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 050		
			M	2010-02-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 050		4 050
Superior Plus Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Billing, Grant Donald	4, 5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	159 018	11.2600	1 977 674
Bingham, Wayne Mitchell	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 590	11.2600	110 110
Engbloom, Robert John	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	343	11.6500	11 759
MacDonald, James Stuart Alexander	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 374	11.1200	147 811
McFadden, Eric	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19 245	11.2600	239 245
Timmons, Paul Stephen	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	699	11.2600	8 744
Valentine, Peter	4		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	258	11.1200	3 520
Webb, Stephen Joseph	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	111	12.1100	10 111
Technologies 20-20 Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desjardins Capital de Risque S.E.C. - Desjardins Venture Cap	3		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	3.9500	2 391 807*
Grou, Jean-François	5		O	2011-03-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	207	3.8700	75 439

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
d'actionnariat									
Technologies D-Box Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
McMaster, Claude	5		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 700	0.5700	1 257 489
TECSYS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TECSYS	1		O	2011-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.8700	1 100
			O	2011-02-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.9200	2 100
			O	2011-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.9200	2 600
			O	2011-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.9200	3 600
			O	2011-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.9000	4 600
			O	2011-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.8400	5 600
			O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.9100	6 600
			O	2011-02-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.9000	7 600
TELUS Corporation									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Butler, Ronald John	4		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	1 100	34.8800	5 363
			O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	1 600	24.0000	6 963
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	46.4300	4 263
Ho, Audrey	5		O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	2 000	34.8800	2 004
			O	2011-02-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 100)	45.4500	
			M	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	45.4500	904
			O	2011-02-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(500)	45.4400	
			M	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	45.4400	404
			O	2011-02-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(100)	45.4300	
			M	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.4300	304
			O	2011-02-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(200)	45.4700	
			M	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	45.4700	104
			O	2011-02-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(100)	45.4600	
			M	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.4600	4
			O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	2 200	34.8800	2 204
			O	2011-02-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(300)	45.6800	
			M	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.6800	1 904
			O	2011-02-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(300)	45.7300	
			M	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	45.7300	1 604
			O	2011-02-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(700)	45.7000	
			M	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	45.7000	904
			O	2011-02-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(400)	45.6700	
			M	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	45.6700	504
			O	2011-02-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(400)	45.6600	
			M	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	45.6600	104
			O	2011-02-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(100)	45.7200	
			M	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	45.7200	4
McFarlane, Robert Gordon	5		O	2010-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 319		116 267

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2011-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 323		117 090
Triffo, Ronald P.	4		O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	1 100	34.8800	1 622
			O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	1 600	24.0000	3 222
Woodley, Donald	4		O	2011-02-18	D	51 - Exercice d'options	1 100	34.8800	2 464
			O	2011-02-18	D	51 - Exercice d'options	1 600	24.0000	4 064
			O	2011-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	46.7782	2 964
			O	2011-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	46.7394	1 364
<i>Options</i>									
Ho, Audrey	5		O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	34.8800	40 433
			O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(2 200)	34.8800	38 233
Triffo, Ronald P.	4		O	2011-02-28	D	52 - Expiration d'options	(2 100)		0
			O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	(1 100)	34.8800	1 600
			O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(1 600)	24.0000	0
<i>Restricted Share Units</i>									
McFarlane, Robert Gordon	5		O	2011-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	332		27 802
			O	2011-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 406)	44.0400	26 396
			O	2011-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 241)	44.0400	25 155
			O	2011-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24 750	46.4800	49 905
			O	2011-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 107	44.3100	53 012
Spadotto, Eros	7		O	2011-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 205)	44.0400	31 867
			O	2011-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 205)	44.0400	30 662
			O	2011-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	394		33 072
			O	2011-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21 520	46.4800	52 182
			O	2011-02-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 927	44.3100	55 109
The Brick Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Brick Ltd.	3	R	O	2011-02-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	2.8500	1 300
		R	O	2011-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.8500	11 300
		R	O	2011-02-14	D	38 - Rachat ou annulation	22 551	2.8500	33 851
		R	O	2011-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	22 551	2.8500	56 402
		R	O	2011-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	2.8000	68 402
		R	O	2011-02-17	D	38 - Rachat ou annulation	22 551	2.8200	90 953
		R	O	2011-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	22 551	2.8200	113 504
		R	O	2011-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	12 500	2.7600	126 004
		R	O	2011-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.7800	136 004
		R	O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	12 500	2.7200	148 504
		R	O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.7300	158 504
		R	O	2011-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	2.7500	168 504
		O		2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	2.8500	170 304
		O		2011-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(170 304)	2.8200	0
<i>Bons de souscription</i>									
The Brick Ltd.	3	R	O	2011-02-11	D	38 - Rachat ou annulation	10 000		10 000
		R	O	2011-02-14	D	38 - Rachat ou annulation	25 800		35 800
		R	O	2011-02-15	D	38 - Rachat ou annulation	25 800		61 600
		R	O	2011-02-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 700		66 300

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2011-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	25 800		92 100
		R	O	2011-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	25 854		117 954
		R	O	2011-02-23	D	38 - Rachat ou annulation	25 800		143 754
			O	2011-03-01	D	38 - Rachat ou annulation	(143 754)	1.8200	0
The Descartes Systems Group Inc.									
<i>Restricted Stock Unit</i>									
Diederik, Raimond	5		O	2011-02-28	D	97 - Autre	(1 456)		10 424
Jones, Christopher	5		O	2011-02-28	D	97 - Autre	(1 618)		41 940
			O	2011-02-28	D	97 - Autre	(1 980)		39 960
Meshar, Arthur	4, 5		O	2011-02-28	D	97 - Autre	(6 693)		166 957
			O	2011-02-28	D	97 - Autre	(20 497)		146 460
Pagan, John Scott	7, 5		O	2011-02-28	D	97 - Autre	(2 835)		71 381
			O	2011-02-28	D	97 - Autre	(6 751)		64 630
Slutsky, Peter	5		O	2011-02-28	D	97 - Autre	(266)		1 864
Thomson Reuters Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bello, Stephane	5		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	39.0800USD	5 810
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	39.3827USD	810
			O	2011-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 939		3 749
Daleo, Robert	5		O	2011-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	61 610		105 030
			O	2011-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 681		110 711
Smith, James Clifton	5		O	2011-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 083		22 915
The Woodbridge Company Limited	3								
Thomfam Nominees	PI		O	2011-02-25	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 100)	38.4000	456 867 854
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	38.4000	456 869 954
			O	2011-02-25	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(65 200)	38.4000	456 804 754
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 200	38.4000	456 869 954
Turner, David Harold William	5		O	2011-03-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 323		3 947
<i>Deferred Share Units</i>									
Bello, Stephane	5		O	2010-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103	36.8400USD	20 529
Daleo, Robert	5		O	2010-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	535	38.7900USD	73 301
			O	2010-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	556	37.5900USD	73 857
			O	2010-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	572	36.8400USD	74 429
Smith, James Clifton	5		O	2010-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	334	38.7900USD	81 497
			O	2010-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	347	37.5900USD	82 096
			O	2010-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	357	36.8400USD	82 712
Stanley, Deirdre	7, 5		O	2010-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	243	37.5900USD	41 145
			O	2010-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	233	38.7900USD	40 857
			O	2010-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	249	36.8400USD	41 441
			O	2010-03-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	249	35.9800USD	40 580
Turner, David Harold William	5		O	2010-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	269	38.7900USD	39 588

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2010-09-15	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	280	37.5900USD	39 868
			O	2010-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	288	36.8400USD	40 156
			O	2010-03-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	258	35.9800USD	35 341
<i>Restricted Share Units</i>									
Bello, Stephane	5		O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 186)		82 333
Daleo, Robert	5		O	2011-02-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(109 839)		289 936
			O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 564)		279 372
Smith, James Clifton	5		O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 564)		273 609
Turner, David Harold William	5		O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 186)		82 559
Tim Hortons Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blackmore, David J.G.	7		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 169)	42.6100	688
Fraser, Garry	7		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 333)	42.5600	6 286
Harrop, Clark	7		O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(828)	43.0900	2 353
Toop, R. Scott	5		O	2011-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	120	41.7100	1 410
Wiant, James A.	5		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(738)	43.7600USD	7 482
<i>Options (stock appreciation rights may/may not be granted in tandem)</i>									
Blackmore, David J.G.	7		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(2 232)	28.8700	12 599
TimberWest Forest Corp.									
<i>Parts Stapled</i>									
Blue, Brenda G	5		O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 564	4.4100	23 869
Kelvin, John Andrew	5		O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 143	4.3600	13 032
McElligott, Paul Joseph	4, 5		O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	578	4.5600	78 139
Mitchell, John Bruce	5		O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	3.9400	6 998
Park, Beverlee Faye	5		O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 922	4.4300	49 955
Whiteley, David John	5		O	2011-03-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 968	4.2300	22 430
Timminco Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Schimmelbusch, Heinz	4, 5		O	2009-05-26	D	90 - Changements relatifs à la propriété	71 000		211 000
1640140 Ontario Inc.	PI		O	2009-05-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(71 000)		0
Toromont Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McLeod, Steven Douglas	5		O	2011-02-24	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(800)	30.0300	76 400*
Spousal RRSP	PI		O	2011-02-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	800	30.0300	11 200*
Medhurst, Scott	7		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	10 000	24.5800	43 900
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	30.8100	33 900
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Casson, Randall	7, 2		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 051	30.4500	5 158*
Cuddy, Mike	7		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	601	30.4500	3 280*
Jewer, Paul Randolph	5		O	2011-02-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 307	30.4500	12 433*
<i>Options</i>									
Medhurst, Scott	7		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	24.5800	94 500
Tourmaline Oil Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blakely, Robert William	4		O	2010-02-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000	30.0000	

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2011-02-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000	30.0000	503 000
Carolyn Blakely	PI		O	2011-02-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000	30.0000	20 000
Kristin Blakely-Kozman	PI		O	2011-02-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000	30.0000	20 000
Likrilyn Capital Corporation	PI		O	2011-02-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000	30.0000	38 750
TransCanada Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Becker, Steven D.	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	6 000	26.8500	16 721
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	38.4000	10 721
Bennett, Terry J.	7		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	4 000	26.8500	10 922
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	39.1600	6 922
Calantone, Carl S.	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	12 000	26.8500	13 000
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	38.3300	12 000
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	38.3400	11 000
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	38.3500	10 000
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	38.3600	9 000
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	38.3700	8 000
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	38.3800	7 000
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	38.4700	5 200
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	38.4600	3 200
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	38.4500	1 600
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	38.4400	1 000
Coutts, Rick T.	7		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	4 000	26.8500	4 000
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	38.3700	3 600
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	38.3600	2 500
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	38.3500	2 000
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	38.3300	1 000
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	38.3200	300
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	38.3100	0
Cowling, Robert Dean	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	5 000	26.8500	5 000
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	39.2000	3 500
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	39.1900	2 500
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	39.1950	1 900
			O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(829)	39.1800	1 071
DeGrandis, Donald J.	5		O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	4 000	26.8500	4 000
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	38.6800	2 400
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	38.6700	400
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	38.6600	0
Gateman, Richard N.	5		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	6 000	26.8500	7 800
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	38.5600	1 800
Hobbs, Lee G.	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	12 000	26.8500	16 000
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	38.4900	12 700
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	38.4800	9 800
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	38.4700	4 000
Jones, Robert E.	7		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	6 000	18.0100	9 632
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	38.1600	8 432
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 150)	38.1500	6 282
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	38.1400	5 982
			O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	4 600	26.8500	10 582
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	38.2700	7 282
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(390)	38.2500	6 892
Kunz, Kenneth W.	7		O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	2 400	26.8500	2 400
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	38.6600	600
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	38.6500	0
Lamb, Garry	5		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	16 000	18.0100	16 000
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	38.5800	7 000

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	38.5900	0
			O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	12 000	26.8500	12 000
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 600)	38.5800	4 400
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	38.5700	900
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	38.5600	0
LANGFORD, BILL W.A.	7		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	5 000	21.4300	5 000
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	38.4200	3 600
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	38.4100	2 600
			O	2011-02-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	38.4000	0
McConaghy, Dennis John	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	60 000	26.8500	65 025
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	38.2800	40 025
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	38.3200	35 025
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	38.3400	30 025
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	38.3800	25 025
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	38.4200	20 025
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	38.4900	15 025
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	38.4600	10 025
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	38.5300	5 025
Moneta, David B.	7		O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	5 000	18.0100	5 025
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	38.0600	4 325
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	38.0500	25
			O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	14 160	26.8500	14 185
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	38.9800	5 685
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	38.9700	2 485
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 460)	38.9600	25
Patry, Dean C.	7		O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	6 000	26.8500	6 500
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	38.6400	5 500
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	38.6500	4 500
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	38.6600	3 500
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	38.6300	2 500
			O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	38.6000	500
<i>Options Granted Feb. 23, 2004 @ \$26.85 CDN Expiry Feb. 23, 2011</i>									
Becker, Steven D.	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(6 000)		0
Bennett, Terry J.	7		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		0
Calantone, Carl S.	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(12 000)		0
Coutts, Rick T.	7		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	26.8500	0
Cowling, Robert Dean	5		O	2011-03-01	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		0
DeGrandis, Donald J.	5		O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	26.8500	0
Gateman, Richard N.	5		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	26.8500	0
Hobbs, Lee G.	5		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(12 000)		0
Jones, Robert E.	7		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	(4 600)	26.8500	0
Kunz, Kenneth W.	7		O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	(2 400)	26.8500	0
Lamb, Garry	5		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	26.8500	0
McConaghy, Dennis John	5		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(60 000)		0
Moneta, David B.	7		O	2011-02-28	D	51 - Exercice d'options	(14 160)		0
Patry, Dean C.	7		O	2011-02-23	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	26.8500	0
<i>Options Granted Feb. 27, 2001 @ \$18.010 CDN</i>									
Jones, Robert E.	7		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	18.0100	0
Lamb, Garry	5		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	(16 000)	18.0100	0
Moneta, David B.	7		O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		0
<i>Options Options granted Feb. 25, 2002 @ \$21.430 CDN</i>									
LANGFORD, BILL W.A.	7		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	21.4300	0
TransGaming Inc.									
<i>Actions ordinaires catégorie A</i>									
Gupta, Vikas	4, 5		O	2011-02-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(65 000)	0.6500	2 431 021
			O	2011-02-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(65 000)	0.6500	2 366 021

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Securities are held in a spousal RRSP	PI		O	2011-02-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	65 000	0.6500	571 904
Shares held in RRSP	PI		O	2005-11-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	65 000	0.6500	65 000
State, Gavriel	4, 5, 3		O	2011-02-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(62 100)	0.6500	6 106 116
			O	2011-02-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(22 700)	0.6500	6 083 416
Securities held in RRSP	PI		O	2011-02-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	62 100	0.6500	487 372
Securities held in TFSA	PI		O	2005-11-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	22 700	0.6500	22 700
Transition Therapeutics Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Damiani, Carl	5		O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)		25 992
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)		10 992
<i>Options</i>									
Ashton, Michael R. D.	4		O	2011-02-25	D	52 - Expiration d'options	(3 333)	6.2100	40 483
Baehr, Paul	4		O	2011-02-25	D	52 - Expiration d'options	(3 333)	6.2100	40 483
Henley, Christopher	4		O	2011-02-25	D	52 - Expiration d'options	(3 333)	6.2100	70 483
Pace, Gary W.	4		O	2011-02-25	D	52 - Expiration d'options	(3 333)	6.2100	40 483
Trilogy Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Textor, Donald F.	4		O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	10.7200	111 350
Yester, Gail	5		O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	10.7200	46 640
			O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 700)	20.0000	36 940
			O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	20.1000	36 640
			O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	20.1500	26 640
			O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	20.2000	16 640
<i>Options</i>									
Textor, Donald F.	4		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	10.7200	58 000
Yester, Gail	5		O	2011-03-03	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	10.7200	310 000
Tucows Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ralls, Rawleigh Hazen	4								
Rawleigh Ralls Individual Retirement Account	PI		O	2010-12-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-02-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 906	0.8100USD	19 906
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 200	0.8097USD	41 106
			O	2011-02-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 364	0.8100USD	103 370
			O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 900	0.8097USD	63 006
Twin Butte Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bowman, Robert D.	5		O	2011-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	481	3.2000	8 171
Cathcart, Neil Thomes	5		O	2011-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	494	3.2000	94 114
Fabi, Joseph Michael	5		O	2011-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	481	3.2000	53 169
Hall, Bruce William	5		O	2011-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	520	3.2000	105 109
Ogilvy, Colin, Foster	5		O	2011-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	722	3.2000	183 872
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4, 5		O	2011-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	546	3.2000	3 757 903
Steele, Alan	5		O	2011-02-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	742	3.2000	490 652
Trickett, William Austin	4		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	3.1500	546 964
Uranium Focused Energy Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2011-02-18	D	38 - Rachat ou annulation	300	6.3600	17 151 178

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	6.2000	17 152 978
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.1600	17 147 978
			O	2011-02-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	6.1200	17 151 778
Uranium One Inc.									
<i>Options</i>									
du Preez, Graham	5		O	2011-02-22	D	52 - Expiration d'options	(12 600)	7.7900	48 468
Heyns, Thys	5		O	2011-02-22	D	52 - Expiration d'options	(6 150)	7.7900	48 173
Nortier, Daniel Jean	4, 7		O	2011-02-22	D	52 - Expiration d'options	(22 163)	7.7900	346 001
Sibley, John MacKenzie	7, 5		O	2011-02-22	D	52 - Expiration d'options	(106 000)	7.7900	360 099
Williamson, Kenneth Frank	4		O	2011-02-22	D	52 - Expiration d'options	(250 000)	7.7900	275 000
Yampolskiy, Ilya	4		O	2010-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-27	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
Valeant Pharmaceuticals International, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ingram, Robert A.	4		O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 872)	40.0000USD	0
Velan Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Kernaghan, Edward James	3								
Alice G. Kernaghan	PI		O	2011-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	15.5100	41 500
			O	2011-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 600)	15.5000	30 900
			O	2011-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	15.6600	30 700
			O	2011-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	15.6100	30 600
			O	2011-03-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	15.6200	30 400
Veresen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
White, Stephen	4, 5								
CIBC RRSP	PI		O	2011-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	12.2809	31 207
Liane White CIBC RRSP	PI		O	2011-02-23	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	12.2809	31 207
Viterra Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ast, Edward Arthur	2		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	119	11.8316	10 679
Berger, Steven	5		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	91	11.8316	19 754
Brooks, Mike A.	5		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	11.8316	769
Cameron, Ronald Gordon	5		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139	11.8316	31 924
Miller, Robert Dana	5		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	199	11.8316	25 131
Mooney, William	5		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	142	11.8316	12 060
Schmidt, Mayo	5		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	159	11.8316	601 684
Theaker, Grant	5		O	2011-02-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	123	11.8316	13 222
Volta Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bullock, Kevin	4, 5								
Kevin Bullock RESP	PI		O	2011-02-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000		5 000
Kevin Bullock RRSP	PI		O	2011-02-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000		165 333
Lawrick, Victor Lewis	4		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.2700	116 924
			O	2011-02-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 000)	2.2900	106 924
Waitsfield Capital Inc. (formerly Annabelle Inc.)									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires class a</i>									
masella, rocci	4, 5		O	2001-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
rocci masella	PI		M	2001-05-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 800
Warnex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Busgang, Mark Joel	4, 6, 5								
Busgang investments inc.	PI		O	2011-02-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(250 000)	0.0800	4 960 817
RRSP	PI		O	2011-02-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	250 000	0.0800	778 583
Western Financial Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Yuill, Willard	4		O	2011-02-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 720 000)		0
Monarch Communications Inc.	PI		O	2004-09-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	450 000		450 000
Whycom Holdings Ltd.	PI		O	2004-09-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 270 000		1 270 000
WestJet Airlines Ltd.									
<i>Actions ordinaires - Voting</i>									
Culmone, Vito	5		O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 267		16 104
			O	2011-02-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 267)	15.0000	9 837
Cummings, Robert	5		O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	14.6800	24 798
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	14.6900	24 498
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	14.7000	24 198
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	14.7100	21 898
Dunleavy, Hugh Noel	5		O	2011-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 997		34 969
			O	2011-02-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 997)	14.6800	28 972
<i>Droits 2008 Share Units</i>									
Culmone, Vito	5		O	2011-02-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 267)		8 355
Dunleavy, Hugh Noel	5		O	2011-02-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	20	15.2600	13 967
			O	2011-02-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 997)		7 970
Westport Innovations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wong, Elaine	5		O	2010-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	376		38 630
Wex Pharmaceuticals Inc.									
<i>Options</i>									
Anderson, Simon	4		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	(70 000)	0.1350	130 000
CHOO, Kwong	5		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	0.1350	150 000
Huang, Bin	5		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	0.1350	300 000
<i>Restricted Voting Shares (formerly Common shares)</i>									
Anderson, Simon	4		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	70 000	0.1350	70 000
CHOO, Kwong	5		O	2008-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	75 000	0.1350	75 000
Huang, Bin	5		O	2011-02-22	D	51 - Exercice d'options	150 000	0.1350	155 000
WGI Heavy Minerals, Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Armoyan, George	3								
Geosam Capital Inc.	PI		O	2011-02-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.4450	1 108 500
			O	2011-02-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.4450	1 117 000
			O	2011-02-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.4450	1 123 500
Whiterock Real Estate Investment Trust									
<i>Options</i>									
Pedde, Oswald	4		O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	(17 500)	6.7100	179 440
<i>Parts de fiducie</i>									
Pedde, Oswald	4		O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	17 500	6.7100	87 748
Wi-LAN Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
McEwan, Michael Shaun	5		O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	5.6100	42 000
Roche, James Norman	4		O	2010-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	5.7000	10 000
Skippen, James	4, 5		O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.6600	408 900
			O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.6900	409 900
Watchmaker, Prashant	5		O	2011-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	5.6700	5 173
World Energy Solutions, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hartwell, Robert	5		O	2011-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	2.9800USD	40 000
			O	2011-03-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	2.9800USD	25 000
Yamana Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mesquita, Juvenal	4		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	350 000	9.6500	482 000
			O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	60 000	3.4400	542 000
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(168 460)	12.4500	373 540
			O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(241 540)	12.5700	132 000
<i>Options</i>									
Mesquita, Juvenal	4		O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(350 000)	9.6500	208 000
			O	2011-02-25	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	3.4400	148 000
YM BioSciences Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
ALLAN, DAVID G. P.	4		O	2011-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	2.5000USD	1 000 492
CURMUDGEON CORP.	PI		O	2011-02-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 763)	2.4600USD	12 450
			O	2011-03-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 650)	2.4600USD	3 800
Zargon Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harrison, K. James	4		O	2010-12-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	53 883		
			M	2010-12-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	53 882		53 882
<i>Droits</i>									
McKenzie, Margaret Anne	4		O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-12-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	36 000		36 000
Zarlink Semiconductor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mandy, Kirk	5		O	2011-02-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.0200	789 000
Swirhun, Stan	5		O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	150 000	1.3100USD	475 763
<i>Options</i>									
Lacroix, Hubert T.	4		O	2009-02-09	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	5.1000	
			M	2009-02-06	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	5.1000	100 000
			O	2010-02-03	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	5.3600	
			M	2010-02-03	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	5.3600	
			M	2010-01-29	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	5.3600	80 000
			O	2011-02-25	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	2.2600	
			M	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	2.2600	60 000
Lanthier, John Spencer	4		O	2009-05-15	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	6.6800	
			M	2009-05-14	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	6.6800	120 000
			O	2010-02-03	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	5.3600	
			M	2010-01-29	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	5.3600	100 000
			O	2011-02-25	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	2.2600	
			M	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	2.2600	80 000
Levasseur, Andre	5		O	2009-11-25	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	3.9100	
			M	2009-11-20	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	3.9100	297 000
			O	2010-02-03	D	52 - Expiration d'options	(4 000)	5.3600	
			M	2010-01-29	D	52 - Expiration d'options	(4 000)	5.3600	293 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2011-02-25	D	52 - Expiration d'options	(8 000)	2.2600	
			M	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(8 000)	2.2600	451 127
Mandy, Kirk	5		O	2010-02-03	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	5.3600	
			M	2010-01-29	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	5.3600	2 650 000
			O	2011-02-07	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	2.1200	
			M	2011-02-03	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	2.1200	2 888 000
			O	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(750 000)	2.2600	2 138 000
Meunier, Jules M.	4		O	2009-02-09	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	5.1000	
			M	2009-02-06	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	5.1000	100 000
			O	2010-02-03	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	5.3600	
			M	2010-01-29	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	5.3600	100 000
			O	2011-02-25	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	2.2600	
			M	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	2.2600	80 000
Pontello-Concina, Renato	5		O	2011-02-25	D	52 - Expiration d'options	(3 000)	2.2600	
			M	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(3 000)	2.2600	155 000
Roberson, Dennis	4		O	2010-11-29	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	2.7500USD	
			M	2010-11-26	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	2.7500USD	100 000
			O	2011-02-25	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	1.8300USD	
			M	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	1.8300USD	80 000
Speirs, Eileen	5		O	2011-02-25	D	52 - Expiration d'options	(6 000)	2.2600	
			M	2011-02-24	D	52 - Expiration d'options	(6 000)	2.2600	160 000
Swift, Steve	5		O	2009-02-09	D	52 - Expiration d'options	(35 000)	5.1000	
			M	2009-02-09	D	52 - Expiration d'options	(35 000)	5.1000USD	
			M'	2009-02-09	D	52 - Expiration d'options	(35 000)	5.1000	
			M''	2009-02-06	D	52 - Expiration d'options	(35 000)	5.1000	555 000
			O	2010-02-03	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	4.0400USD	
			M	2010-01-29	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	4.0400USD	655 000
			O	2011-02-24	D	59 - Exercice au comptant	(80 000)	1.8300USD	650 500
Swirhun, Stan	5		O	2011-02-24	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	1.3100USD	763 000

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Prenez note que la période de transition concernant la réduction du délai de dix à cinq jours civils pour déposer une déclaration d'initié (sauf pour la déclaration initiale) prendra fin le 31 octobre 2010.

À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Alexander, Joanne Linette	Precision Drilling Corporation	2011-02-09	2011-03-01	AB
Allison, Marlowe Glen	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Bachand, Stephen Eugene	Les Compagnies Loblaw Limitee	2007-06-20	2011-03-01	ON
Bartel, Dave	SouthGobi Resources Ltd.	2010-08-13	2011-03-01	BC
BATTISTEL, CESARINO M	SMART Technologies Inc.	2011-02-24	2011-03-02	AB
Boyle, James R.	Société Financière Manuvie	2010-12-21	2011-03-01	ON
Campbell, Donald Byron	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Campbell, Heather	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Capital Power Corporation	Capital Power L.P.	2010-12-29	2011-03-01	AB
CENTENNIAL ENERGY PARTNERS LLC	Galleon Energy Inc.	2011-02-18	2011-02-24	AB
Clancy, Michael Robert	InterRent Real Estate Investment Trust	2011-02-17	2011-02-24	ON
Clay, Landon	American Bonanza Gold Corp.	2011-02-07	2011-03-03	BC
	American Bonanza Gold Corp.	2011-02-10	2011-03-03	BC
	American Bonanza Gold Corp.	2011-02-15	2011-03-03	BC
	Golden Queen Mining Co. Ltd.	2011-02-03	2011-03-03	BC
Coallier, Robert	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	2011-02-24	2011-03-02	QC
COCHRANE, WILLIAM ARTHUR	Oncolytics Biotech Inc.	2011-01-26	2011-03-02	AB
Colborne, Paul	Crescent Point Energy Corp.	2011-02-24	2011-03-02	AB
COLEMAN, James Hayward	Gold Reserve Inc.	2011-02-17	2011-02-25	ON
Cunningham, James	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Curadeau-Grou, Patricia	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Banque Nationale du Canada	2008-06-09	2011-03-01	QC
Curtis, Simon	Société Financière Manuvie	2010-12-21	2011-03-01	ON
Deciccio, Guido	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
drouin, marc andre	GOLDEN HOPE MINES LIMITED	2011-02-18	2011-02-25	ON
Drummond, Gary J.	Bonterra Energy Corp.	2011-02-18	2011-02-24	AB
Dutronc, Didier	Sierra Wireless, Inc.	2010-02-16	2011-03-01	BC
	Sierra Wireless, Inc.	2010-02-26	2011-03-01	BC
	Sierra Wireless, Inc.	2011-02-14	2011-03-01	BC
East Hill Hedge Fund, LLC	American Bonanza Gold Corp.	2011-02-17	2011-03-03	BC
	American Bonanza Gold Corp.	2011-02-18	2011-03-03	BC
	American Bonanza Gold Corp.	2011-02-22	2011-03-03	BC
	American Bonanza Gold Corp.	2011-02-23	2011-03-03	BC
Edwards, Peter John	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Evasiuk, Douglas Brian	Precision Drilling Corporation	2011-02-09	2011-03-01	AB
Fleming, Karen Lynn	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Foot, Raymond	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Franczak, J. Michael	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Frankenberg, Cathryn	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Friedrichsen, John	FIRSTSERVICE CORPORATION	2011-02-18	2011-02-25	ON
Gambles, Leonard C.	Precision Drilling Corporation	2011-02-09	2011-03-01	AB
Geyer, James				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Gold Reserve Inc.	2011-02-17	2011-02-24	ON
	Gold Reserve Inc.	2011-02-17	2011-02-24	ON
	Gold Reserve Inc.	2011-02-17	2011-02-24	ON
	Gold Reserve Inc.	2011-02-17	2011-02-24	ON
Grassby, Brian				
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Green, Fred J.				
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Guertin, Denis				
	Intact Corporation financière	2011-02-17	2011-02-26	ON
Guthrie, Paul Anthony				
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Haddad, Kenneth Jude				
	Precision Drilling Corporation	2011-02-09	2011-03-01	AB
Heibei Wenfeng Industrial Group Limited				
	CROWFLIGHT MINERALS INC.	2011-02-22	2011-03-01	ON
Heine, Eric X.				
	Mercer International Inc.	2011-02-17	2011-02-28	BC
Hofstedter, Thomas J.				
	Fonds de Placement Immobilier H&R	2010-09-17	2011-02-25	ON
	H&R Finance Trust	2010-09-17	2011-02-25	ON
Hopewell, Joseph Charles				
	Precision Drilling Corporation	2011-02-09	2011-03-01	AB
Huber, John J.				
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Hunter, Grant MacLeod				
	Precision Drilling Corporation	2011-02-09	2011-03-01	AB
Iles, Derek Andrew				
	Intact Corporation financière	2011-02-16	2011-02-24	ON
Ireland, Philip				
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
King Place Enterprises				
	CROWFLIGHT MINERALS INC.	2011-02-22	2011-03-01	ON
Kololian, Vahan				
	New Gold Inc.	2010-11-11	2011-03-03	BC
Landon T. Clay 2010-1 Annuity Trust				
	Golden Queen Mining Co. Ltd.	2011-02-03	2011-03-03	BC

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Leckie, William Scott	Groupe Bikini Village inc.	2007-06-14	2011-02-25	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2007-07-04	2011-02-25	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2007-12-17	2011-03-02	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2007-12-18	2011-02-25	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2007-12-20	2011-02-25	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2007-12-21	2011-02-25	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2007-12-24	2011-02-25	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2007-12-27	2011-03-02	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2007-12-28	2011-02-25	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2008-02-06	2011-03-02	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2008-04-21	2011-02-25	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2008-04-23	2011-02-25	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2008-04-29	2011-02-25	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2008-05-01	2011-02-28	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2008-07-04	2011-02-28	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2008-08-15	2011-02-28	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2008-09-16	2011-02-28	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2008-09-17	2011-02-28	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2008-09-18	2011-02-28	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2008-10-06	2011-02-28	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2008-10-07	2011-02-28	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2008-10-14	2011-02-28	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2008-10-16	2011-02-28	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2008-10-20	2011-02-28	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2008-11-14	2011-02-28	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2008-12-08	2011-03-02	QC
	Groupe Bikini Village inc.	2008-12-16	2011-03-02	QC
MacDonald, Stanley Scott				
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Mackay, Ian Murdock				
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
MAHODY, Jolene				
	Chorus Aviation Inc.	2011-02-17	2011-02-24	ON
Marks, Roland H.				
	Precision Drilling Corporation	2011-02-09	2011-03-01	AB
McBoyle, John Robert Lloyd				
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
McChesney, Patrick				
	Gold Reserve Inc.	2011-02-17	2011-02-24	ON
	Gold Reserve Inc.	2011-02-17	2011-02-24	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Gold Reserve Inc.	2011-02-17	2011-02-24	ON
	Gold Reserve Inc.	2011-02-17	2011-02-24	ON
McFarlane, Douglas Norman				
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
McLeod-Seltzer, Catherine				
	Kinross Gold Corporation	2010-12-02	2011-03-03	ON
	Kinross Gold Corporation	2011-02-25	2011-03-03	ON
McNally, Robert Joseph				
	Precision Drilling Corporation	2011-02-09	2011-03-01	AB
McQuade, Kathryn Ann Bova				
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Mikkelsen, Chris				
	Gold Reserve Inc.	2011-02-17	2011-02-24	ON
	Gold Reserve Inc.	2011-02-17	2011-02-24	ON
	Gold Reserve Inc.	2011-02-17	2011-02-24	ON
	Gold Reserve Inc.	2011-02-17	2011-02-24	ON
Minmier, James Guy				
	Precision Drilling Corporation	2011-02-09	2011-03-01	AB
Moor, Andrew				
	Equitable Group Inc.	2010-09-08	2011-03-01	ON
Murphy, Michael				
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Neveu, Kevin A.				
	Precision Drilling Corporation	2011-02-09	2011-03-01	AB
Normandin, Guy				
	Les Mines J.A.G. Ltée	2011-02-23	2011-03-03	QC
O'Brien, Larry				
	Calian Technologies Ltd.	2011-02-17	2011-03-02	ON
O'Hagan, Jane				
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Palombo, Grace				
	Student Transportation Inc. (formerly, Student Transportation of America Ltd.)	2011-02-17	2011-02-24	ON
Pickering, William Ross				
	Precision Drilling Corporation	2011-02-09	2011-03-01	AB
Potvin, Jean-Charles				
	Gold Reserve Inc.	2011-02-17	2011-02-24	ON
	Gold Reserve Inc.	2011-02-17	2011-02-24	ON
	Gold Reserve Inc.	2011-02-17	2011-02-24	ON
	Gold Reserve Inc.	2011-02-17	2011-02-24	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Pozzobon, Gordon Anthony	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Ralls, Rawleigh Hazen	Tucows Inc.	2011-02-24	2011-03-02	ON
RAPSON, WENDE MARY	Ally Crédit Canada Limitée (anciennement General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée)	2009-12-31	2011-02-28	ON
Robinson, Tracy	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
ROWE, Allan D.	Chorus Aviation Inc.	2011-02-17	2011-02-24	ON
Ruhr, Darren	Precision Drilling Corporation	2011-02-09	2011-03-01	AB
Sakamoto, Terry	Precision Drilling Corporation	2011-02-09	2011-03-01	AB
SAUNDERS, JAMES MACLEO	Orleans Energy Ltd.	2011-02-23	2011-03-01	AB
Sinclair, Eric	Groupe TMX Inc.	2011-02-18	2011-02-28	ON
Sissons, C. David	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Sofocleous, Sofocles	Canaccord Financial Inc.	2011-02-23	2011-03-02	BC
Stahl, Gene	Precision Drilling Corporation	2011-02-09	2011-03-01	AB
Stickland, Wane Jacob	Precision Drilling Corporation	2011-02-09	2011-03-01	AB
Strong, Douglas John	Precision Drilling Corporation	2011-02-09	2011-03-01	AB
The Brick Ltd.	The Brick Ltd.	2011-02-10	2011-03-02	AB
	The Brick Ltd.	2011-02-11	2011-03-02	AB
	The Brick Ltd.	2011-02-11	2011-03-02	AB
	The Brick Ltd.	2011-02-14	2011-03-02	AB
	The Brick Ltd.	2011-02-14	2011-03-02	AB
	The Brick Ltd.	2011-02-15	2011-03-02	AB
	The Brick Ltd.	2011-02-15	2011-03-02	AB
	The Brick Ltd.	2011-02-16	2011-03-02	AB
	The Brick Ltd.	2011-02-16	2011-03-02	AB
	The Brick Ltd.	2011-02-17	2011-03-02	AB
The Brick Ltd.	2011-02-18	2011-03-02	AB	

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	The Brick Ltd.	2011-02-18	2011-03-02	AB
	The Brick Ltd.	2011-02-22	2011-03-02	AB
	The Brick Ltd.	2011-02-22	2011-03-02	AB
	The Brick Ltd.	2011-02-22	2011-03-02	AB
	The Brick Ltd.	2011-02-23	2011-03-02	AB
	The Brick Ltd.	2011-02-23	2011-03-02	AB
	The Brick Ltd.	2011-02-23	2011-03-02	AB
	The Brick Ltd.	2011-02-24	2011-03-02	AB
Thiboutot, Herve				
	ALAMOS GOLD INC	2010-06-16	2011-03-01	BC
	ALAMOS GOLD INC	2010-11-08	2011-03-01	BC
	ALAMOS GOLD INC	2011-01-10	2011-03-01	BC
Tuttle, William M.				
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Wareham, David				
	Open Text Corporation	2011-02-18	2011-03-03	ON
Waugh, Richard Earl				
	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2009-01-02	2011-02-25	ON
	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2009-09-30	2011-02-25	ON
Wehlmann, David Wayne				
	Precision Drilling Corporation	2011-02-09	2011-03-01	AB
Whitney, Stephen				
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Wilson, Glen Donald				
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Winter, Brock M.				
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2011-02-24	2011-03-02	AB
Zurowski, Michael T.				
	GOLDEN HOPE MINES LIMITED	2011-02-18	2011-02-25	ON

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AEterna Zentaris Inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	2011-12-31
Corporation Technologies Wanted	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2010-03-26	Actions ordinaires	2013-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2010-11-23	Actions ordinaires	2013-12-31
Gastem Inc.	Actions inscrites	2010-07-05	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2009-08-18	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2009-11-12	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2010-06-22	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe GDG Environnement Itée	Actions inscrites	2009-07-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe Opmedic Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Imaflex Inc.	Placement privé	2008-12-15	Actions ordinaires	2011-12-31
Intema Solutions Inc.	Actions inscrites	2009-10-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Junex inc.	Placement privé	2008-06-09	Actions ordinaires	2011-12-31
Labopharm inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Laboratoires Paladin	Actions inscrites	2009-09-03	Actions ordinaires	2012-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2010-05-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Noveko International inc.	Actions inscrites	2009-10-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2009-12-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2009-10-29	Actions ordinaires	2012-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
Ressources Métanor Inc.	Actions inscrites	2010-09-20	Actions ordinaires	2013-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2009-12-11	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2010-09-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2010-06-08	Actions ordinaires	2013-12-31
Theratechnologies inc.	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2009-08-14	Actions ordinaires	2012-12-31
Warnex Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Xebec Adsorption Inc.	Actions inscrites	2010-09-13	Actions ordinaires	2013-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Nouveau Produit : Contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60 - Modification des Règles Six et Quinze et modification des Procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications, déposé par la Bourse, portant sur les Règles Six et Quinze des Règles et les Procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme. Ce projet vise à permettre le lancement des contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60 (SXM) lesquels correspondraient à un quart de la valeur des contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF) actuels de la Bourse.

(Les textes sont reproduits ci-après)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 30 mars 2011, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514-864-6381

Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Informations complémentaires

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Hélène Francoeur
Analyste expert aux OAR
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514-395-0337, poste 4327
Numéro sans frais : 1-877-525-0337, poste 4327
Télécopieur : 514-873-7455

Courrier électronique : helene.francoeur@lautorite.qc.ca

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») – Nouveau Produit : Contrat à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60 – Modification du Manuel des opérations

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modification, déposé par la CDCC, portant sur son Manuel des opérations. Ce projet vise à permettre la compensation des positions opposées sur les

contrats SXM et SXF en vue du lancement par la Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») des contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60 (SXM).

(Les textes sont reproduits ci-après)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 30 mars 2011, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514-864-6381

Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Informations complémentaires

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Hélène Francoeur
Analyste expert aux OAR
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514-395-0337, poste 4327
Numéro sans frais : 1-877-525-0337, poste 4327
Télécopieur : 514-873-7455

Courrier électronique : helene.francoeur@lautorite.qc.ca



<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation
		<input type="checkbox"/>	MCeX

CIRCULAIRE

Le 28 février 2011

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES**NOUVEAU PRODUIT : CONTRATS À TERME MINI SUR L'INDICE S&P/TSX 60****MODIFICATION DES RÈGLES SIX ET QUINZE DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.
ET****MODIFICATION DES PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE RÈGLEMENT
QUOTIDIEN DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À
TERME DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

Le comité de règles et politiques de Bourse de Montréal inc. (la « **Bourse** ») a approuvé des modifications aux règles six et quinze et aux procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme de la Bourse afin de lancer des contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60 (SXM) lesquels correspondraient à un quart de la valeur des contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF) actuels de la Bourse.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis, soit au plus tard le **30 mars 2011**. Prière de soumettre ces commentaires à :

Monsieur François Gilbert
Vice-président, Affaires juridiques, produits dérivés
Bourse de Montréal inc.
Tour de la Bourse
C.P. 61, 800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») à l'attention de :

Madame Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
C.P. 246, 800, square Victoria, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Circulaire no. : 035-2011

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : 514.871.2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800.361.5353
Site Web : www.m-x.ca

Annexe

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse des modifications proposées. La date d'entrée en vigueur des modifications proposées sera déterminée par la Bourse, conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

Processus d'établissement de règles

La Bourse est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation par l'Autorité. Le conseil d'administration de la Bourse a délégué au comité de règles et politiques l'approbation des règles et procédures. Les règles de la Bourse sont soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

François Gilbert
Vice-président, Affaires juridiques (produits dérivés)
Bourse de Montréal Inc.



**NOUVEAU PRODUIT : CONTRATS À TERME MINI SUR L'INDICE S&P/TSX 60
MODIFICATION DES RÈGLES SIX ET QUINZE DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

ET

**MODIFICATION DES PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE RÈGLEMENT
QUOTIDIEN DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME DE
BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

1. Introduction

Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») entend lancer des contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60 (SXM) lesquels correspondraient à un quart de la valeur des contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF) actuels de la Bourse.

La Bourse propose de modifier ses règles six et quinze et ses procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme (appelées ci-après les « **procédures** ») afin de : i) permettre la négociation et stipuler les caractéristiques des contrats SXM; et ii) prévoir le règlement des contrats SXM.

2. Raison d'être

La Bourse s'appuie sur les facteurs décrits ci-après pour le lancement proposé des contrats SXM :

Gain de liquidité. Les contrats SXM permettraient aux participants au marché d'adapter la couverture des contrats SXF au moyen de sa version en miniature. Le lancement des contrats SXM devrait donc susciter une plus grande participation des grands investisseurs qui pourraient avoir recours aux contrats SXM pour obtenir une couverture plus précise. De même, le lancement des contrats SXM devrait accroître la participation des petits investisseurs, y compris des négociateurs individuels, qui sont sensibles au coût de marge étant donné que les marges seraient calculées compte tenu de la taille du nouveau contrat proposé. De plus, le lancement des contrats SXM devrait attirer les arbitragistes étant donné que certains participants au marché pourraient effectuer des opérations d'arbitrage croisées qui amélioreraient la liquidité au chapitre de la négociation et resserreraient les écarts entre les cours acheteurs et vendeurs des contrats SXM.

Tendance internationale. À l'heure actuelle, il existe une tendance mondiale consistant à inscrire et négocier des versions miniatures de contrats à terme sur indice boursier déjà établis. La taille des contrats (valeur des contrats) des versions mini de ces contrats à terme sur indices se situe entre la moitié et un dixième de la taille du contrat de référence correspondant. L'expérience à l'échelle internationale démontre que le risque de fragmentation du marché est très limité.

3. Analyse détaillée

Analyse comparative internationale

Le tableau I ci-dessous présente la taille des contrats (valeur des contrats), le volume de négociation quotidien moyen (VQM) pour 2010, les exigences de marge et la valeur de l'unité de fluctuation des grandes bourses

internationales qui offrent un mini contrat à terme sur indices boursiers, en même temps qu'un contrat à terme sur indices boursiers standard.

Tableau I : Analyse comparative (bourses à la cote desquelles les deux contrats sont inscrits)

Bourses	Contrats en parallèle	Valeur du contrat (\$ CA) 14 janv. 2011	Valeur du contrat (\$ CA) 14 janv. 2011	Ratio de la valeur du contrat	VQM 2010	VQM 2010	Valeur de l'unité de fluctuation	Unité de fluctuation (en points de l'indice)	Marge pour les spéculateurs (\$ CA) 18 janv. 2011
		MINI	Standard	Standard / MINI	MINI	Standard	(MINI/Standard)	(MINI/Standard)	(MINI/Standard)
MX	S&P/TSX 60	38 000	152 000	4x	s.o.	16 238	5 \$ CA/ 20 \$ CA	0,10/0,10	1 450/5 800
CME	S&P 500	64 000	320 000	5x	2 194 975	30 395	12,50 \$ US/ 25 \$ US	0,25/0,10	5 625/28 125
OSE Japon	Nikkei 225	12 500	125 000	10x	584 000	1 063 000	1 000 ¥/ 5 000 ¥	10/5	360/3 240
CME	Nasdaq	46 000	230 000	5x	314 773	2 007	5 \$ US/ 25 \$ US	0,25/0,25	3 500/17 500
CME	Dow 30	58 000	116 000	2x	134 623	743	5 \$ US/ 10 \$ US	1/1	6 500/13 000
TFE (Taiwan)	Taiex	15 250	61 000	4x	55 353	100 928	50 NTD/ 200 NTD	1/1	s.o.
HK	Hang Seng	30 990	155 000	5x	33 470	84 803	10 \$ HK/ 50 \$ HK	1/1	1 843/9 215
MEFF	IBEX 35	13 700	137 000	10x	14 203	24 925	5 €10 €	5/1	1 405/15 910
Borsa Ital.	FTSE MIB	28 370	141 850	5x	10 251	21 056	5 €25 €	5/5	2 218/15 742
TSE-Japon	Topix	11 105	111 050	10x	4 070	55 700	500 ¥/ 2 500 ¥	0,5/0,25	360/2 519
SGX	Nikkei 225	12 530	62 640	5x	533	114 230	100 ¥/ 2 500 ¥	1/5	481/2 407
ASX/SFE	ASX/S&P 200	47 020	117 550	2.5x	0	41 445	10 \$ A/ 25 \$ A	1/1	3 237/6 929

Le tableau II ci-après présente la taille des contrats (valeur des contrats), le volume de négociation quotidien moyen pour 2010, les exigences de marge de grandes bourses internationales à la cote desquelles sont inscrits uniquement des contrats à terme sur indices standard.

Tableau II : Analyse comparative (bourses à la cote desquelles un contrat est inscrit)

Bourses	Contrats standard	Valeur du contrat (\$ CA) 14 janv. 2011	VQM-2010	Marge pour les spéculateurs (\$ CA) 18 janv. 2011
Eurex	DJ Euro Stoxx 50	38 100	1 450 023	2 840
Korea Exchange	KOSPI 200	122 900	341 888	16 663
NYSE-LIFFE	CAC40	52 200	172 712	3 183
Eurex	DAX	232 200	160 136	17 480
NYSE-LIFFE	FTSE 100	78 000	145 482	3 979
ICE	Russell 2000	80 600	159 000	4 500
Nasdaq-OMX	OMXS30	17 350	128 173	1 842
SGX	MSCI Taiwan	31 800	61 800	938
SGX	SGX/S&P Nifty	11 350	41 600	500

4. Produit proposé

A. Éléments de conception des contrats SXM

Mise à part la taille du contrat (multiplicateur du contrat), les contrats SXM présenteraient les mêmes caractéristiques que les contrats SXF.

L'unité de négociation (multiplicateur du contrat) serait de 50 \$ CA multiplié par le niveau de prix des contrats SXM (pour une valeur de contrat de 38 000 \$ CA au 14 janvier 2011). Le multiplicateur proposé des contrats SXM serait établi à ce niveau afin de : i) créer un contrat à terme sur indices boursiers qui soit suffisamment petit pour intéresser les petits investisseurs qui considèrent les exigences de marge actuelles comme prohibitives; et ii) créer un contrat dont la taille le rend également intéressant pour les grands investisseurs en faisant en sorte que le prix du contrat permette une utilisation à des fins de couverture.

Tableau III : Tableau comparatif : Contrat à terme fondé sur l'indice S&P/TSX 60

	Contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF)	Contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60 (SXM)
Unité de négociation	200 \$ CA X valeur des contrats à terme	50 \$ CA X valeur des contrats à terme
Unité de fluctuation des prix minimum	0,10 point d'indice pour les positions simples (= 20 \$)	0,10 point d'indice pour les positions simples (= 5 \$)
Mois d'échéance	Mars, juin, septembre et décembre	
Règlement quotidien	Selon les procédures	Identique à celui des contrats SXF au mois du contrat correspondant
Règlement final	Règlement en espèces en fonction du cours d'ouverture de l'indice S&P/TSX 60 sous-jacent le troisième vendredi du mois d'échéance. Le cours d'ouverture de l'indice S&P/TSX 60 (cours au comptant de l'indice) est fourni par Standard and Poor's.	Identique à celui des contrats SXF le mois du contrat correspondant
Limites de position	Établies conjointement avec les limites de position actuelles des contrats SXF. Un contrat SXM est réputé être l'équivalent de un quart de un contrat SXF.	
Seuil de déclaration	Toutes les positions qui, lorsque toutes les échéances des contrats sont regroupées, sont supérieures à 1 000.	
Heures de négociation	Séance initiale : 6 h à 9 h 15 (HE) Séance régulière : 9 h 30 à 16 h 15 (HE)	

B. Compensation

Pour les fins des contrats SXM proposés, la compensation de positions opposées dans des contrats SXM et SXF selon un ratio de un (1) contrat SXF pour quatre (4) contrats SXM serait offerte par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC ») afin de réduire le risque de fragmentation du marché entre les deux dérivés.

Voir la documentation de la CDCC pour de plus amples renseignements.

5. Modification proposée des règles et procédures de la Bourse.

La Bourse propose par les présentes d'apporter les modifications indiquées ci-après :

A. Règles six et quinze

Étant donné que les contrats SXF et SXM partagent les mêmes caractéristiques (exception faite de la taille du contrat), la Bourse propose de modifier ses règles en y ajoutant les conditions de négociation applicables aux SXF et SXM sous l'alinéa 6801(h), les articles 15703, 15705, 15708 et 15709 qui portent sur les contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60.

En ce qui concerne les limites de position, un principe d'équivalence serait appliqué de manière à empêcher les participants au marché d'être exposés à des risques plus grands que ceux découlant des dispositions actuelles pour les contrats SXF. Ainsi, les limites de position pour les contrats SXM seraient établies conjointement avec les limites de position actuelles des contrats SXF. Les contrats SXM seraient réputés être équivalents à un quart de un contrat SXF. Ce principe d'équivalence représente la norme appliquée au sein du secteur des bourses de produits dérivés pour établir les limites de position pour les mini contrats à terme.

En ce qui concerne le seuil de déclaration des positions, aucun principe d'équivalence ne serait appliqué. La Bourse propose plutôt une démarche prudente qui consisterait à garder le seuil de déclaration actuel des positions pour les contrats SXF et à l'appliquer de façon combinée avec les contrats SXM. Ainsi, à titre d'exemple, un participant au marché détenant 500 contrats SXF et 600 contrats SXM aurait une exigence de déclaration puisque sa position totale atteint 1 000 contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 (standard et mini combinés).

La Bourse propose également de modifier les articles 15721 et 15722 de sa règle quinze afin de prévoir le prix de règlement final des contrats SXM.

B. Procédures

La Bourse propose de modifier les procédures afin que les prix de règlement quotidien des contrats SXM soient les mêmes que ceux des contrats SXF au mois d'échéance correspondant. Ce prix similaire entre les contrats SXF et SXM est proposé dans le cadre de la compensation susmentionnée devant être offerte par la CDCC.

6. Processus

Les modifications proposées ont été soumises au comité règles et politiques de la Bourse aux fins d'approbation. Elles ont également été transmises à l'Autorité des marchés financiers, conformément au processus d'autocertification, et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario aux fins d'information.

7. Références

CME Group, *CME Rulebook*, Rule 855 and Chapter 5.

<http://www.cmegroup.com/rulebook/CME/1/8/55.html>

Singapore Exchange, *Mini Nikkei Stock Average Futures Contracts Specifications*.

http://www.sgx.com/wps/wcm/connect/93be75804be9b5ea90ecdecd72a9c8b2/SGXMiniNikkeiStockAverageFuturesContractSpecifications_000.pdf?MOD=AJPERES

Hong Kong Futures Exchange Limited, *Mini-Hang Seng China Enterprises Index Futures Contract Specifications*.

<http://www.hkex.com.hk/eng/rulesreg/traderules/traderuleupdate-hkfe/documents/07-hkferules-mini-hscai.doc>

Osaka Securities Exchange, *Comparison Chart - Futures contracts based on Nikkei Stock Average (Nikkei 225)* http://www.ose.or.jp/f/general/cms_pages/6255/wysiwyg/comp_225mini.pdf

8. Documents en annexe

Caractéristiques des contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60

Caractéristiques des contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60

Règle six

Règle quinze

Procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme

RÈGLE SIX**NÉGOCIATION****D. RÈGLES SPÉCIALES POUR LA NÉGOCIATION DES CONTRATS À TERME****Section 6801- 6820****Dispositions de la négociation des contrats à terme****6801 Unité de négociation standard**

(24.01.86, 22.04.88, 08.09.89, 16.04.92, 19.01.95, 07.09.99, 31.01.01, 29.04.02, 14.06.02, 03.05.04, 24.07.06, 16.11.07, 30.05.08, 15.05.09, 18.06.10, 01.09.10, 01.10.10, [XX.XX.XX](#))

Seuls peuvent être négociés à la Bourse les contrats à terme ayant des conditions standards et émis par la corporation de compensation désignée en collaboration avec la Bourse.

A moins que la Bourse en décide autrement, l'unité de négociation sera composée comme suit :

- a) dans le cas des contrats à terme 30 jours sur le taux «repo» à un jour :
5 000 000 \$ CAN de valeur nominale.
- b) dans le cas des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de 1 mois :
3 000 000 \$ CAN de valeur nominale d'acceptations bancaires canadiennes de 1 mois.
- c) dans le cas des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de 3 mois :
1 000 000 \$ CAN de valeur nominale d'acceptations bancaires canadiennes de 3 mois.
- d) i) dans le cas des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 2 ans échéant avant décembre 2010 :
200 000\$ CAN de valeur nominale d'une obligation notionnelle du gouvernement du Canada et portant un coupon de 4 %.
- ii) dans le cas des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 2 ans échéant en décembre 2010 et les mois subséquents :
200 000\$ CAN de valeur nominale d'une obligation notionnelle du gouvernement du Canada et portant un coupon de 6 %.
- e) dans le cas des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 5 ans :
100 000\$ CAN de valeur nominale d'une obligation notionnelle du gouvernement du Canada et portant un coupon de 6 %.
- f) dans le cas des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 10 ans :
100 000 \$ CAN de valeur nominale d'une obligation notionnelle du gouvernement du Canada et portant un coupon de 6 %.

- g) dans le cas des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans :
- 100 000 \$ CAN de valeur nominale d'une obligation notionnelle du gouvernement du Canada et portant un coupon de 6 %.
- h) dans le cas des contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 :
- i. [200 \\$CAN X le niveau du contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 dans le cas des contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 standard; et](#)
- ii. [50 \\$CAN X le niveau du contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 dans le cas des contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60.](#)
- i) dans le cas des contrats à terme mini sur l'indice composé S&P/TSX:
- 5 \$CAN X le niveau du contrat à terme mini sur l'indice composé S&P/TSX.
- j) dans le cas des contrats à terme sur indices sectoriels S&P/TSX désignés :
- La Bourse, après avoir consulté la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, fixe la quotité de négociation pour chacun des contrats à terme admis à la négociation.
- k) dans le cas des contrats à terme sur actions canadiennes et internationales :
- La Bourse, après avoir consulté la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, fixe la quotité de négociation pour chacun des contrats à terme admis à la négociation.
- l) dans le cas des contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) avec règlement physique:
- 100 unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e). Chaque unité permet l'émission d'une tonne métrique d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e).
- m) dans le cas des contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) avec règlement en espèces :
- 100 unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e). Chaque unité permet l'émission d'une tonne métrique d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e).
- n) dans le cas des contrats à terme sur pétrole brut canadien désigné:
- 1 000 barils U.S.

6802 Prix

(24.01.86, 22.04.88, 08.09.89, 17.10.91, 16.04.92, 19.01.95, 07.09.99, 31.01.01, 14.06.02, 03.05.04, 30.05.08, 15.05.09, 18.06.10)

- a) Pendant la durée de vie d'un contrat, seul le prix par unité de marchandise physique peut être négocié.

- b) Le prix pour tout mois de livraison particulier d'un contrat est déterminé par les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés à la Bourse, sous réserve des dispositions particulières prévues à la réglementation.
- c) A moins que la Bourse en décide autrement, le prix sera affiché comme suit :

Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada	Par 100 \$CAN de valeur nominale
Contrats à terme 30 jours sur le taux à un jour	Sous forme d'indice de 100 moins la moyenne du taux « repo » à un jour en pourcentage de point sur une base annuelle de 365 jours
Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de 1 mois	Sous forme d'indice de 100 moins le taux de rendement annuel sur une base de 365 jours des acceptations bancaires canadiennes de 1 mois
Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de 3 mois	Sous forme d'indice de 100 moins le taux de rendement annuel sur une base de 365 jours des acceptations bancaires canadiennes de 3 mois
Contrats à terme sur indices S&P/TSX	Sous forme de points d'indice
Contrat à terme sur action canadienne	En cents et dollars CAN par action
Contrat à terme sur action étrangère	En unité(s) de devise étrangère par action
Contrat à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO ₂ e) avec règlement physique et en espèces	En dollars et cents CAN par tonne métrique d'équivalent en dioxyde de carbone (CO ₂ e)
Contrat à terme sur pétrole brut canadien	En dollars et cents U.S. par baril U.S.

6803 Devise

(24.01.86, 22.04.88, 08.09.89, 16.04.92, 19.01.95, 07.09.99, 31.01.01, 14.06.02, 03.05.04, 30.05.08, 15.05.09, 18.06.10)

A moins que la Bourse en décide autrement, la négociation, la compensation, le règlement et la livraison se feront en la devise désignée suivante :

Contrats à terme 30 jours sur le taux «repo» à un jour	Dollars CAN
Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de 1 mois et de 3 mois	Dollars CAN
Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada	Dollars CAN
Contrats à terme sur indices S&P/TSX	Dollars CAN

Contrat à terme sur action canadienne	Dollars CAN
Contrat à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO ₂ e) avec règlement physique et en espèces	Dollars CAN
Contrat à terme sur action étrangère	Devise étrangère
Contrat à terme sur pétrole brut canadien	Dollars U.S.

6804 Échéances des contrats à terme

(24.01.86, 22.04.88, 08.09.89, 16.04.92, 27.07.94, 19.01.95, 11.03.98, 07.09.99, 31.01.01, 14.06.02, 03.05.04, 30.05.08, 15.05.09, 18.06.10)

À moins que la Bourse en décide autrement, les échéances des contrats seront les suivants :

Contrat à terme 30 jours sur le taux « repo » à un jour	Les mois d'échéance des cycles mensuel et trimestriel
Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de 1 mois	Les 6 premiers mois consécutifs
Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de 3 mois	Les mois d'échéance du cycle trimestriel de mars, juin, septembre et décembre ainsi que les mois d'échéance du cycle mensuel de janvier, février, avril, mai, juillet, août, octobre et novembre
Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada	Les mois d'échéance du cycle trimestriel de mars, juin, septembre et décembre
Contrats à terme sur indices S&P/TSX	Les mois d'échéance du cycle trimestriel de mars, juin, septembre et décembre
Contrats à terme sur actions	Les mois d'échéance du cycle trimestriel de mars, juin, septembre et décembre ainsi que les mois d'échéance sélectionnés parmi les mois de janvier, février, avril, mai, juillet, août, octobre et novembre
Contrat à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO ₂ e) avec règlement physique	Échéances quotidiennes, mensuelles, trimestrielles et annuelles
Contrat à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO ₂ e) avec règlement en espèces	Échéances quotidiennes, mensuelles, trimestrielles et annuelles
Contrat à terme sur pétrole brut canadien	Échéances mensuelles et trimestrielles

6805 Heures de négociation

(24.01.86, 22.04.88, 08.09.89, 16.04.92, 19.01.95, 22.11.96, 02.10.98, 09.03.99, 07.09.99, 19.06.00, 31.01.01, 14.06.02, abr. 06.01.03)

6806 Négociation hors des heures de négociation

(08.09.89, 29.07.93, 02.10.98, 09.03.99, 06.01.03, 20.03.09)

Aucun contrat à terme ne peut être négocié ou transféré, et aucune entente pour négocier ou transférer un contrat à terme ne peut être conclue, hors des heures de négociation prévues par la Bourse, à l'exception des cas prévus aux articles 6815, 6815A et 6816.

6807 Variations minimales des cours

(24.01.86, 22.04.88, 08.09.89, 16.04.92, 19.01.95, 07.09.99, 31.01.01, 29.04.02, 14.06.02, 15.10.02, 03.05.04, 17.11.04, 01.12.06, 30.05.08, 15.05.09, 18.06.10)

A moins que la Bourse en décide autrement, les variations minimales des cours seront les suivantes :

- | | |
|--|--|
| a) Contrats à terme 30 jours sur le taux «repo» à un jour | 0,005 par 100 \$ de valeur nominale |
| b) Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de 1 mois et de 3 mois | i) Pour le(s) mois d'échéance immédiat(s) tel(s) que déterminé(s) par la Bourse, 0,005 par 100 \$ valeur nominale.
ii) Pour tout autre mois d'échéance excluant le(s) mois d'échéance immédiat(s) établi(s) à l'alinéa i), 0,01 par 100 \$ valeur nominale. |
| c) Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada | un minimum de 0,005 par 100 \$ de valeur nominale |
| d) Contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 | 0,01 point d'indice |
| e) Contrats à terme mini sur l'indice composé S&P/TSX | 1 point d'indice |
| f) Contrats à terme sur actions canadiennes | Un minimum de 0,01 \$ CAN par action canadienne |
| g) Contrats à terme sur actions internationales | À un minimum correspondant à l'unité de fluctuation utilisée par le marché où se transige l'action sous-jacente |
| h) Contrats à terme sur indices sectoriels S&P/TSX | 0,01 point d'indice |
| i) Contrat à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO ₂ e) avec règlement physique | Un minimum de 0,01 \$ CAN par tonne métrique d'équivalent en dioxyde de carbone (CO ₂ e) |

- | | |
|--|---|
| j) Contrat à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO ₂ e) avec règlement en espèces | Un minimum de 0,01 \$ CAN par tonne métrique d'équivalent en dioxyde de carbone (CO ₂ e) |
| k) Contrat à terme sur pétrole brut canadien | Un minimum de 0,01 \$ U.S. par baril |

6808 Limites de variation des cours / Arrêt de négociation

(24.01.86, 22.04.88, 08.09.89, 16.04.92, 19.01.95, 07.09.99, 31.01.01, 14.06.02, 03.05.04, 24.07.06, 30.05.08, 17.04.09, 15.05.09, 18.06.10)

La Bourse établit pour chaque contrat une limite maximum de variation du cours versus le prix de règlement du jour précédent et aucune négociation ne peut se faire au-dessus ou au-dessous de cette limite, sauf tel qu'indiqué ci-dessous. A moins que la Bourse en décide autrement, la limite quotidienne de variation du cours sera la suivante :

- a) Contrats à terme 30 jours sur le taux « repo » à un jour : NIL
- b) Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de 1 mois et de 3 mois : NIL
- c) Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada: NIL
- d) Contrats à terme sur indices S&P/TSX :

- i) Arrêt de la négociation

Les arrêts de négociation des contrats à terme sur indices S&P/TSX seront coordonnés avec le mécanisme d'arrêt de négociation des actions sous-jacentes. Selon la Politique T-3 de la Bourse intitulée «Coupe-circuit», un arrêt de la négociation des contrats à terme sera effectué avec le déclenchement des coupe-circuits en coordination avec la Bourse de New York et la Bourse de Toronto.

- ii) Reprise de la négociation

Advenant l'éventualité où la négociation dans le marché des actions reprenne après un arrêt de négociation, la négociation sur les contrats à terme sur indices S&P/TSX recommencera seulement après qu'un pourcentage (tel que déterminé par la Bourse de temps à autre) des actions sous-jacentes aux indices S&P/TSX soit négocié à nouveau.

- e) Contrat à terme sur action canadienne

- i) Arrêt de la négociation

Les arrêts de négociation du contrat à terme sur action canadienne seront coordonnés avec le mécanisme d'arrêt de négociation des actions sous-jacentes. Selon la Politique T-3 de la Bourse intitulée «Coupe-circuit», un arrêt de la négociation du contrat à terme sera effectué avec le déclenchement des coupe-circuits en coordination avec la Bourse de New York et la Bourse de Toronto.

f) Contrat à terme sur action étrangère

Lorsqu'une bourse reconnue suspend la négociation d'une action sous-jacente d'un contrat à terme sur action, alors la Bourse peut déterminer ce qu'il adviendra du contrat à terme sur action y compris, mais non limité à, la suspension ou l'arrêt de la négociation du contrat.

g) Contrat à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) avec règlement physique et en espèces

NIL

h) Contrat à terme sur pétrole brut canadien

NIL

6809 Limite variable - Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada

(08.09.89, 07.09.99, 03.05.04, abr. 17.04.09)

6810 Exclusions du mois courant (Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada)

(08.09.89, 07.09.99, 03.05.04, abr. 17.04.09)

6811 Définitions : Cours acheteur limite - Cours vendeur limite

(08.09.89, abr. 17.04.09)

6812 Dernier jour de négociation

(24.01.86, 22.04.88, 08.09.89, 16.04.92, 19.01.95, 13.07.98, 07.09.99, 31.01.01, 14.06.02, 03.05.04, 30.05.08, 15.05.09, 18.06.10)

À moins que la Bourse en décide autrement, le jour ouvrable où prendra fin la négociation pour chaque contrat sera le suivant :

a) Contrats à terme 30 jours sur le taux «repo» à un jour :

dernier jour ouvrable du mois d'échéance.

b) Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de 1 mois et de 3 mois :

i) à 10 h (heure de Montréal) le deuxième jour ouvrable bancaire de Londres (Canada) précédant le troisième (3^e) mercredi du mois d'échéance ;

ii) dans le cas où le jour fixé à l'alinéa i) est un jour férié pour la Bourse ou pour les banques à Montréal ou à Toronto, la négociation sur les contrats à terme se terminera le jour ouvrable bancaire précédent.

c) Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada :

le septième jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois de livraison.

d) Contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 :

le jour de négociation de bourse précédant la date de règlement final définie à l'article 15721 des Règles.

e) Contrats à terme mini sur l'indice composé S&P/TSX:

le jour de négociation de bourse précédant la date de règlement final définie à l'article 15986 des Règles.

f) Contrats à terme sur actions canadiennes :

à 16 h (heure de Montréal), le troisième vendredi du mois d'échéance ou s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le premier jour ouvrable précédent.

g) Contrat à terme sur action internationale :

la dernière journée de négociation des contrats à terme sur action internationale coïncidera avec la dernière journée de négociation des contrats à terme sur indice boursier correspondant négociés sur une bourse reconnue pour lequel la valeur sous-jacente est une constituante, ou toute autre journée telle que déterminée par la Bourse.

h) Contrats à terme sur indices sectoriels S&P/TSX :

le jour de négociation de bourse précédant la date de règlement final définie à l'article 15771 des Règles.

i) Contrat à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) avec règlement en espèces :

le troisième jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable de l'échéance du contrat. Pour les contrats avec échéances quotidiennes, le dernier jour de négociation est le premier jour de négociation du contrat.

j) Contrat à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) avec règlement physique :

le troisième jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable de l'échéance du contrat. Pour les contrats avec échéances quotidiennes, le dernier jour de négociation est le premier jour de négociation du contrat.

k) Contrat à terme sur pétrole brut canadien :

le premier jour ouvrable précédent "l'avis d'expédition initial de la date de livraison" du pétrole brut du mois précédent le mois de livraison tel que déterminé par la Bourse, ou tout autre jour tel que prescrit par la Bourse. L'avis d'expédition initial de la date de livraison signifie, pour un mois d'échéance donné, la première date et heure d'échéance généralement acceptée par l'industrie pour le dépôt de l'avis d'expédition.

RÈGLE QUINZE
CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS À TERME

SECTION 15701 - 15750
Contrats à terme sur l'Indice boursier S&P/TSEX 60
 (07.09.99, [XX.XX.XX](#))

Sous-section 15701 - 15720
Dispositions spécifiques de négociation

15701 Mois d'échéance
 (07.09.99)

Les mois d'échéance des contrats à terme sur indice seront ceux prévus à l'article 6804 de la Règle Six.

15702 Heures de négociation
 (07.09.99, abr. 06.01.03)

15703 Unité de négociation
 (07.09.99, 15.05.09, [XX.XX.XX](#))

L'unité de négociation pour les contrats à terme sur l'Indice S&P/TSX 60 sera :

- i. [200 \\$CAN X niveau du contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 dans le cas des contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 standard; et](#)
- ii. [50 \\$CAN X niveau du contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 dans le cas des contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60.](#)

15704 Devise
 (07.09.99)

La négociation, la compensation et le règlement seront en dollars canadiens.

15705 Cotation des prix
 (07.09.99, [XX.XX.XX](#))

Les cours acheteurs et vendeurs des contrats à terme sur l'Indice boursier S&P/TSEX 60 seront affichés sous forme de points d'indice à deux points de décimales près. Un point étant égal à :

- i. [200 \\$ CAN; dans le cas des contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 standard; et](#)
- ii. [50 \\$CAN dans le cas des contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60.](#)

15706 Unité de fluctuation des prix
 (07.09.99)

L'unité de fluctuation des prix sera celle définie à l'article 6807 des Règles.

15707 Limite des cours/Arrêts de négociation
 (07.09.99)

Les limites de prix sont définies à l'article 6808 des Règles.

15708 Limites de position

(07.09.99, 15.05.09, [XX.XX.XX](#))

Les limites de position nettes acheteur ou vendeur pour tous les mois d'échéance combinés de contrats à terme sur indices pouvant être détenues ou contrôlées par une personne conformément aux dispositions de l'article 14157 des Règles, sont les suivantes :

30 000 [équivalents de contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 standard](#)

ou toute autre limite de position que déterminera la Bourse. [Un contrat à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60 est réputé équivaloir à un quart de contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 standard.](#)

Lorsqu'elle détermine les limites de position, la Bourse peut, si elle le juge opportun, imposer des limites précises à un ou à plusieurs membres ou clients, plutôt qu'à l'ensemble des membres ou de leurs clients.

Les membres peuvent se prévaloir de la dispense pour un contrepartiste véritable selon l'article 14157 des Règles.

15709 Seuils de déclaration des positions à la Bourse

(07.09.99, 15.05.09, [XX.XX.XX](#))

Les participants agréés doivent déclarer à la Bourse, selon les modalités et la forme prescrites par celle-ci, toute position qui, pour toutes les échéances combinées, s'élève à plus de 1 000 contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 ([standard et mini combinés](#)), ou tout autre seuil que déterminera la Bourse.

15710 Livraison

(07.09.99)

La livraison des contrats à terme sur indices sera faite par règlement au comptant par l'entremise de la corporation de compensation. Les procédures de règlement sont celles prévues aux articles 15721 à 15730 des Règles.

15711 Exigences de marge

(07.09.99, abr. 01.01.05)

15712 Appariement pour fins de marge

(07.09.99, abr. 01.01.05)

Sous-section 15721 - 15730
Procédures de règlement**15721 Date de règlement finale**(07.09.99, [XX.XX.XX](#))

La date de règlement finale sera le troisième vendredi du mois d'échéance du contrat ou, si l'~~l~~indice ~~boursier~~-S&P/TSE~~X~~ 60 n'est pas publié ce jour-là, le premier jour de négociation précédant où l'indice doit être publié.

15722 Prix de règlement final(07.09.99, [XX.XX.XX](#))

Le prix de règlement final établi à la date de règlement final sera de :

- i. [200 \\$ CAN multiplié par le niveau d'ouverture officiel de l'indice ~~boursier~~-S&P/TSE~~X~~ 60 dans le cas des contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 standard; et](#)
- ii. [50 \\$CAN multiplié par le niveau d'ouverture officiel de l'indice S&P/TSX 60 dans le cas des contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60 standard.](#)

[Ce prix de règlement final est](#) basé sur les prix d'ouverture des actions composant l'indice, ou sur le dernier prix de vente d'une action qui ne sera pas transigée lors de la journée normale de règlement final prévue. Toutes les positions en cours à la clôture du dernier jour de négociation seront évaluées au marché en utilisant le niveau d'ouverture officiel de l'indice ~~boursier~~-S&P/TSE~~X~~ 60 de la journée de règlement final et réglées en espèces.

15723 Défaut d'exécution

(07.09.99)

Tout défaut de la part d'un acheteur ou d'un vendeur de respecter les règles précitées de règlement entraînera l'imposition de pénalités et/ou de dommages tel que le déterminera de temps en temps la Bourse.



PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

1. RÈGLE

L'article 6390 des Règles de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») se lit comme suit :

« Le prix de règlement ou la cotation de fermeture sont déterminés selon les procédures établies par la Bourse pour chaque instrument dérivé. »

2. SOMMAIRE

PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

- Ces marchés utilisent le prix moyen négocié au cours des dernières minutes de négociation en vue d'établir un prix de règlement unique. Ces calculs sont effectués manuellement par des officiels de marché ou, selon le cas, par un algorithme automatisé en utilisant des lignes directrices préétablies pour chaque produit.
- Les prix auxquels sont conclues les opérations en bloc, d'échange physique pour contrats (EFP), d'échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats (EFR) ou de substitution ne seront pas utilisés pour établir le prix d'ouverture, le haut, le bas ou le prix de règlement quotidien.

3. OBJECTIFS

L'établissement de prix de règlement quotidien vise les objectifs suivants :

- S'assurer que la fermeture du marché et l'établissement des prix se font de façon équitable et ordonnée pour les participants agréés de sorte que ceux-ci soient en mesure d'évaluer correctement leurs positions sur le marché aux fins des calculs de marge et de traitement par le « back office », incluant la compensation et le règlement de leurs opérations;
- S'assurer que la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») et tous les participants au marché sont informés des prix de règlement quotidien.

4. DESCRIPTION

4.1 CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (BAX)

La procédure applicable au règlement quotidien du contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) est exécutée par un algorithme

d'évaluation automatisé qui utilise les paramètres décrits aux sections 4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3 afin de garantir l'exactitude du processus.

DÉFINITIONS :

« **Ordres réguliers** » : Ordres acheminés par les participants agréés au système de négociation de la Bourse.

« **Ordres implicites** » : Ordres générés par l'algorithme d'établissement de prix implicites (en utilisant des ordres réguliers) et enregistrés dans le registre des ordres par l'engin de négociation.

4.1.1 IDENTIFICATION DU MOIS D'ÉCHÉANCE TRIMESTRIELLE LE PLUS RAPPROCHÉ

L'algorithme d'évaluation automatisé du prix de règlement quotidien identifie le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché parmi les deux premiers mois d'échéance trimestrielle. Le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché est celui des deux mois d'échéance trimestrielle les plus rapprochés ayant l'intérêt en cours le plus élevé et des informations de marché nécessaires. En l'absence d'une combinaison de ces deux critères, le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché sera déterminé par les officiels de marché en fonction des informations de marché dont ils disposent.

4.1.2 ALGORITHME UTILISÉ POUR LA DÉTERMINATION DU PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DU MOIS D'ÉCHÉANCE TRIMESTRIELLE LE PLUS RAPPROCHÉ

Une fois le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché identifié, l'algorithme d'évaluation automatisé du prix de règlement quotidien déterminera le prix de règlement de ce mois selon les priorités suivantes : d'abord, il utilisera le prix moyen pondéré des opérations cumulées pour un total d'au moins 50 contrats exécutées sur ce mois d'échéance au cours des trois dernières minutes; si un tel prix moyen n'est pas disponible, il utilisera alors le prix moyen pondéré des opérations cumulées pour un total d'au moins 50 contrats sur ce mois d'échéance exécutées au cours des 30 dernières minutes. Les opérations résultant des ordres réguliers et implicites seront considérées lors de ce processus. Si un tel prix moyen n'est toujours pas disponible, le cours qui, entre le cours acheteur et le cours vendeur qui ne découle pas d'ordres implicites, montre le plus petit écart par rapport au prix de règlement du jour précédent sera utilisé.

Dès que le prix de règlement quotidien pour le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché est établi, il sera comparé aux ordres enregistrés et s'il existe un meilleur cours acheteur ou vendeur qui ne découle pas d'ordres implicites, ce dernier aura préséance sur le prix de règlement quotidien calculé selon le paragraphe ci-dessus.

4.1.3 PROCÉDURE APPLICABLE POUR DÉTERMINER LE PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DES MOIS D'ÉCHÉANCE RESTANTS DU CONTRAT BAX

Dès que les étapes susmentionnées sont complétées, l'algorithme d'évaluation automatisé du prix de règlement quotidien établira de façon séquentielle les prix de règlement pour tous les mois d'échéance restants du contrat BAX. Les prix de règlement quotidiens pour les mois d'échéance restants du contrat BAX seront d'abord déterminés à partir d'une moyenne pondérée des opérations (résultantes des ordres réguliers et implicites) négociées et stratégies négociées au cours des trois dernières minutes de négociation ou, si aucun prix moyen pondéré ne peut être déterminé de cette façon, à partir du plus petit écart par rapport au cours acheteur ou au cours vendeur pour les ordres enregistrés.

4.1.4 PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure ci haut mentionnée, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui peut être incompatible avec un prix de règlement donné.

Dans ce cas, les officiels de marché maintiendront les données des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien.

4.2 CONTRATS À TERME SUR INDICES S&P/TSX

Le prix de règlement sera la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant la dernière minute de la séance de négociation pour tous les mois d'échéance. [Dans le cas des mini contrats à terme sur indices S&P/TSX, le prix de règlement sera le même que celui des contrats à terme sur indices S&P/TSX standard.](#)

4.2.1 PROCÉDURE PRINCIPALE

- **Ordres enregistrés**

Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour un mois donné, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 20 secondes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 10 contrats.

- **Dernière transaction**

S'il n'y a pas de transaction au cours de la dernière minute de négociation, la dernière transaction sera alors prise en compte tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.

4.2.2 PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

Lorsque deux mois d'échéance et l'instrument mixte (spread) sont négociés en même temps (roulement trimestriel), la procédure connexe prévue au présent alinéa s'appliquera.

- Le mois le plus rapproché doit être réglé en premier (le mois le plus rapproché est déterminé en fonction du mois comportant l'intérêt en cours le plus élevé).
- L'instrument mixte (spread) doit ensuite être réglé en tenant compte du prix moyen au cours de la dernière minute de négociation et en examinant les transactions exécutées au cours des 10 minutes précédentes.
- Le prix de règlement du dernier mois, soit le mois le plus éloigné, correspond à la différence entre le prix de règlement du mois le plus rapproché et la valeur de l'instrument mixte (spread).

4.2.3 DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.2.1 et la procédure connexe dont il est question à l'alinéa 4.2.2, la procédure connexe prévue ci-après s'appliquera.

Les officiels de marché afficheront un prix de règlement qui reflète le même écart que celui qui existait le jour précédent. Le prix de règlement sera rajusté en conséquence, en vue de respecter le prix de règlement précédent de ce contrat.

4.2.4 TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.2.1 et les procédures connexes dont il est question aux alinéas 4.2.2 et 4.2.3, la procédure connexe prévue ci-après s'appliquera.

Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui peut être incompatible avec un prix de règlement donné.

Dans ce cas, les officiels de marché maintiendront les données des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien.

4.3 CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

4.3.1 PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement est la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant la dernière minute de la séance de négociation pour tous les mois de livraison.

- **Ordres enregistrés**

Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour un mois donné, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 20 secondes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 10 contrats.

- **Dernière transaction**

S'il n'y a pas de transaction au cours de la dernière minute de négociation, la dernière transaction sera alors prise en compte tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.

4.3.2 PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

Lorsque deux mois de livraison et l'instrument mixte (spread) sont négociés en même temps (roulement trimestriel), la procédure connexe suivante s'appliquera.

- Le mois le plus rapproché doit être réglé en premier (le mois le plus rapproché est celui ayant l'intérêt en cours le plus élevé).
- L'instrument mixte (spread) doit ensuite être réglé en tenant compte du prix moyen au cours de la dernière minute et en examinant les transactions exécutées au cours des 10 minutes précédentes.
- Le prix de règlement du dernier mois, soit le mois le plus éloigné, correspond à la différence entre le prix de règlement du mois le plus rapproché et la valeur de l'instrument mixte (spread).

4.3.3 DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.3.1 et la procédure connexe dont il est question à l'alinéa 4.3.2, la procédure connexe suivante s'appliquera.

Les officiels de marché afficheront un prix de règlement qui reflètera le même écart que celui qui existait le jour ouvrable précédent. Le prix de règlement sera rajusté en conséquence afin de respecter le prix de règlement précédent de ce contrat.

4.3.4 TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.3.1 et les procédures connexes dont il est question aux alinéas 4.3.2 et 4.3.3, la procédure connexe suivante s'appliquera.

Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui peut être incompatible avec un prix de règlement donné.

Dans ce cas, les officiels de marché maintiendront les données des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien.

4.4 OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS

4.4.1 PROCÉDURE PRINCIPALE

4.4.1.1 Moyenne pondérée

Le prix de règlement est la moyenne pondérée des prix négociés au cours de la période de fermeture (soit la dernière minute de négociation). S'il existe à la fermeture un cours acheteur supérieur ou un cours vendeur inférieur au prix de règlement ainsi obtenu, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera le prix de règlement.

4.4.1.2 Dernières transactions

S'il n'y a pas de transaction au cours de la période de fermeture, les officiels de marché tiendront compte des transactions exécutées au cours des 30 dernières minutes de négociation. De plus, pour être pris en considération, les ordres acheteurs et les ordres vendeurs doivent porter sur au moins 25 contrats et doivent avoir été affichés au moins une minute avant la fermeture.

S'il n'y a pas de transaction au cours de la période de fermeture (ou au cours des 30 dernières minutes de négociation), le prix de règlement sera le prix théorique calculé par la Bourse (comme il est indiqué à l'alinéa 4.4.2). S'il existe à la fermeture un cours acheteur supérieur ou un cours vendeur inférieur au prix de règlement ainsi obtenu, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera le prix de règlement.

4.4.2 PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.4.1, la procédure connexe prévue au présent alinéa s'appliquera.

Le prix de règlement sera déterminé en incorporant les paramètres suivants dans un modèle normalisé d'établissement du prix des options (Black & Scholes) :

Prix de la valeur sous-jacente :

- La Bourse saisira le prix de règlement du contrat à terme BAX sous-jacent. Ce prix sera le prix de la valeur sous-jacente.

Taux d'intérêt :

- Le taux d'intérêt utilisé sera le taux établi en fonction du prix de règlement des contrats à terme BAX ayant l'échéance la plus rapprochée.

Volatilité :

- La Bourse utilisera la volatilité implicite (par mois d'échéance, pour les options de vente et les options d'achat) obtenue auprès du mainteneur de marché responsable. La même volatilité sera appliquée aux options d'achat et aux options de vente.

D'autres paramètres, tels que le prix de levée de la série d'options et le délai à courir avant l'échéance, seront également incorporés au modèle.

Pour déterminer le prix de règlement, la Bourse tient compte de l'information relative au marché pour les stratégies affichées. Par exemple, si le cours acheteur de la combinaison (straddle) SEP 9200 s'élève à 98, le total des prix de règlement de ces deux séries d'options doit être au moins égal à 98.

4.5 CONTRATS À TERME 30 JOURS SUR TAUX « REPO » À UN JOUR (ONX)

4.5.1 PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement est la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant les trois dernières minutes de la séance de négociation pour tous les mois d'échéance.

4.5.1.1 Moyenne pondérée des prix négociés au cours de la période de fermeture

La moyenne pondérée est calculée en fonction des prix négociés pour les mois d'échéance les plus rapprochés au cours de la période de fermeture. Le volume total négocié pour chacun des mois les plus rapprochés doit être d'au moins 25 contrats.

4.5.1.2 Ordres enregistrés

Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour l'un des mois d'échéance les plus rapprochés, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en

priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 15 secondes précédant la clôture et il doit porter sur au moins 25 contrats pour chacun des mois d'échéance.

4.5.1.3 Quantités restantes d'un ordre partiellement exécuté à la fermeture

Dans le cas d'un ordre enregistré, tel que spécifié à l'alinéa 4.5.1.2 ci-dessus, qui serait exécuté en partie seulement, les transactions durant la période de fermeture ainsi que la quantité restante des ordres enregistrés seront pris en compte pour établir le prix de règlement.

Exemple 1 : S'il y a un ordre enregistré de 25 contrats ONX à 97,92 et que 15 de ces contrats sont exécutés, les 10 contrats restants, s'ils sont toujours présents sur le marché au même prix, seront pris en compte pour établir le minimum requis de 25 contrats.

Exemple 2 : S'il y a une transaction de 15 contrats ONX à 97,92 durant la période de fermeture et qu'il y a un ordre enregistré d'achat de 10 contrats ONX à 97,91 (respectant le laps de temps requis), l'ordre d'achat sera pris en considération avec les transactions durant la période de fermeture pour établir le prix de règlement.

4.5.1.4 Transactions simultanées et transactions mixtes

Toutes les transactions et tous les ordres enregistrés mais inexécutés visant des opérations simultanées (strips) et des opérations mixtes (spread) pour tous les mois d'échéance seront ignorés.

4.5.2 PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.5.1, la procédure connexe prévue suivante s'appliquera.

4.5.2.1 Moyenne pondérée des prix négociés à l'égard de stratégies

Le prix de règlement est la moyenne pondérée des prix négociés dans le cadre de stratégies au cours des cinq dernières minutes, pourvu que le volume négocié pour la stratégie prise en compte soit d'au moins 25 contrats.

4.5.2.2 Ordres enregistrés

Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'a pas été exécuté, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée conformément au sous-alinéa 4.5.2.1. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins trois minutes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 25 contrats.

4.5.3 DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.5.1 et la procédure connexe dont il est question à l'alinéa 4.5.2, la procédure connexe suivante s'appliquera.

4.5.3.1 Écart calculé en fonction du prix de règlement du mois d'échéance précédent

Le prix de règlement sera défini en fonction d'un écart approprié par rapport au prix de règlement du mois d'échéance précédent, en commençant toujours avec le mois d'échéance le plus rapproché de l'échéance.

4.5.3.2 Conflits entre transactions mixtes

Si deux opérations mixtes entrent en conflit, l'opération mixte applicable pour le mois de calendrier le plus rapproché de l'échéance aura la priorité.

4.5.4 TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.5.1 et les procédures connexes dont il est question aux alinéas 4.5.2 et 4.5.3, la procédure connexe suivante s'appliquera.

Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui peut être incompatible avec un prix de règlement donné.

Dans ce cas, les officiels de marché maintiendront les données des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien.

4.6 CONTRATS À TERME SUR UNITÉS D'ÉQUIVALENT EN DIOXYDE DE CARBONE (CO₂e)

4.6.1 PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement est la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant les quinze dernières minutes de la séance de négociation pour toutes les échéances de contrats.

- **Ordres enregistrés**

Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour une échéance donnée, ce

cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 20 secondes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 10 contrats.

- **Dernière transaction**

S'il n'y a pas de transaction au cours des quinze dernières minutes de négociation, la dernière transaction sera alors prise en compte tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.

4.6.2 PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

Lorsque deux échéances de contrats et l'instrument mixte (spread) sont négociés en même temps (roulement), la procédure connexe suivante s'appliquera.

- Le contrat ayant l'échéance la plus rapprochée doit être réglé en premier.
- L'instrument mixte (spread) doit ensuite être réglé en tenant compte du prix moyen au cours des 15 dernières minutes de négociation et en examinant les transactions exécutées au cours des 30 minutes précédentes.
- Le prix de règlement des contrats dont l'échéance est plus éloignée correspond à la différence entre le prix de règlement du contrat ayant l'échéance la plus rapprochée et la valeur de l'instrument mixte (spread).

4.6.3 DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.6.1 et la procédure connexe dont il est question à l'alinéa 4.6.2, la procédure connexe suivante s'appliquera.

Les officiels de marché afficheront un prix de règlement qui reflètera le même écart que celui qui existait le jour de négociation précédent. Le prix de règlement sera rajusté en conséquence afin de respecter le prix de règlement précédent de ce contrat.

4.6.4 TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.6.1 et les procédures connexes dont il est question aux alinéas 4.6.2 et 4.6.3, la procédure connexe suivante s'appliquera.

Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui s'avère incompatible avec un prix de règlement donné.

Dans ce cas, les officiels de marché maintiendront les données des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien.

4.7 CONTRATS À TERME SUR PÉTROLE BRUT CANADIEN

La procédure applicable au règlement quotidien des contrats à terme sur pétrole brut canadien est exécutée par un algorithme d'évaluation automatisé qui utilise les paramètres décrits aux sections 4.7.1, 4.7.2 et 4.7.3 afin de garantir l'exactitude du processus.

DÉFINITIONS :

« **Ordres réguliers** » : Ordres acheminés par les participants agréés au système de négociation de la Bourse.

« **Ordres implicites** » : Ordres générés par l'algorithme d'établissement de prix implicites (en utilisant des ordres réguliers) et enregistrés dans le registre des ordres par l'engin de négociation.

4.7.1 IDENTIFICATION DU MOIS D'ÉCHÉANCE LE PLUS RAPPROCHÉ

L'algorithme d'évaluation automatisé du prix de règlement quotidien identifie le mois d'échéance le plus rapproché parmi les deux premiers mois d'échéance. Le mois d'échéance le plus rapproché est celui des deux mois d'échéance les plus rapprochés ayant l'intérêt en cours le plus élevé et les informations de marché nécessaires. En l'absence d'une combinaison de ces deux critères, le mois d'échéance le plus rapproché sera déterminé par les officiels de marché en fonction des informations de marché dont ils disposent.

4.7.2 ALGORITHME UTILISÉ POUR LA DÉTERMINATION DU PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DU MOIS D'ÉCHÉANCE LE PLUS RAPPROCHÉ

4.7.2.1 Procédure Principale

- A. Une fois le mois d'échéance le plus rapproché identifié, l'algorithme d'évaluation automatisé du prix de règlement quotidien déterminera le prix de règlement de ce mois selon les priorités suivantes :
- 1) d'abord, il utilisera le prix moyen pondéré des opérations cumulées pour un total d'au moins 10 contrats exécutées sur ce mois d'échéance au cours des cinq dernières minutes de la séance de négociation régulière;
 - 2) si un tel prix moyen n'est pas disponible, il utilisera alors le prix moyen pondéré des opérations cumulées pour un total d'au moins 10 contrats sur ce mois d'échéance exécutées au cours des 30 dernières minutes de la séance de négociation régulière.

- B. Les opérations résultant des ordres réguliers et implicites seront considérées lors de ce processus.
- C. Si un tel prix moyen n'est toujours pas disponible, le cours qui, entre le cours acheteur et le cours vendeur qui ne découle pas d'ordres implicites, montre le plus petit écart par rapport au prix de règlement du jour précédent sera utilisé.

Dès que le prix de règlement quotidien pour le mois d'échéance le plus rapproché est établi, il sera comparé aux ordres enregistrés et s'il existe un meilleur cours acheteur ou vendeur qui ne découle pas d'ordres implicites, ce dernier aura préséance sur le prix de règlement quotidien calculé selon les paragraphes A), B) et C) ci-haut.

4.7.3 PROCÉDURE APPLICABLE POUR DÉTERMINER LE PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DES MOIS D'ÉCHÉANCE RESTANTS

Dès que les étapes susmentionnées sont complétées, l'algorithme d'évaluation automatisé du prix de règlement quotidien établira de façon séquentielle les prix de règlement pour tous les mois d'échéance restants. Les prix de règlement quotidiens pour les mois d'échéance restants seront déterminés comme suit :

- A. d'abord il utilisera la moyenne pondérée du prix des opérations (résultant d'ordres réguliers et implicites) et stratégies négociées au cours des cinq dernières minutes de négociation de la séance régulière; ou,
- B. si aucun prix moyen pondéré ne peut être déterminé de cette façon, alors le même écart de prix de règlement du contrat précédent par rapport à celui de la journée précédente sera utilisé;

4.7.4 PROCÉDURE CONNEXE

- A. En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure ci haut mentionnée, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une opération, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui est incompatible avec un prix de règlement donné.
- B. Dans ce cas, les officiels de marché conserveront un dossier des critères utilisés pour établir le prix de règlement quotidien.



SXM – Contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60

Sous-jacent	L'indice boursier S&P/TSX 60 est pondéré en fonction de la capitalisation boursière des 60 plus grandes sociétés ayant les actions les plus liquides inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.
Unité de négociation	50 \$CAN multiplié par le niveau du contrat à terme
Mois d'échéance	Mars, juin, septembre et décembre
Cotation des prix	Cotés en points d'indice, à deux décimales près.
Dernier jour de négociation	La négociation se termine le jour ouvrable précédant la date de règlement final.
Date de règlement final	Le 3 ^e vendredi du mois d'échéance ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le 1 ^{er} jour ouvrable précédent.
Type de contrat	Règlement en espèces. Le règlement final se fait au cours d'ouverture officiel de l'indice à la date de règlement final.
Unité de fluctuation des prix	0,10 point d'indice (positions simples) 0,01 point d'indice (écarts calendaires)
Seuil de déclaration	1 000 positions acheteur et vendeur brutes pour toutes les échéances combinées de tous les contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 (standard et mini combinés).
Limites des cours	Un arrêt de négociation sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation des actions sous-jacentes (coupe-circuit).
Heures de négociation (heure de Montréal)	<ul style="list-style-type: none"> • Séance initiale : 6 h à 9 h 15 • Séance régulière : 9 h 30 à 16 h 15

SXF – Contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60

<u>Sous-jacent</u>	L'indice boursier S&P/TSX 60 est pondéré en fonction de la capitalisation boursière des 60 plus grandes sociétés ayant les actions les plus liquides inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.
Unité de négociation	200 \$CAN multiplié par le niveau du contrat à terme
Mois d'échéance	Mars, juin, septembre et décembre
Cotation des prix	Cotés en points d'indice, à deux décimales près.
Dernier jour de négociation	La négociation se termine le jour ouvrable précédant la date de règlement final.
Date de règlement final	Le 3 ^e vendredi du mois d'échéance ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le 1 ^{er} jour ouvrable précédent.
Type de contrat	Règlement en espèces. Le règlement final se fait au cours d'ouverture officiel de l'indice à la date de règlement final.
Unité de fluctuation des prix	0,10 point d'indice (positions simples) 0,01 point d'indice (écarts calendaires)
Seuil de déclaration	1 000 positions acheteur et vendeur brutes pour toutes les échéances combinées de tous les contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 (standard et mini combinés).
Limites de variation des cours	Un arrêt de négociation sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation des actions sous-jacentes (coupe-circuit).
Heures de négociation (heure de Montréal)	<ul style="list-style-type: none"> • Séance initiale : 6 h à 9 h 15 • Séance régulière : 9 h 30 à 16 h 15



AVIS AUX MEMBRES

N^o 2011 – 028

28 février 2011

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

NOUVEAU PRODUIT : CONTRATS À TERME MINI SUR L'INDICE S&P/TSX 60

MODIFICATION DU MANUEL DES OPÉRATIONS DE LA CDCC

Résumé

La Bourse de Montréal inc. (la « **Bourse** ») entend lancer des contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60 (SMX) lesquels correspondraient à un quart de la valeur des contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF) actuels de la Bourse.

Le conseil d'administration de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« **CDCC** ») a approuvé des modifications au manuel des opérations de la CDCC. Le but des modifications proposées est d'offrir la compensation des positions opposées sur les contrats SMX et SXF.

Veillez trouver ci-joint un document d'analyse de même que les modifications proposées.

Processus d'établissement de règles

La CDCC est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (OAR) par l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») et à ce titre, exerce des activités de chambre de compensation et d'OAR au Québec.

Le conseil d'administration de la CDCC a le pouvoir d'adopter ou de modifier les règles et le manuel des opérations de la CDCC. Ces modifications sont présentées à l'Autorité conformément au processus d'autocertification.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis. Prière de soumettre ces commentaires à:

François Gilbert
Secrétaire adjoint
Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
Tour de la Bourse
C.P. 61, 800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower	800, square Victoria
130, rue King ouest, 5 ^{ème} étage	3 ^{ème} étage
Toronto, Ontario	Montréal (Québec)
M5X 1J2	H4Z 1A9
Tél. : 416-367-2463	Tél. : 514-871-3545
Télec. : 416-367-2473	Télec. : 514-871-3530
	www.cdcc.ca

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité à l'attention de :

Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse, C.P. 246
800, square Victoria, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.gc.ca



NOUVEAU PRODUIT : CONTRATS À TERME MINI SUR L'INDICE S&P/TSX 60

MODIFICATION DU MANUEL DES OPÉRATIONS DE LA CDCC

A. Aperçu

La Bourse de Montréal inc. (la « **Bourse** ») entend lancer des contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60 (SMX) lesquels correspondraient à un quart de la valeur des contrats à terme sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF) actuels de la Bourse.

Pour les fins de ce nouveau produit, la compensation des positions opposées sur les contrats SMX et SXF selon un ratio d'un (1) contrat SXF pour quatre (4) contrats SXM serait offerte afin de réduire le risque de fragmentation du marché entre les deux dérivés.

La Corporation canadienne de compensation des produits dérivés (« **CDCC** ») propose de modifier son Manuel des opérations afin de : i) permettre et prévoir la compensation des contrats mini et standard; et ii) ajouter les contrats SXM à la section 6 relativement aux avis de livraison.

B. Modifications proposées

La CDCC propose par les présentes de modifier son manuel des opérations comme suit :

- La section 1 (Préambule et définitions) serait modifiée afin d'ajouter les définitions de « contrat à terme mini », « contrat à terme standard » et « demande de compensation standard contre mini ».
- La section 2 (Délais) serait modifiée afin d'ajouter une échéance pour les demande de compensation standard contre mini.
- La section 5 (Positions en cours) serait amendée pour prévoir la compensation standard contrat mini en tant que type supplémentaire de rajustement.
- La section 6 (Levées, soumissions, assignations et livraisons) serait modifiée pour ajouter les contrats SXM à la partie relative aux avis de livraison.

C. Justification et objectifs

Pour permettre la compensation standard contre mini qui sera offerte dans le cadre du lancement par la Bourse des nouveaux contrats SXM, la CDCC requerrait des membres compensateurs qu'ils l'instruisent quant à la compensation requise. Les demandes de compensation standard contre mini devraient être dans la forme prescrite et l'existence des positions devrait être validée pour que la CDCC procède à la compensation.

D. Intérêt public

Les modifications proposées au manuel des opérations de la CDCC devraient réduire le risque de fragmentation du marché entre les contrats à terme standard et mini.

E. Processus

Les modifications proposées au manuel des opérations de la CDCC ont été présentées à des fins d'approbation au conseil d'administration de la CDCC et ont été envoyées à l'Autorité des marchés financiers conformément au processus d'autocertification et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à des fins d'information.

F. Documents joints

- Sections 1, 2, 5 et 6 du Manuel des opérations



Section : 1 - 1

PRÉAMBULE ET DÉFINITIONS

PRÉAMBULE

Le présent manuel des opérations modifié et mis à jour annule et remplace les versions antérieures du manuel.

La CDCC et ses membres sont contractuellement liés par la convention d'adhésion, laquelle est constituée de la demande d'adhésion si elle est acceptée par la CDCC, dans sa version modifiée de temps à autre, laquelle intègre par renvoi les règles de la CDCC, dans leur version modifiée de temps à autre. Les règles de la CDCC comprennent le présent manuel des opérations, dans sa version modifiée de temps à autre. En cas d'incompatibilité, les dispositions des règles (le manuel des opérations étant exclu) ont préséance sur le présent manuel des opérations. Les dispositions des règles (le présent manuel des opérations étant inclu), en cas d'incompatibilité, ont préséance sur les dispositions de la demande d'adhésion.

Le manuel des opérations présente des détails pratiques concernant : i) certaines définitions, ii) les délais, iii) les rapports, iv) le traitement des opérations, v) les positions ouvertes, vi) les levées, les livraisons, les assignations et la remise, vii) le règlement, viii) le traitement des marges supplémentaires, et ix) les honoraires de compensation. Le manuel des opérations comprend deux annexes qui en font partie intégrante : a) le manuel des risques présentant des détails pratiques relatifs aux processus de gestion des risques de marge et d'autres risques, y compris le manuel de défaut (en appendice), et b) les modèles des conventions de dépôt.

Toutes les heures indiquées dans le présent manuel des opérations renvoient à l'heure de l'Est, à moins d'indication contraire.

Tous les montants inscrits dans le présent manuel des opérations renvoient à la monnaie canadienne, à moins d'indication contraire.

Certaines expressions utilisées dans le présent manuel des opérations s'entendent au sens qui leur est attribué dans les règles, à moins que le contexte n'indique un sens différent ou à moins qu'il ne soit expressément autrement défini aux présentes.

DÉFINITIONS

« **application de compensation de la CDCC** » - Le système de la CDCC, y compris à l'heure actuelle la plateforme de compensation SOLA et tous les processus s'y rattachant, tel qu'il peut être complété ou autrement évoluer de temps à autre.

« **auteur d'une levée** » - Un membre compensateur qui détient une position acheteur sur une série d'options en particulier et présente un avis de levée à la CDCC.

« **auteur d'une livraison** » - Un membre compensateur qui détient une position vendeur sur une série de contrats à terme en particulier et qui remet un avis de livraison ou est réputé le faire conformément aux règles, à la CDCC.

« **avis opérationnels** » - Avis officiels donnés aux membres compensateurs, représentant des éléments qui ne sont pas publiés sur le site Web de la CDCC. Ces documents sont accessibles sur le site Web sécurisé.

« **calendrier de production** » - L'ensemble des délais qui sont suivis par la CDCC, comme il est prévu à la section 2 du présent manuel des opérations.

« **contrat à terme mini** » - [un contrat à terme portant sur le même bien sous-jacent qu'un contrat à terme standard, mais dont la quotité de négociation est une fraction de celle du contrat à terme standard conformément aux conditions du contrat](#)

« **contrat à terme standard** » - [un contrat à terme par rapport auquel il existe un contrat à terme mini.](#)

CANADIAN DERIVATIVES CLEARING CORPORATION
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS



Section : 1 - 2

PRÉAMBULE ET DÉFINITIONS

« **Converge** » - Marque de commercialisation de la partie de l'application de compensation de la CDCC qui saisit et traite les opérations sur IMHC, y compris les opérations sur titres à revenu fixe.

« **déléataire** » - Un membre compensateur qui détient une position vendeur sur un contrat d'options ou un contrat à terme et à qui la CDCC délègue l'obligation de faire livraison du bien sous-jacent, par suite de la présentation d'un avis de levée ou d'un avis de livraison par un autre membre compensateur (appelé auteur d'une levée ou auteur d'une livraison) détenant une position acheteur sur la série d'options ou la série de contrats à terme pertinente.

« **demande de compensation standard contre mini** » - une demande d'un membre compensateur, dans la forme prescrite par la CDCC, de compenser (1) une ou plusieurs position(s) acheteur sur un contrat à terme standard contre le nombre équivalent de positions vendeur sur le contrat à terme mini correspondant (totalisant la même quantité du bien sous-jacent conformément au ratio prescrit par les conditions du contrat à terme mini), ayant le même mois de livraison et étant inscrites au même compte du membre compensateur, ou inversement.

« **dépôt spécifique** » - Dépôts de garantie (sous forme de récépissés d'entiercement, de lettres de garantie sur position combinée, de garanties globales et spécifiques) que la CDCC accepte pour couvrir une position spécifique d'un client.

« **écran d'interrogation** » - L'interface graphique (GUI) de l'application de compensation de la CDCC.

« **éléments non réglés** » - Tout bien sous-jacent qui n'est pas réglé à son heure de règlement.

« **fichier des positions en cours** » - Base de données de l'application de compensation de la CDCC qui compile les positions en cours de tous les membres compensateurs. Chaque membre compensateur peut accéder à l'information relative à ses comptes uniquement, et non aux comptes d'autres membres compensateurs.

« **fonds d'écart** » - Tout dépôt d'un membre compensateur à la CDCC à titre de marge additionnelle, conformément aux articles A-702, A-705, A-710, B-412, C-303, C-517 ou D-307 des règles, ou autrement détaillé à la section 8-2 du présent manuel des opérations.

« **garantie acceptable** » - Des dépôts de garantie effectués par des membres compensateurs sous une forme que la CDCC juge acceptable comme il est prévu à l'article A-709 des règles.

« **levée automatique** » - Un processus suivant lequel l'application de compensation de la CDCC lèvera les options en jeu à un seuil préétabli.

« **opération initiale** » - Toute opération qui est soit un achat initial, soit une vente initiale, et qui dans tous les cas crée ou augmente l'intérêt en cours du membre compensateur.

« **opération liquidative** » - Toute opération qui est soit un achat liquidatif, soit une vente liquidative, au sens défini dans les règles, et qui dans tous les cas réduit ou élimine l'intérêt en cours du membre compensateur.

« **options sur actions IMHC** » - Des options sur actions du marché hors cote, comportant des caractéristiques qui diffèrent des options négociées en bourse et qui sont compensées par la CDCC par l'entremise de *Converge*.

« **période du PEPS** » - La période de remise trimestrielle des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada, conformément aux conditions du contrat de la bourse pertinente.

« **samedi d'expiration** » - Le samedi qui suit le troisième vendredi du mois.



Section : 1 - 3

PRÉAMBULE ET DÉFINITIONS

« **site Web sécurisé** » - Site Web sécurité destiné uniquement aux membres compensateurs qui exige une ouverture de session et un mot de passe, où la CDCC publie des avis opérationnels ainsi que des documents qui sont uniquement destinés aux membres compensateurs.

« **Système de transfert de paiements de grande valeur** » ou « **STPGV** » – Système électronique de transfert de fonds qui a été introduit en février 1999 par l'Association canadienne des paiements pour faciliter le transfert de paiements irrévocables en dollars canadiens partout au pays.

« **téléchargements FTP** » - L'accès par les membres compensateurs à des fichiers et rapports sur un serveur FTP qui fait partie de l'application de compensation de la CDCC.

« **transfert de position** » - Fonction de l'application de compensation de la CDCC qui déplace la position d'un membre compensateur vers un autre.



Section : 2 - 1

DÉLAIS

ACCÈS EN LIGNE

Les membres compensateurs doivent se connecter à l'application de compensation de la CDCC en se servant de leurs terminaux sur ordinateur personnel pour exécuter diverses fonctions (les membres compensateurs doivent fournir, à leurs frais, leurs propres terminaux sur ordinateur personnel et connexion Internet.)

Toutes les instructions (corrections, changements de positions en cours, transferts de positions, dépôts, retraits et présentation d'avis de levée et d'avis de livraison) doivent être inscrites en ligne.

L'application de compensation de la CDCC permet aux membres compensateurs de visualiser leurs renseignements courants toute la journée de façon électronique (sauf pendant les entretiens périodiques ou les pannes imprévues). De plus, les membres compensateurs peuvent télécharger leurs rapports de 6 h à 15 h chaque jour grâce à la fonction de téléchargement FTP.

Si un membre compensateur n'a pas d'accès électronique (en raison de problèmes techniques) à l'application de compensation de la CDCC, la CDCC peut exécuter des instructions au nom du membre compensateur. Pour ce faire, le membre compensateur doit téléphoner à la CDCC et télécopier le formulaire approprié à la CDCC ou le numériser et l'envoyer par courriel. Ce formulaire doit être autorisé avec le timbre d'approbation du membre compensateur.

Les heures normales de bureau de la CDCC vont de 7 h 00 à 17 h 30 chaque jour ouvrable.

Pour ce qui est des activités opérationnelles relatives aux options dont la date d'expiration est un samedi, des membres du personnel de la CDCC sont sur place à partir de 8 h jusqu'à quarante-cinq (45) minutes après la remise du relevé des options levées et cédées (MT02).



Section : 2 - 2

DÉLAIS**DÉLAIS POUR L'ACCÈS EN LIGNE****CHAQUE JOUR OUVRABLE**

Activité	Échéance
Paiements pour règlement à un jour	7 h 45
Appel de marge intrajournalier	10 h 30
Opérations sur titres à revenu fixe – Opérations même jour	13 h 30
Opérations sur titres à revenu fixe – Révisions d'éléments qui se règlent le jour ouvrable en cours	13 h 30
Opérations sur titres à revenu fixe – Heure limite de compensation (la compensation pré-règlement commence) (Les instructions de règlement compensé sont envoyées à CDS pour règlement même jour)	13 h 30
Processus d'appel de marge intrajournalier – Dépôts spécifiques (évaluation même jour)	13 h 30
Dépôts en espèces (marge et fonds de compensation) – moins de 2 000 000 \$ (dépôt même jour)	14 h 45
Dépôts en espèces (marge et fonds de compensation) – 2 000 000 \$ et plus (avis de 2 jours ouvrables)	14 h 45
Demandes de retrait en espèces – moins de 2 000 000 \$ (retrait même jour)	14 h 45
Demandes de retrait en espèces – 2 000 000 \$ et plus (avis de 2 jours ouvrables)	14 h 45
Opérations sur titres à revenu fixe – Heure limite de compensation (la deuxième compensation pré-règlement commence pour les opérations inscrites entre 13 h 30 et la présente deuxième heure limite) et heure limite (Les instructions de règlement compensé sont envoyées à CDS pour règlement même jour)	15 h 30
Tous les dépôts de biens (autres qu'en espèces)	15 h 30
Toutes les demandes de retrait de biens (autres qu'en espèces) pour retrait le même jour	15 h 30
Défaut de livraison et livraison partielle – L'intervention de la CDCC commence	15 h 00
Défaut de livraison et livraison partielle – L'intervention de la CDCC prend fin	15 h 55
Dépôts spécifiques (évaluation à un jour)	15 h 30
IMHC (autre que les opérations sur titres à revenu fixe) – Entrée sans correspondance	16 h 00
Transferts de positions	17 h 25



Section : 2 - 3

DÉLAIS**DÉLAIS POUR L'ACCÈS EN LIGNE (suite)****CHAQUE JOUR OUVRABLE (suite)**

Activité	Échéance
Corrections d'opérations	17 h 30
Changements aux positions en cours	17 h 30
<u>Contrats à terme – Demande de compensation standard contre mini</u>	<u>17 h 00</u>
Contrats à terme – Remise d'avis de livraison	17 h 30
Options – Remise d'avis de levée	17 h 30
Fermeture de l'application de compensation de la CDCC – Fermeture des bureaux	17 h 30
Opérations sur titres à revenu fixe – Disponibles (début du prochain jour ouvrable)	19 h 00
Éléments non réglés	
Confirmation des éléments réglés devant être envoyés à la CDCC	16 h 15
Appels quotidiens de surveillance de marge de capital	
La CDCC avise les membres compensateurs de la marge supplémentaire requise	9 h 30
Obligation du membre compensateur de combler tout déficit	12 h (midi)

DÉLAIS POUR L'ACCÈS EN LIGNE (suite en page suivante)



DÉLAIS

Section : 2 - 4

DÉLAIS POUR L'ACCÈS EN LIGNE (suite)

SAMEDI D'EXPIRATION

Activité	Échéance
Rapports disponibles (téléchargement FTP) :	6 h 00
➤ Relevé des échéances (MX01)	
➤ Relevé quotidien des opérations sur options (MT01)	
➤ Liste des rajustements d'options/en espèces (MT03)	
Application de compensation de la CDCC disponible pour :	6 h 00
Corrections d'opérations	à 10 h 00
➤ Changements de positions en cours	
➤ Transferts de positions	
➤ Changements à des levées automatiques	
➤ Saisie d'avis de levée	
➤ Annuler/corriger des levées antérieures (du vendredi)	
Fermeture de l'application de compensation de la CDCC	10 h 01
➤ La CDCC traite les données saisies sur les échéances	
Rapports disponibles (téléchargement FTP)	10 h 15
Liste des rajustements au relevé des échéances (MX02)	à 10 h 30
➤ Relevé des écarts d'échéance (MX03)	
Application de compensation de la CDCC disponible de nouveau	10 h 15
Révision des données saisies sur les échéances	à 10 h 30
➤ Corrections des données saisies sur les échéances	
Fermeture de l'application de compensation de la CDCC	10 h 30
➤ Fermeture des bureaux	
Rapports disponibles (téléchargement FTD)	11 h 45
➤ Relevé des options levées et cédées (MT02)	
➤ Autres rapports et fichiers également disponibles	

DÉLAIS POUR L'ACCÈS EN LIGNE (suite en page suivante)



Section : 2 - 5

DÉLAIS**DÉLAIS POUR L'ACCÈS EN LIGNE (suite)****PÉRIODE DU PEPS**

Activité	Échéance
Déclaration quotidienne par les membres compensateurs des positions acheteurs dans chacun de leurs comptes par ordre chronologique	17 h 30
Présentation des avis de livraison	17 h 30

MISE EN GAGE

Les membres compensateurs doivent saisir les demandes de dépôt ou de retrait de garanties acceptables sur l'écran de mise en gage de l'application de compensation de la CDCC.

La CDCC surveille les écrans de mise en gage entre 9 h et 15 h 30 les jours ouvrables.

La CDCC vérifie la validité de chaque dépôt effectué par des membres compensateurs et s'assure que les retraits ne créent pas de déficits dans les comptes des membres compensateurs (marge, fonds de compensation ou fonds d'écart). Toute demande de retrait d'un dépôt spécifique devrait être saisie avant le déclenchement du processus d'appel de marge intrajournalier puisque les dépôts sont évalués à ce moment. Tout retrait de ce type saisi après ce moment ne sera pas traité puisqu'un tel retrait ne peut faire l'objet d'une évaluation convenable.

Les données saisies sur l'écran de mise en gage de l'application de compensation de la CDCC sont appariées par la CDCC avec les données saisies correspondantes du système d'information comptable du dépositaire officiel de titres pertinent.

Dans certains cas, l'échange de documents à un bureau de la CDCC par les membres compensateurs (accompagné d'une impression d'écran de la donnée saisie portant le timbre du membre compensateur) peut être accepté par la CDCC comme constituant un dépôt ou un retrait matériel.

Après l'exécution de tous les processus de validation, la CDCC confirme dans l'application de compensation de la CDCC les dépôts et/ou retraits des membres compensateurs.

Les dépôts, les retraits et les changements s'y rattachant seront pris en compte dans le rapport sur les dépôts et les retraits du jour ouvrable qui suit (MA01). Conformément aux règles de la CDCC, toute disparité que le membre compensateur note en regard de ses propres dossiers devrait être immédiatement signalée à la CDCC.



Section : 5 - 1

POSITIONS EN COURS

INTRODUCTION

Lorsqu'une opération est acceptée, l'étape suivante de l'application de compensation de la CDCC consiste à établir la position en cours. Chaque membre compensateur peut voir tous les renseignements se rapportant à ses comptes dans le fichier des positions en cours où sont inscrits les positions vendeurs en cours et les positions acheteurs en cours de chaque série d'options et série de contrats à terme, les IMHC et les opérations sur titres à revenu fixe pour chaque type de compte, les renseignements étant mis à jour au moment où chaque opération est acceptée.

Il incombe à chaque membre compensateur de faire concorder les renseignements inscrits dans le fichier des positions en cours et tous les rapports pertinents préparés par la CDCC et leurs registres internes. Une attention particulière doit être apportée à la désignation des comptes et à l'attribution à l'opération d'un code indiquant si elle est « initiale » ou « liquidative » dans le fichier ou rapport pertinent. Les rapports peuvent être téléchargés par FTP comme il est indiqué à la section 2 du présent manuel des opérations.

L'intérêt en cours est mis à jour automatiquement lorsque chaque opération, avis de levée et avis de livraison est traité.

RAJUSTEMENTS DES POSITIONS EN COURS

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Il arrivera parfois qu'une opération déjà réglée nécessite un rajustement. Dans un tel cas, le rajustement touchera la position en cours du membre compensateur en conséquence. Ainsi, un rajustement visant à changer l'opération d'achat initiale en une opération d'achat liquidative entraînera pour la position vendeur et la position acheteur de la série de contrats à terme (ou série d'options) en question une réduction correspondant au volume de l'opération d'origine. Tout rajustement du règlement des gains et des pertes (ou de la prime) sera indiqué sur le rapport correspondant comme un rajustement.

En général, une telle situation se produira dans les cas suivants :

1. Les détails de l'opération ont été incorrectement inscrits, p. ex., le matricule du membre compensateur, le prix, la série et le volume.
2. Les renseignements se rapportant uniquement à une partie de l'opération, comme la désignation « initiale/liquidative » ou la désignation du compte, qui ont été entrés au moment de l'opération initiale comportaient des erreurs.
3. Le document source de la bourse compétente a été entré incorrectement.
4. Le transfert des positions en cours d'un compte à un autre compte d'un membre compensateur.
5. Le transfert de positions en cours d'un compte d'un membre compensateur à un compte d'un autre membre compensateur.

Types de rajustements

Les rajustements ci-après sont acceptables pour les opérations boursières et les IMHC (sauf les opérations sur titres à revenu fixe) :

1. Rajustement de l'opération le jour même (T). Les corrections apportées aux opérations le jour même sont autorisées uniquement pour le type de compte, la désignation de compte auxiliaire et la désignation « initiale/liquidative » et aucune correction n'est autorisée à l'égard des opérations IMHC après la délivrance par la CDCC d'une confirmation d'opération.
2. Rajustement à la date de l'opération + 1 jour (T+1). Les modifications de tout type sont conditionnelles à l'approbation de la bourse compétente et aucune correction ne peut être apportée aux opérations IMHC.



Section : 5 - 2

POSITIONS EN COURS

3. Modification de la position en cours. Dans le cas des opérations IMHC, ce changement s'effectuera au moyen de la fonction de transfert de positions de l'application de compensation de la CDCC.
4. Transferts de positions. Fonction spécifique de l'application de compensation de la CDCC permettant de transférer des positions d'un membre compensateur à un autre après que l'opération ait été soumise à la CDCC.
5. Compensation standard contre mini. Sur réception d'une demande de compensation standard contre mini dans la forme prescrite, CDCC compensera i) une ou plusieurs position(s) acheteur existantes sur un contrat à terme standard contre le nombre équivalent de positions vendeur existantes sur le contrat à terme mini (totalisant la même quantité du bien sous-jacent conformément au ratio prescrit par les conditions du contrat à terme mini), ayant le même mois de livraison et étant inscrites au même compte du membre compensateur, ou ii) un nombre de positions acheteur existantes sur un contrat à terme mini contre une ou plusieurs position(s) vendeur sur le contrat à terme standard (totalisant la même quantité du bien sous-jacent conformément au ratio prescrit par les conditions du contrat à terme mini), ayant le même mois de livraison et étant inscrites au même compte du membre compensateur, selon les instructions fournies dans le formulaire. De telles positions acheteur et positions vendeur seront compensées au prix de règlement du jour précédent, ce qui aura pour effet de réduire les positions ouvertes que détient le membre compensateur sur la série de contrats à terme concernée dans le compte approprié.

Les rajustements ci-après sont acceptables dans le cas des opérations sur titres à revenu fixe :

1. Rajustement de l'opération le jour même (T). Les corrections apportées aux opérations le jour même sont autorisées dans tous les champs, sauf celui où est identifié l'autre membre compensateur. Ces corrections ne peuvent pas être faites dans le cas d'une opération dont le règlement s'effectue ce jour-là après l'heure limite de compensation.
2. Rajustement à la date de l'opération + 1 jour (T+1). Les corrections apportées aux opérations sont autorisées dans tous les champs, sauf celui où sont identifiés les autres membres compensateurs. Ces corrections ne peuvent pas être faites dans le cas d'une opération dont le règlement s'effectue ce jour-là après l'heure limite de compensation.
3. Modification de la position en cours. Ce changement s'effectuera au moyen de la fonction de transfert de positions de l'application de compensation de la CDCC.
4. Transferts de positions. Fonction spécifique de l'application de compensation de la CDCC permettant de transférer des positions d'un membre compensateur à un autre après que l'opération ait été soumise à la CDCC.

Conditions applicables aux rajustements :

Si des rajustements touchent un autre membre compensateur (qui se trouve être l'autre partie à l'opération initiale), les deux membres compensateurs doivent parvenir à un accord sur les rajustements à être apportés. Si un membre compensateur n'entre aucun changement par l'intermédiaire de l'application de compensation de la CDCC, l'opération demeurera inchangée en ce qui concerne les deux membres compensateurs.

L'avis relatif à tous les rajustements doit être donné avant l'heure précisée à la section 2 du présent manuel des opérations. Tous les rajustements effectués sont traités une fois qu'ils ont été vérifiés et validés par la CDCC.



Section : 6 - 1

LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

INTRODUCTION

OPTIONS

Au moment de la levée d'une option, il revient à la CDCC d'établir les registres de règlement qui faciliteront la livraison du bien sous-jacent au membre compensateur qui choisit de lever cette option (dans le cas de la levée d'une option d'achat) ou le paiement du prix de levée correspondant (dans le cas de la levée d'une option de vente). Lorsqu'un membre compensateur lève une option, la CDCC assigne l'obligation de livraison à un membre compensateur qui est le vendeur des options de la même série d'options dans l'un ou l'autre de ses comptes-clients, comptes-firmes ou comptes polyvalents.

L'assignation est faite expressément à l'un de ces comptes par la CDCC. Si l'assignation est faite à un compte-client, il revient au membre compensateur de l'attribuer à un client particulier. Si l'assignation est faite à un compte polyvalent, le membre compensateur doit l'attribuer au compte polyvalent précis désigné par la CDCC.

La livraison du bien sous-jacent et le paiement du prix de levée doivent être effectués par les membres compensateurs au moyen de la méthode de règlement indiquée par la CDCC.

CONTRATS À TERME

Tous les contrats à terme qui n'ont pas été liquidés au plus tard le dernier jour de négociation seront évalués à la valeur du marché jusqu'à la fermeture le dernier jour de négociation, inclusivement. De plus, le vendeur d'un contrat à terme doit remettre un avis de livraison au cours du mois de livraison conformément aux conditions du contrat.

Lorsque le vendeur d'un contrat à terme remet un avis de livraison à la CDCC, la CDCC l'assigne à un membre compensateur qui est l'acheteur d'un contrat à terme de la même série de contrats à terme, dans l'un ou l'autre de ses comptes. L'assignation est faite expressément à l'un de ces comptes par la CDCC. Si l'assignation est faite par la CDCC à un compte-client, il revient au membre compensateur de l'attribuer à un client particulier. Si l'assignation est faite à un compte polyvalent particulier, le membre compensateur doit l'attribuer au compte polyvalent particulier désigné par la CDCC.



Section : 6 - 2

LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

PROCÉDURES RELATIVES À L'EXPIRATION

Les avis opérationnels sont envoyés aux membres compensateurs et indiquent les procédures relatives à l'expiration, et il incombe aux membres compensateurs de mettre en place des procédés adéquats leur permettant de respecter les exigences et échéances prévues par la CDCC.

OPTIONS

Pour tous les renseignements relatifs aux procédures relatives à l'expiration des options, les membres compensateurs devraient consulter les avis opérationnels qui sont délivrés environ deux (2) semaines avant la date d'expiration.

Responsabilités de la CDCC le samedi d'expiration

1. Examiner/modifier les prix des biens sous-jacents et aviser les membres compensateurs de tout changement.
2. Aviser les membres compensateurs (par courrier électronique) de toute modification apportée au calendrier de production.
3. Aviser les membres compensateurs (par courrier électronique) de la situation des processus d'expiration.
4. Aider les membres compensateurs.

Responsabilités des membres compensateurs le samedi d'expiration

1. Veiller à ce que le personnel responsable de l'expiration connaisse bien toutes les procédures et tous les procédés relatifs à l'expiration.
2. Valider les écritures à l'aide des écrans d'interrogation ou des rapports pertinents :
 - a. vérifier que toutes les positions en cours et les rajustements concordent avec les registres internes, entrer les nouvelles opérations ou les rajustements des positions en cours en conséquence;
 - b. vérifier que le nombre d'options qui seront automatiquement levées à la date d'expiration est correct;
 - c. en ce qui concerne les changements, indiquer sur l'écran des échéances dans la colonne « *Override* » le nombre total d'options de chaque série d'options à lever;
 - d. vérifier toutes les options hors-jeu ou en jeu devant être levées et entrer le nombre d'options dans la colonne « *Override* ».
3. Valider les changements à l'aide des rapports et/ou de l'accès en ligne à l'application de compensation de la CDCC (conformément aux délais prévus dans la section 2 du présent manuel des opérations).
4. Au besoin, apporter les modifications autorisées (conformément aux délais prévus dans la section 2 du présent manuel des opérations).

Expirations quotidiennes (sauf le samedi d'expiration)

Lorsque la CDCC reçoit les prix liquidatifs et initiaux des biens sous-jacents de la bourse compétente, les prix sont indiqués sur le relevé d'expiration pertinent et servent à déterminer les options en jeu et les options hors-jeu.

Les membres compensateurs ont jusqu'à la fermeture des bureaux un jour ouvrable, au plus tard à la date d'expiration, pour présenter à la CDCC un avis de levée à l'égard des options de style américain. Les options de style européen ne peuvent être levées qu'à leur date d'expiration.

Les options IMHC peuvent expirer n'importe quel jour ouvrable.



Section : 6 - 3

LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

Habituellement, les directives de levée doivent être entrées en ligne par les membres compensateurs dans l'application de compensation de la CDCC. Toutefois, si l'application n'est pas accessible, le processus manuel suivant peut être utilisé pour présenter les avis de levée à la CDCC :

1. Le formulaire d'avis de levée valide de la CDCC doit être utilisé.
2. Le timbre d'autorisation du membre compensateur doit être apposé sur le formulaire.
3. L'avis de levée dûment livré sera accepté à tout bureau de la CDCC.
4. L'avis de levée doit être dûment livré au plus tard cinq minutes avant la fermeture des bureaux.
5. Le personnel du membre compensateur qui livre l'avis de levée doit être accessible jusqu'à ce que la CDCC traite l'avis.

L'application de compensation de la CDCC permettra de faire en sorte qu'il y ait suffisamment d'options de la série d'options correspondante dans le compte correspondant du membre compensateur en vue de la levée de l'avis de levée correspondant; dans le cas contraire, la CDCC rejettera l'avis de levée. S'il y a suffisamment d'options, la position acheteur du membre compensateur est immédiatement diminuée du nombre d'options levées.

UN AVIS DE LEVÉE PEUT ÊTRE ANNULÉ JUSQU'À LA FERMETURE DES BUREAUX LE JOUR DE SA REMISE.

OPTIONS

Levées

La livraison et le paiement des positions levées sont exigibles à la date de règlement de la levée.

Jusqu'à la date de règlement de la levée, la CDCC continue d'exiger une marge suffisante afin de faire en sorte qu'en cas de défaut d'un membre compensateur, tout avis de levée qu'il a présenté ou qui lui a été assigné, selon le cas, sera mené à bien.

Les positions levées et les positions assignées sont communiquées aux membres compensateurs au moyen des rapports pertinents indiqués dans la section 3 du présent manuel des opérations.

Assignations

Après la fermeture des bureaux, tout jour ouvrable où un avis de levée est présenté à la CDCC, l'assignation de cet avis de levée est faite suivant une procédure d'assignation au hasard dans le cadre de laquelle chaque compte du membre compensateur est traité séparément. Cette séparation vise à faire en sorte que chaque compte-client, compte-firme et compte polyvalent du membre compensateur ait la même probabilité de se voir assigner des avis de levée. Lorsqu'un avis de levée est assigné à un membre compensateur à l'égard d'un compte donné (p. ex., le compte-firme), ce membre compensateur ne peut pas attribuer cette assignation à un autre compte (p. ex., un compte-client).

La CDCC s'efforcera d'assigner un avis de levée à l'égard de plus de dix contrats d'options, en lots ne dépassant pas dix contrats dans chaque série d'options.

Les avis de levée assignés à un compte-client du membre compensateur sont attribués par le membre compensateur à l'un ou l'autre de ses clients en fonction de toute méthode qui est équitable et qui est conforme aux règles de la bourse compétente.



Section : 6 - 4

LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

Levée automatique – Options et options sur contrats à terme

Afin de protéger les membres compensateurs contre les erreurs possibles, la CDCC a institué une procédure de levée automatique pour les séries d'options venant à échéance. Autrement dit, toutes les options en jeu et les options sur contrats à terme qui dépassent des limites prédéterminées seront automatiquement levées par la CDCC, à moins de directives contraires des membres compensateurs.

La CDCC établit des limites prédéterminées et informe les membres compensateurs que toutes les options et options sur contrats à terme qui dépassent cette limite seront automatiquement levées. La CDCC ne lèvera pas automatiquement une option à parité. La CDCC prévoit une méthode permettant aux membres compensateurs d'apporter des changements à la fonction de levée automatique de l'application de compensation de la CDCC. Cela permet aux membres compensateurs de prendre part ou de ne pas prendre part à la levée automatique à l'égard des options et options sur contrats à terme qu'ils détiennent. Ainsi, un membre compensateur peut choisir de ne pas lever une option qui dépasse la limite prédéterminée mais de lever une autre option qui est à parité ou hors-jeu.

Contrats d'options levés et assignés

a) Positions levées

Un membre compensateur qui a levé une option a l'obligation soit de livrer le bien sous-jacent (dans le cas d'une option de vente) soit de payer le prix de levée (dans le cas d'une option d'achat).

b) Positions assignées

Un membre compensateur auquel un avis de levée a été assigné a l'obligation de payer le prix de levée à la livraison du bien sous-jacent (dans le cas d'une option de vente) ou de livrer le bien sous-jacent contre paiement (dans le cas d'une option d'achat).



Section : 6 - 5

LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

CONTRATS À TERME

Présentation des avis de livraison

Les avis de livraison doivent être présentés avant la fermeture des bureaux au cours de la période PEPS correspondante (laquelle, sous réserve de quelque rajustement du contrat par la bourse, s'établit comme suit) :

CGB, CGF et LGB	Trois jours ouvrables avant le premier jour ouvrable du mois de livraison jusqu'à quatre jours, inclusivement, avant le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
CGZ	Deux jours ouvrables avant le premier jour ouvrable du mois de livraison jusqu'à trois jours, inclusivement, avant le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
MCX	Avant la fermeture des bureaux le dernier jour de négociation.

Toutes les positions vendeurs en cours dans les indices BAX, SXF, [SXM](#), SCF, les indices sectoriels, les options sur contrats à terme sont automatiquement livrées le dernier jour de négociation, conformément aux conditions rattachées au contrat, après la fermeture des bureaux.

Toutes les positions vendeurs en cours dans l'indice ONX sont automatiquement livrées le premier jour ouvrable du mois du contrat, conformément aux conditions rattachées au contrat, après la fermeture des bureaux.

Assignment des avis de livraison

La CDCC assigne tous les avis de livraison à des positions acheteurs en cours au hasard à l'exception des contrats à terme d'obligations du gouvernement du Canada (CGB, LGB, CGF et CGZ). Les assignations visant les contrats à terme CGB, LGB, CGF et CGZ sont réglées suyant le principe « premier entré, premier sorti » (PEPS).

La livraison du bien sous-jacent et le paiement du prix de règlement sont effectués par les membres compensateurs conformément aux directives de la CDCC.

PROCESSUS D'ASSIGNATION SUIVANT LE PRINCIPE « PREMIER ENTRÉ, PREMIER SORTI » (PEPS)

Description des procédures

Les mois de livraison des contrats à terme CGB, CGF, LGB et CGZ sont mars, juin, septembre et décembre, selon ce que prévoit la bourse. Lorsqu'un membre compensateur présente un avis de livraison à l'égard d'une position vendeur, une position acheteur est assignée suivant le principe « premier entré, premier sorti » (PEPS). La CDCC envoie un avis opérationnel avant chaque période PEPS correspondante afin de rappeler aux membres compensateurs les procédures à suivre.

Le sixième jour ouvrable avant le premier jour ouvrable du mois de livraison, chaque membre compensateur qui détient des positions acheteurs dans la série de contrats à terme correspondante doit déclarer dans l'application de compensation de la CDCC ses positions acheteurs par ordre chronologique pour chacun de ses comptes. Les entrées doivent indiquer la date à laquelle la position a été établie, le nombre de contrats et le compte. Lorsque la CDCC assigne un avis de livraison, la position acheteur ayant la date la plus ancienne sera assignée en premier et la position acheteur ayant la date la plus récente sera assignée en dernier.



Section : 6 - 6

LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

Pendant la période PEPS, les membres compensateurs doivent veiller à mettre à jour leurs déclarations quotidiennement avant la fermeture des bureaux.

OPÉRATIONS SUR TITRES À REVENU FIXE

La CDCC agit à titre de contrepartie centrale pour toutes les opérations sur titres à revenu fixe qui sont soumises par des membres compensateurs à la CDCC pour compensation. Toutes les opérations sur titres à revenu fixe doivent être soumises aux fins de compensation à la CDCC par l'intermédiaire d'un centre transactionnel reconnu ou par l'entremise de la fonction d'appariement des opérations de CDS qui achemine les opérations appariées à la CDCC. Par suite de la novation de ces opérations à la CDCC, la CDCC sera alors l'acheteur ou le vendeur de la totalité des registres de règlement qui sont envoyés au dépositaire officiel de titres.

La CDCC enverra quotidiennement différents lots de registres de règlement au dépositaire officiel de titres. Deux registres de règlement consistant en des directives de règlement net seront envoyés à la première heure limite de compensation et à la deuxième heure limite de compensation, et toute opération sur titres à revenu fixe entrée après la deuxième heure limite de compensation sera envoyée au dépositaire officiel de titres sans que la CDCC n'effectue quelque compensation préalable au règlement.

Processus de compensation préalable au règlement

En ce qui concerne chaque membre compensateur qui effectue des opérations sur titres à revenu fixe, la CDCC détermine les obligations nettes de livraison et/ou l'obligation nette de paiement comme le prévoit le paragraphe D-606 3) des règles. Toute autre obligation de livraison et de paiement entre un membre compensateur et la CDCC aux termes de tout autre contrat à terme dont le règlement s'effectue au dépositaire officiel de titres concerné sera regroupée et déduite des obligations nettes de livraison et/ou de l'obligation nette de paiement, comme le prévoient les alinéas b) et c) du paragraphe A-801 2) des règles, de sorte que la CDCC enverra au dépositaire officiel de titres concerné les instructions de règlement compensées aux heures limite de compensation.

Livraison

La livraison de titres contre paiement est effectuée suivant le système de règlement-livraison par l'intermédiaire du dépositaire officiel de titres.

En cas d'échec de la livraison ou de livraison partielle, la CDCC prendra les mesures qui s'imposent conformément à l'article A-805 des règles.

La CDCC établira les directives de règlement net par membre compensateur, CUISIP/ISIN et date de règlement pour toutes les opérations soumises à la CDCC aux fins de compensation à l'heure limite de compensation applicable. Ces directives de règlement doivent être soumises au dépositaire officiel de titres applicable chaque jour et suivant la forme et la tranche de règlement que le dépositaire officiel de titres juge acceptables à cette fin.

En cas de défaut de livraison d'une tranche de règlement particulière, la CDCC doit faire de son mieux pour tenter de coordonner une livraison partielle entre les receveurs de titres pour cette tranche de règlement particulière du titre acceptable correspondant. Si aucun règlement partiel n'est possible, la tranche de règlement sera comprise dans l'obligation de livraison mobile du membre compensateur en défaut et la CDCC tentera de nouveau de procéder au règlement de la tranche de règlement ayant échoué le jour ouvrable suivant.

Si un membre compensateur qui est un receveur de titres omet de prendre livraison d'une partie ou de la totalité de la tranche de règlement établie par les directives de règlement net de la CDCC, le membre compensateur qui, de l'avis de la CDCC, est dans une position de défaut de prendre livraison est tenu de payer à la CDCC tous les frais



Section : 6 - 7

LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

qui sont imposés à celle-ci pour le financement d'un jour de cette position de défaut de prendre livraison, en plus des autres recours dont la CDCC peut se prévaloir dans une telle situation conformément aux règles.

**CANADIAN DERIVATIVES CLEARING CORPORATION
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS**

7.3.2 Publication

DÉCISION N° : 2011-SMV-0006

DOSSIER N° : 92218

**OBJET : Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
Modifications au Formulaire 1 en raison du passage aux Normes internationales
d'information financière (IFRS)**

Vu la demande complétée le 24 août 2010 par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de modifications au Formulaire 1 devenues nécessaires en raison du passage des principes comptables généralement reconnus du Canada aux Normes internationales d'information financière (IFRS) (ensemble, les «modifications»);

Vu la déclaration de l'OCRCVM selon laquelle les modifications ont été dûment approuvées par le conseil d'administration de l'OCRCVM le 11 août 2010;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* L.R.Q., c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction de la supervision des OAR et sa recommandation d'approuver les modifications du fait qu'elles permettront une harmonisation du Formulaire 1 avec les Normes internationales d'information financière (IFRS);

En conséquence :

L'Autorité approuve les modifications.

Fait à Montréal, le 18 février 2011.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Bourse de Montréal Inc.

Vu la décision 2007-OAR-0018 prononcée le 18 juin 2007 par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») à l'effet d'approuver des modifications à l'article 6624 des Règles de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») autorisant, conditionnellement à une période d'essai de six mois sur 10 classes d'options, la réduction à 0,01 \$ de l'écart minimal sur les contrats d'options sur actions, sur unités de participation indicelle et sur indices;

Vu la décision 2008-OAR-0005 prononcée le 20 février 2008 par l'Autorité prolongeant jusqu'au 30 juin 2008 la période d'essai;

Vu la décision 2008-OAR-0023 prononcée le 26 juin 2008 par l'Autorité ajoutant 10 nouvelles classes d'options à l'essai et prolongeant jusqu'au 30 avril 2009 la période d'essai;

Vu les trois rapports d'analyses d'impact de marché déposés par la Bourse en date du 25 février 2009;

Vu la décision 2009-OAR-0007 prononcée le 30 avril 2009 par l'Autorité prolongeant jusqu'au 30 novembre 2009 la réduction à 0,01 \$ de l'écart minimal sur les contrats d'options sur actions, sur unités de participation indicielle et sur indices;

Vu la décision 2009-OAR-0024 prononcée le 30 novembre 2009 par l'Autorité afin de reconduire jusqu'au 28 février 2011 la période d'essai et d'ajouter 15 nouvelles classes d'options à chacune des dates suivantes: 25 janvier, 12 avril, 12 juillet et 4 octobre 2010;

Vu le rapport d'analyse d'impact technologique déposé par la Bourse le 11 décembre 2009;

Vu la demande de la Bourse déposée auprès de l'Autorité le 21 février 2011 afin de prolonger la période d'essai jusqu'au 29 février 2012 et de procéder aux remplacements semestriels des classes ayant fait l'objet d'un retrait de la cote, ces remplacements s'opérant le deuxième jour de négociation suivant le 1er avril 2011 ainsi que le deuxième jour de négociation suivant le 1er octobre 2011, selon les modalités établies;

Vu la révision en cours par la Bourse concernant la capacité de son système de négociation et la réalisation d'une nouvelle analyse d'impact des marchés visés par l'écart minimal à 0,01 \$ sur les contrats d'options sur actions, sur unités de participation indicielle et sur indices;

Vu l'article 74 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2, (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction de la supervision des OAR et sa recommandation de prolonger conditionnellement jusqu'au 29 février 2012 l'approbation de l'écart minimal à 0,01\$ sur les contrats d'options sur actions, sur unités de participation indicielle et sur indices ainsi que de procéder aux remplacements semestriels des classes ayant fait l'objet d'un retrait de la cote, ces remplacements s'opérant le deuxième jour de négociation suivant le 1er avril 2011 ainsi que le deuxième jour de négociation suivant le 1er octobre 2011 selon les modalités établies;

En conséquence :

L'Autorité prolonge jusqu'au 29 février 2012 l'approbation de l'écart minimal à 0,01\$ sur les contrats d'options sur actions, sur unités de participation indicielle et sur indices et autorise de procéder aux remplacements semestriels des classes ayant fait l'objet d'un retrait de la cote, ces remplacements s'opérant le deuxième jour de négociation suivant le 1er avril 2011 ainsi que le deuxième jour de négociation suivant le 1er octobre 2011 selon les modalités établies.

Cette décision est assortie des conditions suivantes :

1. seuls les contrats d'options se négociant à moins de 3 \$ sont éligibles à l'écart minimal à 0,01 \$;
2. les classes pouvant se négocier avec un écart minimal à 0,01 \$ sont les 80 classes faisant déjà partie de l'essai en cours ainsi que les classes qui remplaceront les classes retirées de la cote en cours d'année. Les nouvelles classes seront ajoutées le deuxième jour de négociation suivant le 1er avril 2011 ainsi que le deuxième jour de négociation suivant le 1er octobre 2011, selon les modalités établies;
3. la Bourse déposera auprès de l'Autorité, au plus tard le 15 avril 2011, un rapport sur la révision de la capacité de son système de négociation;
4. La Bourse déposera auprès de l'Autorité, au plus tard le 15 mai 2011, un rapport qui portera sur l'analyse d'impact des marchés visés par l'écart minimal à 0,01 \$ sur les contrats d'options sur actions, sur unités de participation indicielle et sur indices et qui fera état, entre autres, de la profondeur ainsi que de l'écart acheteur-vendeur.

La présente décision remplace la décision 2009-OAR-0024 du 30 novembre 2009.

Fait à Montréal, le 28 février 2011.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2011-SMV-0012

Services de dépôt et de compensation CDS inc.

Vu la demande complétée le 16 décembre 2010 par Services de dépôt et de compensation CDS inc., filiale à part entière de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (ensemble, la « CDS »), afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes visant l'élimination de la valeur de la garantie globale transmise aux responsables du traitement des droits et privilèges pour les titres venant à échéance (ensemble, les «modifications»);

Vu la déclaration de la CDS selon laquelle les modifications ont été dûment approuvées par le comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 3 décembre 2010;

Vu l'article 74 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction de la supervision des OAR et sa recommandation d'approuver les modifications du fait qu'elles favoriseront le contrôle du risque systémique.

En conséquence :

L'Autorité approuve les modifications.

Fait à Montréal, le 1er mars 2011.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2011-SMV-0013

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique proposées aux Procédés et méthodes de la CDS - WR1603 – Avis du Service d'avertissement électronique à l'intention des agents dépositaires pour les soumissions et les retraits de soumission à des événements facultatifs

L'Autorité des marchés financiers publie l'avis d'entrée en vigueur des modifications d'ordre technique aux Procédés et méthodes consistant à offrir, aux agents dépositaires, deux nouveaux avertissements automatisés dans le cadre du service d'avertissement électronique.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique aux Procédés et méthodes de la CDS - WR1508 – Indicateur monnaie variable

L'Autorité des marchés financiers publie l'avis d'entrée en vigueur des modifications d'ordre technique aux Procédés et méthodes consistant à ajouter le champ Indicateur monnaie variable à l'écran Données sur la caractéristique de la valeur du Fichier principal des valeurs.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique proposées aux Procédés et méthodes de la CDS – Modifications d'ordre administratif

L'Autorité des marchés financiers publie l'avis d'entrée en vigueur de modifications d'ordre technique visant à mettre à jour certains formulaires et Procédés et méthodes de la CDS.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») – Modifications au Formulaire 1 en vue d'adopter les NCA pour les audits d'états financiers réglementaires

L'Autorité des marchés financiers publie l'avis d'approbation et de mise en œuvre des modifications d'ordre administratif au Formulaire 1 en vue d'adopter les NCA pour les audits d'états financiers réglementaires de l'OCRCVM.

(Les textes sont reproduits ci-après).

MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

WR1603 – Avis du Service d'avertissement électronique (« SAE ») à l'intention des agents dépositaires pour les soumissions et les retraits de soumission à des événements facultatifs

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS^{MD})

MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

WR1603 – Avis du Service d'avertissement électronique (« SAE ») à l'intention des agents dépositaires pour les soumissions et les retraits de soumission à des événements facultatifs

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS*****Contexte***

En 2009, la CDS a introduit le SAE, un service d'émission d'avis par le Web ou par courriel, afin d'offrir aux adhérents et aux agents un suivi électronique des événements de marché et des mesures qu'il doit prendre.

Le premier avertissement introduit permettait aux agents des transferts adhérents à mandat restreint d'élargir leur rôle à titre d'agent dépositaire et d'agent payeur au CDSX en fournissant un avertissement électronique dès qu'un adhérent effectuait une demande de soumission en ligne de leur position et de prendre part à un événement de marché d'exercice de bons de souscription continu (projet : WR372 – SAE [Service d'avertissement électronique]).

Afin d'accroître leur rôle à titre d'agent dépositaire et d'agent payeur, deux nouveaux avertissements seront offerts aux agents des transferts adhérents à mandat restreint. En premier lieu, le SAE enverra un avis automatisé par courriel ou par le Web à l'agent pertinent lorsqu'un adhérent saisit une demande de soumission pour l'un des événements facultatifs de l'agent (par exemple, une offre publique d'achat ou une conversion facultative). En deuxième lieu, si l'événement permet à l'adhérent de retirer sa soumission (connu sous le nom de « droit de retrait » et défini par l'émetteur de la valeur comme étant une activité admissible lors de la création de l'événement), l'agent recevra également un avis lorsqu'une demande de retrait de soumission a été entrée par un adhérent. Dès qu'il aura reçu l'avertissement,

MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

WR1603 – Avis du Service d'avertissement électronique (« SAE ») à l'intention des agents dépositaires pour les soumissions et les retraits de soumission à des événements facultatifs

l'agent des transferts saura qu'il doit prendre une mesure afin de conclure la transaction de souscription ou de retrait entamée par l'adhérent qui a effectué une soumission.

Le traitement des droits et privilèges et les fonctionnalités qui leur sont associées dans le cadre d'événements facultatifs ne seront pas touchés.

Description des modifications proposées

Les Procédés et méthodes de la CDS avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, aux adresses suivantes :

Français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open>

Anglais : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-blacklined?Open>

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes intitulés Adhésion aux services de la CDS et Procédés et méthodes à l'intention de l'agent dépositaire et de l'agent payeur :

- a) décriront les nouveaux avis du Service d'avertissement électronique envoyés par courriel ou par le Web aux agents dépositaires et aux agents payeurs au CDSX afin de leur faire part d'une soumission ou d'un retrait de soumission pour l'un de leurs événements facultatifs ;
- b) énuméreront les types d'avertissements offerts et décriront la façon dont ces avertissements peuvent être reçus.

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS sont étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS). Le CADS détermine ou étudie, surveille et établit l'ordre de priorité des projets de développement des systèmes de la CDS et l'apport d'autres modifications proposées par les adhérents et la CDS. Le CADS compte, parmi ses membres, des représentants des adhérents de la CDS et il se réunit mensuellement.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le CADS le 27 janvier 2011.

MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

WR1603 – Avis du Service d'avertissement électronique (« SAE ») à l'intention des agents dépositaires pour les soumissions et les retraits de soumission à des événements facultatifs

B. CLASSEMENT - MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications apportées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives afférentes aux services de règlement.

C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Conformément à l'Annexe A (intitulée « Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC ») de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation, telle que modifiée le 1^{er} novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée « Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006, la CDS a conclu que les modifications proposées entreront en vigueur le 7 mars 2011.

D. QUESTIONS

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Laura Ellick
Directrice, Système de gestion
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85 Richmond Street West
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3872
Télécopieur : 416 365-0842
Courriel : lellick@cds.ca

Avis de modifications d'ordre technique proposées aux Procédés et méthodes de la CDS
WR1508 – Indicateur monnaie variable

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »^{MD})

**MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE
LA CDS**

WR1508 – INDICATEUR MONNAIE VARIABLE

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE
LA CDS**

Contexte

Depuis 2009, bon nombre de valeurs liées à des monnaies sont devenues admissibles au CDSX. Le paiement final à l'échéance de ces valeurs est payable en dollars canadiens ou américains, et ce, au gré de l'émetteur, sans égard à la monnaie initiale de l'émission. La CDS est informée de la monnaie du paiement à l'échéance une semaine avant l'échéance de la valeur.

Deux restrictions du système de traitement des droits et privilège de la CDS requièrent des interventions et des mesures de contrôle manuelles pour de telles valeurs : (i) l'événement d'échéance peut uniquement être généré automatiquement dans la monnaie initiale de l'émission indiquée dans le Fichier principal des valeurs et (ii) une fois qu'un événement d'échéance a été confirmé au CDSX, les détails ne peuvent plus être modifiés. Si l'événement est confirmé dans la mauvaise monnaie, l'événement doit être supprimé et un deuxième événement d'échéance doit être manuellement créé et déclenché aux fins de calculs. Jusqu'à maintenant, le personnel responsable des droits et privilèges à la CDS a pris en charge manuellement la création et la confirmation de ces événements d'échéance au moyen d'un tableur.

Afin de seconder le personnel de l'Exploitation, le nouveau champ, Indicateur monnaie variable, est ajouté à l'écran Données sur la caractéristique de la valeur du Fichier principal des valeurs. La valeur implicite du champ sera « N » (non), mais un utilisateur pourra la changer manuellement pour « Y » (oui) pour indiquer que la valeur est liée à une monnaie et que l'événement d'échéance pourrait être dans une autre monnaie. Si la valeur du champ Indicateur monnaie variable est « Y », le système de traitement des droits et privilèges ne confirmera pas automatiquement l'événement d'échéance qui a été créé dans la monnaie de l'émission et le personnel de l'Exploitation pourra alors modifier l'événement. De plus, l'utilisateur recevra un avertissement l'avisant que la vérification de la monnaie est requise, lorsqu'une intervention manuelle est effectuée pour confirmer l'événement.

Les adhérents utilisant le CDSX pourront consulter le champ Indicateur monnaie variable à l'écran Interrogation - Données sur la caractéristique de la valeur du Fichier principal des valeurs.

Description des modifications proposées

Les Procédés et méthodes de la CDS avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, aux adresses suivantes :

Français : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open>

Anglais : <http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-blacklined?Open>

La modification proposée est :

Avis de modifications d'ordre technique proposées aux Procédés et méthodes de la CDS
WR1508 – Indicateur monnaie variable

- Mise à jour des Procédés et méthodes de la CDS afin de faire état de l'ajout du champ Indicateur monnaie variable à l'écran Données sur la caractéristique de la valeur du Fichier principal des valeurs.

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS sont étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS. Le CADS détermine ou étudie, surveille et établit l'ordre de priorité des projets de développement des systèmes de la CDS et l'apport d'autres modifications proposées par les adhérents et la CDS. Le CADS compte, parmi ses membres, des représentants des adhérents de la CDS et il se réunit mensuellement.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le CADS le 27 janvier 2011.

B. CLASSEMENT – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications apportées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives afférentes aux services de règlement.

C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Conformément à l'Annexe A (intitulée *Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC*) de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation, telle que modifiée le 1^{er} novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée « Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui entrera en vigueur le 7 mars 2011.

D. QUESTIONS

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Laura Ellick
Directrice, Systèmes de gestion
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3872
Télec. : 416 365-0842
Courriel : lellick@cds.ca

**Avis de modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS –
Modifications d'ordre administratif**

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »^{MD})

**MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE APPORTÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE
LA CDS**

MODIFICATIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE
LA CDS**

Veillez trouver ci-joint les modifications d'ordre administratif proposées aux Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS.

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS peuvent être consultées à partir de la page Web des Modifications apportées à la documentation (<http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open>) et celles proposées aux formulaires de la CDS (le cas échéant) à partir du site Web des Services de la CDS (www.cdsservices.ca) à la page des Formulaires en ligne (cliquer sur Afficher par catégorie de formulaires et, dans la liste Sélectionner une catégorie de formulaires, cliquez sur Examen externe).

Description des modifications proposées

Les modifications proposées sont d'ordre administratif et sont apportées dans le cadre normal de la révision des Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS. Elles comprennent :

- La mise à jour des procédés et méthode du CDSX – modifications apportées aux règles du NASDAQ et de la FINRA
- La mise à jour des procédés et méthode du CDSX – suppression des rapports NSCC retirés
- La mise à jour des formulaires CDSX – mises à jour à la taxe de vente du Québec (TVQ)
 - Formulaire CDSX166F – Avis - Dates d'assemblée et de clôture des registres
 - Formulaire CDSX796F – Demande d'adhésion : Appendice F
Calcul des frais d'adhésion (page 31)
- La mise à jour d'un formulaire CDSX – modification apportée au FICHIER SUR LA DÉCLARATION AU MOYEN DU FORMULAIRE 1042-S – DONNÉES (1042-S REPORTING – DETAILS)
 - Formulaire CDSX218F – Demande de transmission de données

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS sont étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS. Le CADS détermine ou étudie, surveille et établit l'ordre de priorité des projets de développement des systèmes de la CDS et l'apport d'autres modifications proposées par les adhérents et la CDS. Le CADS compte, parmi ses membres, des représentants des adhérents de la CDS et il se réunit mensuellement.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le CADS le 27 janvier 2011.

B. CLASSEMENT - MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications apportées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives afférentes aux services de règlement.

**Avis de modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS –
Modifications d'ordre administratif**

**C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET
MÉTHODES DE LA CDS**

Conformément à l'Annexe A (intitulée *Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC*) de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation, telle que modifiée le 1^{er} novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée *Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc.* par l'Autorité des marchés financiers) de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur le 7 mars 2011.

D. QUESTIONS

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Laura Ellick
Directrice, Systèmes de gestion
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3872
Télécopieur : 416 365-0842
Courriel : lellick@cds.ca



AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles
Avis d'approbation / mise en œuvre
 Règles des courtiers membres

Destinataires à l'interne :
 Affaires juridiques et conformité
 Comptabilité réglementaire
 Crédit
 Financement des entreprises
 Formation
 Haute direction
 Institutions
 Opérations
 Vérification interne

Personne-ressource :
 Anwerd Ramcharan
 Spécialiste de la politique de
 réglementation des membres
 416 943-5850
aramcharan@iiroc.ca

11-0064
Le 14 février 2011

Modifications au Formulaire 1 en vue d'adopter les NCA pour les audits d'états financiers réglementaires

Le 27 janvier 2011, le conseil d'administration (le conseil) de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'OCRCVM) a approuvé les modifications d'ordre administratif apportées au Formulaire 1 en vue d'adopter les Normes canadiennes d'audit (NCA) pour les audits d'états financiers réglementaires (préparés selon le Formulaire 1 dans sa version courante fondée sur les PCGR du Canada et dans sa version proposée fondée sur les IFRS). Ces modifications d'ordre administratif visent les modèles de rapports de l'auditeur devant être utilisés dans le cadre du dépôt du Formulaire 1 dans sa version courante fondée sur les PCGR et dans sa version proposée fondée sur les IFRS et s'appliquent aux périodes closes à compter du 14 décembre 2010.



Sommaire de la nature et de l'objectif des modifications

Le Canada a adopté les NCA pour les audits d'états financiers et d'autres informations financières historiques visant les périodes closes à compter du 14 décembre 2010. Les NCA sont maintenant en vigueur au Canada et constituent des normes d'audit généralement reconnues du Canada. Afin d'adopter les NCA pour les besoins de la présentation des rapports de l'auditeur à l'OCRCVM dans le cadre des dépôts du Formulaire 1 des courtiers membres, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'ICCA) et le comité des auditeurs de courtiers ont révisé les rapports de l'auditeur du Formulaire 1 au cours de l'automne 2010. Ces rapports ont été adoptés par l'OCRCVM dans le cadre d'un projet de règle d'ordre administratif. Le personnel de l'OCRCVM a classé les modifications comme des modifications d'ordre administratif, car celles-ci :

- quoique importantes dans le contexte d'audit, ne représentent pas un changement important dans l'étendue ou la qualité de l'avis que l'OCRCVM recevra des auditeurs;
- n'ont pas d'incidence importante sur les investisseurs, les émetteurs, les courtiers membres ou les marchés financiers d'une province ou d'un territoire du Canada;
- sont raisonnablement nécessaires pour permettre aux Règles de l'OCRCVM de respecter les exigences prévues par la législation en valeurs mobilières et les autres lois applicables.

Ces modifications ont pour effet de remplacer les anciens rapports des vérificateurs de la Partie I et de la Partie II par les deux nouveaux rapports de l'auditeur qui sont conformes aux NCA.

Dans le Formulaire 1 fondé sur les PCGR du Canada, l'auditeur, dans le premier rapport de l'auditeur, se prononce sur les États A, E et F, soit le bilan, l'état des résultats et l'état des changements dans le capital. Dans le second rapport de l'auditeur, l'auditeur se prononce sur les États B, C, D et G, soit les rapports réglementaires portant sur le capital régularisé en fonction du risque, l'excédent et la réserve au titre du signal précurseur, le montant des soldes créditeurs libres à séparer et les emprunts subordonnés. Comme les Tableaux font partie intégrante des États, les rapports de l'auditeur engloberont ces Tableaux par renvoi aux États.

Dans le Formulaire 1 proposé fondé sur les IFRS, l'auditeur, dans le premier rapport de l'auditeur, se prononce sur les États A, E et F, soit le bilan, l'état des résultats et l'état des changements dans le capital. Dans le second rapport de l'auditeur, l'auditeur se prononce sur les États B, C et D, soit les rapports réglementaires portant sur le capital régularisé en fonction



du risque, l'excédent et la réserve au titre du signal précurseur et le montant des soldes créditeurs libres à séparer. Comme les Tableaux font partie intégrante des États, les rapports de l'auditeur engloberont ces Tableaux par renvoi aux États.

Les modifications d'ordre administratif apportées au Formulaire 1 dans sa version courante fondée sur les PCGR du Canada et au Formulaire 1 dans sa version proposée fondée sur les IFRS figurent à l'Annexe A et à l'Annexe B, et une version soulignée de chaque version figure à l'Annexe C et à l'Annexe D.

ANNEXE A

ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES
MODIFICATIONS AU FORMULAIRE 1 EN VUE D'ADOPTER LES NCA
POUR LES AUDITS D'ÉTATS FINANCIERS RÉGLEMENTAIRES
PROJET DE MODIFICATION (D'ORDRE ADMINISTRATIF)

1. La Partie I – Rapport des vérificateurs du Formulaire 1 et la Partie II – Rapport des vérificateurs du Formulaire 1 selon les PCGR du Canada actuels sont modifiées et remplacées par le texte suivant.

Avis de l'OCRCVM 11-0064 – Avis sur les règles – Avis d'approbation/mise en œuvre – Modifications au Formulaire 1 en vue d'adopter les NCA pour les audits d'états financiers réglementaires

FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS A, E ET F**À l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et au Fonds canadien de protection des épargnants**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de _____
(Courtier membre)

qui comprennent les états suivants :

État A – État de l'actif, du passif et de l'avoir des actionnaires ou du capital des associés au
_____ et au _____
(date) (date)

État E – État sommaire des résultats pour les exercices clos les
_____ et _____
(date) (date)

État F – État des changements dans le capital et les bénéfices non répartis (corporation)
ou les profits non distribués (société) pour l'exercice clos le

(date)

ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces états ont été préparés par la direction conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Responsabilité de la direction à l'égard des états

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du courtier membre portant sur la préparation et la présentation fidèle des états afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du courtier membre. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de
_____ au _____ et au _____ et des résultats de son exploitation pour
(Courtier membre) (date) (date)

les exercices clos à ces dates, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

[Voir les Notes et directives]

février 2011

FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS A, E ET F [suite]**Problème de continuité de l'exploitation**

[Le système DERFR doit permettre à l'auditeur d'inclure un paragraphe d'observations sur le problème de continuité de l'exploitation – Il s'agit d'un choix offert à l'auditeur et non d'un paragraphe faisant partie du rapport standard.]

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note _____ des états, qui indique que _____ (note) a subi une perte nette de _____ pour l'exercice clos le _____ (Courtier membre) (montant en \$) (date) et que, à cette date, les passifs courants de _____ excédaient de _____ le total de son actif. Cette situation, conjuguée aux autres questions exposées dans la note X, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de _____ à poursuivre son exploitation. (Courtier membre)

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note _____ des états, qui décrit le référentiel _____ (note) comptable appliqué. Les états ont été préparés pour permettre à _____ de se conformer aux exigences de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. En conséquence, il est possible que les états ne puissent se prêter à un autre usage. Notre rapport est destiné uniquement à _____ (Courtier membre) à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et au Fonds canadien de protection des épargnants et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que _____, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et le Fonds canadien de protection des épargnants. (Courtier membre)

[Le système DERFR doit permettre à l'auditeur d'inclure d'autres paragraphes d'observations et paragraphes sur d'autres points pouvant être requis aux termes des NCA ou que l'auditeur juge nécessaire d'inclure dans son rapport. L'auditeur doit s'entendre avec l'OCRCVM à l'égard de telles observations avant le dépôt du Formulaire 1]

Informations non auditées

Nous n'avons pas effectué l'audit des informations présentées dans les Tableaux 13 et 15 de la Partie II du Formulaire 1 et n'exprimons en conséquence pas d'opinion sur ces tableaux

(Cabinet d'audit)

(Signature)

(Date)

(Adresse)

[Voir les Notes et directives]

février 2011

FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS B, C, D ET G**À l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et au Fonds canadien de protection des épargnants**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Formulaire 1 (les « états ») de _____
(Courtier membre)

qui comprennent les états suivants :

État B – État de l'actif net admissible et du capital régularisé en fonction du risque au
_____ et au _____
(date) (date)

État C – État de l'excédent et de la provision pour le signal précurseur au

(date)

État D – État du montant des soldes créditeurs libres à séparer au

(date)

État G – État de l'évolution des emprunts subordonnés pour l'exercice clos le

(date)

Ces états ont été préparés par la direction conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Responsabilité de la direction à l'égard des états

La direction est responsable de la préparation des états conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du courtier membre portant sur la préparation et la présentation fidèle des états afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du courtier membre. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'information financière présentée dans l'État B au _____ et au _____, les États C et D
(date) (date)
au _____ et l'État G pour l'exercice clos le _____ est préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux
(date) (date)
dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

[Voir les Notes et directives]

février 2011

FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS B, C, D ET G [suite]
Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note _____ des états, qui décrit le référentiel
 (note)
 comptable appliqué. Les états ont été préparés pour permettre à _____ de se conformer aux
 (Courtier membre)
 exigences de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. En conséquence, il est possible que
 les états ne puissent se prêter à un autre usage. Notre rapport est destiné uniquement à _____,
 (Courtier membre)
 à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et au Fonds canadien de protection des
 épargnants et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que _____, l'Organisme canadien
 (Courtier membre)
 de réglementation du commerce des valeurs mobilières et le Fonds canadien de protection des épargnants.

 (Cabinet d'audit)

 (Signature)

 (Date)

 (Adresse)

[Voir les Notes et directives]

février 2011

FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
NOTES ET DIRECTIVES

Une certaine uniformité est souhaitable dans la forme des rapports d'audit afin de permettre de repérer facilement les cas où les conditions sous-jacentes diffèrent. Par conséquent, lorsque l'auditeur peut exprimer une opinion sans réserve, ses rapports doivent être dans la forme présentée ci-dessus.

D'autres formes de rapport d'audit peuvent être obtenues en ligne, dans le DERFR.

Avant d'apporter quelque limitation que ce soit à l'étendue des travaux d'audit, il faut au préalable consulter la Société. Les limitations de l'étendue des travaux d'audit apportées sans l'accord de la Société ne sont pas acceptées. Tout paragraphe d'observations et paragraphe sur d'autres points éventuels intégrés aux rapports d'audit doivent faire l'objet de discussions préalables avec la Société.

Le courtier membre doit remettre à la Société et au FCPE un exemplaire des rapports des auditeurs comportant des signatures manuscrites.

février 2011

ANNEXE B

ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES
MODIFICATIONS AU FORMULAIRE 1 EN VUE D'ADOPTER LES NCA
POUR LES AUDITS D'ÉTATS FINANCIERS RÉGLEMENTAIRES
PROJET DE MODIFICATION (D'ORDRE ADMINISTRATIF)

1. Les rapports de l'auditeur du Formulaire 1 proposé pour tenir compte des IFRS sont adoptés dans la forme ci-jointe.

Avis de l'OCRCVM 11-0064 – Avis sur les règles – Avis d'approbation/mise en œuvre – Modifications au Formulaire 1 en vue d'adopter les NCA pour les audits d'états financiers réglementaires

FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS A, E ET F**À l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et au Fonds canadien de protection des épargnants**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de _____ qui comprennent l'état de la

(Courtier membre)

situation financière au _____ (État A), et l'état du résultat et du résultat global (État E) et l'état des variations (Date)

du capital et des résultats non distribués (État F) pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces états ont été préparés par la direction conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Responsabilité de la direction à l'égard des états

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du courtier membre portant sur la préparation et la présentation fidèle des états afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du courtier membre. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de _____ au _____ et des résultats de son exploitation pour l'exercice clos à cette

(Courtier membre)

(Date)

date, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Problème de continuité de l'exploitation

[Le système DERFR doit permettre à l'auditeur d'inclure un paragraphe d'observations sur le problème de continuité de l'exploitation – Il s'agit d'un choix offert à l'auditeur et non d'un paragraphe faisant partie du rapport standard.]

[Voir les Notes et directives]

Janvier 2011

FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS A, E ET F [suite]

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note _____ des états, qui indique que

(Note)

_____ a subi une perte nette de _____ pour l'exercice clos le _____

(Courtier membre)

(montant en \$)

(date)

et que, à cette date, les passifs courants de _____ excédaient de _____ le total de

(Courtier membre)

(montant en \$)

son actif. Cette situation, conjuguée aux autres questions exposées dans la note X, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de _____ à poursuivre son

(Courtier membre)

exploitation.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note _____ des états, qui décrit le référentiel

(Note)

comptable appliqué. Les états ont été préparés pour permettre à _____ de se conformer aux

(Courtier membre)

exigences de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. En conséquence, il est possible que les états ne puissent se prêter à un autre usage. Notre rapport est destiné uniquement à

(Courtier membre)

à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et au Fonds canadien de protection des épargnants et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que _____, l'Organisme canadien

(Courtier membre)

de réglementation du commerce des valeurs mobilières et le Fonds canadien de protection des épargnants.

[Le système DERFR doit permettre à l'auditeur d'inclure d'autres paragraphes d'observations et paragraphes sur d'autres points pouvant être requis aux termes des NCA ou que l'auditeur juge nécessaire d'inclure dans son rapport. L'auditeur doit s'entendre avec l'OCRCVM à l'égard de telles observations avant le dépôt du Formulaire 1.]

Informations non auditées

Nous n'avons pas effectué l'audit des informations présentées dans les Tableaux 13 et 15 de la Partie II du Formulaire 1 et n'exprimons en conséquence pas d'opinion sur ces tableaux

(Cabinet d'audit)

(Signature)

(Date)

(Adresse)

[Voir les Notes et directives]

février 2011

FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS B, C ET D**À l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et au Fonds canadien de protection des épargnants**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Formulaire 1 (les « états » de _____
(Courtier membre)

au _____ :
(Date)

État B – État de l'actif net admissible et du capital régularisé en fonction du risque

État C – État de l'excédent et de la réserve au titre du signal précurseur

État D – État du montant des soldes créditeurs disponibles détenus en dépôt

Ces états ont été préparés par la direction conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Responsabilité de la direction à l'égard des états

La direction est responsable de la préparation des états conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du courtier membre portant sur la préparation et la présentation fidèle des états afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du courtier membre. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'information financière présentée dans les États B, C et D du Formulaire 1 au _____ (date de clôture d'exercice) est préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

[Voir les Notes et directives]

février 2011

FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS B, C ET D [suite]**Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note _____ des états, qui décrit le référentiel
(Note)
comptable appliqué. Les états ont été préparés pour permettre à _____ de se conformer aux
(Courtier membre)
exigences de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. En conséquence, il est possible que
les états ne puissent se prêter à un autre usage. Notre rapport est destiné uniquement à _____,
(Courtier membre)
à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et au Fonds canadien de protection des
épargnants et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que _____, l'Organisme canadien
(Courtier membre)
de réglementation du commerce des valeurs mobilières et le Fonds canadien de protection des épargnants.

 (Cabinet d'audit)

 (Signature)

 (Date)

 (Adresse)

[Voir les Notes et directives]

février 2011

**FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
NOTES ET DIRECTIVES**

Une certaine uniformité est souhaitable dans la forme des rapports d'audit afin de permettre de repérer facilement les cas où les conditions sous-jacentes diffèrent. Par conséquent, lorsque l'auditeur peut exprimer une opinion sans réserve, ses rapports doivent être dans la forme présentée ci-dessus.

D'autres formes de rapport d'audit peuvent être obtenues en ligne, dans le DERFR.

Avant d'apporter quelque limitation que ce soit à l'étendue des travaux d'audit, il faut au préalable consulter la Société. Les limitations de l'étendue des travaux d'audit apportées sans l'accord de la Société ne sont pas acceptées. Tout éventuel paragraphe d'observations et paragraphe sur d'autres points intégrés aux rapports d'audit doit faire l'objet de discussions préalables avec la Société.

Le courtier membre doit remettre à la Société et au FCPE un exemplaire des rapports d'audit comportant des signatures manuscrites.

février 2011

ANNEXE C

ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES
MODIFICATIONS AU FORMULAIRE 1 EN VUE D'ADOPTER LES NCA
POUR LES AUDITS D'ÉTATS FINANCIERS RÉGLEMENTAIRES
VERSION SOULIGNÉE DU
PROJET DE MODIFICATION VISANT LE FORMULAIRE 1 FONDÉ SUR LES PCGR DU CANADA

Avis de l'OCRCVM 11-0064 – Avis sur les règles – Avis d'approbation/mise en œuvre – Modifications au Formulaire 1 en vue d'adopter les NCA pour les audits d'états financiers réglementaires

**RAPPORT ET QUESTIONNAIRE FINANCIERS RÉGLEMENTAIRES UNIFORMES FORMULAIRE 1 –
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS A, E ET F
PARTIE I – RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

À: _____ et au Fonds canadien de protection des épargnants.
(organisme d'autoréglementation concerné)

Nous avons vérifié les états financiers suivants de la Partie I de _____ ;
(nom de la société)

État A – État de l'actif, du passif et de l'avoir des actionnaires ou du capital des associés au
_____ et au _____ ;
(date) (date)

État B – État de l'actif net admissible et du capital régularisé en fonction du risque, au
_____ et au _____ ;
(date) (date)

État C – État de l'excédent et de la provision pour le signal précurseur au
_____ ;
(date)

État D – État du montant des soldes créditeurs libres à séparer au
_____ ;
(date)

État E – État sommaire des résultats pour les exercices terminés le
_____ et le _____ ;
(date) (date)

État F – État des changements dans le capital et les bénéfices non répartis (corporations) ou les profits non
distribués (sociétés) pour l'exercice terminé le _____ ; et
(date)

État G – État de l'évolution des emprunts subordonnés, pour l'exercice terminé le
_____ ;
(date)

Ces états financiers ont été établis pour se conformer aux Statuts, Règlements, Règles et Politiques de [l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et au Fonds canadien de protection des épargnants](#)

_____ – La responsabilité de ces états financiers incombe à la
(nom de l'organisme d'autoréglementation)
direction de la société.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de _____

[\[Voir les Notes et directives\]](#)

[février 2011](#)

**RAPPORT ET QUESTIONNAIRE FINANCIERS RÉGLEMENTAIRES UNIFORMES FORMULAIRE 1 –
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS A, E ET F [suite]**

PARTIE I – RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

(Courtier membre)

qui comprennent les états suivants :

(a) ~~l'état de l'~~État A – _____ État de l'actif, du passif et de l'~~avoir~~ avoir des actionnaires ou du capital des associés ~~et l'état au~~ _____ et au _____
(date) (date)

État E – État sommaire des résultats pour les exercices clos les _____ et _____

~~donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au~~

~~et au~~

~~ainsi que des résultats de son~~

~~(date)~~

~~(date)~~

~~exploitation pour les exercices terminés à ces dates selon les règles comptables décrites dans la note complémentaire no. 2.~~

(b) l'état de l'actif net admissible et du capital régularisé en fonction du risque au _____ et _____
au _____ et les états de l'excédent et de la provision pour le signal précurseur, du _____
(date)

(date)

(date)

~~montant des soldes crédateurs libres à séparer,~~ État F – _____ État des changements dans le capital et les bénéfices non répartis (corporation) ou les profits non distribués (société) ~~et de l'~~ pour l'exercice clos le _____

(date)

ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces états ont été préparés par la direction conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Responsabilité de la direction à l'égard des états

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et

[Voir ~~notes~~ les Notes et directives]

~~juin 2007~~ février 2011

**RAPPORT ET QUESTIONNAIRE FINANCIERS RÉGLEMENTAIRES UNIFORMES FORMULAIRE 1 –
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS A, E ET F [suite]**

PARTIE I – RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

notamment de son évaluation des risques que les états comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du courtier membre portant sur la préparation et la présentation fidèle des états afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du courtier membre. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de _____ au _____ et au _____ et des résultats de son exploitation pour _____ (Courtier membre) _____ (date) _____ (date)

les exercices clos à ces dates, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Problème de continuité de l'exploitation

[Le système DERFR doit permettre à l'auditeur d'inclure un paragraphe d'observations sur le problème de continuité de l'exploitation – Il s'agit d'un choix offert à l'auditeur et non d'un paragraphe faisant partie du rapport standard.]

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note _____ des états, qui indique que

_____ (note)
_____ a subi une perte nette de _____ pour l'exercice clos le _____
_____ (Courtier membre) _____ (montant en \$) _____ (date)
et que, à cette date, les passifs courants de _____ excédaient de _____ le total de _____

_____ (Courtier membre) _____ (montant en \$)
son actif. Cette situation, conjuguée aux autres questions exposées dans la note X, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de _____ à poursuivre son exploitation.

_____ (Courtier membre)

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note _____ des états, qui décrit le référentiel

_____ (note)
comptable appliqué. Les états ont été préparés pour permettre à _____ de se conformer aux

_____ (Courtier membre)
exigences de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. En conséquence, il est

[Voir ~~notes~~ les Notes et directives]

juin-2007-février 2011

**RAPPORT ET QUESTIONNAIRE FINANCIERS RÉGLEMENTAIRES UNIFORMES FORMULAIRE 1 –
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS A, E ET F [suite]
PARTIE I – RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

possible que les états ne puissent se prêter à un autre usage. Notre rapport est destiné uniquement à

_____.

(Courtier membre)

à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et au Fonds canadien de protection des épargnants et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que _____.

l'Organisme canadien

(Courtier membre)

de réglementation du commerce des valeurs mobilières et le Fonds canadien de protection des épargnants.

[Le système DERFR doit permettre à l'auditeur d'inclure d'autres paragraphes d'observations et paragraphes sur d'autres points pouvant être requis aux termes des NCA ou que l'auditeur juge nécessaire d'inclure dans son rapport. L'auditeur doit s'entendre avec l'OCRCVM à l'égard de telles observations avant le dépôt du Formulaire 1]

Informations non auditées

Nous n'avons pas effectué l'audit des informations présentées dans les Tableaux 13 et 15 de la Partie II du Formulaire 1 et n'exprimons en conséquence pas d'opinion sur ces tableaux

(Cabinet d'audit)

(Signature)

(Date)

(Adresse)

[Voir ~~notes~~ les Notes et directives]

~~juin 2007~~ février 2011

FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS B, C, D ET G**À l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et au Fonds canadien de protection des épargnants**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Formulaire 1 (les « états ») de _____
 _____ (Courtier membre)

qui comprennent les états suivants :

État B – État de l'actif net admissible et du capital régularisé en fonction du risque au
 _____ et au _____
 _____ (date) _____ (date)

État C – État de l'excédent et de la provision pour le signal précurseur au

 _____ (date)

État D – État du montant des soldes créditeurs libres à séparer au

 _____ (date)

État G – État de l'évolution des emprunts subordonnés, soit au ou pour l'exercice clos le

l'exercice terminé le _____ sont présentés fidèlement, à tous égards importants,
 _____ (date)

fidèlement, à tous égards importants, conformément aux directives de

_____ ;
 _____ (organisme d'autoréglementation concerné)

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la société, par

_____ ainsi que par le Fonds canadien de protection des

_____ (organisme d'autoréglementation concerné)

épargnants afin de se conformer aux Statuts, Règles, Règlements et Politiques de _____

_____ Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne

_____ (organisme d'autoréglementation concerné)

doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

_____ (nom du cabinet de vérification)

_____ (date)

_____ (signature)

_____ (lieu d'émission)

_____ (date)

Ces états ont été préparés par la direction conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Responsabilité de la direction à l'égard des états

La direction est responsable de la préparation des états conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

[Voir les Notes et directives]

février 2011

FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS B, C, D ET G [suite]

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du courtier membre portant sur la préparation et la présentation fidèle des états afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du courtier membre. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'information financière présentée dans l'État B au _____ et au _____, les États C et D
 _____ (date) _____ (date)
 au _____ et l'État G pour l'exercice clos le _____ est préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux
 _____ (date) _____ (date)
 dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme
 canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note _____ des états, qui décrit le référentiel
 _____ (note)
 comptable appliqué. Les états ont été préparés pour permettre à _____ de se conformer aux
 _____ (Courtier membre)
 exigences de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. En conséquence, il est possible que
 les états ne puissent se prêter à un autre usage. Notre rapport est destiné uniquement à _____,
 _____ (Courtier membre)
 à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et au Fonds canadien de protection des
 épargnants et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que _____, l'Organisme canadien
 _____ (Courtier membre)
 de réglementation du commerce des valeurs mobilières et le Fonds canadien de protection des épargnants.

 _____ (Cabinet d'audit)

 _____ (Signature)

 _____ (Date)

 _____ (Adresse)

[Voir les Notes et directives]

février 2011

RAPPORT ET QUESTIONNAIRE FINANCIERS RÉGLEMENTAIRES UNIFORMES
PARTIE II – RAPPORT DES VÉRIFICATEURS FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
NOTES ET DIRECTIVES

Une certaine uniformité est souhaitable dans la forme ~~du rapport des vérificateurs afin de faciliter l'identification des circonstances pour lesquelles les conditions fondamentales des rapports d'audit afin de permettre de repérer facilement les cas où les conditions sous-jacentes~~ diffèrent. Par conséquent, lorsque ~~les vérificateurs peuvent~~ l'auditeur peut exprimer une opinion sans réserve, ~~leur rapport doit~~ ses rapports doivent être dans la forme exposée présentée ci-dessus.

D'autres formes de rapport du vérificateur d'audit peuvent être obtenues soit en ligne dans le système de dépôt électronique de rapports financiers réglementaires (DERFR), soit de l'organisme d'autorégulation agissant comme autorité principale de vérification, dans le DERFR.

Avant d'~~apporter quelque restriction dans l'étendue de la vérification~~ limitation que ce soit à l'étendue des travaux d'audit, il faut au préalable consulter ~~l'organisme d'autorégulation responsable. Les restrictions dans l'étendue de la vérification~~ la Société. Les limitations de l'étendue des travaux d'audit apportées sans l'~~accord dudit organisme de la Société~~ accord de la Société ne sont pas acceptées. Tout paragraphe d'observations et paragraphe sur d'autres points éventuels intégrés aux rapports d'audit doivent faire l'objet de discussions préalables avec la Société.

~~Les exemplaires signés doivent être déposés auprès de l'organisme d'autorégulation agissant comme autorité principale de vérification.~~

À: _____ et au Fonds canadien de protection des épargnants.
 (organisme d'autorégulation concerné)

Nous avons vérifié la Partie I du Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes (Partie I du RQFRU) de

_____ au _____
 (membre) (date)
 et pour l'exercice terminé à cette date, et soumis un rapport au _____ :
 (date)

~~Les renseignements supplémentaires présentés dans la Partie II du Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes – Tableaux 1 à 14 (Partie II du RQFRU) ont été assujettis aux procédures utilisées pour la vérification de la Partie I du RQFRU et, à notre avis, l'information qui y est contenue reflète fidèlement, à tous égards importants, celle contenue dans la Partie I du RQFRU dans son ensemble.~~

~~Aucune procédure n'a été effectuée en plus de celles nécessaires pour former une opinion sur la Partie I du RQFRU.~~

~~Les renseignements supplémentaires contenus dans la Partie II du RQFRU, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la Société, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et le Fonds canadien de protection des épargnants afin de satisfaire aux règlements, aux statuts et aux principes directeurs de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. Les renseignements supplémentaires contenus dans la Partie II du RQFRU ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.~~

 (nom du cabinet de vérification)

 (date)

 (signature)

 (lieu d'émission)

NOTES:

Une certaine uniformité dans la forme du rapport des vérificateurs est souhaitable afin de faciliter l'identification des circonstances pour lesquelles les conditions fondamentales diffèrent. Par conséquent, lorsque les vérificateurs peuvent exprimer une opinion sans réserve, leur rapport doit être dans la forme exposée ci-dessus.

Avant d'apporter quelque restriction dans l'étendue de la vérification, il faut au préalable consulter l'organisme

[\[Voir les Notes et directives\]](#)

juin 2007 février 2011

RAPPORT ET QUESTIONNAIRE FINANCIERS RÉGLEMENTAIRES UNIFORMES
PARTIE II – RAPPORT DES VÉRIFICATEURS **FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**
NOTES ET DIRECTIVES

~~d'autoréglementation responsable. Les restrictions dans l'étendue de la vérification qui seront apportées sans l'accord dudit organisme ne seront pas acceptées.~~

~~Les exemplaires comportant les signatures originales doivent être déposés auprès de l'organisme d'autoréglementation responsable de la vérification.~~

Le courtier membre doit remettre à la Société et au FCPE un exemplaire des rapports des auditeurs comportant des signatures manuscrites.

[Voir les Notes et directives]

juin 2007 *février 2011*

ANNEXE D

ORGANISME CANADIEN DE RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES VALEURS MOBILIÈRES
MODIFICATIONS AU FORMULAIRE 1 EN VUE D'ADOPTER LES NCA
POUR LES AUDITS D'ÉTATS FINANCIERS RÉGLEMENTAIRES
VERSION SOULIGNÉE DU PROJET DE MODIFICATION VISANT LE FORMULAIRE 1 FONDÉ SUR LES IFRS

Avis de l'OCRCVM 11-0064 – Avis sur les règles – Avis d'approbation/mise en œuvre – Modifications au Formulaire 1 en vue d'adopter les NCA pour les audits d'états financiers réglementaires

**RAPPORT ET QUESTIONNAIRE FINANCIERS RÉGLEMENTAIRES UNIFORMES FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE
L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS A, E ET F
PARTIE I – RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

À: _____ et au Fonds canadien de protection des épargnants.
(organisme d'autoréglementation concerné)

Nous avons vérifié les états financiers suivants de la Partie I de _____ :
(nom de la société)

État A- État de l'actif, du passif et de l'avoir des actionnaires ou du capital des associés au
_____ et au _____ ;
(date) (date)

État B- État de l'actif net admissible et du capital régularisé en fonction du risque, au
_____ et au _____ ;
(date) (date)

État C- État de l'excédent et de la provision pour le signal précurseur au
_____ ;
(date)

État D- État du montant des soldes créditeurs libres à séparer au
_____ ;
(date)

État E- État sommaire des résultats pour les exercices terminés le
_____ et le _____ ;
(date) (date)

État F- État des changements dans le capital et les bénéfices non répartis (corporations) ou les profits non
distribués (sociétés) pour l'exercice terminé le _____ ; et
(date)

État G- État de l'évolution des emprunts subordonnés, pour l'exercice terminé le
_____ ;
(date)

Ces états financiers ont été établis pour se conformer aux Statuts, Règlements, Règles et Politiques de À l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et au Fonds canadien de protection des épargnants

_____ - La responsabilité de ces états financiers incombe à la
(nom de l'organisme d'autoréglementation)
direction de la société.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de _____ qui comprennent l'état de la
_____ (Courtier membre)
situation financière au _____ (État A), et l'état du résultat et du résultat global (État E) et l'état des variations
_____ (Date)
du capital et des résultats non distribués (État F) pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes
comptables et d'autres informations explicatives. Ces états ont été préparés par la direction conformément aux dispositions en
matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de
réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Responsabilité de la direction à l'égard des états

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états conformément aux dispositions en matière
d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la
préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

[Voir les Notes et directives]

[Janvier 2011]

**RAPPORT ET QUESTIONNAIRE FINANCIERS RÉGLEMENTAIRES UNIFORMES FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE
L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS A, E ET F [suite]
PARTIE I – RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis,

(a) l'état de l'actif, du passif et de l'avoir des actionnaires ou du capital des associés et l'état sommaire des résultats, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du courtier membre portant sur la préparation et la présentation fidèle des états afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du courtier membre. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états donnent, dans tous égards importants leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au

_____ et au _____ ainsi que des résultats de son
(date) (date)
_____ au _____ et des résultats de son exploitation pour les exercices terminés
à ces dates selon les règles comptables décrites dans la note complémentaire no. 2. l'exercice clos à cette

(b) l'état de l'actif net admissible et du capital régularisé en fonction du risque au _____ et
(date)
au _____ et les états de l'excédent et de la provision pour le signal précurseur, du
(date)

montant des soldes créditeurs libres à séparer, des changements dans le capital et les bénéfices non répartis (corporation) ou les profits non distribués (société) et de l'évolution des emprunts subordonnés, soit au ou pour

l'exercice terminé le _____ sont présentés fidèlement, à tous égards importants,
(date)

fidèlement, à tous égards importants, conformément aux directives de

(organisme d'autoréglementation concerné)

[Voir notes les Notes et directives]

juin 2007 / février 2011

**RAPPORT ET QUESTIONNAIRE FINANCIERS RÉGLEMENTAIRES UNIFORMES FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE
L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS A, E ET F [suite]
PARTIE I – RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la société, par

ainsi que par le Fonds canadien de protection des

_____ (organisme d'autoréglementation concerné)

épargnants afin de se conformer aux Statuts, Règles, Règlements et Politiques de _____

_____ Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne

_____ (organisme d'autoréglementation concerné)

doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

_____ [nom du cabinet de vérification]

_____ [date]

_____ [signature]

_____ [lieu d'émission]

_____ (Courtier membre) _____ (Date)

date, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Problème de continuité de l'exploitation

[Le système DERFR doit permettre à l'auditeur d'inclure un paragraphe d'observations sur le problème de continuité de l'exploitation – Il s'agit d'un choix offert à l'auditeur et non d'un paragraphe faisant partie du rapport standard.]

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note _____ des états, qui indique que

_____ (Note)

_____ a subi une perte nette de _____ pour l'exercice clos le _____

_____ (Courtier membre) _____ (montant en \$) _____ (date)

et que, à cette date, les passifs courants de _____ excédaient de _____ le total de

_____ (Courtier membre) _____ (montant en \$)

son actif. Cette situation, conjuguée aux autres questions exposées dans la note X, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de _____ à poursuivre son

_____ (Courtier membre)

exploitation.

Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note _____ des états, qui décrit le référentiel

_____ (Note)

comptable appliqué. Les états ont été préparés pour permettre à _____ de se conformer aux

_____ (Courtier membre)

exigences de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. En conséquence, il est possible que les états ne puissent se prêter à un autre usage. Notre rapport est destiné uniquement à _____

_____ (Courtier membre)

à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et au Fonds canadien de protection des

épargnants et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que _____, l'Organisme canadien

_____ (Courtier membre)

[Voir ~~notes~~ les Notes et directives]

~~juin 2007~~ février 2011

**RAPPORT ET QUESTIONNAIRE FINANCIERS RÉGLEMENTAIRES UNIFORMES FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE
L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS A, E ET F [suite]
PARTIE I – RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

de réglementation du commerce des valeurs mobilières et le Fonds canadien de protection des épargnants.

[Le système DERFR doit permettre à l'auditeur d'inclure d'autres paragraphes d'observations et paragraphes sur d'autres points pouvant être requis aux termes des NCA ou que l'auditeur juge nécessaire d'inclure dans son rapport. L'auditeur doit s'entendre avec l'OCRCVM à l'égard de telles observations avant le dépôt du Formulaire 1.]

Informations non auditées

Nous n'avons pas effectué l'audit des informations présentées dans les Tableaux 13 et 15 de la Partie II du Formulaire 1 et n'exprimons en conséquence pas d'opinion sur ces tableaux

(Cabinet d'audit)

(Signature)

(Date)

(Adresse)

[Voir ~~notes~~les Notes et directives]

~~juin 2007~~ février 2011

FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS B, C ET D**À l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et au Fonds canadien de protection des épargnants**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Formulaire 1 (les « états » de _____ (Courtier membre)

au _____ :
_____ (Date)

État B – État de l'actif net admissible et du capital régularisé en fonction du risque

État C – État de l'excédent et de la réserve au titre du signal précurseur

État D – État du montant des soldes créditeurs disponibles détenus en dépôt

Ces états ont été préparés par la direction conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

Responsabilité de la direction à l'égard des états

La direction est responsable de la préparation des états conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du courtier membre portant sur la préparation et la présentation fidèle des états afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du courtier membre. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'information financière présentée dans les États B, C et D du Formulaire 1 au _____ (date de clôture d'exercice) est préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans les Notes et directives du Formulaire 1 prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

[Voir les Notes et directives]

février 2011

FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS B, C ET D [suite]**Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note _____ des états, qui décrit le référentiel
 _____ (Note)
 comptable appliqué. Les états ont été préparés pour permettre à _____ de se conformer aux
 _____ (Courtier membre)
 exigences de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. En conséquence, il est possible que
 les états ne puissent se prêter à un autre usage. Notre rapport est destiné uniquement à _____,
 _____ (Courtier membre)
 à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et au Fonds canadien de protection des
 épargnants et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que _____, l'Organisme canadien
 _____ (Courtier membre)
 de réglementation du commerce des valeurs mobilières et le Fonds canadien de protection des épargnants.

 _____ (Cabinet d'audit)

 _____ (Signature)

 _____ (Date)

 _____ (Adresse)

[Voir les Notes et directives]

février 2011

RAPPORT ET QUESTIONNAIRE FINANCIERS RÉGLEMENTAIRES UNIFORMES
PARTIE II – RAPPORT DES VÉRIFICATEURS FORMULAIRE 1 – RAPPORT DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT
NOTES ET DIRECTIVES

Une certaine uniformité est souhaitable dans la forme ~~du rapport des vérificateurs afin de faciliter l'identification des circonstances pour lesquelles les conditions fondamentales des rapports d'audit afin de permettre de repérer facilement les cas où les conditions sous-jacentes~~ diffèrent. Par conséquent, lorsque ~~les vérificateurs peuvent~~ l'auditeur peut exprimer une opinion sans réserve, ~~leur rapport doit~~ ses rapports doivent être dans la forme ~~exposée~~ présentée ci-dessus.

D'autres formes de rapport ~~du vérificateur d'audit~~ peuvent être obtenues ~~soit en ligne dans le système de dépôt électronique de rapports financiers réglementaires (DERFR), soit de l'organisme d'autoréglementation agissant comme autorité principale de vérification,~~ dans le DERFR.

Avant d'~~'~~apporter quelque ~~restriction dans l'étendue de la vérification~~ limitation que ce soit à l'étendue des travaux d'audit, il faut au préalable consulter ~~l'organisme d'autoréglementation responsable.~~ Les restrictions dans l'étendue de la vérification la Société. Les limitations de l'étendue des travaux d'audit apportées sans l'~~'~~accord ~~du dit organisme de la Société~~ ne sont pas acceptées. Tout éventuel paragraphe d'observations et paragraphe sur d'autres points intégrés aux rapports d'audit doit faire l'objet de discussions préalables avec la Société.

~~Les exemplaires signés doivent être déposés auprès de l'organisme d'autoréglementation agissant comme autorité principale de vérification.~~

Le courtier membre doit remettre à la Société et au FCPE un exemplaire des rapports d'audit comportant des signatures manuscrites.

À : _____ et au Fonds canadien de protection des épargnants.
 (organisme d'autoréglementation concerné)

Nous avons vérifié la Partie I du Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes (Partie I du RQFRU) de

_____ au _____
 (membre) (date)
 et pour l'exercice terminé à cette date, et soumis un rapport au _____ :
 (date)

Les renseignements supplémentaires présentés dans la Partie II du Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes – Tableaux 1 à 14 (Partie II du RQFRU) ont été assujettis aux procédures utilisées pour la vérification de la Partie I du RQFRU et, à notre avis, l'information qui y est contenue reflète fidèlement, à tous égards importants, celle contenue dans la Partie I du RQFRU dans son ensemble.

Aucune procédure n'a été effectuée en plus de celles nécessaires pour former une opinion sur la Partie I du RQFRU.

Les renseignements supplémentaires contenus dans la Partie II du RQFRU, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la Société, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et le Fonds canadien de protection des épargnants afin de satisfaire aux règlements, aux statuts et aux principes directeurs de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. Les renseignements supplémentaires contenus dans la Partie II du RQFRU ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

 (nom du cabinet de vérification)

 (date)

 (signature)

 (lieu d'émission)

février 2011

RAPPORT ET QUESTIONNAIRE FINANCIERS RÉGLEMENTAIRES UNIFORMES

PARTIE II – RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

NOTES:

Une certaine uniformité dans la forme du rapport des vérificateurs est souhaitable afin de faciliter l'identification des circonstances pour lesquelles les conditions fondamentales diffèrent. Par conséquent, lorsque les vérificateurs peuvent exprimer une opinion sans réserve, leur rapport doit être dans la forme exposée ci-dessus.

Avant d'apporter quelque restriction dans l'étendue de la vérification, il faut au préalable consulter l'organisme d'autoréglementation responsable. Les restrictions dans l'étendue de la vérification qui seront apportées sans l'accord dudit organisme ne seront pas acceptées.

Les exemplaires comportant les signatures originales doivent être déposés auprès de l'organisme d'autoréglementation responsable de la vérification.

juin 2007



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

PROJET OMNIBUS MODIFICATION DES ARTICLES A-102, A-401, A-402, A-709 ET C-303 DES RÈGLES ET DU MANUEL DES OPÉRATIONS DE LA CDCC

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles et manuel des opérations de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 28 février 20 11.

(s) François Gilbert

François Gilbert
Secrétaire adjoint
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.